MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

TROISIEME SESSION

Troisième séance - Jeudi 27 mars 1969, à 17 h 15

Présidence de Mlle Jacqueline Wavre, présidente

La séance est ouverte à 17 h 15 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence : *MM. François Peyrot,* conseiller d'Etat chargé du Département des travaux publics, *André Clerc, Pierre Dolder, Bernard Jaton, Louis Nyffenegger, Henri Perrig, Mlle Anne-Marie Perret.*

Sont absents : *MM. Claude Bossy, Henri Livron, Edouard Rémy.*

Assistent à la séance : *Mme Lise Girardin,* maire, *MM. Claude Ketterer, François Picot, Jean-Paul Buensod,* conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 19 mars 1969, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour jeudi 27 mars 1969, à 17 h 15 et à 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Mme Lise Girardin, maire. Nous n'avons pas de communication.

M. Pierre Karlen (T). En ce qui concerne les communications du Conseil administratif, je voudrais simplement faire part de notre étonnement que nous n'ayons jamais été informés par le Conseil administratif de la décision prise par le Conseil d'Etat en ce qui concerne le tarif des Services Industriels. *(Exclamations)*

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Le procès-verbal de la séance du 11 mars 1969 a été approuvé.

Le bureau a reçu une pétition de la Fédération suisse des cheminots:

Fédération suisse des cheminots

Mademoiselle Jacqueline Wavre
Présidente du Conseil municipal
de la Ville de Genève
Hôtel de Ville
Genève

Genève, le 25 mars 1969

Mademoiselle la présidente,

Répondant aux multiples interventions d'un grand nombre de nos collègues de travail domiciliés à la Cité Nouvelle d'Onex notamment, notre comité syndical a pris la décision de lancer une pétition en faveur de l'installation d'un éclairage public au bois de la Bâtie. Limitée essentiellement au personnel de la CGTE, elle a connu un accueil très favorable et, en peu de jours, les trois listes ci-jointes nous ont été retournées. Il est certain qu'il eût été possible de multiplier le nombre de signatures en recourant à d'autres organisations. Nous vous prions donc de bien vouloir examiner la possibilité de donner satisfaction aux pétitionnaires, et nous vous en remercions par avance très vivement.

En attendant de vous lire à ce sujet veuillez croire, Mademoiselle la présidente, à l'expression de notre haute considération.

Fédération suisse des cheminots
Section Genève CGTE/VPT

Pétition

Les citoyennes et citoyens soussignés demandent à l'autorité municipale de bien vouloir faire installer un éclairage public sur le chemin qui traverse le bois de la Bâtie de la passerelle de la Jonction au plateau de Saint-Georges.

La présidente. M. René Perrin, conseiller municipal et président du syndicat de la CGTE, a déposé le 8 octobre 1968 une question écrite (No 124) sur le même sujet, à laquelle le Conseil administratif a répondu dans la séance du 17 décembre 1968.

M. Claude Ketterer, vice-président du Conseil administratif, relevait que cette installation d'éclairage entraînerait une dépense de l'ordre de 30 000 francs et que son utilité restait à démontrer.

Cette pétition sera transmise à la commission des pétitions.

Nous avons encore reçu une lettre de l'Association des intérêts Grottes-Montbrillant-Servette, nous transmettant le texte d'une pétition qui a été adressée au président du Grand Conseil :

Association des intérêts
Grottes-Montbrillant-Servette

Monsieur le président
du Conseil municipal
de la Ville de Genève
Rue de l'Hôtel-de-Ville 4
1204 Genève
Genève, le 27 mars 1969

Monsieur le président,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons remis à la Chancellerie du Grand Conseil 17 lettres et 427 cartes d'une pétition signées par 929 personnes habitant le quartier des Grottes.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir en porter le texte à la connaissance des députés

Nous vous demandons d'appuyer les desiderata exprimés par les pétitionnaires, afin qu'ils soient réalisés.

Veuillez croire, Monsieur le président, à l'assurance de notre parfaite considération.

Association des intérêts
Grottes-Montbrillant-Servette
Le secrétaire : *R. Ecuyer*

Annexes : mentionnées.

Pétition

Les soussignés, habitants, commerçants, artisans du quartier des Grottes-Montbrillant-Servette, alertés par des articles de presse, par des déclarations faites au Grand Conseil et au Conseil municipal par les projets de transformation totale de leur quartier, mais aussi inquiétés par les congés qu'ont reçus des commerçants, des artisans et des locataires, expriment leur volonté, quelle que soit cette transformation:

a) que tous ceux qui le demandent puissent être relogés dans le quartier même ;

b) que les commerçants et artisans puissent y continuer leur activité ;

c) que les loyers des logements et locaux commerciaux leur soient véritablement accessibles ;

d) ils insistent pour que leur quartier garde son caractère populaire et à prédominance d'habitations ;

e) ils estiment que si effectivement certains immeubles insalubres doivent être rasés, d'autres par contre peuvent parfaitement être conservés à condition d'être rénovés.

Ils exigent par conséquent des autorités de l'Etat et de la Ville de Genève qu'elles prennent en considération leurs désirs au sujet de la transformation du quartier pour établir un plan définitif.

Ils demandent à être associés aux travaux d'étude et être entendus par les commissions parlementaires qui ont à traiter un problème de remembrement du quartier.

La présidente. Je vous signale enfin que la résolution votée le 11 mars au sujet de la prolongation du régime de la surveillance des loyers a été communiquée au Conseil fédéral par le Conseil d'Etat.

M. Jean Fahrni (T). Que se passe-t-il avec la pétition dont on vient de donner lecture ?

La présidente. On nous a demandé de donner connaissance de cette lettre et de cette pétition au Conseil municipal, ce qui vient d'être fait.

La pétition est adressée au Grand Conseil et elle sera examinée par la commission des pétitions du Grand Conseil.

Par conséquent, l'affaire est en règle.

M. Raymond Anna (T). Notre groupe, le 11 mars, avait transmis une demande au bureau du Conseil municipal par une lettre qui disait:

« Au nom du groupe du parti du travail, M. Edmond Gilliéron, » conseiller municipal, avait écrit en 1968 au Conseil administratif » pour protester contre le fait que nos conseillers municipaux étaient » exclus du programme officiel des promotions. »

Il n'a jamais été répondu à cette lettre.

La présidente. Nous avons répondu il y a peut-être une semaine à cette lettre, et tout ce problème a été expliqué, en long et en large, dans la lettre que j'ai signée moi-même. Elle a été également communiquée à M. Buensod, dont les services sont chargés de l'organisation des promotions.

M. Edmond Gilliéron (T). C'est exact, Mademoiselle la présidente, j'ai reçu la lettre en question. J'ai oublié de la communiquer à mon responsable de groupe.

D'autre part, j'attire votre attention sur le fait que vous dites que le Conseil administratif va prendre une décision et que celle-ci n'est pas du ressort du bureau du Conseil municipal.

Nous attendons donc la réponse de M. Buensod.

La présidente. C'est pourquoi j'ai dit que nous avions transmis le problème à M. Buensod, conseiller administratif.

3. Proposition du Conseil administratif en vue de l'acquisition, pour le prix de 440 000 francs, du capital-actions de la Société Universal-Tours SA, propriétaire d'un immeuble sis rue du Midi 1 - rue des Grottes - avenue des Grottes. (No 125)

Les détenteurs du capital-actions de la Société Universal-Tours S.A., propriétaire de l'immeuble sis rue du Midi 1 - rue des Grottes - avenue

des Grottes, formant au cadastre la parcelle 3970 fe 72 Cité, d'une surface de 675 m2, ont offert la vente de leurs actions à la Ville de Genève.

L'immeuble en cause, qui est enclavé dans des parcelles appartenant à la Ville de Genève, présentant un intérêt évident pour notre commune en vue de la restructuration du quartier des Grottes, le Service immobilier est entré en discussion avec les actionnaires de ladite société.

Les négociations engagées ont abouti et un accord est intervenu entre ces derniers et le Conseil administratif, sous réserve de l'approbation du Conseil municipal, en vue de l'acquisition du capital-actions de la Société Universal-Tours S.A. pour le prix de 440 000 francs, dont à déduire l'hypothèque 1er rang inscrite sur l'immeuble de cette société, actuellement de 271 700 francs environ. Pour le surplus, il a été convenu que l'entreprise occupant actuellement les locaux serait conservée par la Ville de Genève comme locataire pour un loyer annuel de 26 400 francs, cette entreprise s'engageant de surcroît à libérer les lieux moyennant un délai de dénonciation réciproque de 6 mois.

La Société Universal-Tours S.A. sera ultérieurement dissoute conformément à l'article 751 du Code des obligations et la parcelle 3970 sera inscrite au Registre foncier au nom de la Ville de Genève.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après :

PROJET D'ARRÊTÉ

Le Conseil municipal,

vu l'article 67 lettre g) de la loi sur l'administration des communes du 3 juillet 1954,

vu l'accord intervenu entre le Conseil administratif et les représentants de la Société Universal-Tours S.A., propriétaire de la parcelle 3970 fe 70 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, rue du Midi 1 - rue des Grottes - avenue des Grottes, en vue de l'acquisition par la Ville de Genève du capital-actions de ladite société pour

le prix de 440 000 francs dont à déduire l'hypothèque 1er rang actuellement de 271 704,70 francs grevant l'immeuble en cause,

sur la proposition du Conseil administratif

arrête :

Article premier. - Le susdit accord est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à passer les actes utiles.

Art. 2. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 440 000 francs, frais d'acte non compris, en vue de cette acquisition. Cette dépense sera portée provisoirement au compte « Acquisitions de valeurs immobilières, bâtiments locatifs » et sera ultérieurement virée suivant l'affectation du fonds en question.

Art. 3. - Il sera provisoirement pourvu à la dépense indiquée à l'article 2 au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 440 000 francs.

Art. 4. - Le Conseil administratif est autorisé à reprendre l'hypothèque 1er rang, actuellement de 271 704,70 francs, inscrite sur l'immeuble rue du Midi 1 - rue des Grottes - avenue des Grottes.

Art. 5. - Cette acquisition ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat :

a) la garantie de l'Etat de Genève à la reprise des biens de la Société Universal-Tours S.A. par la Ville de Genève, conformément à l'article 751 du Code des obligations, en vue de la dissolution de cette société sans liquidation ;

b) l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier, relatifs à la reprise de l'immeuble au nom de la Ville de Genève après dissolution de la Société Universal-Tours S.A.

Préconsultation

M. Claude Ketterer, conseiller administratif. Je demande le renvoi de cette proposition à la commission des travaux.

Il s'agit d'une opération intéressante pour la Ville : une parcelle de 675 m2 dont le rendement est de 6 %.

Le projet est renvoyé à la commission des travaux.

4. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 428 000 francs pour la construction d'une salle de gymnastique à l'Ecole de Malagnou-Roches. (No 126)

Dans tout le secteur du quartier des Eaux-Vives, délimité par la Terrassière et l'Arve, la Ville ne possède aucune salle de gymnastique ni de groupe scolaire de grande dimension destinés à l'enseignement primaire.

La commune des Eaux-Vives, puis ensuite la Ville de Genève, n'avaient d'ailleurs aucune raison jusqu'à la fin de la dernière guerre, de considérer que ce secteur, à faible densité résidentielle par nature, puisse un jour se transformer en un important quartier urbain. Il n'était pas concevable que les héritiers de grands domaines patrimoniaux et que les nombreux propriétaires de villas encadrées de verdure envisagent la vente leurs terrains pour y édifier des immeubles locatifs.

Ces prévisions furent modifiées après 1945, où l'on constate que le chômage auquel chacun s'attendait, faisait place à un développement économique inattendu et intense.

Le Service immobilier de la Ville, avec l'appui du Département des travaux publics, détermina aussitôt des zones d'utilité publique pour réserver des possibilités d'équiper le secteur sud des Eaux-Vives sans devoir aliéner le parc Bertrand, réservé à la promenade publique.

C'est ainsi que deux plans d'aménagement dits de Villereuse, puis de Contamines furent votés et que deux zones d'utilité publique furent adoptées aux Crêts et à la Tour de Champel.

A partir de ces bases légales, les expropriations purent être envisagées et une partie seulement des terrains devint propriété communale.

En 1964, l'étude d'une nouvelle salle de gymnastique devenait impérative, mais elle rencontra de nombreux obstacles.

D'une part, la Ville ne disposait pas de la totalité des parcelles, et l'édification d'une telle salle ne pouvait être décidée en l'absence d'un plan général de construction.

Ce sont d'ailleurs ces raisons qui motivèrent le recours au système des pavillons scolaires destinés à faire face aux augmentations démographiques partielles dans ce secteur, en attendant de passer à des réalisations complètes et définitives.

D'autre part, le seul terrain pouvant supporter une salle définitive et sise à proximité d'une école existante, celle de Malagnou-Roches, est grevé par la zone verte prévue au plan d'aménagement 22.198 voté par le Conseil municipal le 14 juin 1949.

Face à ces obstacles, les services municipaux et cantonaux intéressés adoptèrent tout de même cet emplacement assez centralisé et qui répondait aux besoins de l'enseignement primaire pour les classes de Malagnou et de Contamines.

Le seul moyen consistait à admettre l'édification d'une salle semi-enterrée et sous réserve de l'accord préalable de tous les propriétaires voisins étant au bénéfice des conditions générales fixées par le plan d'aménagement.

Grâce à la compréhension des ayants droit, et à la suite de nombreuses adaptations des études afin de répondre à des vœux divers, le projet de construction fut terminé en février 1969.

Ce bâtiment, perpendiculaire à l'école de Malagnou à laquelle il sera relié par un léger couvert, respecte un groupe de pins et le niveau de sa toiture ne dépasse pas celui du préau. Ce dernier sera d'ailleurs pourvu de plantations pour créer une liaison de verdure avec le parc de Malagnou et pour améliorer le rideau de protection des bâtiments locatifs.

La salle de gymnastique, d'environ 27 × 17 m. disposera de locaux sanitaires séparés pour garçons, filles et maîtres, et des dépôts indispensables aux engins.

Le crédit nécessaire à cette réalisation peut se subdiviser comme suit:

	Fr.
— Préparation du terrain, aménagements extérieurs	215 500,—
— Construction du bâtiment	827 000,—
— Installations intérieures et mobilier	200 500,—
— Frais administratifs, honoraires et redevances	161 500,—
Crédit nécessaire à l'opération	1 404 500,—
— Dotation au fonds municipal de décoration . .	23 500,—
CRÉDIT DEMANDÉ	1 428 000,—

La construction de cette salle de gymnastique répond à un besoin urgent dans ce secteur du quartier des Eaux-Vives. Elle complète définitivement l'école de Malagnou-Roches.

Les prochaines constructions scolaires prévues pour équiper la rive gauche sont en préparation. Elles comportent l'étude du groupe scolaire important de Montchoisy et la première étape du groupe scolaire des Crêts de Champel.

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les conseillers, d'approuver le projet d'arrêté ci-après :

PROJET D'ARRÊTÉ

Le Conseil municipal,

vu l'article 67 lettre j) de la loi sur l'administration des communes du 3 juillet 1954,

sur la proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 428 000 francs en vue de la construction d'une salle de gymnastique sur la parcelle 1989 fe 28 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, chemin de Roches.

Art. 2. - La dépense prévue à l'article premier sera portée au groupe « Travaux en cours et comptes à amortir ».

Art. 3. - Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'avances, de rescriptions ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 428 000 francs.

Art. 4. - Une somme de 23 500 fr. sera prélevée sur le crédit indiqué à l'article premier et attribuée au « Fonds de décoration » institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

Art. 5. - La dépense prévue à l'article premier sera amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève, sous No 700-581 « Annuités d'amortissements de crédits extraordinaires ouverts au Conseil administratif » des années 1970 à 1999.

Préconsultation

M. Claude Ketterer, conseiller administratif. Je demande également le renvoi de cette proposition à la commission des travaux, en insistant sur l'urgence de cette construction.

J'imagine que mon collègue Buensod demandera également le renvoi de cette proposition à la commission des écoles.

Je voudrais préciser ici que les négociations pour implanter une salle de gymnastique dans ce secteur ont été extrêmement laborieuses. Nous avons dû longuement discuter avec les représentants de la CIA pour, après de multiples séances, arriver à un accord satisfaisant et quasi total.

C'est pourquoi j'espère que le Conseil municipal réservera bon accueil à cette proposition.

M. Jean-Paul Buensod, conseiller administratif. Je demande également le renvoi de cet objet à la commission des écoles qui entendra notamment des représentants du Département de l'instruction publique et qui, comme à l'accoutumée, se déterminera sur le principe de cette construction.

M. Yves Parade (S). Nous nous sommes étonnés, au vu de cette proposition, du coût d'une seule salle de gymnastique.

Je pense que les explications seront données à la commission des travaux, mais il serait peut-être bon que le Conseil administratif donne déjà quelques indications au sujet de ce coût, qui paraît vraiment très élevé.

M. Claude Ketterer, conseiller administratif. En quelques mots, je voudrais dire à M. Parade qu'il est évident que le coût de la salle est plus élevé qu'une salle normale construite sur un terrain dégagé.

Nous avons dû procéder à des aménagements paysagers, surtout pour préserver les locataires des immeubles voisins.

Nous disposons aussi de deux niveaux en sous-sol, puisque la salle sera semi-enterrée, avec des locaux pour engins et matériel, et la salle de gymnastique proprement dite. Comme cette salle est enterrée, au-dessus de celle-ci sera aménagé le préau, au même emplacement que le préau actuel de l'école de Malagnou-Roches.

Nous vous fournirons tous les détails en commission et vous démontrerons que, sur cette dépense-là, un peu plus de la moitié est représentée par la construction de la salle de gymnastique proprement dite, et le reste concerne précisément tous les autres éléments que nous aurons à vous présenter en commission.

Le projet est renvoyé à la commission des travaux et à la commission des écoles.

5. Proposition de la commission des beaux-arts et de la culture pour l'ouverture d'un crédit de 3 240 000 francs destiné à couvrir la subvention d'exploitation pour la saison 1970-1971 du Grand Théâtre. (No 124)

Dans le cadre de l'examen de la proposition No 98 concernant la subvention d'exploitation pour la saison 1969/1970, les commissaires ont estimé qu'il convenait de donner à la direction du Grand Théâtre la possibilité de prévoir les engagements d'artistes pour deux saisons.

Ils ont rejoint en cela un vœu émis par le Conseil de Fondation et approuvé par le Conseil administratif.

En conséquence, la commission vous propose de bien vouloir voter le crédit de 3 240 000 francs représentant la subvention qui devrait être allouée à notre scène de Neuve pour l'exploitation de la saison 1970/1971. Cette somme a été bloquée à ce montant en tenant compte de l'étude faite par la commission du budget pour la saison 1969/1970.

Le Conseil municipal se réserve cependant de réajuster cette somme au moment de la présentation des comptes par la Fondation pour la saison 1968/1969.

Nous vous recommandons donc, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les conseillers, de bien vouloir voter le projet d'arrêté suivant :

PROJET D'ARRÊTÉ

Le Conseil municipal,

sur la proposition de la commission des beaux-arts et de la culture,

arrête :

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 240 000 francs pour couvrir la subvention d'exploitation destinée au Grand Théâtre de Genève et nécessaire à assurer la saison 1970/1971.

Cette somme pourra être réajustée au moment de la présentation par la Fondation des comptes de la saison 1968/1969.

Art. 2. - Le montant de ladite subvention sera porté dans le budget de la Ville de Genève pour l'exercice 1971, chapitre 3394, Grand Théâtre, chiffre 950 « Subvention d'exploitation ».

Art. 3. - Cette dépense sera justifiée par la présentation au Conseil municipal des comptes d'exploitation du Grand Théâtre, arrêtés au 30 juin 1971.

Préconsultation

M. Yves Berchten (R). Au nom de la commission, je demande le renvoi de cette proposition à la commission des beaux-arts.

Ce renvoi n'a pas pour but essentiel d'étudier cette proposition, puisque c'est la commission qui vous la présente, mais d'éviter deux discussions sur le Grand Théâtre car, lors de la prochaine séance de ce Conseil, nous aurons à nous prononcer sur le budget du Grand Théâtre pour la saison 1969-1970.

C'est pour cette raison que nous vous demandons ce renvoi, ce qui nous permettra de vous présenter les deux rapports en même temps.

M. Christian Grobet (S). Si nous ne désirons pas écarter cette proposition, j'aimerais toutefois rappeler une motion que j'avais déposée le 11 juin 1968, au nom de mon groupe. J'ai du reste eu l'occasion d'en rappeler la teneur à Mme le maire ainsi qu'à M. Picot, conseiller administratif.

Cette motion priait le Conseil administratif d'examiner la possibilité de voter en avance les subventions pour d'autres groupements artistiques, tels que les théâtres, des groupes d'art dramatique, les orchestres, et non pas uniquement pour le Grand Théâtre.

Nous comprenons les raisons pour lesquelles il est important de voter d'avance la subvention pour le Grand Théâtre, et nous sommes convaincus que ces raisons militent également pour les autres groupements culturels et artistiques de la Ville de Genève.

J'ai depuis lors eu l'occasion de connaître les avis de certains membres du Cartel des théâtres et du Cartel de la musique. J'ai été assez étonné d'apprendre que ces représentants du Cartel n'avaient pas encore été consultés, bien que cette motion date du mois de juin de l'année dernière.

On m'avait dit qu'il y aurait des difficultés techniques à réaliser cette motion, des difficultés pour les groupements de théâtre à présenter d'avance leur demande de subvention.

Cela ne nous semble absolument pas le cas. Si notre groupe estime qu'il est favorable que les subventions soient votées d'avance pour le Grand Théâtre, nous demandons fermement — très fermement ! — que cela soit également réalisé pour les autres groupements culturels et artistiques, et nous demandons au Conseil administratif d'examiner cette question en priorité et de prendre contact avec le Cartel des théâtres et de la musique, ce qui n'a pas encore été fait.

Mme Lise Girardin, maire. Il est bien entendu que je n'ai pas besoin de prendre contact avec le Cartel des théâtres dramatiques parce qu'ils sont d'accord, et tout de suite, avec la proposition de M. Grobet, qui avait été également acceptée par moi spontanément, la toute première fois que vous l'avez présentée.

Mais ce que je vous ai dit, c'est qu'il se présentait des difficultés techniques pour l'étude du budget sur le plan de la Ville, ce qui n'est pas la même chose. Malheureusement, ces difficultés restent.

Je vous ai annoncé, en commission des beaux-arts, que je répondrai à votre motion dans la discussion du budget du Grand Théâtre, de la même manière que je répondrai à Mme Chiostergi-Tuscher sur l'engagement d'un directeur technique.

Je pense que cela fait partie d'un tout, et c'est dans la discussion du budget que je répondrai à ces deux questions.

M. Christian Grobet (S). Je dois dire que je comprends assez mal qu'il y ait des difficultés techniques pour les théâtres et pour les orchestres et que ce ne soit pas le cas pour le Grand Théâtre.

Je pense que cette question doit recevoir une réponse favorable et notre groupe réserve son vote du budget du Grand Théâtre tant que nous n'avons pas une réponse claire et nette sur cette question, et tant que l'on ne peut pas avoir une vision globale de la politique culturelle menée par la Ville dans le domaine des spectacles et concerts.

Mme Eugénie Chiostergi-Tuscher (T). Je pense aussi, comme M. Grobet, que puisque nous avons fait un effort à la commission des beaux-arts pour fixer un certain montant à l'avance pour le Grand Théâtre, nous devrions trouver la façon de faire immédiatement la même chose pour les autres théâtres.

Nous avions les mêmes difficultés pour ce problème des frais effectifs au sujet du Grand Théâtre à deux ans de distance. Si nous pouvons le régler pour le Grand Théâtre, il n'y aucune raison de ne pas le régler de la même façon pour les autres.

Il faut saluer ici ce soir l'effort qui a été fait puisque, la semaine prochaine, le Cartel des théâtres joue « Les Anabaptistes » au Grand Théâtre. Je pense que nous nous sommes assez battus, dans ce Conseil municipal, pour saluer cette rencontre qui fait du Grand Théâtre, pour la première fois, ce que nous avions espéré qu'il puisse devenir, c'est-à-dire une scène présentant un art d'expression plus que de consommation.

Il faut marquer cet événement, saluer cette union, en traitant ensemble également les budgets.

Le projet est renvoyé à la commission des beaux-arts.

La présidente. Je vous propose de passer au point 7 de l'ordre du jour et de traiter ensuite tous les problèmes qui ont affaire avec le Service immobilier. En effet, M. Ketterer doit rejoindre très prochainement la caserne de Colombier ! *(Exclamations)*

6. Rapport de la commission ad hoc chargée de l'examen de la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 000 000 de francs destiné à couvrir les frais des études préliminaires de l'aménagement du quartier des Grottes. (No 67 A 2) *

M. Robert Goncerut, rapporteur (R).

Le Conseil municipal, dans sa séance du jeudi 19 décembre 1968, a renvoyé à une commission ad hoc le projet susmentionné.

Cette commission était composée de :

MM. P. Karlen, J. Farine, R. Anna, C. Paquin, C. Grobet, C. Bossy, R. Goncerut, C. Berner, C. Schleer, O. Barde, D. Micheli, H. Jenni, H. Stettler, R. Pattaroni et E. Piguet.

---

* Proposition, 310. Commission, 362. Rapport, 841. Délibérations, 845. Renvoi, 853. Troisième débat, 1970. Renvoi, 1992.

La commission a désigné M. Emile Piguet, conseiller municipal, comme président et M. Robert Goncerut comme rapporteur. Elle a tenu 5 séances.

Il y a lieu de se référer pour la compréhension de cet objet, tout d'abord à la proposition No 67 du Conseil administratif, au premier rapport de la commission des travaux présenté par M. R. Goncerut, le 13 septembre 1968, et au deuxième rapport de la commission des travaux présenté également par le même rapporteur, à la séance du 17 décembre 1968, lesquels résument l'ensemble du projet.

Le but des réunions de la commission était de trouver une solution sauvegardant les droits du Conseil municipal. A la suite du vote des statuts de la Fondation, par le Grand Conseil, vote intervenu à la séance du 21 décembre 1968, la commission au cours de ses diverses séances a entendu M. Willy Donzé, conseiller d'Etat, chargé ad interim du Département des travaux publics en remplacement de M. François Peyrot, M. Louis Ducor, directeur de la FIPA, MM. Claude Ketterer et François Picot, conseillers administratifs.

Diverses propositions ont été formulées au cours des débats, dans le but d'adjoindre au texte de l'arrêté proposé par le Conseil administratif des dispositions qui permettent, d'une part au Conseil municipal de recevoir chaque année un rapport aussi complet que possible concernant la gestion de la Fondation pour l'aménagement du quartier des Grottes (FAG), de recevoir également des rapports aux diverses étapes des travaux pour que ceux-ci puissent être suivis utilement par le Conseil municipal, et être discutés au sein d'une commission qui pourrait entendre des représentants de la FAG.

La rédaction de ces dispositions s'est révélée quelque peu délicate et a demandé plusieurs séances, puisque les textes proposés devaient être en harmonie avec la loi et les statuts de la FAG, votés par le Grand Conseil.

Finalement, un accord est intervenu réunissant la majorité de la commission par l'introduction d'un nouvel article 2 dont la rédaction figure ci-après.

La commission a été également d'accord de modifier l'article 5 (ancien article 4) en prévoyant l'amortissement du crédit en 5 annuités au lieu de 2, ce qui était du reste prévu au plan quadriennal.

En fin de compte, c'est par 9 voix «oui», 2 «non» et 2 abstentions que la commission ad hoc vous invite, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant : *(Voir ci-après le texte adopté sans modification)*

Premier débat

M. Jean-Jacques Favre (V). Nous nous sommes une fois de plus penchés sur ce problème qu'est l'aménagement des Grottes, et il est inutile de dire que tous les groupes ici présents souhaitent que cette entreprise soit prise en main d'une manière définitive.

Néanmoins, il reste plusieurs points à éclairer dont quelques-uns pourraient se faire ce soir et surtout pourraient se faire au bénéfice de la Ville. Il serait bon que l'on commence à connaître la répartition du coût de l'opération dans son ensemble entre la Ville et le canton. C'est un cas extrêmement important qui, jusqu'à présent, est resté dans le vague, et il serait maintenant bon qu'on puisse nous donner certaines assurances à ce sujet-là.

Pour en venir plus en détail, vous savez la réticence que notre groupe éprouve à l'encontre de toutes fondations et c'est la raison pour laquelle nous avons étudié ce problème avec beaucoup de soins. Je dois vous dire très franchement qu'il y a un problème qui nous embête beaucoup, c'est qu'au fond nous remarquons, en étudiant scrupuleusement aussi bien les statuts de la Fondation que l'arrêté qui nous est proposé ce soir, que notre Ville aura bien un droit de regard sur les travaux de la Fondation, mais que ce droit de regard sera le seul existant, et que ça s'arrêtera là.

Evidemment, si l'on étudie le chapitre 6 de la Fondation, des articles 1 et 2, nous voyons que, une fois par année, le Conseil municipal aura les bilans, les comptes de la Fondation. Dans l'article 2, il est dit : « Encore plus », ce qui veut dire que, une fois tous les 3 mois, nous aurons également un droit de regard mais que ça nous plaise ou que ça ne nous plaise pas, on ne pourra pas en dire plus. A ce sujet-là, ça nous rappelle très désagréablement, dans un autre domaine, ce qui s'est passé cette année avec le budget des Services Industriels par exemple.

Le municipal n'est pas seulement ici pour donner son avis, il est là également pour décider. Dans le domaine du quartier des Grottes, c'est extrêmement important, vu que, quand même, la presque totalité des terrains appartient à la Ville de Genève. Il est donc tout à fait normal qu'en dehors de la Fondation, ce municipal, en tant que représentant de la Ville de Genève, propriétaire du terrain des Grottes, ait son mot à dire et non seulement un droit de regard.

Et de ce fait, le groupe Vigilant vous propose un amendement qui s'ajouterait à la suite de l'article 2 et qui aurait la teneur suivante :

« En cas de refus du bilan, des comptes, du rapport de gestion ou » tout projet ou plan de la Fondation par le Conseil municipal, celle- » ci a le devoir de modifier ce que le Conseil municipal juge inaccep- » table et de représenter soit les comptes, le bilan, le rapport de ges- » tion ou tout projet ou plan au Conseil municipal, pour approbation, » en tenant compte des vœux de ce dernier. »

M. Christian Grobet (S). Notre groupe avait émis, lorsque le projet des statuts de la Fondation avait été examiné dans ce Conseil, des réserves très nettes à l'égard de la Fondation. Nous estimions en effet que l'aménagement du quartier des Grottes était un problème qui intéressait, en premier lieu, la Ville, et que par conséquent, étant donné que c'était un problème municipal, cette Fondation devait dépendre essentiellement de notre Conseil municipal.

En définitive, la solution qui a été adoptée par le Grand Conseil, c'est qu'une corporation de droit public, qui dépend de deux instances différentes, le Grand Conseil et le Conseil municipal, avec tous les défauts que ce genre de système comporte (nous le voyons déjà avec les Services Industriels) lorsque les deux autorités ne se mettent pas d'accord entre elles. La Ville est, on peut le regretter ou non, sous la tutelle du canton, son pouvoir d'initiative est très modeste et par conséquent nous devons nous soumettre à ce qui a été décidé par le Grand Conseil ; et il ne reste plus qu'à tâcher de trouver une formule de travail, pour cette Fondation, qui nous soit acceptable.

C'est dans ce but, après que le Grand Conseil ait refusé de tenir compte des demandes que nous estimions légitimes de notre Conseil, qui du reste ont été votées à la majorité et qui ont été présentées, soit par la commission des travaux du Conseil municipal, soit sous forme de motion, que notre groupe a déposé une nouvelle motion dans l'espoir de trouver une solution qui permette d'associer davantage le Conseil municipal aux travaux de la Fondation des Grottes.

M. le rapporteur général n'a pas cru nécessaire, dans son rapport, de faire allusion à cette motion, peut-être parce qu'elle ne venait pas de votre groupe, Monsieur Goncerut. Mais enfin, cette motion qui demandait à ce que le Conseil municipal soit consulté au moins 3 fois par année par le conseil de Fondation de la FAG, afin que le Conseil municipal soit orienté sur les projets de la FAG et puisse émettre toutes les suggestions qu'elle estime utiles, cette proposition que nous estimions très importante en vue d'associer le Conseil municipal à l'aménagement qui se ferait aux Grottes, eh bien ! elle a pu se concrétiser dans une formule qui, nous l'espérons, dans son application, donnera toutes satisfactions.

Par ailleurs, la seconde démarche que nous faisons, à savoir que notre Conseil puisse examiner le rapport de gestion ainsi que le budget des comptes de la FAG, eh bien ! cette demande également a trouvé satisfaction. Et je dois dire ici qu'il faut se féliciter de l'esprit de compréhension dont a fait preuve M. Picot, conseiller administratif, puisqu'il a été très difficile de trouver une formule juridique qui permette de concrétiser ces deux demandes.

Je peux dire qu'il y a véritablement eu un effort sincère de part et d'autre pour trouver une solution qui donne satisfaction à chacun et nous pensons que, dans la mesure où cet esprit de confiance se maintient, la formule adoptée sera à même de donner toute satisfaction du moins pendant la période d'étude de la Fondation des Grottes. C'est la raison pour laquelle notre groupe acceptera de voter le crédit d'un million qui sera mis à disposition de la FAG.

M. Jean Olivet (R). Tout d'abord, je voudrais dire à mon collègue Grobet que, si M. le rapporteur a omis de mettre la motion, c'est lui qui vous répondra ; ce que je peux dire en tous cas c'est que, devant notre groupe, il nous a dit combien vous-même aviez mis d'esprit de conciliation dans cette affaire pour trouver une formule permettant d'allier les désirs de votre groupe avec les possibilités juridiques que vous venez de donner.

Donc, en tous cas, je vous en donne, au nom du groupe radical, bien volontiers acte.

Pour en revenir au projet, je voudrais dire que notre groupe se rallie également à ce compromis, ce compromis bien helvétique, mais enfin qui semble pouvoir donner satisfaction. Je voudrais cependant ajouter que nous ne pouvons pas suivre notre collègue Favre, pour une raison très simple, c'est que nul ne peut servir deux maîtres. Et, étant donné que le Grand Conseil, en vertu de la Constitution et comme d'ailleurs dans tous les cantons, a priorité sur les municipalités, il est évident qu'il appartient au Grand Conseil de prendre en dernier ressort les décisions.

Si nous acceptions l'amendement proposé par Vigilance, ou nous tomberions dans une situation extrêmement bizarre, parce que le Grand Conseil pourrait accepter certaines choses et nous refuser les autres, ou le contraire et on ne s'en sortirait plus. Nous n'avons pas une organisation qui nous permet de renvoyer les projets de lois entre les deux Conseils comme ça se fait dans le système bicaméral fédéral, de sorte que nous serions en pleine gabegie et en pleine confusion.

C'est pourquoi, en ce qui nous concerne, nous ne pouvons pas accepter cet amendement, tout en comprenant les désirs de M. Favre, mais je crois que la solution qui a été trouvée par ceux qui se sont penchés sur le problème, par la commission ad hoc, pourra donner satisfaction pour autant qu'elle soit, comme l'a relevé M. Grobet, appliquée dans son esprit.

M. Robert Goncerut, rapporteur (R). J'aimerais dire à M. Grobet que je n'avais pas à mettre son nom dans ce rapport, je ne savais pas qu'il était susceptible.

J'ai fait le rapport de la commission ad hoc, à laquelle le Conseil municipal a renvoyé cet objet.

M. Jean-Jacques Favre (V). J'ai une petite précision à apporter. Je n'osais pas le dire, mais je remercie M. Olivet de l'avoir fait à ma place.

Ce que nous voulons absolument éviter, c'est que la Ville, sur le terrain de laquelle va être construit tout le quartier des Grottes, qui va financer une immense partie de cette reconstruction, se voie, une fois de plus, dépassée par les autorités cantonales et qu'elle reste en arrière avec un simple droit de regard.

Eh bien ça, nous le refusons catégoriquement !

M. Jean Olivet (R). J'ai oublié, en effet, ce que vous avez souligné, mon cher collègue, et je voulais simplement vous dire ceci : en effet, cela peut paraître à première vue peut-être choquant, mais en réalité la Ville va agir, là-dedans, au même titre que les autres propriétaires privés, mais avec la seule différence qu'elle sera, elle, propriétaire beaucoup plus importante et qui aura beaucoup plus de poids dans sa façon d'intervenir.

M. Claude Ketterer, conseiller administratif. J'aimerais donner une ou deux explications aux questions qui ont été posées tout à l'heure par M. Favre.

Je rappelle, tout d'abord, qu'il y a un peu plus de 10 mois, c'est-à-dire le 24 mai 1968, que la proposition que vous allez voter sans doute tout à l'heure a été présentée.

Je pense que M. Grobet a eu raison tout à l'heure de dire, en apportant l'adhésion du groupe socialiste, que la conciliation a été de mise de tous les côtés, pour trouver une formule qui satisfasse tout le monde

et ne mécontente personne, et que l'on puisse enfin partir dans un climat de clarté et de confiance.

C'est au pied du mur qu'on reconnaît le maçon. Eh bien ! j'imagine que cette Fondation, dès son départ, sera très étroitement surveillée ; d'ailleurs, je le souhaite pour elle, et pour nous, de façon à ce qu'on puisse se rendre compte si son travail est réellement efficace.

Malheureusement, Monsieur Favre, il n'est pas possible de vous donner maintenant un renseignement lorsque vous dites : « Quel sera le coût de l'opération réparti entre l'Etat et la Ville ? » Il est bien clair qu'une opération de cette ampleur nécessitera, dans le temps, des centaines de millions. Je dis bien « dans le temps ». Parce que cela va s'étaler, vous l'imaginez bien, sur plusieurs générations. Or, il n'est pas possible, avant la fin des études, estimées à 30 mois, de vous donner des renseignements précis. Et je me refuse, quant à moi, à lancer des chiffres en l'air.

D'autre part, il ne faut pas oublier que la Ville garde quand même, et beaucoup plus que vous ne l'imaginez, ses possibilités. J'en donne pour preuve une, qui s'est tout à fait concrétisée et qui figurait déjà dans le rapport déposé au Grand Conseil par le Conseil d'Etat, dans le projet de loi No 3266, où il était déjà dit que, sur la demande expresse du Conseil administratif de la Ville de Genève, l'Etat avait renoncé à implanter à l'intérieur du périmètre le Cycle d'orientation prévu. Eh bien ! il est passé à exécution, et la demande de crédits pour la construction d'un Cycle d'orientation entre la rue de Lausanne et la voie CFF a déjà été soumise à la commission du Grand Conseil.

Vous avez donc déjà, là, une preuve tangible que l'Etat écoute les désirs et, en quelque sorte, la volonté exprimée par la Ville, de ne pas avoir des immeubles administratifs et de ne pas avoir un Cycle d'orientation à l'intérieur du périmètre, pensant qu'en dehors de la zone verte et des zones réservées aux artisans, il doit surtout subsister une zone importante d'habitations. Alors, vous dire ce que cela coûtera pour l'Etat et la Ville, c'est évidemment très difficile.

Il faudra déterminer au départ les voiries, les dévestitures, refaire les canalisations et, véritablement, bien malin qui pourrait vous dire aujourd'hui ce que ça représentera.

Je pense justement que c'est au cours des études qui seront communiquées au fur et à mesure au Conseil municipal, que nous pourrons avoir une idée des dépenses respectives.

M. Yves Parade (S). Au nom du groupe socialiste, je tiens à dire ici que nous ne pouvons souscrire à l'amendement de Vigilance.

En effet, la commission ad hoc a eu suffisamment de séances et à ce moment-là Vigilance avait tout latitude de faire ses propositions.

Or, cela ressemble fort à une manœuvre dilatoire et nous ne pouvons pas y souscrire.

M. Pierre Karlen (T). Je ne m'étendrai pas pour rappeler la position de notre groupe sur le problème du quartier des Grottes, et notamment de la Fondation qui est décidée pour en étudier l'aménagement et procéder à divers travaux.

Notre position là-dessus est connue. Nous sommes contre cette Fondation, nous sommes contre en principe. Pour nous, c'est également tout le problème de l'autonomie communale qui est soulevé un peu dans le même sens que ça a été dit il y a un instant, par un collègue.

Nous sommes pour l'autonomie communale, pour le renforcement de l'autonomie communale, c'est pour nous un problème de véritable démocratie auquel nous sommes extrêmement attachés. Ceci étant dit, sur le fond du problème, c'est-à-dire sur le crédit d'un million concernant des études préliminaires, il y a une remarque qui selon nous s'impose.

Ces études préliminaires, en fait, durent depuis près de 40 ans. On nous propose maintenant de les prolonger d'environ 30 mois. En effet, le mandat qui sera accordé par la Ville et par l'Etat conjointement portera, nous dit-on, sur une période de 30 mois. Pour nous, cela signifie que l'on a trouvé encore un moyen pour retarder de 2 ans et demi la construction massive de logements en ville, qui fait actuellement cruellement défaut.

Et nous ne pouvons absolument pas accepter cette chose-là. 30 mois pour faire des études préliminaires après quoi il faudra encore faire des études plus poussées définitives. Ceci nous semble tout à fait anormal et inacceptable.

Il faut rappeler tout de même qu'il n'y a pas si longtemps, ici, le prédécesseur de M. Ketterer parlait de plans qui étaient déjà presque terminés, le dossier était pratiquement terminé, et maintenant on nous parle de 2 ans et demi d'études préliminaires. C'est intolérable.

C'est pourquoi nous vous présentons une motion, que nous souhaitons voir acceptée. La motion a le texte suivant :

« LE CONSEIL MUNICIPAL,

» vu la grave pénurie de logements qui sévit actuellement à Genève,

» vu la nécessité urgente de construire massivement des logements » en ville, invite le Conseil administratif à demander à la Fondation » pour l'aménagement des Grottes, que les études préliminaires qui » feront l'objet du mandat octroyé par l'Etat et la Ville de Genève » soient effectués dans un délai de 18 mois au lieu de 30 mois. »

Nous pensons en effet que 1 an et demi pour ces études préliminaires au lieu de 2 ans et demi, dans la situation actuelle, et vu l'urgence, nous pensons que c'est possible et qu'il conviendrait de demander cela à la FAG.

M. Claude Ketterer, conseiller administratif. Je suis obligé de m'inscrire en faux contre une affirmation de M. Karlen. D'abord, dire que les études préliminaires durent depuis 40 ans, c'est une légende. Il existe depuis 40 ans des dossiers d'études établis par un nombre incroyablement élevé de bureaux d'architectes différents, des études souvent très sommaires, des études fragmentaires et partielles. Mais des études globales de l'ensemble, c'est vraiment la première que nous vous soumettons.

J'ai sous les yeux le texte de la déclaration à laquelle vous faites allusion, de M. Donzé, qui était du 21 septembre 1965, où il n'a jamais parlé de plans avancés pour la bonne raison qu'il n'y en avait pas.

Il a dit simplement, voilà la vérité :

« La rénovation du quartier des Grottes est un complexe énorme » de problèmes divers qui touchent à la propriété du sol, à l'organi- » sation des circulations générales, à l'adaptation des installations des » PTT et CFF, à l'évacuation et au relogement des locataires... »

Je vous fais grâce d'autres choses. Cette simple énumération, d'ailleurs très sommaire, situe l'ampleur de la tâche et permet d'affirmer que la réalisation d'ensemble est à long terme.

Il faut que le Conseil municipal comprenne qu'il ne peut être question de raser le quartier des Grottes dans son ensemble et de le reconstruire en une seule fois. La reconstruction du quartier des Grottes, ce n'est pas seulement la disparition d'immeubles vétustes et leur remplacement par des bâtiments modernes, c'est aussi une grande

opération d'urbanisme qui doit permettre la solution aux problèmes généraux tels que ceux de la circulation, du parking, du relogement, etc.

Il faut que le Conseil municipal sache qu'en entreprenant la rénovation du quartier des Grottes la Ville de Genève s'engage dans une vaste et délicate action, qui conduira à d'importants investissements pendant une longue période.

Mme Eugénie Chiostergi-Tuscher (T). Il y a beaucoup de périodes électorales, donc il y a beaucoup de déclarations. La déclaration à laquelle M. Karlen faisait allusion était une autre où M. Donzé nous avait avertis que pour l'automne, avant la fin de l'année, il nous présenterait les plans. Je ne savais pas qu'il faudrait nous battre au sujet d'un procès-verbal. Je n'ai donc pas pas la référence, mais permettez-moi de vous dire que réellement nous avons eu la garantie qu'avant l'année écoulée, sauf erreur c'était 1963 (j'étais encore au début de ma carrière de conseiller municipal) nous aurions les plans. J'ai eu l'occasion de rechercher à plusieurs reprises cette déclaration ; si vraiment vous désirez la voir, je vous la donnerai.

M. Jean-Jacques Favre (V). Je serai très bref, car c'est simplement pour dire à M. Ketterer que je n'ai pas demandé qu'on nous donne le montant des opérations. Nous avons demandé qu'on veuille bien nous donner, à l'occasion, la répartition proportionnelle entre la Ville et le canton, pour autant que cela soit possible.

M. Emile Piguet (ICS). Comme vous tous, notre fraction s'est penchée sur ce problème avec beaucoup d'attention, mais je dois ajouter qu'en ce qui concerne la proposition initiale faite au Conseil municipal, nous y étions formellement opposés.

Comme les précédents orateurs, et ayant présidé cette commission ad hoc, je me plais à reconnaître l'esprit de collaboration qui a présidé aux débats. Je voudrais cependant dire, motivant notre acceptation à ce million, qu'entre les premières propositions qui ont été faites, où les désignations ne comportaient pratiquement que le Conseil d'Etat et le Conseil administratif, il y a eu un effort considérable de la part des pouvoirs exécutifs pour que le Conseil municipal puisse faire valoir ses prétentions et se défendre. Je pense que, dans ce domaine-là, nous pouvons être satisfaits.

En ce qui concerne l'amendement de mon collègue du groupe Vigilant, il est généreux dans son idée mais les conseillers qui ont participé

aux séances de la commission ad hoc savent le temps et la peine que se sont donnés principalement M. Picot et M. Grobet, séance après séance, pour arriver à mettre un texte sur pied.

Je pense que ce serait maintenant compliquer le problème que de vouloir y ajouter cet amendement, car je ne suis pas certain qu'il nous apporterait quelque chose, et qui plus est, pourrait être en contradiction avec les règlements en vigueur.

Pour ce qui est de la proposition que nous fait notre collègue M. Karlen, du parti du travail, on peut supposer qu'en demandant 18 mois au lieu de 30, on pourrait gagner quelque temps pour pouvoir construire des logements plus rapidement, mais j'ai le sentiment que c'est dangereux. Nous avons toujours été pour que les propositions soient étudiées en plein, qu'elles ne soient pas — excusez-moi l'expression — « bâclées » et qu'après nous ayons des surprises désagréables, car si nous disons 18, pourquoi pas 12 ou pourquoi pas 22 ? Je ne sais pas comment notre collègue M. Karlen a réussi à trouver ce chiffre.

Je suis conscient qu'il a voulu gagner quelques mois, mais je dois dire qu'en ce qui nous concerne, nous préférons quelques mois de plus et avoir la sécurité que le problème sera bien étudié. Notre fraction votera le crédit.

M. Dominique Micheli (L). C'est avec intérêt que nous avons pris acte du fait que les représentants du parti du travail se posent, ce soir, en ce que l'on pourrait appeler les Vestales du temple de l'autonomie communale. On ne sait pas si ces sentiments seront durables, mais enfin il sera intéressant de l'observer.

Au reste, nous constatons que cette Fondation, notamment par la composition de son Conseil, permettra à la Ville de Genève de dire son mot, alors que si la Fondation n'avait pas été constituée, si les études avaient été entreprises, comme elles le seraient normalement, par les bureaux de l'Etat, au premier stade, en fait la Ville n'aurait eu absolument rien à dire. C'est pourquoi nous nous étonnons de l'opposition qui se manifeste dans les rangs du parti du travail, comme également chez les vigilants, à l'égard de l'approbation.

Le parti libéral va donc s'associer à ce projet, tel qu'il est présenté ce soir, et pour les raisons qui ont très bien été indiquées tout à l'heure par M. Olivet, il s'opposera à l'amendement proposé par le groupe Vigilance.

M. François Picot, conseiller administratif. Je ne veux pas revenir sur l'ensemble du problème. Je voudrais seulement relever comme cela

a déjà été fait, qu'il y a eu 5 séances de la commission ad hoc, qu'au cours de ces séances on a beaucoup travaillé, qu'il y a eu un effort de conciliation considérable de part et d'autre pour mettre sur pied le texte de cet article 2, qui a été ajouté au projet d'arrêté.

Egalement en dehors des séances de la commission, ces textes ont été soumis soit au juriste de la Ville, M. Guillermet, secrétaire adjoint du Conseil administratif, et au Département de l'intérieur, en la personne de son secrétaire général, M. Marcel Girardin. Nous avons pris toutes précautions pour être certains que ces textes soient acceptés par l'autorité qui doit surveiller nos arrêtés, vous savez que le Conseil d'Etat, agissant par le Département de l'intérieur, peut casser un arrêté qui ne serait pas conforme à la loi sur l'administration des communes.

Nous avons donc veillé à mettre en harmonie ce texte avec la loi sur l'administration des communes, et avec le texte de loi et des statuts de la Fondation des Grottes qui ont été votés par le Grand Conseil. C'est pourquoi j'estime que le Conseil municipal devrait repousser l'amendement présenté par Vigilance. Il est même regrettable qu'il n'ait pas été présenté au cours des 5 séances de commission.

Nous aurions pu alors le discuter à loisir, mais à première vue il n'est pas possible de l'accepter. Je suis certain qu'il serait refusé, car il est absolument contraire au texte qui a été voté par le Grand Conseil, et j'estime que si vous mettez cet amendement, vous retarderez considérablement le vote de ce projet et ce projet est urgent, comme l'a dit M. Karlen. Je crois que si l'on veut le faire avancer, la meilleure chose, c'est de le voter.

Mise aux voix, la motion de M. Karlen est rejetée à la majorité.

M. Edmond Gilliéron (T). Je constate tout d'abord qu'on fait traîner encore une fois l'opération construction en ville, par le fait d'admettre le prolongement de tout à l'heure, c'est-à-dire les trente mois au lieu des dix-huit, comme nous le proposions. Il est certain que l'on ne résoudra pas le problème du logement d'ici ces trente mois.

Concernant l'amendement de Vigilance, je pense que ce groupe est parti d'un bon sentiment en pensant que le Conseil municipal pouvait s'octroyer un droit de contrôle absolu sur la Fondation.

Ce Conseil aurait pu exercer un droit analogue en ce qui concerne les Services Industriels. Et jamais ce Conseil municipal n'en a fait usage, sauf une fois, la dernière : ça devait être le chant du cygne.

Il me semble quant à moi que la politique que peut faire une Fondation peut être une politique juste ou une politique fausse. Cela dépend surtout de la façon dont les conseillers municipaux qui sont ici acceptent cette politique. Que nous ayons ou pas la possibilité d'accepter le budget, cela n'a pas d'importance si la majorité de ce Conseil municipal, comme elle l'a fait plusieurs fois au sujet des Services Industriels, l'accepte sans discussion. Par conséquent, je crois que, que l'on vote l'amendement ou pas, cela ne change rien au problème : cela dépend uniquement de l'attitude de chacun d'entre vous.

M. Alfred Oberson (V). Ce Conseil municipal va se déterminer tout à l'heure sur l'octroi d'une somme de 1 million au quartier des Grottes. Chacun est conscient que nous devons réaliser le plus rapidement possible l'aménagement de ce quartier. Mais je me pose la question de savoir si ce Conseil municipal se trouve devant une faiblesse, une sorte d'aveu d'incapacité face au Grand Conseil et face à l'Etat.

Et je me pose sincèrement la question de savoir si le Conseil municipal, le Conseil administratif, sont des élus et s'ils ne défendent pas les intérêts de la Ville de Genève.

M. Jean Olivet (R). Je suis obligé de m'élever en faux contre les paroles de M. Gilliéron disant que les membres de ce Conseil qui se sont opposés à la motion de M. Karlen conspirent pour prolonger les délais des constructions en ville !

M. Edmond Gilliéron. Mais c'est sûr !

M. Jean Olivet. Je pense être l'interprète de tous ceux qui s'y sont opposés. Au contraire de M. Karlen, nous avons les pieds sur terre...

M. Edmond Gilliéron. Et le porte-monnaie dans la poche ! *(Bruit)*

M. Jean Olivet. ... au lieu de jeter des chiffres en l'air, qui ne reposent sur rien ! Parce que nous aurions pu aussi faire de la démagogie et dire 16 mois au lieu de 18 ! C'est extrêmement facile, dans ce domaine-là. Et je suis obligé de m'élever avec vigueur contre ces procédés.

M. Germain Case (T). Je regrette, je n'avais pas l'intention de prendre la parole.

Ce n'est pas par hasard que l'on vous a cité ce chiffre de 18 mois. Etant donné que le conseil de Fondation de la Fipa a terminé ses travaux au minimum depuis une année, il est rémunéré jusqu'au milieu de cette année pour rien. Lorsqu'il aura fini son règne à la Fipa, il va

passer aux Grottes ! Ce sont les mêmes « types », il n'y a pas de problème ! *(Rires et exclamations)*

Dans la bourgeoisie, vous avez une quantité de gens qui sont incapables de manger ailleurs qu'à la crèche cantonale ou municipale... *(Hilarité)* ... alors vous êtes obligés de les placer dans ces Fondations !

Par conséquent, s'il y a une année qu'ils ne font plus rien à la Fipa, nous pouvons considérer que cela va se passer de la même façon aux Grottes : ils vont travailler — si l'on peut employer cette expression... enfin, imaginons un instant que ce soit le cas — une année et demie et, l'autre année, ils sont payés pour rien.

Donc, nous ne sommes pas d'accord avec ce système.

Le projet est adopté en premier débat.

Deuxième débat

Le titre, le préambule et l'article 1 sont adoptés.

Art. 2.

La présidente. Nous sommes ici en présence de l'amendement de M. Favre. Je vous le rappelle. *(Lecture)*

Mis aux voix, cet amendement est rejeté à la majorité.

L'article 2 est adopté, de même que les articles 3 à 5.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le projet est adopté dans son ensemble.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

Le Conseil municipal,

vu l'article 67, lettre j) de la loi sur l'administration des communes du 3 juillet 1954,

vu le mandat qui sera donné à la FAG par le Conseil d'Etat et le Conseil administratif,

sur la proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 000 000 francs destiné à couvrir la part de la Ville de Genève dans

les frais d'études préliminaires de l'aménagement du quartier des Grottes. Ce montant sera mis à la disposition de la FAG au fur et à mesure de l'avancement de ses travaux d'études.

Art. 2. - Le Conseil administratif remet, chaque année, au Conseil municipal, un rapport sur la gestion de la Fondation pour l'aménagement du quartier des Grottes (FAG), rapport auquel sont joints le budget, les comptes, le bilan et le rapport de gestion de la Fondation.

Le Conseil administratif est chargé de demander, au moins trois fois par an à la Fondation pour l'aménagement du quartier des Grottes, un rapport intermédiaire sur l'état des travaux et des projets de celle-ci. Ces rapports seront remis au Conseil municipal.

Les rapports mentionnés aux alinéas ci-dessus peuvent être renvoyés à une commission qui pourra inviter des représentants du Conseil de fondation de la FAG pour obtenir tout renseignement complémentaire et faire toutes suggestions qu'elle estimera utiles.

Art. 3. - La dépense prévue à l'article premier sera portée à un compte spécial qui sera crédité des recettes éventuelles.

Art. 4. - Il sera provisoirement pourvu aux dépenses prévues à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 000 000 de francs.

Art. 5. - La dépense prévue à l'article premier sera amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève, sous 700.581 «annuités d'amortissements des crédits extraordinaires» des années 1969 à 1973.

7. Rapports des commissions des sports et des travaux chargées d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 260 000 francs pour la construction au Stade de Champel d'une tribune couverte avec vestiaires et buvette pour le terrain d'athlétisme. (No 107 A) *

M. Marcel Clerc, rapporteur de la commission des sports (R).

La commission des sports s'est réunie le 22 janvier 1969 sous la présidence de M. Yvan Caretti ; étaient présents MM. les conseillers Case, Gilliéron, Hédiger, Bischof, Grobet, Jaton, Clerc Marcel, Cornut,

* Proposition, 1699. Commission, 1703.

Gros, Barde (remplaçant Messerli), Favre et Tochon (2 absences, MM. Sulliger et Zwicky).

La commission a étudié cette proposition en présence de M. P. Raisin, conseiller administratif délégué aux sports, et de M. A. Blanc, chef du service des sports.

Tout d'abord, il faut relever que ce projet fait suite aux recommandations du Conseil municipal au Conseil administratif, lors de la séance du 19 mars 1968 (p. 1421 du Mémorial), et ceci sur le base des préavis favorables des commissions concernées (cf. rapport No 34 A).

La nécessité de cette construction, qui est la continuation logique de l'aménagement justifié du Stade de Champel, est également démontrée par le degré d'utilisation du pavillon préfabriqué la dernière saison.

Afin d'orienter de manière précise le Conseil municipal sur l'implantation de cette tribune, dans le cadre des divers aménagements, et sur la répartition des différents locaux prévus, deux plans à l'échelle, communiqués par le service des sports, sont joints à ce rapport.

Il est à remarquer la possibilité de rallonger le bâtiment si le besoin s'en faisait sentir dans l'avenir, les pilliers d'éclairage étant posés en conséquence. En cas de manifestations importantes, les 900 places de la tribune peuvent être complétées par des gradins en tubulaires, de même une terrasse peut doubler les 130 places de la buvette.

Pour éviter les critiques éventuelles des usagers, la commission s'est fait préciser que la Fédération suisse d'athlétisme a approuvé, sous réserve de 3 modifications de détail, le plan général, le dispositif d'éclairage, la disposition des pistes et sautoirs.

En outre, une maison spécialisée a été consultée sur les impératifs du poste de chronométrage, et des contacts ont été établis avec les PTT quant à l'équipement pour les reportages radio ou télévision.

En cours d'étude de cette proposition, certains commissaires ont envisagé la création d'installations supplémentaires qui, si elles semblaient intéressantes de prime abord, avaient une incidence financière trop importante.

Une seule suggestion fut en définitive retenue, la possibilité de créer un passage souterrain permettant aux athlètes de pénétrer au centre du terrain sans passer sur la piste circulaire.

A la séance suivante, le 7 février, la commission, après avoir entendu les explications de M. P. Raisin, conseiller administratif et de

M. A. Blanc, chef du service des sports, sur le problème susmentionné, décidait, à l'unanimité des 14 membres présents, de recommander l'adjonction de ce tunnel au projet.

En résumé, la demande de crédit se décompose ainsi :

	Fr.
— construction des vestiaires et équipement. . .	810 000,—
— tribune avec porteurs	90 000,—
— toiture	128 000,—
— buvette sans le mobilier à charge du tenancier. .	117 000,—
— aménagements extérieurs et divers.	90 000,—
— dotation au fonds de décoration	25 000,—
crédit initial	1 260 000,—
— passage souterrain (estimation)	45 000,—
	1 305 000,—

A noter que le poste « aménagements extérieurs divers » comprend la démolition des baraquements à l'angle du pont de Vessy.

Cette dépense est prévue au programme quadriennal 1968-1971, et les travaux s'échelonneront jusqu'en été 1971.

Au vu de ces considérations, et à l'unanimité des membres présents, la commission des sports vous recommande d'accepter le projet d'arrêté de la proposition No 107.

M. Charles Schleer, rapporteur de la commission des travaux (R).

La commission des travaux s'est réunie le 5 mars 1969 sous la présidence de M. Emile Piguet, conseiller municipal, en présence de MM. Jean Ducret et Claude Canavèse, respectivement directeur et directeur-adjoint du Service immobilier, M. André Blanc, chef du service des sports, M. Edouard Lavanchy, architecte et surveillant de chantier, ainsi que les promoteurs du projet MM. Guex et Kirchhoff, architectes, assistaient également à la séance. Le procès-verbal était tenu par M. François Girod, chef de section.

Après avoir pris connaissance du rapport de la commission des sports qui reflète en détail la proposition du Conseil administratif, la commission des travaux a procédé à l'étude de la proposition No 107.

Ce projet qui fait suite aux rapports Nos 34 A et 108 A déjà acceptés par le Conseil municipal, a suscité de nombreuses questions des

commissaires. Ces derniers se sont, entre autres, inquiétés du coût élevé de cette construction. Messieurs les architectes ont donné toutes les informations utiles et justifié point par point le devis estimatif.

La commission des travaux a également examiné la suggestion faite par la commission des sports, relative à la création d'un passage souterrain d'environ 18 m. de long × 2 m. de largeur pour un crédit supplémentaire de 45 000 francs. Le bien-fondé de cette adjonction à la proposition No 107 a été reconnu par tous.

En conclusion, la commission des travaux vous recommande, à l'unanimité, d'approuver le projet d'arrêté de la proposition No 107 ainsi que le crédit supplémentaire pour le passage souterrain.

PROJET D'ARRÊTÉ

Le Conseil municipal,

vu l'article 67 lettres b) et j) de la loi sur l'administration des communes du 3 juillet 1954,

sur la proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 305 000 francs pour la construction de tribunes, vestiaires et buvette pour le terrain d'athlétisme du Stade de Champel et la création d'un passage souterrain sous la piste.

Art. 2. - La dépense prévue à l'article premier sera portée à un compte spécial qui sera crédité des recettes éventuelles.

Art. 3. - Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 305 000 francs.

Art. 4. - Une somme de 25 000 francs sera prélevée sur le crédit indiqué à l'article premier et attribuée au fonds de décoration institué par l'arrêté du Conseil municipal le 10 février 1950.

Art. 5. - La dépense prévue à l'article premier sera amortie au moyen de 10 annuités, qui figureront au budget de la Ville de Genève sous No 233.581 « Annuités d'amortissement de crédits extraordinaires » des années 1969 à 1978.

Proposition : stade de Champel

Proposition : stade de Champel

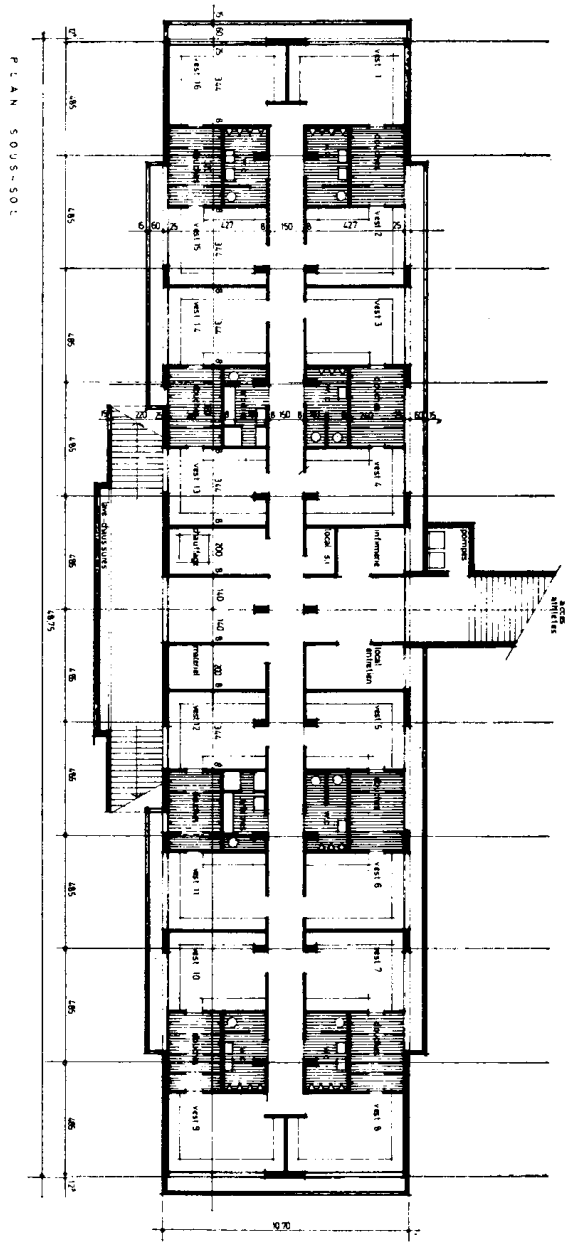

Premier débat

M. Hermann Jenni (V). Nous aimerions que les prix soient étudiés sur des bases sérieuses lorsqu'on nous présente de telles propositions — celle-ci porte tout de même sur 1 260 000 francs — et non pas sur des évaluations que nous n'hésiterons pas à qualifier de fantaisistes.

A tel point que même des conseillers municipaux membres de la commission qui devraient, par leur activité professionnelle, être plutôt enclins à une calculation large des devis estimatifs, ont trouvé eux-mêmes les chiffres pour le moins discutables.

Cela dit, nous accepterons néanmoins ce projet, en espérant qu'il sera réalisé avec la plus grande économie, parce qu'il répond effectivement à une nécessité.

M. François Picot, conseiller administratif. Je voudrais simplement présenter un amendement de pure forme à l'article 5 de l'arrêté.

Il avait été prévu que les annuités d'amortissement de crédit extraordinaires porteraient sur les années 1969 à 1978. Or, comme cet arrêté a été voté un peu plus tard que prévu, je vous demande, à l'article 5 in fine, de lire :

« ... des années 1970 à 1979. »

Le projet est adopté en premier débat.

Deuxième débat

Le titre, le préambule, ainsi que les articles 1 à 4 sont adoptés.

Art. 5.

La présidente. Je vous rappelle l'amendement présenté par M. Picot, qui consiste à remplacer « 1969 à 1978 » par « 1970 à 1979 ».

Mis aux voix, cet amendement est adopté sans opposition.

L'article 5, ainsi modifié, est adopté.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le projet est adopté dans son ensemble.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

Le Conseil municipal,

vu l'article 67 lettres b) et j) de la loi sur l'administration des communes du 3 juillet 1954,

sur la proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 305 000 francs pour la construction de tribunes, vestiaires et buvette pour le terrain d'athlétisme du Stade de Champel et la création d'un passage souterrain sous la piste.

Art. 2. - La dépense prévue à l'article premier sera portée à un compte spécial qui sera crédité des recettes éventuelles.

Art. 3. - Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 305 000 francs.

Art. 4. - Une somme de 25 000 francs sera prélevée sur le crédit indiqué à l'article premier et attribuée au fonds de décoration institué par l'arrêté du Conseil municipal le 10 février 1950.

Art. 5. - La dépense prévue à l'article premier sera amortie au moyen de 10 annuités, qui figureront au budget de la Ville de Genève sous No 233.581 « Annuités d'amortissement de crédits extraordinaires » des années 1970 à 1979.

8. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue :

— de la cession gratuite par l'Etat de Genève à la Ville de Genève d'une parcelle sise chemin Moïse-Duboule 2,

— de l'acquisition, pour le prix de 210 000 francs, d'une parcelle sise chemin Moïse-Duboule 6-8, appartenant à l'Etat de Genève. (No 109 A) *

M. Emile Monney, rapporteur (L).

La commission des travaux s'est réunie le mercredi 19 février 1969, afin d'examiner la proposition No 109.

* Proposition, 2007. Commission, 2010.

Cette séance était présidée par M. Robert Pattaroni, conseiller municipal. Etaient présents à la séance MM. Ketterer, conseiller administratif, Canavèse et Girod.

Les membres de la commission, après avoir pris connaissance du projet, ont pu poser les questions utiles à M. Ketterer, conseiller administratif, qui s'est fait un plaisir d'y répondre.

Comme le dit très bien la proposition, le Conseil administratif s'est préoccupé, dès l'origine de l'opération, de la réservation des terrains nécessaires à l'établissement des installations scolaires enfantine et primaire, répondant à l'urbanisation de ce secteur.

La proposition qui nous est soumise constitue en fait la régularisation de la situation foncière de la zone en question et comporte la cession à la Ville de Genève, des terrains qui ont été destinés aux installations scolaires enfantines et primaires. Il s'agit :

— de la cession gratuite par l'Etat de Genève à la Ville de Genève de la parcelle 3367 B, d'une surface de 7 926 m2,
— de la vente par l'Etat de Genève à la Ville de Genève de la parcelle 3852 de 4 224 m2 plus les droits qui en dépendent dans la parcelle 1984, au prix coûtant, soit pour le montant de 210 000 francs.

En conclusion, et à l'unanimité, la commission des travaux, vu les explications qui nous sont données et après avoir pris connaissance de la proposition No 109, vous recommande d'approuver le projet d'arrêté ci-après : *(Voir ci-après le texte adopté sans modification)*

Le projet est adopté en premier puis en deuxième débat.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le projet est adopté dans son ensemble.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

Le Conseil municipal,

vu l'article 67 lettre g) de la loi sur l'administration des communes du 3 juillet 1954,

vu l'accord intervenu entre le Conseil d'Etat et le Conseil administratif aux termes duquel :

I. L'Etat de Genève cède gratuitement à la Ville de Genève la parcelle 3367 B fe 68 du cadastre de la commune de Genève section Petit-Saconnex, chemin Moïse-Duboule ;

II. L'Etat de Genève vend à la Ville de Genève, pour le prix de 210 000 francs, la parcelle 3852 fe 68 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, chemin Moïse-Duboule et les droits qui en dépendent dans la parcelle 1984 ;

III. Il est constitué :

a) au profit de la parcelle 3367 B, cédée à la Ville de Genève sur la parcelle 3367 A, restant la propriété de l'Etat de Genève, une servitude de passage et une servitude de non-bâtir,

b) au profit de la parcelle 3367 A, restant la propriété de l'Etat de Genève sur la parcelle 3367 B, cédée à la Ville de Genève, une servitude de passage
(l'assiette de ces servitudes sera délimitée par un plan établi par MM. Oestreichner et Heimberg, ingénieurs-géomètres officiels),

sur la proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier. - Le susdit accord est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

Art. 2. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 210 000 francs, frais d'acte et de plans non compris, en vue de l'acquisition de la parcelle 3852 désignée sous chiffre II ci-dessus.

Art. 3. - Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève à concurrence de 210 000 francs.

Art. 4. - La dépense prévue à l'article 2 sera portée au compte « Bâtiments publics, écoles » et viendra en augmentation du coût de construction de la première étape du groupe scolaire de Budé, réalisée selon l'arrêté du Conseil municipal du 28 mars 1961.

Art. 5. - Cette opération ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

9. Rapports de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'acquisition, pour le prix de 1 300 000 francs, d'immeubles sis rue Lombard 9-11-13 et boulevard de la Cluse 99-101, propriété de l'Etat de Genève. (Nos 114 A-114 B) *

M. Charles Schleer, rapporteur de la majorité (R).

Dans sa séance du 26 février 1969, la commission des travaux présidée par M. Robert Pattaroni, et en présence de MM. Claude Ketterer, conseiller administratif, Claude Canavèse, directeur adjoint du Service immobilier, Jean Krähenbühl, ingénieur de la circulation, et François Pategay, du Département des travaux publics, a examiné la proposition No 114. M. François Girod, chef de section, était chargé du procès-verbal.

Après s'être rendue sur place, la commission a entendu un exposé de M. F. Pategay, chef de la Division de l'urbanisme du Département des travaux publics, sur le développement et l'organisation de notre centre hospitalier, sur la construction prochaine du Centre médical universitaire dans le lotissement compris entre les rue Lombard, Sauter et l'avenue de Champel et sur le plan directeur du quartier de Plainpalais.

M. J. Krähenbühl, ingénieur de la circulation, a démontré la forte concentration de mouvements qu'implique la zone de l'hôpital tant en ce qui concerne le service des urgences que celui du nombreux personnel et des visiteurs. La carence de la desserte des transports publics dans le secteur de l'hôpital a été souvent dénoncée et la proposition No 114 est justement destinée à prouver que les Autorités municipales savent prendre conscience des besoins de la population en favorisant un tracé déjà esquissé de la ligne de bus No 1 suivant le parcours boulevard du Pont-d'Arve - rue Lombard - rue Sauter - avenue de Champel.

La proposition du Conseil administratif indique qu'en cas d'accord du Conseil municipal, le problème du tronçon de la rue Lombard compris entre le boulevard de la Cluse et la rue Sauter se trouverait résolu et que, de surplus, l'acquisition foncière qui est présentée permet à la Ville de fortifier sa position dans les négociations qu'elle a à conduire pour réaliser la percée boulevard de la Cluse - boulevard de la Tour, dans le cadre d'une reconstruction partielle du quartier. Ces arguments ont convaincu la majorité de la commission des travaux, d'autant plus que les terrains à acquérir sont propriété de l'Etat de

Proposition , 2214. Commission, 2219.

Genève qui les a négociés entre 1946 et 1962, pratiquement au nom de la Ville, un accord ayant été conclu entre les Services pour éviter que l'intervention de deux centres de négociations parallèles ait pour effet de créer un secteur d'instabilité foncière et, par là, un secteur de spéculation.

Ces terrains nous sont offerts à l'achat au prix de revient, intérêts courus majorés. La majorité de la commission des travaux estime l'opération absolument valable tant sur le plan de l'intérêt général et de l'efficacité, que sur le plan foncier et financier.

Une minorité s'est dessinée au sein de la commission des travaux pour élever une série d'objections qui ne concernent en rien la proposition No 114. Le Parti du Travail, puisque les minoritaires sont ses membres, n'a pas voulu s'opposer franchement à l'arrêté qui lui est présenté en disant : « nous ne voulons pas faciliter les accès à l'hôpital, nous ne voulons pas que les transports publics puissent conduire facilement les familles auprès de leurs malades, nous ne voulons pas acheter le terrain qui pourrait permettre la création d'un parking souterrain indispensable aux abords de notre centre hospitalier. » Non, les minoritaires prennent prétexte du plan directeur de Plainpalais qui leur a été présenté en séance de commission, comme si c'était la première fois que ce document est à disposition des représentants du Conseil municipal.

Chacun sait qu'en séance du Conseil municipal du 29 septembre 1964 le plan d'aménagement No 25419.66 I fixant les implantations du secteur rue Prévost-Martin - boulevard du Pont-d'Arve - rue Micheli-du-Crest a été voté à l'unanimité. Pourquoi, dès lors, faire la découverte en 1969 que la Ville de Genève a déjà manifesté sa décision de restructurer le quartier de Plainpalais en créant des zones aérées et, si possible, arborisées, pour permettre de meilleures conditions d'habitat, en même temps qu'une possibilité plus fluide de circulation.

Le parti du Travail a choisi un mauvais exemple pour « contester » une proposition valable du Conseil administratif et la majorité de la commission des travaux n'a pas été dupe des arguments avancés par la minorité et qui n'ont, comme seul objectif, que de déplacer le problème pour créer un mécontentement accru de la population.

La majorité de la commission des travaux a pris sa décision en considérant que :

— il faut tout faire pour améliorer les accès au centre hospitalier genevois,

— les conditions de l'acquisition proposée sont parfaitement valables.

En conséquence, la majorité de la commission des travaux vous recommande, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les conseillers, d'approuver le projet d'arrêté suivant : *(Voir ci-après le texte adopté sans modification)*

M. Pierre Karlen, rapporteur de la minorité (T).

La minorité au sein de la commission des travaux qui a examiné la proposition susmentionnée estime que l'achat des terrains en question qui seront destinés presque totalement à des aménagements de circulation ne peut être acceptée dans la mesure où elle implique l'approbation d'un plan directeur inacceptable.

Les commissaires de la minorité rappellent préalablement qu'ils ont toujours accepté les acquisitions de terrains par la collectivité municipale, estimant que la Ville de Genève doit être propriétaire de son sol, notamment pour y construire des logements à loyers limités et tous les équipements sociaux indispensables.

Ils constatent qu'une forte proportion des achats qu'on leur propose depuis quelques années sont de plus en plus destinés à des aménagements concernant la circulation et le stationnement, alors que les terrains municipaux disponibles pour la construction de logements sont, selon les dires du service immobilier, fort peu nombreux.

Cette politique de priorité à la circulation, refusée par les commissaires de la minorité et le parti auquel ils appartiennent, entraîne de plus en plus des dépenses considérables pour la collectivité municipale au détriment des ressources financières qui devraient être affectées aux réalisations à buts sociaux.

Le plan directeur qui a été présenté à la commission des travaux montre en effet que de nombreux immeubles devront être acquis par la Ville à plus ou moins long terme. Il s'agit notamment de tout un côté du boulevard du Pont-d'Arve qui n'offrira même pas la possibilité de reconstruire des logements.

En outre, cet élargissement du boulevard du Pont-d'Arve qui deviendrait une artère à double sens séparés (comme au boulevard Helvétique) semble absurde dès lors que le principe d'une double ceinture urbaine à sens unique est préconisé par les autorités actuelles.

D'autre part, les commissaires de la minorité sont conscients que le problème des accès à l'hôpital nécessite de nettes améliorations,

notamment en ce qui concerne les transports d'urgence et les transports publics actuellement inexistants destinés au personnel hospitalier et aux visiteurs.

Mais il est flagrant que l'élargissement proposé de la rue Lombard n'est pas de nature à remédier aux difficultés actuelles, tant par sa situation que par les problèmes qui se poseraient à ses débouchés sur les boulevards de la Cluse et de la Tour.

Enfin l'élargissement prévu pour la rue Micheli-du-Crest semble amplement suffisant pour assurer des liaisons convenables avec le centre hospitalier. Encore faudrait-il que l'accès à cette rue depuis la place des Philosophes ne soit pas supprimé, comme l'indique le plan directeur déjà mentionné.

Il est donc bien évident que la réalisation de ce plan directeur n'est pas souhaitable dans son ensemble parce qu'il prévoit des transformations démesurées et sans rapport avec l'amélioration des accès à l'hôpital. et parce qu'il entraînerait l'acquisiton et la démolition de la moitié des immeubles du quartier aux frais de la collectivité.

Enfin, il faut signaler que la priorité accordée à la circulation automobile par les autorités cantonales est incompatible avec les intérêts et la sécurité des piétons, notamment les enfants, les vieillards et les invalides, et relègue au second plan tous les équipements sociaux indispensables, particulièrement les jardins publics et les places de jeux qui sont totalement ignorés dans le plan directeur.

Ceci étant dit, la minorité de la commission des travaux demande à Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les conseillers municipaux, d'accepter que les besoins de la grande masse des travailleurs et des locataires soient satisfaits par des aménagements urbains plus mesurés et mieux équilibrés. et d'opposer un refus ou une abstention à la proposition du Conseil administratif en signe de désapprobation du plan directeur présenté à son appui.

Premier débat

M. Pierre Karlen, rapporteur de la minorité (T). Je voudrais m'élever contre le procédé utilisé par le rapporteur de la majorité. Il me semblait que dès l'instant où il y avait un rapport de minorité et un rapport de majorité, il eût été correct de laisser à la minorité le soin de s'exprimer dans son rapport au lieu de lui prêter des intentions dans un rapport de majorité.

On constate effectivement que la moitié du rapport de M. le rapporteur de la majorité consiste à nous prêter des intentions que nous n'avons pas, et qui sont d'ailleurs démenties par notre rapport de minorité.

Je trouve le procédé peu courtois, pour rester poli vis-à-vis de M. Schleer, car j'aurais envie d'employer des mots beaucoup plus violents.

La présidente. Je vous en prie, Monsieur.

M. Pierre Karlen. Ceci étant dit, je veux faire quelques remarques au sujet de ce rapport, puisque visiblement il y a eu des efforts pour essayer d'en atténuer le sens et d'en diminuer la portée. Je crois que nous nous sommes clairement exprimés. Notre rapport de minorité est un rapport en signe de protestation contre les plans directeurs qui nous sont présentés très fréquemment lorsque nous avons des aménagements de quartiers à adopter, et ces plans directeurs, chaque fois que nous les voyons, nous constatons qu'ils sont insuffisants. Ils ne contiennent que très peu d'indications. Ils contiennent principalement des indications relatives aux circulations et aux volumes bâtis, sans prévoir jamais leurs destinations.

Nous pensons qu'il y a là une nette insuffisance. Dans ce sens-là — et pour ne pas allonger — je vais vous lire directement le projet d'une motion que nous vous proposons, en ce qui concerne ces plans directeurs. Le texte de la motion est le suivant :

« Le Conseil municipal constate que le plan directeur qui fixe le » développement et les aménagements de la Ville est insuffisant en ce » qui concerne la prévision des équipements scolaires, culturels, spor- » tifs et récrétaifs.

» Il invite le Conseil administratif à intervenir auprès du Départe- » ment des travaux publics afin que le plan directeur soit complété » par toutes les indications nécessaires relatives aux équipements » sociaux susmentionnés. »

Je crois que le texte de cette motion rejoint les préoccupations qui sont fréquemment exprimées lors des séances de la commission des travaux. Il y a souvent des commissaires qui disent : « Mais sur ce plan-là, nous ne voyons pas des emplacements réservés aux écoles, des emplacements réservés aux terrains de jeux, aux espaces verts, etc. » Et je pense que la motion que nous vous proposons ce soir va dans ce sens-là.

M. Jacky Farine (T). En prenant connaissance du rapport de M. le conseiller Schleer, qui a essayé de prêter à notre parti des intentions

que nous n'avions pas, j'affirme que depuis le début de cette législature, c'est le rapport le plus électoraliste que nous ayons vu dans ce Conseil. Par ce rapport, on entrevoit déjà les craintes de l'auteur pour le parti radical avec l'approche des élections d'automne.

Par son rapport, M. Schleer veut faire croire à la population que nous voulons empêcher l'accès facile de l'Hôpital. Il oublie que si, aujourd'hui, nous sommes dans une telle situation, c'est bien grâce à l'incurie de son parti qui est depuis 30 ans à la tête des affaires de Genève, et quand je dis les affaires, dans toutes les affaires.

Ce n'est certainement pas le parti du travail qui est le responsable du manque de logements à Genève. Ce n'est pas lui non plus qui s'occupe actuellement de faire augmenter les loyers, mais ce sont bien les régisseurs et les propriétaires d'immeubles qui sont certainement de vos amis, Monsieur Schleer. Ce sont eux qui mécontentent la population. Peut-être que vous oserez les dénoncer dans les prochains dîners des associations radicales.

M. Claude Ketterer, conseiller administratif. S'il y a une proposition dont nous pouvions penser légitimement qu'elle réunirait rapidement l'unanimité de ce Conseil, c'était bien celle-là. Or, je vois vraiment que, dans le cas particulier, M. Karlen, qui défend une cause peut-être sympathique en elle-même, c'est-à-dire de ne pas tout sacrifier à la circulation, a très mal choisi son exemple.

Et dans cette affaire, je dois déplorer que ce n'est plus du tout ce que j'appellerais de l'opposition constructive que nous devons apprécier, mais c'est de l'obstruction systématique.

Il y a une indigence d'argumentations dans la théorie, ça le dispute vraiment à l'ignorance des réalités, et des besoins effectifs. L'Hôpital cantonal, depuis plus de 20 ans, a été déterminé pour être reconstruit sur son emplacement avec les extensions que cela comportait. Les deux étapes de reconstruction de cet hôpital sont arrivées à leur achèvement. Le Grand Conseil est saisi présentement d'une demande de crédits de 113 millions pour la troisième et dernière étape, et il semble que l'unanimité se fera comme elle s'est faite jusqu'à maintenant.

L'option qui a été prise il y a une vingtaine d'années, de maintenir l'établissement hospitalier dans ce secteur, a été bien prise, et l'hôpital est une réalité. Les malades qui y sont soignés, c'est une réalité également. Et le personnel soignant aussi. Et de même les visiteurs.

Par conséquent, je pense qu'on ne peut pas raisonner comme si l'hôpital n'existait pas et comme s'il fallait le placer ailleurs. Et c'est

pourquoi je pense que le rapport de M. Karlen constitue une triple erreur. Sur le plan technique, sur le plan financier et sur le plan social. Actuellement, nous devons favoriser l'accès de l'hôpital et entre autres les transports en commun. Nous devons également faciliter le travail du personnel soignant ainsi que des milliers de visiteurs qui tous les jours rendent visite aux malades, et ce n'était pas réaliser une grande opération que de favoriser la circulation, que de demander l'élargissement de la rue Lombard et de rendre plus aisé l'accès de l'hôpital. Il ne s'agit pas d'une grande voie de communication, il ne s'agissait pas non plus de créer un autodrome, comme on l'a laissé entendre ; il s'agissait vraiment de faciliter l'accès à l'Hôpital cantonal aux ambulances, aux voitures de police, au service du feu, enfin à tous ceux qui ont besoin de se rendre dans ce complexe qui est occupé en permanence par des milliers de personnes.

Je trouve très curieux que M. Karlen prenne comme prétexte le plan d'aménagement qui a été adopté en 1964 à l'unanimité, y compris les commissaires du parti du travail. Alors si vous vous imaginez qu'on peut changer tous les 4 ans ou tous les 5 ans de politique et ensuite construire l'Hôpital à Avusy ou à Plan-les-Ouates, ça ne va pas. Il a été convenu à l'unanimité du Grand Conseil, en 1964, que ce plan d'aménagement du secteur était valable... Oui, c'est celui-là qui a été adopté en 1964, et alors à quoi sert-il d'avoir construit et de réaliser bientôt cette 3e étape qui coûtera, je l'ai dit, 113 millions, si l'on refuse de desservir tous ses équipements ?

Je pense qu'on est tout à fait à côté de la question et que dans le cas particulier, c'est se montrer véritablement conservateur que de vouloir garder à la rue Lombard quelques masures pratiquement inoccupées ou inhabitables, avec deux ou trois capucines autour.

Ce que nous demandons, c'est de faire de la place pour permettre à tous ces véhicules d'aller, venir, et de créer un parking.

Quand on nous parle de dépenses considérables pour la collectivité, M. Karlen, je pense, sera d'accord avec moi pour constater qu'en Suisse les dépenses publiques sont pratiquement les plus faibles d'Europe, parce que nous avons aussi une fiscalité assez basse, et je souhaiterais quant à moi que nous puissions satisfaire nos besoins d'une manière un petit peu plus efficace.

Et c'est pourquoi je crois que les conceptions mêmes que M. Karlen défend, et qui sont valables dans bien des cas, ne s'appliquent pas à cet élargissement de la rue Lombard. Et quand j'ai dit que c'était une triple erreur, d'abord sur le plan technique, puis sur le plan social

quand on pense aux malades et au personnel dévoué qui les soigne. J'ajoute que sur le plan financier, nous nous sommes également assuré à bon compte et comme nous l'avons dit, au prix coûtant majoré des intérêts courus, les parcelles que l'Etat avait acquises.

Véritablement, je n'arrive pas à comprendre cette opposition pour une opération qui a été faite avant tout pour rendre plus aisée et plus agréable la vie des malades, de ceux qui les soignent et de ceux qui les visitent. *(Applaudissements à droite ; exclamations)*

M. Charles Schleer, rapporteur de la majorité (R). Simplement deux mots : j'aimerais rappeler à M. Karlen qu'à la commission des travaux il a vu tout cela, comme du reste tout le monde dans cette commission. Son parti était indécis et il m'a demandé huit jours de réflexion pour faire le rapport de minorité ; donc, il n'était pas très chaud pour le projet, mais il n'était non plus pas contre. Je pense que son parti veut un peu tout démolir pour faire de la politique, M. Farine l'a bien déclaré ! *(Rires)*

Il faut croire que le parti radical vous fait un petit peu mal au ventre, puisque vous ne parlez que du parti radical. A la commission des travaux, tous les partis sont représentés.

M. Pierre Karlen, rapporteur de la minorité (T). Juste quelques mots : M. Ketterer a l'air de nous reprocher de ne pas vouloir améliorer les accès de l'hôpital ; c'est imprimé noir sur blanc dans le rapport de minorité que nous voulons qu'ils soient améliorés. Nous estimons que cela est nécessaire. M. Ketterer lui-même a expliqué pourquoi ; il a parlé d'ambulances, des voitures du service du feu, des taxis. Il a oublié de parler aussi des transports publics, mais cela aussi est important pour les usagers de l'hôpital, pour les visiteurs aussi bien que pour les personnes qui y travaillent ; c'est nécessaire. Alors qu'on ne nous fasse pas dire des choses que nous ne disons pas et que nous ne pensons pas !

M. Ketterer parlait encore du plan d'aménagement de 1964, qui est cité d'ailleurs dans le rapport de M. Schleer. Ce plan, il faut le regarder, il faut voir ce qui figure dessus. Il n'y figure ni l'aménagement de la rue Micheli-du-Crest, ni celui du boulevard de la Tour. Quant à la rue Lombard, évidemment elle est en dehors du plan, on ne la voit même pas, ce qui fait que c'est presque une malveillance de citer ce plan alors qu'il ne concerne absolument pas ce dont nous parlons ici.

Je ne veux pas allonger là-dessus mais je trouve vraiment que les procédés sont un peu curieux. Quant à M. Schleer, qui parle du délai de réflexion que nous avons pris, eh bien c'est vrai ! Nous avons l'habitude de réfléchir avant de prendre une décision ; nous ne nous engageons pas à la légère. Nous sommes conscients de vouloir avoir, dans cette affaire-là, l'attitude la plus constructive possible, alors que le plan directeur, qui prévoit par exemple la destruction de tout un côté du boulevard du Pont-d'Arve sans qu'il soit possible de prévoir quoi que ce soit, ce n'est pas cela qu'on appelle une attitude constructive. L'attitude constructive, dans le cas particulier, c'est de revendiquer une planification du développement urbain qui prévoie des équipements sociaux et tout ce qui est nécessaire à la population.

Evidemment, ce plan général dont je fais allusion, sans un plan directeur valable, nous ne pourrons jamais nous prononcer dessus comme il faut, parce que ce plan ne sera jamais présenté. Cela nous a été dit à la commission des travaux, lorsqu'un membre de la commission a demandé à un représentant des travaux publics si le plan que nous avions sous les yeux était valable, s'il avait été accepté. On nous a dit qu'il n'était pas encore accepté mais qu'il y avait déjà des tas de petits endroits qui ont été acceptés. On continuera comme cela et il finira par être accepté en entier. Nous estimons que c'est une manière de travailler qui est inadmissible et c'est le sens de notre rapport de minorité ; c'est le sens de la protestation que nous avons voulu élever en déposant ce rapport de minorité, contre une politique que nous estimons inacceptable.

M. Jean Brulhart (S). En ce qui concerne la proposition 114, il est évident que notre fraction s'y rallie entièrement, parce que c'est vraiment d'intérêt public et je pense qu'on devrait l'adopter telle quelle.

En ce qui concerne la motion de M. Karlen, elle rejoint tout à fait les soucis que nous avons constamment à la commission des travaux, chaque fois que l'on aborde un problème d'aménagement, que ce soit un aménagement partiel ou complet. On se rend compte qu'actuellement le plan d'aménagement général présente de très grandes lacunes. Lorsque ce plan a été voté, il correspondait probablement à un certain moment de l'évolution de l'aménagement, mais depuis ce moment-là, il y a eu des progrès sociaux et ce plan d'aménagement ne voit pas apparaître ces progrès. Je pense qu'on devrait pouvoir le compléter par les aménagements qu'a demandés M. Karlen et même, éventuellement, dans certains secteurs, le revoir complètement.

On ne devrait pas prendre de décision quant à cette motion dans la passion, parce qu'on risquerait d'avoir des avis négatifs, alors que c'est un problème dont la solution intéresse tout le monde.

Je propose donc le renvoi de la motion à la commission des travaux.

M. Hermann Jenni (V). Ce que j'ai à dire n'a pas trait à la motion mais à l'objet en lui-même. Nous remarquons, dans le rapport de la majorité, dans le 3e alinéa, que l'on parle du travail esquissé pour la ligne du bus No 1, dans le parcours boulevard du Pont-d'Arve - rue Lombard - avenue de Champel. Selon certaines informations, ce tracé se continuerait ensuite par la rue de Contamines. Je voudrais élever une certaine réserve à ce sujet, en disant qu'il faut que ce tracé de la ligne 1 rejoigne le plus vite possible le boulevard des Tranchées par la rue de Malombré et non pas par Contamines, où cela provoquerait des destructions nombreuses de jardins devant les maisons. Il faut obéir au principe qui veut que les transports publics travaillent par paires, montantes et descendantes groupées, sans quoi on arrive à de la confusion. A ce sujet, je vous renvoie au rapport que M. Dériaz a publié concernant les transports en commun et qui émet de nombreuses idées parfaitement valables à ce sujet.

J'aimerais demander également qu'on me relise la motion de M. Karlen, s'il vous plaît.

La présidente. Je voudrais rappeler à M. Brulhart que la motion est une proposition faite au Conseil municipal d'inviter le Conseil administratif à examiner une question déterminée et à présenter un rapport à ce sujet. La motion ne peut pas être renvoyée à une commission ; c'est la résolution qui est renvoyée à une commission. Bien sûr, la commission peut très bien présenter ensuite une autre motion, mais je dois maintenant me soumettre au règlement.

M. Emile Piguet (ICS). Je pense que M. Karlen ne verrait pas d'objection, pour simplifier notre tâche, à transformer sa motion en résolution.

En ce qui concerne le fond, je dois dire que le problème nous préoccupe au plus haut point et, pas plus tard qu'hier, à la commission des travaux — cela ne nous était pas arrivé depuis peut-être une quinzaine d'années — nous avons voté en deux temps et nous avons discuté en premier lieu la prise en considération du plan d'aménagement soumis à la commission des travaux.

C'est vous dire que, sur le fond du problème, nous avons effectivement du souci et nous n'y voyons plus très clair. Nous avons remarqué que ce sont par fractionnements que certains plans d'aménage-

ments sont adoptés par le Conseil municipal ou ne passent pas devant lui, motif de la motion qui a été déposée par la commission des travaux unanime dernièrement. Nous nous apercevons que lorsque les morcellements commencent à former un tout et ont été adoptés par le Conseil municipal, nous n'avons plus la possibilité de créer les bâtiments sociaux dont faisait état M. Karlen tout à l'heure, et nous nous en étions souciés.

C'est la raison pour laquelle, comme M. Brulhart, je pense que des mots ont été échangés sur ce sujet entre la majorité et la minorité, mais qu'il serait bien préférable que cette résolution — si M. Karlen veut la transformer comme telle — soit renvoyée à la commission des travaux où nous l'examinerions à tête reposée. C'est la proposition que je me permets de faire personnellement.

M. Pierre Karlen, rapporteur de la minorité (T). Je me rallie très volontiers à la proposition qui nous est faite. Cela serait le signe que, vraiment, la protestation que nous avons entendu faire en ce qui concerne ce plan directeur correspond à l'opinion d'un certain nombre de membres de ce Conseil. Nous en serions extrêmement satisfaits, nous estimerions que nous avons atteint le but recherché.

Je me rallie très volontiers à la proposition de transformer cela en résolution et d'en demander le renvoi à la commission des travaux.

M. Robert Goncerut (R). Je crois qu'on est un peu sorti du sujet, parce qu'on parle d'une liaison de voies de communication pour aller desservir un établissement hospitalier. Lorsque j'avais fait le rapport pour la suppression du tram 1 par le bus, il avait été dit à la commission des travaux que cet établissement hospitalier devrait être desservi. Je crois que M. Brulhart avait parlé des transports en commun à ce sujet et que nous l'avions suivi.

A Genève, on compte une voiture pour trois habitants, ce qui veut dire que les deux tiers des personnes qui utilisent les bus sont des personnes âgées et les personnes qui n'ont pas un salaire d'aisance principalement. Maintenant, on refuse cette largeur à la rue Lombard où l'on veut faire aller le bus pour desservir cet établissement hospitalier. Je ne sais pas si on voulait peut-être le faire passer par le boulevard de la Cluse, et je crois plutôt qu'on est en train de sortir du sujet alors qu'on est devant la proposition 114.

La présidente. Je suis en face d'une résolution. Nous terminons ce premier débat par le vote de cette résolution ; nous devons l'accepter

ou la refuser et, si elle est acceptée, nous voterons ensuite le renvoi à la commission des travaux, comme cela a été demandé.

Je vais relire cette résolution. *(Lecture)*

Mise aux voix, cette résolution est adoptée.

Elle est ainsi conçue :

« Le Conseil municipal constate que le plan directeur qui fixe le » développement et les aménagements de la Ville est insuffisant en ce » qui concerne la prévision des équipements scolaires, culturels, spor- » tifs et récréatifs.

» Il invite le Conseil administratif à intervenir auprès du Départe- » ment des travaux publics afin que le plan directeur soit complété » par toutes les indications nécessaires relatives aux équipements » sociaux susmentionnés. »

Mis aux voix, le renvoi de cette résolution à la commission des travaux est adopté sans opposition.

Le projet est adopté en premier débat.

Deuxième débat

M. Pierre Karlen, rapporteur de la minorité (T). Juste une petite remarque : notre rapport se terminait donc ainsi : on proposait le refus de cette proposition en signe de désapprobation du plan directeur présenté à son appui. Nous pensons qu'après la décision qui vient d'être prise par le Conseil municipal en sa majorité et qui nous donne entière satisfaction, nous pouvons à ce moment-là accepter l'acquisition des terrains à la rue Lombard. *(Bravos)*

Le projet est adopté article par article et dans son ensemble sans opposition.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

Le Conseil municipal,

vu l'article 67 lettre g) de la loi sur l'administration des communes du 3 juillet 1954,

vu l'accord intervenu entre le Conseil administratif et le Conseil d'Etat en vue de la vente à la Ville de Genève, pour le prix de 1 300 000 francs, des immeubles suivants :

— parcelle 1158 fe 38 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, rue Lombard 9 - boulevard de la Cluse 58,

— parcelle 1160 index 1 mêmes feuilles et commune, rue Sauter 9 - rue Lombard 11,

— parcelle 1161 mêmes feuille et commune, rue Sauter 7 - rue Lombard 13,

— parcelle 747 fe 37 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, boulevard de la Cluse 101,

— parcelle 749 mêmes feuille et commune, boulevard de la Cluse 99 - rue Lombard,

sur la proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier. - Le susdit accord est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

Article 2. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 300 000 francs, frais d'acte non compris, en vue de ces acquisitions. Cette dépense sera portée au groupe « Comptes à amortir ».

Art. 3. - Il sera provisoirement pourvu à la dépense indiquée à l'article 2 au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 300 000 francs.

Art. 4. - La dépense prévue à l'art. 2 sera amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève, sous No 700.581 « Annuités d'amortissements des crédits extraordinaires ouverts au Conseil administratif » des années 1970 à 1977.

Art. 5. - Ces acquisitions ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

La présidente. Nous avons reçu la demande d'interpellation suivante :

— de Mme Amélia Christinat (S) : « Création d'un bureau d'information et de réclamation pour les consommateurs. »

Cette interpellation sera développée lors d'une prochaine séance.

12. Questions.

a) *écrites :*

Néant.

b) *déposées :*

No 172, de M. *Maurice Aubert* (L) (emploi de matériel plastique dans la voirie).

No 173, de M. *Michel Eggly* (V) (édition d'un livre de grand luxe).

No 174, de M. *Christian Grobet* (S) (visite du Conseil municipal à une autre municipalité suisse).

c) *orales :*

M. Claude Segond (L). J'aimerais demander à M. Ketterer, conseiller administratif chargé du service immobilier de la Ville de Genève, quand il pense que les travaux de transformation de la place du Molard vont commencer.

J'aimerais rappeler que, lorsque nous avons été mis devant la proposition de la demande de crédit du Conseil administratif, il nous avait été, à ce moment-là, déclaré qu'il était nécessaire de voter ce crédit le plus rapidement possible de façon que les travaux puissent être terminés avant l'été.

M. Claude Ketterer, coseiller administratif. Si tout se déroule comme prévu, je voudrais préciser à M. Segond que les travaux pour l'aménagement de la place du Molard commenceront en avril.

M. Edmond Gilliéron (T). Je reprends simplement le *Mémorial* ; tout à l'heure, M. Ketterer ne nous a pas cité la bonne phrase qui se trouvait au *Mémorial* du Conseil municipal du 23 décembre 1963, et ma question sera de lui demander s'il a lu le *Mémorial* du 23 dé-

cembre 1963. Je voudrais simplement citer : quartier des Grottes ; parlant des frais d'études, M. Donzé, conseiller administratif, a déclaré que :

« Le Conseil administratif a préparé une enquête sociologique à » effectuer dans le quartier des Grottes en 1964, afin de définir le » nombre des personnes à reloger, leurs besoins et leurs moyens.

» L'établissement d'un plan d'aménagement valable du secteur ne » pourra s'envisager que lorsque le projet des routes de grande circu- » lation aura été arrêté par le Département des travaux publics et ap- » prouvé par le Grand Conseil.

» Ces renseignements sont attendus pour le début de 1964. Une » fois ce premier temps réalisé, il conviendra de penser l'aménagement » lui-même, en tenant compte du fait que les nouvelles constructions » ne pourront s'édifier que par étapes successives, les nouveaux lotis- » sements servant en priorité au logement des habitants d'une étape » suivante... » Et ainsi de suite.

Je pense que cela infirme complètement les paroles de M. Ketterer qui affirmait, tout à l'heure, qu'il n'était pas question de plan d'aménagement des Grottes avant 1968. Je reprends donc ici le *Mémorial* de cette date !

La présidente. J'aimerais rappeler à M. Gilliéron que nous en sommes aux questions et non aux constatations.

M. Jacky Farine (T). J'aimerais demander à Mme le maire si elle peut nous renseigner au sujet des bruits qui courent sur l'éventuel engagement d'un public relations au Grand Théâtre. Il me semble que cela serait inutile, vu que le Grand Théâtre est toujours plein ; je ne vois pas pourquoi on engagerait un public relations.

D'autre part, j'aimerais lui demander s'il est si difficile de répondre à ma question écrite que j'ai déposée il y a trois mois, à savoir simplement la liste des ayants droit aux places gratuites.

Mme Lise Girardin, maire. Première question, j'ai répondu lors de la dernière séance du Conseil municipal, c'est-à-dire... Qu'est-ce que vous m'avez posé, comme question ? *(Hilarité)* Ah oui ! vous me posez toujours les mêmes ! *(Rires)* Non pas celle-là, mais souvent les mêmes !

L'engagement de quelqu'un chargé des « public relations » a été à l'ordre du jour de plusieurs séances du conseil de Fondation et c'est

de là que vient probablement la confusion. En effet, le problème peut se poser pour un théâtre qui est toujours plein, qui a 97 % d'occupation : est-ce qu'il faut engager quelqu'un chargé des relations publiques ?

Or, ce qui est à l'étude maintenant, au conseil de Fondation, c'est le poste d'une personne qui sera chargée de fournir à la presse les documents concernant les spectacles, qui serait chargé aussi d'accueillir les acteurs et les chanteurs, mais aucune décision n'est prise dans ce sens.

La deuxième question concerne les servitudes. Il y a eu une décision prise par le Conseil municipal, qui a établi une liste des servitudes. C'est donc une question réglée par le Conseil municipal depuis de nombreuses années.

La question que vous avez posée est double : il y en a une qui concerne les impresarii — on comprend que ça vous intéresse — *(Exclamations de M. Farine)* ... oui, vous avez posé une question, je vous la rappelle, si vous l'avez oubliée, et une deuxième qui concerne les servitudes de manière générale pour le Grand Théâtre.

J'ai eu l'accord du conseil de Fondation et du Conseil administratif quant à la première partie de votre question. Elle vous sera transmise par écrit, puisque c'est une question écrite. Quant à la deuxième question, nous pourrions en rester à ce qui figure au *Mémorial,* je crois, du 14 septembre 1963, si je me rappelle bien.

M. Hermann Jenni (V). Il y a quelque temps, j'avais posé une question urgente à la suite d'un accident concernant un passage à piétons au boulevard Saint-Georges.

Mme le maire, faisant diligence, a immédiatement transmis cette question, avec une autre, au département compétent, c'est-à-dire celui de justice et police.

Or, je constate que, si l'on fait parfois diligence pour certaines opérations à l'Etat, entre autres la facture de l'ambulance de la police m'est parvenue, elle a été réglée, la facture de la policlinique m'est parvenue, elle a été réglée également... On a entre-temps repeint des passages à piétons dans le quartier mais on n'a toujours pas répondu à ma question qui, vu l'accident, présentait quand même un certain caractère d'urgence.

C'est pour cela que j'y reviens.

M. Yves Parade (S). Je désirerais, au moyen d'une question, solliciter une autorisation du Conseil municipal.

En effet, quelques maîtres de l'école professionnelle pour l'industrie et l'artisanat, en collaboration avec des techniciens du cycle d'orientation, désireraient réaliser un petit film sur les travaux du Conseil municipal, cela en vue de rendre les leçons d'instruction civique un peu plus vivantes. Or, pour des raisons faciles à comprendre, il est difficile d'amener des classes suivre les débats du Conseil municipal et, si possible éventuellement, aussi les débats en séance de commission, afin que l'on puisse montrer aux élèves quel est le chemin suivi par une proposition du Conseil administratif, sa discussion au sein du Conseil municipal, son renvoi en commission, enfin le cheminement que nous connaissons fort bien mais qui est peu connu de la part du public, d'une façon générale.

La présidente. Je remercie M. Parade de cette question, que nous examinerons au bureau, en collaboration avec le Conseil administratif.

M. Jacky Farine (T). J'aimerais juste dire à Mme le maire qu'elle a répondu un petit peu à côté de ma question. Enfin, j'attendrai quand même ma réponse par écrit, parce que je vous ai demandé surtout de me donner la liste des ayants droit aux places gratuites. Alors je pense que ce n'est pas très difficile. Vous nous aviez dit, dans une séance, que c'était la presse. Or, celle-ci a manifesté que ce n'était pas vrai, d'où ma question.

Mme Lise Girardin, maire. Cette liste figure dans un numéro du *Mémorial* et je vous en ai donné la référence tout à l'heure. Je ne suis pas très sûre de la date parce que je ne pensais pas que cette question me serait posée ; je vous la donnerai ce soir et vous verrez la liste des ayants droit qui a été fixée par le Conseil municipal lui-même.

M. Christian Grobet (S). Il semble que, depuis le début des travaux au pont des Bergues, il y ait une certaine désorganisation si ce n'est un embouteillage assez sérieux de la circulation à la place du Molard, rue du Rhône, Fusterie. On peut s'étonner du reste qu'au moment où l'on entreprend ces travaux au pont des Bergues on ait autorisé la transformation d'immeubles, notamment à la rue du Rhône, près du cinéma Rio, ce qui n'est pas pour faciliter la circulation.

Toujours est-il que le Conseil administratif pourrait voir avec le Département de justice et police comment la situation pourrait être améliorée, peut-être en mettant en permanence un ou deux agents de circulation aux divers emplacements, vu les difficultés de circulation.

M. Albert Chauffat (ICS). Concernant la question de M. Farine, je dois dire que ces servitudes sont dans le *Mémorial,* comme l'avait dit Mme Girardin. Elles figurent dans une convention Ville-Fondation et, durant la dernière législature, à la commission des finances, on en avait délibéré et le Conseil municipal avait été informé de toutes les servitudes concernant le Grand Théâtre.

D'autre part, je regrette que M. Farine mélange les intérêts de la collectivité et les intérêts professionnels.

La présidente. Monsieur Chauffat, je vous dirai la même chose : nous en sommes aux questions et non aux constatations, ni même aux réponses.

M. Jacky Farine (T). Je regrette que M. Chauffat, lui, mélange sa place dans la Fondation avec celle de conseiller. C'est ce qu'il a fait en ce moment et je ne lui ai rien demandé.

La présidente. Je lève cette séance en vous donnant rendez-vous à 20 h 30 précises.

La séance est levée à 19 h 05.

SOMMAIRE

Pages

1. Communications du Conseil administratif 2426
2. Communications du bureau du Conseil municipal 2426
3. Proposition du Conseil administratif en vue de l'acquisition, pour le prix de 440 000 francs, du capital-actions de la Société Universal-Tours SA, propriétaire d'un immeuble sis rue du Midi 1 - rue des Grottes - avenue des Grottes (No 125) 2429
4. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 428 000 francs pour la construction d'une salle de gymnastique à l'Ecole de Malagnou-Roches (No 126) 2432
5. Proposition de la commission des beaux-arts et de la culture pour l'ouverture d'un crédit de 3 240 000 francs destiné à couvrir la subvention d'exploitation pour la saison 1970/1971 du Grand Théâtre (No 124) 2436
6. Rapport de la commission ad hoc chargée de l'examen de la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 000 000 de francs destiné à couvrir les frais des études préliminaires de l'aménagement du quartier des Grottes (No 67 A 2) 2439
7. Rapports des commissions des sports et des travaux chargées d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 260 000 francs pour la construction au Stade de Champel d'une tribune couverte avec vestiaire et buvette pour le terrain d'athlétisme (No 107 A) . . 2453
8. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue:
   — de la cession gratuite par l'Etat de Genève à la Ville de Genève d'une parcelle sise chemin Moïse-Duboule 2,
   — de l'acquisition, pour le prix de 210 000 francs, d'une parcelle sise chemin Moïse-Duboule 6-8, appartenant à l'Etat de Genève (No 109 A) . 2460

9. Rapports de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'acquisition, pour le prix de 1 300 000 francs, d'immeubles sis rue Lombard 9-11-13 et boulevard de la Cluse 99-101, propriété de l'Etat de Genève (Nos 114 A - 114 B) 2463

10. Propositions des conseillers municipaux 2475

11. Interpellations 2475

12. Questions :

a) *écrites :*

Néant.

b) *déposées :*

No 172, de M. *Maurice Aubert* (emploi de matériel plastique dans la voirie) 2476

No 173, de M. *Michel Eggly* (édition d'un livre de grand luxe) 2476

No 174, de M. *Christian Grobet* (visite du Conseil municipal à une autre municipalité suisse) 2476

c) *orales :*

— de M. *Claude Segond* (transformation de la place du Molard) 2476

Réponse du Conseil administratif 2476

— de M. *Edmond Gilliéron* (aménagement des Grottes) 2476

— de M. *Jacky Farine* (Grand Théâtre) . . 2477

Réponse du Conseil administratif 2477

— de M. *Hermann Jenni* (accident au boulevard Saint-Georges) 2478

— de M. *Yves Parade* (film sur le Conseil municipal) 2479

— de M. *Christian Grobet* (travaux au pont des Bergues) 2479

Le mémorialiste :

Pierre Stoller

Chancellerie d'Etat

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

TROISIÈME SESSION

Quatrième séance - Jeudi 27 mars 1969, à 20 h 30

et séance extraordinaire du 15 avril 1969, à 18 h

SÉANCE DU 27 MARS 1969

Présidence de Mlle Jacqueline Wavre, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence : *MM. François Peyrot,* conseiller d'Etat chargé du Département des travaux publics, *Mme Blanche Bernasconi, MM. Yves Berchten, André Clerc, Pierre Dolder, Louis Nyffenegger, Mlle Anne-Marie Perret, MM. Henri Perrig, Charles Schleer.*

Sont absents : *M. Claude Bossy, Mme Amélia Christinat, MM. Henri Livron, Edouard Rémy.*

Assistent à la séance : *Mme Lise Girardin,* maire, *Claude Ketterer, François Picot, Jean-Paul Buensod, Pierre Raisin,* conseillers administratifs.

1. Communications du Conseil administratif.

M. François Picot, conseiller administratif. En date du 29 janvier 1969, le Conseil administratif a adressé la lettre suivante au Conseil d'Etat de la République et canton de Genève :

« Monsieur le président,

» Messieurs les conseillers,

» Nous avons l'honneur de vous informer que le Conseil municipal, » au cours de sa séance du 28 janvier 1969, sur proposition de la » majorité de la commission des finances des Services Industriels, a » décidé de refuser les budgets d'exploitation et de construction des » Services Industriels de Genève pour l'année 1969.

» Nous vous remettons sous ce pli l'extrait du registre du Conseil » municipal constatant la délibération prise par ce corps.

» Veuillez agréer, Monsieur le président et Messieurs les conseillers, » l'assurance de notre haute considération.

» Au nom du Conseil administratif :

» Le maire : *Lise Girardin.* »

Nous avons reçu en communication un arrêté du Conseil d'Etat du 31 janvier 1969, qui a la teneur suivante :

« *Le Conseil d'Etat,*

» vu l'arrêté du Conseil municipal de la Ville de Genève du 28 jan- » vier 1969, refusant les budgets d'exploitation et de construction des » Services Industriels pour l'année 1969,

» vu l'article 160 de la Constitution,

» vu les articles 20 et 21 de la loi sur l'organisation des Services » Industriels,

» *arrête :*

» Le budget d'exploitation et le budget de construction des Services » Industriels pour l'année 1969 sont approuvés dans la teneur où ils » ont été transmis au Conseil d'Etat le 6 novembre 1968. »

Cet arrêté ayant été reproduit in extenso dans toute la presse et largement commenté, j'avoue ne pas avoir pensé à vous en lire la teneur ici, vu que je pensais que tous les conseillers municipaux le

connaissaient. M. Karlen m'a rappelé que c'était un oubli de ma part. Il est utile qu'il figure au *Mémorial*. Je remercie M. Karlen de me l'avoir rappelé et, ainsi, cette erreur est réparée.

M. Raymond Anna (T). Après avoir pris connaissance de la décision du Conseil d'Etat concernant la hausse des tarifs des SI, la fraction municipale du parti du travail tient à préciser ce qui suit :

Pour amener l'eau, le gaz et l'électricité aux quatre coins du canton, les Services Industriels ont dû et doivent investir des sommes considérables, causes essentielles de leurs difficultés financières.

Aujourd'hui, on sait qu'une grande partie de ces dépenses auraient pu être évitées si nos autorités cantonales — dominées par les représentants des partis bourgeois — avaient utilisé les nombreuses possibilités de construire sur des terrains déjà équipés, en ville notamment, au lieu de favoriser sans discernement la construction de cités satellites.

Pour continuer la même politique, c'est-à-dire le déclassement de zones dans toutes les régions du canton, alors que de nombreux terrains équipés à grands frais ne sont pas entièrement utilisés, le Conseil d'Etat — passant par dessus l'avis du Conseil municipal, exprimé par le refus du budget des SI lors de la séance du 28 janvier — a donné son accord pour une hausse du prix de l'eau, du gaz et de l'électricité de plus de 25 % dès le 1er janvier de cette année.

En prenant cette grave décision, le Conseil d'Etat montre son mépris pour les élus municipaux et prend la responsabilité de contribuer à l'accélération de la hausse du coût de la vie en faisant supporter, pour la plus grande part, à la masse des petits et moyens usagers les frais d'opérations immobilières qui favorisent essentiellement les intérêts privés.

M. Jean-Jacques Favre (V). Puisque M. Picot nous annonce à titre officiel l'arrêté du Conseil d'Etat concernant le budget des SI, permettez-moi de vous dire juste deux ou trois mots au nom de mon groupe.

On cite très volontiers cette anecdote d'un capitaine qui va voir ses soldats et qui demande à l'un d'eux si la soupe est bonne, et qui répond : « Non, mon capitaine, ce n'est pas bon ». Et le capitaine « l'engueule » vilainement en lui disant : « Je ne vous demande pas si elle n'est pas bonne, je vous demande si elle est bonne. »

C'est peut-être très rigolo, mais c'est en même temps très navrant ; et c'est exactement ce qui se passe avec les Services Industriels.

Voilà ce que nous disions ce soir lorsque nous avons présenté notre amendement pour le quartier des Grottes. Ce Conseil municipal qui, d'une manière financière, doit s'occuper des SI de façon très lourde, peut dire oui ou rien, mais en tout cas pas non.

Le Conseil municipal, avec sa commission d'étude, a passé de nombreuses soirées à étudier, à éplucher le budget des SI. Nous avons, quant à nous, décidé de le refuser tout en demandant aux SI de changer certaines choses de ce budget, ce qui était réalisable, et nous avons bien dit que si les SI changent ceci, nous l'acceptons. Ce n'était donc pas un refus systématique mais un refus conditionné.

Cela n'a pas été le cas ; nous avons eu la preuve flagrante que l'autorité ici présente — je m'excuse du terme — est bafouée par l'autorité cantonale. Et c'est navrant parce que, maintenant déjà, je suis persuadé qu'une bonne partie d'entre nous sont minés de devoir se dire que, l'année prochaine, il faudra de nouveau étudier des projets des SI, en sachant d'avance qu'en les acceptant ou en les refusant ce sera de toute façon comme l'autorité cantonale le voudra !

M. François Picot, conseiller administratif. Je crois qu'il n'y a pas lieu de reprendre toute la discussion sur le budget des Services Industriels.

J'observe simplement qu'il figure demain, à la séance du Grand Conseil, une interpellation de M. Magnin, député, concernant cet objet. Le Conseil d'Etat, qui a pris sa décision conformément à la Constitution et à la loi, pourra répondre à ce sujet.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. M. Nyffenegger sera remplacé par M. Case au sein de la commission des pétitions.

3. Rapport de la commission des travaux chargée de l'examen de la proposition du Conseil administratif en vue de l'acquisition, pour le prix de 600 000 francs, d'un immeuble sis rue de Carouge 102. (No 119 A) *

M. Robert Pattaroni, rapporteur (ICS).

La séance de la commission des travaux, au cours de laquelle cette proposition a été examinée, s'est tenue mercredi 12 mars 1969. Elle

* Proposition. 2304. Commission, 2306.

était présidée par M. Emile Piguet, conseiller municipal. M. Claude Ketterer, conseiller administratif, et les représentants du service immobilier, MM. Canavèse et Girod, y assistaient.

La commission a rapidement été convaincue du bien-fondé de la proposition et de son caractère indispensable. En effet, vu les tractations actuellement en cours avec le Foyer Saint-Vincent, cet achat donnerait à la Ville la possibilité d'envisager un remembrement foncier dont la conséquence concrète serait le démarrage rapide — dans le délai d'un an environ — d'une importante opération de construction de logements. Le Conseil municipal sera d'ailleurs saisi par la suite des propositions en découlant.

Pour en revenir à l'achat proposé, il faut noter qu'il s'agit d'un prix de vente très intéressant (403,75 fr. le m2) dû à la compréhension des propriétaires de la parcelle.

C'est pourquoi, en conclusion, la commission vous propose à l'unanimité d'adopter l'arrêté suivant : *(Voir ci-après le texte adopté sans modification)*

Le projet est adopté en premier puis en deuxième débat.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le projet est adopté dans son ensemble.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

Le Conseil municipal,

vu l'article 67 lettre g) de la loi sur l'administration des communes du 3 juillet 1954,

vu l'accord intervenu entre le Conseil administratif et M. Jules-Marcel Jaubert en vue de la vente à la Ville de Genève, pour le prix de 600 000 francs, de la parcelle 1016 fe 50 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, rue de Carouge 102,

sur la proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier. - Le susdit accord est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

Art. 2. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 600 000 francs, frais d'acte non compris, en vue de cette acquisition. Cette

dépense sera portée provisoirement au compte «Acquisitions de valeurs immobilières, bâtiments locatifs», et sera ultérieurement virée suivant l'affectation du fonds en question

Art. 3. - Il sera provisoirement pourvu à la dépense indiquée à l'art. 2 au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 600 000 francs.

Art. 4. - Cette acquisition ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

4. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 700 000 francs pour l'aménagement de locaux à destination d'une Auberge de jeunesse dans le bâtiment primaire de l'ancienne école de la Coulouvrenière. (No 122 A) *

M. Claude Segond, rapporteur (L).

La commission des travaux a tenu une première séance, le 17 mars 1969, afin d'étudier la proposition citée en tête de ce rapport. Les représentants du service immobilier et de celui des loyers et redevances étaient présents.

Convoqués sur place, les conseillers ont pu se rendre compte de l'état des lieux et recevoir toutes explications utiles concernant les travaux envisagés. Le détail de ceux-ci, ainsi qu'une motivation complète concernant la demande de crédit, figurent dans la proposition No 122 du Conseil administratif.

Au cours du large débat qui s'est ouvert, de nombreuses questions ont été posées et la discussion s'est plus particulièrement concentrée sur les points suivants :

— opportunité et justification d'engager une dépense de 700 000 francs pour l'organisation d'une Auberge de jeunesse provisoire, soit pour une durée d'au moins 15 ans,
— possibilité d'arriver à une dépense moins importante, vu qu'il s'agit d'une solution provisoire,
— garantie sur la durée du maintien de l'ancienne école,

* Proposition, 2319. Commission, 2325.

— étude immédiate d'une construction définitive, soit à cet emplacement, en liaison avec une construction de logements, soit à un endroit plus favorable ; dans ce cas, la solution proposée devrait être très provisoire (3 à 5 ans) et la dépense devrait être limitée au minimum ; des chiffres de 150 000 à 350 000 francs ont été articulés.

Soulignant l'urgence de l'opération, M. C. Ketterer, conseiller administratif, a montré qu'il n'est pas possible de modifier l'estimatif des dépenses qui est basé sur des chiffres d'entreprises. En cas de réduction du crédit, le projet ne pourra pas être exécuté tel que prévu et il faudra décider la suppression de certains travaux, en fonction de la diminution demandée.

D'une manière générale, il semble que le projet est bien étudié, mais que le crédit demandé paraît trop élevé à la plupart des conseillers.

En fin de séance, il a été décidé qu'une délégation de la commission des travaux se rendrait au service immobilier pour examiner la possibilité d'une diminution de la dépense.

Une nouvelle séance plénière de la commission s'est tenue le 19 crt, au cours de laquelle les conclusions générales de la délégation ont été résumées comme suit :

— la délégation a renoncé à éplucher le détail des postes du crédit,

— elle n'a pas mis en doute l'exactitude des chiffres,

— elle pense qu'une option doit être prise sur l'urgence, en vue d'une ouverture de l'Auberge, cet été,

— M. C. Ketterer a confirmé que le bâtiment de l'école de la Coulouvrenière pourrait subsister au moins 15 ans et qu'il serait extrêmement difficile, voire impossible, de disposer, ces prochaines années, d'un terrain en ville pour une Auberge définitive,

— l'option est à prendre sur le fait de savoir si, pour 15 ans, la dépense de 700 000 francs est trop élevée. A ce sujet, il a été relevé que, au cas où une Auberge définitive pourrait être réalisée avant le délai, les locaux transformés pourraient néanmoins être conservés et utilisés.

A la suite de ce rapport présenté par le président de la commission, une discussion s'est engagée, au cours de laquelle les conseillers des différents groupes ont précisé leur position. En substance, ces déclarations ont fait ressortir le coût élevé de l'opération et le désir de mettre une Auberge à la disposition des jeunes touristes qui visiteront notre ville cet été.

Relevant qu'une décision rapide s'impose, M. Ketterer a précisé les circonstances dans lesquelles la Fédération des Auberges de jeunesse s'est trouvée de cesser l'exploitation des locaux de la rue Général-Dufour. D'autre part, la construction prochaine d'un bâtiment d'habitation sur le terrain de l'école de la Coulouvrenière n'est pas possible, ce terrain devant participer à un aménagement à long terme qui ne peut pas être compromis par une réalisation prématurée.

Ne pouvant accepter le crédit demandé dans son entier, ni admettre une diminution exagérée de celui-ci, une majorité de la commission s'est, pour finir, ralliée à la proposition de supprimer les postes « Remise en état du gros-œuvre » et « Divers et imprévus », afin d'arriver à un chiffre de 550 000 francs qu'elle estime raisonnable. A ce sujet, M. C. Ketterer a fait des réserves quant aux travaux d'entretien qui devront être réalisés ultérieurement dans le cadre du budget.

Ainsi, par 8 voix contre 3 et 2 abstentions, la majorité des membres de la commission des travaux vous recommande, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les conseillers, de bien vouloir approuver le projet d'arrêté ci-après : *(Voir ci-après le texte adopté sans modification)*

Premier débat

M. Robert Pattaroni (ICS). Je crois qu'à propos de cette proposition, il y a eu dès le début — en tous cas en commission — un certain malentendu concernant le terme de provisoire qui, par les uns et les autres, a été appliqué à cette proposition. Pour les uns, en l'occurrence le Conseil administratif et ses services, ce provisoire sera d'environ 15 à 20 ans et, par voie de conséquence, il était tout à fait normal d'envisager une dépense qui prévoie dans le détail des installations permettant d'aller jusqu'au terme de ce délai.

Pour les autres, soit pour notre fraction comme d'ailleurs pour plusieurs autres, nous pensions que ce provisoire ne serait que de quelques années. Il s'est trouvé que la controverse s'est engagée et qu'en définitive une proposition moyenne a été faite et admise par la majorité de la commission. Cependant, il s'est aussi dégagé, au cours de la discussion, dans diverses fractions, qu'il était souhaitable, à très court terme, d'envisager l'étude d'une nouvelle auberge de jeunesse. D'ailleurs, ce sentiment est partagé ce soir par la plupart des fractions de ce Conseil. C'est la raison pour laquelle, au nom des fractions radicale, socialiste, vigilante, du parti du travail et chrétienne sociale, je vais déposer la motion suivante :

« Considérant que la transformation de l'école de la Coulouvrenière » en auberge de jeunesse, bien que permettant de répondre au plus » tôt à un besoin indiscutable, est toutefois à considérer comme une » solution provisoire, le Conseil municipal, dans sa séance du jeudi » 27 mars 1969, demande au Conseil administratif d'étudier dès main- » tenant la possibilité de construire une nouvelle auberge de jeunesse, » située à proximité du centre de la ville et permettant d'offrir à la » jeunesse de passage à Genève un accueil digne de la tradition d'hos- » pitalité de notre cité. »

M. Hans Stettler (V). Il est étonnant que le Conseil administratif vienne seulement maintenant saisir le Conseil municipal d'une proposition urgente au sujet d'une auberge de jeunesse, et ceci malgré les nécessités qui étaient connues depuis longtemps.

Les commissaires de notre groupe, frappés par la somme excessive de 700 000 francs demandée, ont décidé d'examiner cette proposition dans les détails. En effet ces travaux, représentant environ 140 francs le mètre cube pour la remise en état d'un bâtiment existant, qui était tout de même régulièrement entretenu par le service des écoles, sont manifestement trop chers alors que le prix pour une construction neuve de ce genre de bâtiment s'élève à environ 160 francs le mètre cube.

Une simple comparaison montre bien la disproportion frappante et inadmissible d'investir de telles sommes dans un vieux bâtiment voué sous peu à la démolition.

Quant aux 10 000 francs prévus pour le fonds de décoration, ce poste ne se justifie pas du tout, vu qu'il s'agit de travaux de réfection, d'autant plus que ce fonds est alimenté d'une façon plus que satisfaisante.

Le groupe Vigilance, malgré les désirs évidents de mettre une auberge de jeunesse à disposition des jeunes touristes visitant notre ville, ne peut voter de pareils crédits estimés, il est vrai, très hâtivement par les services compétents de la Ville. Par conséquent et vu qu'il s'agit d'une solution provisoire, notre groupe propose l'amendement suivant, en tenant compte de l'estimatif que nous vous avons remis, en lieu et place de l'article 1 :

« *Article 1.* - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de » 345 000 francs pour l'aménagement de locaux à destination d'une » auberge de jeunesse dans le bâtiment primaire de l'ancienne école » de la Coulouvrenière. »

L'article 4 est à supprimer.

M. Yves Parade (S). Je désirerais faire l'historique de cette affaire sur deux points qui me chicanent quelque peu.

En effet, le 27 avril 1965, notre collègue Mme Schmid posait la question des auberges de jeunesse au Conseil administratif. En 1960, M. Dumartheray s'intéressait déjà au financement des auberges de jeunesse et, à cette occasion, le Conseil administratif précisait que le Conseil municipal serait informé en temps opportun de l'évolution de cette affaire.

Cette question ne date donc pas d'aujourd'hui et on peut s'étonner du fait que c'est seulement ces dernières semaines que le Conseil administratif a été fixé sur la répartition des subventions entre l'Etat et la Ville, réponse citée par M. Buensod à la suite de mon interpellation. En effet, M. Chavanne répondait ceci :

« Sur le plan d'une collaboration Ville-Etat, comme vous l'aviez » fait remarquer vous-même, cette affaire a toujours dépendu de la » Ville. Il peut y avoir un changement, bien sûr, mais cela impliqueraît aussi un changement dans les recettes fiscales. »

Cette décision tardive du Conseil administratif a entraîné une précipitation préjudiciable à une étude complète des travaux nécessaires et on peut regretter cete course contre la montre. La réalisation s'en est trouvée quelque peu perturbée et on est obligé de se presser pour que l'auberge de jeunesse puisse fournir des lits en temps utile, c'est-à-dire cet été. Cette précipitation est d'autant plus regrettable que l'école de la Coulouvrenière avait été choisie depuis de nombreux mois et, là encore, M. Buensod avait donné cette réponse lors d'une interpellation :

« Les locaux qui seront ainsi libérés à la Coulouvrenière pourront » recevoir plusieurs destinations. Comme ils sont vastes, il semble possible d'y accueillir l'auberge de jeunesse de Genève. Une proposition » dans ce sens sera faite au comité de l'Association. »

C'était à la séance du 21 mars 1968.

Je regrette donc personnellement qu'il y ait eu des précipitations dans les derniers mois de 1968 puisque, semblerait-il, on aurait pu prendre les choses plus calmement et on ne serait pas pressé comme on l'est actuellement.

M. Jean Olivet (R). Dans cette proposition qui nous est faite, mon groupe a pu réunir l'unanimité sur deux points mais, en revanche, n'a pas eu le même point de vue sur le troisième point.

Les deux premiers points, qui ont recueilli l'unanimité, sont les suivants : la nécessité d'une auberge de jeunesse n'est contestée par aucun de mes collègues mais le prix de cette transformation a été jugé, avec la même unanimité, terriblement élevé pour ne pas dire excessif. Le troisième point était de savoir s'il fallait accepter ou pas cette proposition, même amendée. Nous nous sommes trouvés devant des opinions différentes. Certains désiraient quand même faire passer la priorité pour l'auberge de jeunesse ; la majorité de mes collègues pensent qu'il faut accepter la proposition de compromis telle qu'elle a été trouvée par la commission des travaux sur proposition de notre collègue M. Segond, rapporteur. D'autres trouvent, au contraire, que le crédit demandé est excessif et qu'il faut le refuser. Enfin, d'autres pensent s'abstenir.

Quant à la proposition de M. Stettler, je la comprends car elle correspond à une idée que nous avions à peu près tous à la commission des travaux, c'est que ce crédit couvre, malgré tout, quelque chose de provisoire. Notre collègue M. Pattaroni qui, au nom de son groupe, a présenté une motion pour bien démontrer qu'en définitive nous proposons une auberge de jeunesse digne de ce nom plutôt qu'un replâtrage, dans un délai aussi court que possible, appuie encore cette position de précarité de ces travaux.

C'est pourquoi nous serions assez tentés de pouvoir suivre la motion de nos collègues du parti de Vigilance de diminuer de moitié ce crédit. Cependant, j'avoue que je n'ai pas la possibilité de savoir si les chiffres qui nous sont présentés ici sont valables. Je veux bien croire que cette étude a été faite mais enfin, là, nous nous substituerions à la responsabilité de l'exécutif, ce qui me paraît évidemment très délicat.

Pour ma part, je préférerais dire que la majorité de ce Conseil accepte la proposition de la commission des travaux, mais en attirant l'attention du Conseil administratif en général et de son vice-président en particulier, sur le fait que nous ne voudrions pas que, par un détour quelconque, on puisse penser que la somme de 550 000 francs que nous accordons doit être considérée comme un minimum et que, par le biais de crédits d'entretien ou autres, on puisse rajouter quelque chose, car il y a, dans le rapport, une phrase qui me laisse quand même un peu songeur. C'est la réserve que M. Ketterer a dite, quant aux travaux d'entretien, qu'ils devront être réalisés ultérieurement dans le cadre du budget. Nous pensons que, dans cette somme de 550 000 francs, il est en fait possible de prévoir tous les travaux tels qu'ils étaient décrits, car il y a certainement là une marge très grande.

Il paraît incroyable que, dans un bâtiment qui, malgré tout, est dans un état convenable et dont les travaux de transformation ne sont pas aussi considérables qu'on veut bien le croire puisqu'il s'agit essentiellement de quelques installations sanitaires, de quelques parois, de travaux de rafraîchissement et de chauffage central... Il semble quand même que, pour 100 francs le mètre cube plus 10 % d'imprévus, tel que cela ressort de la proposition de M. Segond, il y ait largement de quoi faire les choses.

C'est pourquoi nous pensons qu'il faut s'en tenir strictement à l'arrêté, tout en demandant au Conseil administratif et à M. Ketterer de veiller à ce qu'on se rapproche le plus possible d'un minimum et que ce minimum est certainement plus près des 350 000 francs proposés par le groupe Vigilance que des 550 000 francs que nous acceptions de voter ce soir, qui ont été acceptés par M. Ketterer et qui permettent de passer à l'exécution de cette affaire.

Quant au délai, nous pensons qu'il est réalisable si l'on s'y met tout de suite. C'est aussi une des raisons pour lesquelles nous sommes prêts à accepter ce crédit ; c'est pour que ce soit prêt cet été car, en effet, toute la partie des travaux de chauffage peut parfaitement se faire dans le courant de l'été alors que l'auberge serait déjà en exploitation.

M. Maurice Aubert (L). En ce qui concerne le parti libéral, le côté un peu pragmatique de cet arrêté ne nous a pas échappé, mais nous pensons que cette solution d'un coût d'un peu plus d'un demi-million pour cette auberge de jeunesse dont nous avons besoin est une solution qui permettra de faire les travaux nécessaires ; aussi, nous sommes prêts à le voter.

Quant à la motion du parti indépendant chrétien-social, je n'y suis pas du tout opposé, mais c'est un peu comme le renfort de Sézegnin. En effet, nous allons voter plus d'un demi-million pour une auberge de jeunesse, c'est-à-dire que notre attention a déjà été attirée sur cet objet et je pense que le Conseil administratif, conscient des remarques faites lors de ce débat, saura ne pas oublier le problème des auberges de jeunesse, même sans cette motion. C'est pourquoi, en ce qui nous concerne, nous n'y sommes pas du tout opposés, mais cette motion ne nous paraît pas utile.

Quant à l'amendement de Vigilance, je le trouve extrêmement intéressant. Moi-même, je ne suis absolument pas dans la branche de la construction.

Une voix à l'extrême gauche. Allez ! *(Rires)*

M. Maurice Aubert. Non, Monsieur, je ne fais pas de construction ! On nous fait un rapport extrêmement détaillé, qui semble être très précis, et on arrive à un montant de 345 000 francs. Personnellement, je serais prêt à voter cet amendement, mais à une seule condition : c'est que le groupe Vigilance nous indique ce soir — et ceci pour M. Ketterer, vice-président — le nom des maîtres d'Etat qui feront ce travail pour ce montant. Je pense que s'ils nous sont indiqués nous serons très heureux, dans ce cas-là, de voter l'amendement de Vigilance.

M. Emile Monney (L). Je viens d'apprendre, il n'y a pas très bien longtemps, qu'un fait nouveau est intervenu cet après-midi. Je crois savoir que le Département de l'instruction publique réclame des écoles au quartier de la Jonction. Je pense qu'il serait quand même regrettable que nous transformions cette école pour l'auberge de jeunesse s'il manque des classes ; nous allons les faire où ?

Je pense, si c'est le cas — je pose la question au Conseil administratif — qu'il serait tout de même bon que la commission puisse de nouveau se réunir et réexaminer le cas.

M. Jean-Jacques Favre (V). Il y a peut-être deux ou trois points à rajouter. Tout d'abord, j'aimerais relever le gant de M. Aubert, qu'il nous a très gentiment lancé, et nous sommes tout à fait prêts à communiquer à qui le voudra le nom des entreprises qui s'engagent au devis que nous avons établi de faire ce travail. Nous ne pouvons pas les donner ici, parce que cela ne se fait pas, mais nous sommes prêts à le faire.

Les chiffres que nous avons calculés l'ont été par des architectes et des maîtres d'Etat qualifiés, qui ont leur entreprise, qui sont donc au courant de la branche et ce ne sont pas des chiffres qu'on a été chercher je ne sais pas où.

M. Olivet a dit, avant, qu'en votant l'amendement que nous proposons, le Conseil municipal s'engageait à tous ces chiffres. Ce n'est pas le cas ; ce devis vous prouve simplement qu'avec 345 000 francs il est possible d'aménager les locaux. Le Conseil municipal, en admettant cet amendement, s'engage pour 345 000 francs mais ne s'engage nullement pour le devis, qui est uniquement pour votre information.

Mme Nelly Wicky (T). Je voudrais poser quelques questions justement au sujet de l'affectation de l'ancienne mairie des Eaux-Vives, parce qu'à l'époque M. Ganter avait dit que cet immeuble était l'immeuble rêvé, tant pas sa situation que par sa disposition, et qu'il convenait parfaitement bien à une auberge de jeunesse.

Ensuite, M. Buensod avait expliqué que c'était mieux de construire des logements pour personnes âgées, ce qui du reste n'a pas encore été entrepris.

Je me place, d'un autre côté, à la place du gérant ; vous me direz que ce n'est pas mon rôle, mais enfin j'imagine les angoisses du gérant au moment où la saison bat son plein et qu'il doit refuser les personnes. Au fond, le comité de gestion des auberges de jeunesse n'est pas là pour refuser les arrivants.

Mon parti m'avait chargée de prendre contact avec le gérant pour pouvoir discuter avec lui et savoir un petit peu ce qu'il pensait, et j'ai été tout de suite fixée quand il m'a dit qu'il faudrait une auberge de 350 places pour pouvoir répondre à toutes les demandes. Il paraît qu'il y a souvent des écoles qui viennent en groupes, qui demandent 50 places. Vous me direz que ce n'est pas le rôle de la Ville d'assurer toutes ces places mais, malgré tout, c'est frappant que pour une ville comme Genève on soit obligé de dire qu'il n'y a pas de places. Beaucoup de ces écoles viennent visiter les institutions internationales. J'ai entendu ce gérant, qui est vraiment angoissé parce que c'est lui qui refuse le monde et se trouve dans cette situation.

Au sujet des douches, il m'a raconté les misères qu'il avait eues, je crois à la rue du Temple, où les douches arrosaient les voisins de l'étage au-dessous. Pour la Coulouvrenière, je crois que ce serait des installations qui ne seraient pas si simples parce que c'est de nouveau le même problème ; lorsqu'il y a 80 personnes qui vont se doucher, on ne peut pas proposer trois robinets. C'est des détails tout à fait terre à terre, mais je crois quand même que les personnes qui vont utiliser cette auberge de jeunesse garderont un très mauvais souvenir de Genève. Et cela compte aussi.

M. Jean Brulhart (S). Il y a un point qui doit nous influencer en ce moment : c'est qu'il faut absolument que, cet été, nous ayons une auberge de jeunesse qui fonctionne. C'est indispensable et, comme l'a rappelé Mme Wicky, cette auberge de jeunesse doit être décente. Je pense, pour cela, que le compromis qui nous est proposé par la commission des travaux est valable. Cela nous donne un aménagement possible avec des installations sanitaires et des douches convenables, des vestiaires et des salles remises à neuf. Il semble que nous pourrons recevoir les jeunes d'un peu toute la Suisse et même du monde entier dans des conditions acceptables. Même si nous devions voter ce crédit pour une période provisoire ou même très provisoire, cela serait normal. Je propose donc que nous acceptions le compromis de la commission des travaux.

Maintenant, j'ai sous les yeux le devis estimatif du groupe Vigilance. Il est très ambigu, et comme le représentant vigilant l'a dit, ce n'est qu'un estimatif et il n'engage personne. Je suis persuadé que si nous l'examinons en détail, nous aurons des surprises. Par exemple, le poste « Remise en état du chauffage pour 15 000 », peut-être que l'entreprise le fait à perte, c'est possible ; Vigilance peut peut-être se payer le luxe pour des motifs électoraux *(Protestations au centre droit)*, mais en fait, je ne pense pas qu'une entreprise puisse le faire.

Je crois assez regrettable, en fait, qu'on nous propose un devis estimatif qui n'est pas basé sur des plans, sur quelque chose de précis, simplement pour faire illusion. Je crois que ce serait très dangereux d'accepter cela.

Pour qu'on ait cet été une auberge de jeunesse qui fonctionne et qui soit convenable, le compromis proposé est valable. Il est inadmissible que nous continuions à loger tant de jeunes dans des auberges de jeunesse comme nous le faisions jusqu'à maintenant. Il faut absolument que ce soit correct.

Je pense que la proposition chrétienne-sociale demandant que le Conseil administratif étudie — et ceci très rapidement — une auberge de jeunesse définitive et neuve, est également valable. Nous devrions donc nous associer aux deux propositions.

M. Jean-Paul Buensod, conseiller administratif. Je ne veux pas examiner l'aspect technique du projet qui vous est présenté, ni le problème concernant le coût des travaux qui vous sont proposés. Je voudrais m'exprimer ici uniquement en ma qualité de responsable des œuvres pour la jeunesse, plus exactement de responsable du fonctionnement de ces œuvres.

C'est d'ailleurs en cette qualité que, dès mon élection, j'ai été de diverses façons rendu attentif à la nécessité de trouver une solution au problème de l'auberge de jeunesse, qui ne pouvait évidemment satisfaire ni les exploitants ni, a fortiori, les quelques jeunes voyageurs qui étaient hébergés dans des locaux insuffisants à la rue Général-Dufour et, en supplément pendant les mois d'été, sur un étage de la Maison des jeunes.

J'ai été rendu attentif à ce problème non seulement par les réclamations qui m'ont été adressées par la Fédération des auberges de jeunesse, section de Genève, mais également par des interventions tout à fait pertinentes qui ont été faites sur les bancs de ce Conseil muni-

cipal par M. Grob, votre ancien collègue, ainsi que par M. Parade, qui avait développé une interpellation — comme il l'a rappelé — sauf erreur le 23 mars 1968.

Nous avons donc recherché un certain nombre de solutions et je crois que le Conseil administratif l'a indiqué dans le texte de présentation de ce projet.

Parmi les solutions qui avaient été envisagées, je le dis à l'adresse de Mme Wicky, il y avait évidemment la solution qui aurait pu consister à transformer l'ancienne mairie, plus exactement le petit bâtiment des Eaux-Vives, en une auberge de jeunesse. Il y a d'ailleurs, dans les cartons du service immobilier, un projet qui tend à une transformation de ce genre.

Mais nous sommes rapidement arrivés à la conclusion, au Conseil administratif, que cette solution n'était pas la bonne. Elle n'était pas la bonne tout d'abord parce qu'elle coûtait une somme considérable et, d'autre part, parce qu'elle ne permettait pas d'aménager, étant donné la surface réduite et le gabarit du bâtiment qui aurait été également limité, des places en suffisance pour les besoins d'une ville comme Genève qui reçoit de très nombreux jeunes voyageurs en été. Je crois que nous avons indiqué qu'en 1967 ce n'est pas moins de 20 000 jeunes voyageurs environ qui ont passé dans l'auberge de jeunesse, malgré son état précaire.

Nous avons donc renoncé à ce bâtiment des Eaux-Vives, et je puis vous dire, Monsieur Parade, que lorsque le 21 mars 1968, dans la réponse que je faisais à votre interpellation, j'ai mentionné l'école de la Coulouvrenière, c'est que j'avais préalablement sollicité l'avis de mes collègues du Conseil administratif qui s'étaient ralliés à cette solution.

Depuis lors, l'affaire a été confiée au service immobilier qui vous présente ce projet. Je n'ai plus eu à m'en occuper. Mais, étant donné qu'il s'agissait d'aménager cette auberge dans une école désaffectée, quels que soient les montants, sur lesquels les membres de la commission ont longuement discuté, je tiens à vous dire que je considère que cette solution, dans l'état actuel de la situation et de nos possibilités, est une bonne solution.

Tout d'abord parce que cette auberge de jeunesse on ne la construit pas, on ne l'aménage pas au bois de la Bâtie, à Onex, à Meyrin ou au loin : on la construit en ville. Et il est très important qu'une auberge de jeunesse se trouve en ville : quand des jeunes viennent à Genève, ils ne s'attendent pas à ce qu'on les envoie loger à 5 ou 10 km du

centre. Il est donc très important, je dirai même qu'il est essentiel, qu'elle soit au centre.

Je dois dire que le texte de la résolution qui a été proposée par M. Pattaroni tout à l'heure est parfaitement logique. Evidemment, il impliquera une certaine difficulté pour le Conseil administratif qui devra trouver, au centre si possible, un terrain apte à recevoir cette auberge de jeunesse.

Enfin, il y a un élément technique qui me paraît important et appréciable : c'est la capacité d'hébergement. Elle n'atteint peut-être pas le chiffre qui aurait été souhaité par les exploitants. Elle n'atteint pas les 300 lits qui auraient été désirés mais, tout de même, 250 lits permettront au gérant, dont j'ai également été témoin des angoisses, il me les a communiquées par lettre, de recevoir convenablement les jeunes et d'éviter de renvoyer trop d'hôtes qui désireraient séjourner dans notre ville.

M. Monney a posé une question concernant les besoins en classes qui pourraient se manifester dans le quartier de la Jonction. Nous venons d'achever l'école de Cité-Jonction et il n'y a évidemment pas, dans l'immédiat, de besoins de locaux scolaires. Il se peut que, dans un avenir plus ou moins rapproché, il soit nécessaire d'étendre quelque peu l'école du Mail soit l'école de Cité-Jonction, en y adjoignant et en y aménageant quelques locaux à l'usage des classes. Mais il est évident qu'il ne s'agit pas de construire une nouvelle école dans ce quartier parce que les besoins qui pourraient se manifester dans un certain nombre d'années ne sont pas de ceux qui nécessitent une semblable solution.

Je voudrais vous signaler, pour terminer, que les besoins scolaires à la Coulouvrenière même seront satisfaits en ce qui concerne l'école enfantine, puisque le service des écoles va aménager dans le bâtiment qui reste consacré à l'école enfantine des jardins d'enfants, à l'instar de ce qui existe par exemple à la rue du Môle. Ce jardin d'enfants fonctionnera dès la rentrée de septembre de cette année.

M. Jean Brulhart (S). Encore deux points: pour aider le Conseil administratif à trouver un terrain pour la future auberge de jeunesse, je rappelle que la commission des travaux a fait une proposition que cette auberge se trouve dans le périmètre du Seujet ; il semble que, dans ce périmètre-là, on pourrait trouver quelque chose d'intéressant.

Pour prouver le manque de sérieux avec lequel est faite la proposition du groupe Vigilance, je vous demande de vérifier seulement l'ad-

dition, elle est fausse *(Rires)*, ce qui fait que, si tous les postes qui y sont proposés sont calculés de la même façon, nous pouvons avoir certains doutes.

M. Alfred Oberson (V). Il ressort de ces débats que la Ville de Genève n'a jusqu'à maintenant pas fait grand-chose pour la jeunesse et en particulier pour les auberges de jeunesse. Ce n'est pas de 145 places que nous avons besoin, mais de 450.

Donc, la proposition qui est faite ce soir est une proposition d'urgence qui permettrait à des jeunes venant dans notre ville de pouvoir se loger déjà cet été mais elle n'exclut pas, plus tard, que la Ville se préoccupe de construire une auberge de jeunesse digne de notre cité.

Donc, en présentant notre contre-projet, Vigilance a revu la totalité des travaux ; il ne s'est pas contenté, comme la commission des finances, de supprimer simplement la réfection du gros œuvre et les dépenses diverses et imprévues. J'estime, quant à moi, que la commission des finances, si elle a dû se réunir pendant cinq séances pour simplement supprimer quelque chose qui est peut-être nécessaire, parce qu'on ne peut pas, décemment, laisser un immeuble tomber en décrépitude et on ne peut pas non plus prévoir des travaux de l'ordre de 550 000 francs en ne pensant pas qu'il pourrait y avoir des divers et imprévus...

Au contraire, notre groupe a présenté une contreproposition équilibrée, qui est le résultat d'études poussées, avec des contacts dans certains milieux d'architectes et de maîtres d'état. Ce Conseil municipal refuse d'entrer en matière alors qu'il propose simplement une solution de facilité.

Nous pensons, quant à nous, que si nous allons loger 250 jeunes dans l'immeuble de la Coulouvrenière, ce n'est pas une solution normale ; selon les estimations, c'est 150 personnes au maximum qui pourraient décemment s'y loger.

C'est pourquoi nous pensons que notre proposition est étudiée et je vous conseille, si vous n'êtes pas sûrs des chiffres, de ne pas voter ce soir mais de l'examiner à nouveau en commission.

M. Yves Parade (S). Je tiens à remercier M. Buensod pour sa réponse. Je constate que s'il a fallu au moins 9 ans pour arriver à une solution provisoire, il faudra compter 10 ou 12 ans pour arriver à une solution définitive. Je pense de ce fait que la motion présentée par cinq partis est une chose nécessaire. Peut-être que, selon M. Aubert, cela va sans dire, mais cela va mieux en le disant.

M. Claude Ketterer, conseiller administratif. On sait bien que, dans des affaires difficiles, il faut parfois trouver un lampiste et je voudrais refaire la genèse de cette histoire, parce que beaucoup ont l'air de découvrir tout à coup qu'il y a un problème d'auberge de jeunesse et que cette école de la Coulouvrenière convenait parfaitement.

Or, quand on prend les dossiers depuis l'origine, on s'aperçoit que les affaires se sont présentées d'une manière un peu différente.

Je voudrais rappeler tout d'abord qu'en vertu de la situation particulière du canton de Genève, les conséquences de la loi de fusion, il subsiste toujours une certaine incertitude quant aux responsabilités respectives. C'est si vrai qu'il y a moins d'une année, lorsque le problème des auberges de jeunesse a été débattu à l'Association pour l'aménagement national, on s'apercevait qu'il y avait une confusion assez grande d'un canton à l'autre parce que vous imaginez bien que, dans les Grisons ou ailleurs, ce ne sont pas des petites communes sans ressources qui peuvent construire des auberges de jeunesse, mais que c'est le canton.

Ici, à Genève, il y a donc eu, pendant quelques années, une sorte de match de ping-pong, regrettable sans doute, entre l'Etat et la Ville, pour savoir qui allait s'en occuper. Une fois qu'il a été acquis, après des séances communes Etat-Ville, que ce serait la Ville qui s'en occuperait, il fallait déterminer une solution provisoire ou définitive.

L'école de la Coulouvrenière avait fait l'objet d'une interpellation de M. Jenni, qui se plaignait de son état de décrépitude et de vétusté et il lui avait été répondu que si elle était désaffectée, comme prévu, en septembre 1968 — cela ne fait jamais que six mois — elle deviendrait disponible pour d'autres activités.

Pour répondre à M. Monney, nous n'avons rien à cacher : je lui dirai qu'en novembre 1967 déjà, j'avais attiré l'attention du Conseil administratif sur le fait que les locaux de la nouvelle école de Cité-Jonction étaient prévus pour la cité locative elle-même et que nous n'avions pas de prévisions pour une nouvelle école dans le quartier.

Lorsque nous avons su que cette école était désaffectée, il n'y a pas moins de trois départements qui ont convoité les surfaces. Je pense qu'il est bien que les services exploitants convoitent des surfaces, mais celui qui vous parle dirige un service responsable et exécutant. M. Raisin voulait — je le comprends très bien, il avait raison — des locaux pour la protection civile ; ma collègue, Mme le maire, voulait des locaux pour les magasins de costumes du Grand Théâtre qu'il fallait

évacuer du Musée Rath, et mon collègue M. Buensod voulait aussi des surfaces pour une auberge de jeunesse. Alors, vous brouillez tout cela et tâchez de trouver la solution !

C'est le 15 décembre 1967 que mon département a été chargé de faire procéder à des études détaillées pour prévoir des dépôts de matériel pour la protection civile, le dépôt pour les costumes du Grand Théâtre et les dortoirs pour l'auberge de jeunesse. Il est évident qu'au bout d'un certain nombre de semaines, les études ont démontré, lorsque nous avons demandé des rapports aux divers services, qu'il n'était pas possible de contenter tout le monde. En effet, le chef de la protection civile estimait ses besoins à 500 m2 et ma collègue déléguée aux beaux-arts avait besoin de 300 m2, ce qui faisait 800 m2 ; il restait à disposition de l'auberge de jeunesse les locaux de l'école enfantine — qui ne seront d'ailleurs pas utilisés à cet effet — qui totalisaient en tout 80 m2 et permettaient de construire deux dortoirs avec 40 lits au total. Nous sommes, à ce moment-là, en janvier 1968, ce qui vous montre que, de décembre 1967 à janvier 1968, bien qu'il y ait eu les fêtes, les études se sont faites.

D'études en études, on s'est aperçu qu'il fallait qu'il y ait des sacrifiés, et je rends hommage à mes collègues de la protection civile et des beaux-arts qui ont dit qu'ils renonçaient à leurs locaux et laissaient la place à l'auberge de jeunesse.

Là-dessus, la Fédération des auberges de jeunesse a été avisée qu'elle pourrait disposer de locaux à l'école de la Coulouvrenière désaffectée et si, au mois de mai 1968, le président du Comité genevois nous donne son accord pour l'école de la Coulouvrenière, c'est seulement le 16 octobre que nous avons reçu des propositions concrètes de la part des dirigeants de l'auberge de jeunesse. Ils ont d'ailleurs été extrêmement gentils et très corrects et disaient : « Diverses circonstances ont retardé la mise au point de ce projet ; nous vous prions de nous en excuser. » Nous sommes en octobre 1968, il y a donc quelques mois.

Une fois qu'il était acquis que nous devions installer ces locaux, nous nous sommes attelés à cette tâche et je veux volontiers prendre sur moi le fait que le travail qui a été effectué par mes collaborateurs a d'abord été un travail très minutieux — d'ailleurs le rapporteur le relève. C'est un projet bien étudié, mais j'avais donné des instructions pour que la présentation fasse état de locaux confortables, agréables, avec un matériel de qualité, non pas du tout luxueux, mais enfin quelque chose de valable.

J'aimerais faire maintenant un certain nombre de conclusions. Il est clair que 700 000 francs pour une solution provisoire — même pour

plus de 15 ans — peut paraître coûteuse. Mais là, je reconnais avec M. Pattaroni qu'il pourrait subsister un doute. La recomposition de ce secteur n'interviendra certainement pas avant 15 ou 20 ans. Il est donc certain que si ce Conseil municipal émet le souhait que nous nous mettions à l'étude d'une nouvelle auberge de jeunesse à construire sur un terrain de la Ville à acquérir, il serait en effet peu judicieux d'investir 700 000 francs pour une solution qui serait peut-être inférieure à 15 ans. Là-dessus, je crois que nous sommes tous d'accord.

Maintenant, je dois souligner que cette solution transitoire qui vous est proposée est parfaitement valable. Je tiens à dire ici à MM. Favre et Oberson et à ceux du groupe Vigilance que les chiffres n'ont pas du tout été cités en l'air, mais qu'il s'agissait d'une remise en état complète et, encore une fois, sans aucun luxe mais avec le souci réel de créer des conditions d'accueil très favorables. Pour une fois, on ne pourra pas nous reprocher de présenter un crédit en oubliant par hasard des quantités de choses qu'on aurait noyées au cours des années suivantes dans les crédits de budget d'entretien. C'est pourquoi nous avions poussé le souci assez loin en refaisant des façades, des toitures, en changeant une ferblanterie dont on sait qu'elle ne tiendra plus que deux ou trois ans, et mes collaborateurs ont travaillé consciencieusement sur cette base-là.

J'ai tout lieu d'admettre que les entreprises qui ont été invitées à présenter des devis ne sont pas formées de gangsters, mais de gens qui ont pris la peine d'étudier le problème qu'on leur a posé et qui l'ont fait d'une façon honnête. Je précise simplement que le choix des matériaux était de haute qualité mais pas luxueux.

Il est alors évident que, sur cette base-là, nous pouvons trouver un certain nombre d'économies. Au lieu d'offrir à ces jeunes gens, pour serrer leurs affaires, des armoires en bois revêtues de formica, on peut simplement mettre des armoires métalliques ordinaires ; on peut très bien changer la qualité du carrelage, je le reconnais. On peut également trouver des suppressions dans le chauffage et on peut arriver à cette solution simplifiée, peut-être plus rationnelle et économique, qui répondra mieux aux vœux pour une période de quelques années, puisque maintenant ce municipal pense nous demander d'étudier une nouvelle auberge. Mais je prétends que, pour 15 ou 20 ans, ce que nous voulions offrir aux jeunes qui viennent ici n'était pas un luxe insolent et inutile.

En cela, je ne m'étais pas trompé, parce qu'au moment où la demande était posée sur la table du Conseil municipal, nous avons reçu une nouvelle lettre de la Fédération suisse des auberges de jeunesse

— nous en recevons de temps en temps — qui avait oublié un certain nombre de choses et qui nous disait qu'elle aimerait bien que les points suivants soient ajoutés dans le programme de rénovation : local de séchage pour les habits mouillés des touristes au deuxième étage, prise d'eau supplémentaire dans chaque local sanitaire pour nettoyage, commande centrale pour l'éclairage dans le secrétariat, agrandissement du portail pour permettre le parcage des cars, deux nouveaux locaux pour matériel d'auberge et d'autres objets encombrant les touristes, enfin bref, je vous en fais grâce, il y a toute une série de points.

Si le Conseil municipal vote 550 000 francs, nous ferons au mieux et de la manière la plus économique — soyez-en assurés — pour ce que vous nous votez. Mais une chose est certaine, c'est que nous ne ferons pas pour 550 000 francs ce que nous avions l'intention de faire pour 700 000 francs et là, nous sommes d'accord aussi. Il faut admettre quand même que le programme ne sera pas complet, qu'il y aura certainement un ou deux — le moins possible — travaux supprimés. En tout cas, il y aura des simplifications.

Je dirai simplement que je demande à ce Conseil municipal, puisque nous sommes tombés d'accord sur ce compromis de 550 000 francs, de ne pas donner suite à la proposition vigilante sinon, moi, je serais tenté de relever le défi et je dirais à Vigilance que j'invite le Conseil municipal à voter l'amendement de Vigilance, si ce dernier parti s'engage ce soir, solennellement et formellement, à remplir la totalité du programme et de prendre les risques pour la somme qu'il veut faire voter ; je leur adjugerais tout de suite les travaux, à condition que la totalité du programme soit faite, comme ils le prétendent dans leur devis. Je crois qu'à ce moment-là Vigilance aurait une excellente occasion — je ne parle pas du point de vue électoralisme — de faire une opération civique. A défaut d'un bénéfice matériel financier dont je doute beaucoup, il y aurait le bénéfice moral. Vous auriez donné une leçon à des entrepreneurs dont vous prétendez qu'ils ont nettement exagéré leur devis, aux fonctionnaires de l'administration municipale qui n'ont peut-être pas été assez vigilants dans l'examen des devis et vous donneriez une leçon à ce Conseil administratif qui jette comme ça l'argent par les fenêtres !

Alors si, véritablement, Vigilance s'engage pour 345 000 francs à faire tout ce travail, Messieurs, vous l'aurez, ce travail. Mais moi, je n'accepte pas que vous disiez : « On veut vous donner 345 000 francs et débrouillez-vous avec cette somme ». Cela, je ne le ferai pas !

M. Joseph Colombo (R). Je voudrais faire remarquer à M. Ketterer que toute cette discussion a lieu uniquement parce qu'il nous a pré-

senté un projet qui était mal étudié ; tout le monde est conscient de cela ! Si vous nous aviez présenté un projet comme vous deviez le faire, Monsieur Ketterer, et non pas à la petite semaine, comme vous le faites, cette longue discussion n'aurait pas lieu. Vous venez à la dernière minute, « à l'arraché », alors qu'il y a des années que vous savez qu'il faut construire une auberge de jeunesse. Tous vos projets sont comme cela !

Pour mon compte personnel, je voterai donc contre ce projet mal étudié.

M. Jean-Jacques Favre (V). Comme j'ai déjà eu le plaisir de le dire avant à M. Aubert, nous sommes tout à fait d'accord de relever le défi de M. Ketterer et de nous occuper de l'aménagement de cette auberge de jeunesse pour les chiffres que nous indiquons, pour autant que vous nous laissiez les 10 000 francs qui se sont glissés par erreur dans l'addition finale, ce qui est peut-être dû à la fatigue de celui qui a assemblé ces chiffres. Mais nous sommes tout à fait d'accord de le faire, Monsieur Ketterer, et je le déclare ici publiquement.

M. Hermann Jenni (V). On a cité tout à l'heure mon intervention au sujet de cette école de la Coulouvrenière. A l'époque, je me souviens qu'on a refusé de faire le minimum pour le sanitaire, qui était l'objet de refoulements absolument nauséabonds. Cela nous donne une triste idée de l'esprit de suite de la politique de notre gouvernement. A peine une année avant, on ne peut faire le strict minimum pour empêcher les refoulements des égouts et, après, on veut tout flanquer en l'air.

Maintenant, si les chiffres qui nous ont été proposés par le Service immobilier ne sont pas considérés comme absolument fantaisistes, je trouve que c'est grave, car cela pourrait bien signifier que toutes les propositions émanant de la Ville en particulier, des pouvoirs publics en général, sont traitées d'une façon somptueuse aux frais du contribuable. Parmi les contribuables, il ne faut pas oublier les jeunes qui, justement, devront supporter le poids de notre endettement excessif.

M. Robert Pattaroni (ICS). Je voudrais répondre à deux objections assez importantes faites par la fraction libérale à la motion. M. Aubert disait que si l'on votait maintenant une somme assez importante pour cette auberge, il n'y avait pas, en somme, la nécessité d'envisager dans un bref délai une nouvelle auberge. Je crois que cette objection n'a pas échappé au motionnaire — et d'ailleurs à tous ceux qui ont soutenu la motion — mais nous avons eu la garantie que si cette auberge

nouvelle qui, si tout va bien, va être votée tout à l'heure, se réalise, par la suite, au moment où il n'y aura plus besoin des locaux, ils pourraient toujours servir à beaucoup d'autres usagers.

En outre, l'intervention de Mme Wicky, tout à l'heure, tend à montrer que les besoins dépasseront assez rapidement, et même déjà maintenant, les possibilités offertes par cette nouvelle auberge. Par voie de conséquence, s'il y en a une neuve, l'auberge de la Coulouvrenière permettra de prendre en charge, notamment, certains à-coups dans la demande.

D'autre part, je pense qu'il y a un élément qui n'a pas été exprimé par M. Ketterer et qui a pourtant, peut-être, une certaine importance si l'on veut considérer les chiffres avec une certaine objectivité : je crois que plusieurs des équipements qui ont été prévus sont à disposition, d'une part, de l'auberge de jeunesse mais aussi, d'autre part, de l'école. Or, je crois que ce serait intéressant de connaître les proportions respectives des deux bâtiments, parce que, selon une méthode d'estimation qui a tout de même une certaine valeur, on peut admettre que certains de ces équipements peuvent très bien être utilisés, selon la proportion du volume de chaque bâtiment respectif. Par voie de conséquence, on peut dire que la dépense est à répartir, d'une part entre l'auberge de jeunesse et, d'autre part, entre l'école qui, elle, répond à un besoin qui est d'ailleurs admis par tout le monde.

M. Jean Brulhart (S). Je m'excuse d'intervenir encore une fois, mais si Vigilance relève le défi des 345 000 francs — on lui fera grâce des 10 000 francs qui sont une erreur — il est bien évident que les travaux devront être faits sur la base des plans et du descriptif Ville de Genève, parce qu'il est évident qu'on peut faire n'importe quels travaux pour 345 000 francs et s'arrêter. Donc, il faudrait être certain que ceux-ci se feront selon le plan et le descriptif Ville de Genève et je demande que cela soit précisé d'une façon absolue.

Maintenant, une deuxième chose : on a dit que le projet était mal étudié. Je crois qu'il y a là un malentendu. Si l'on admet que l'on doit réutiliser une école pour une auberge de jeunesse et que l'on doit tenir compte du bâtiment et des murs existants, je crois que le projet est très bien étudié.

Par contre, il est évident que ce n'est pas une auberge neuve. C'est pourquoi nous soutenons la motion du groupe chrétien-social, mais nous désirons qu'au mois de juillet déjà nous ayons une auberge de jeunesse décente, avec des transformations décentes, et je suis tout de même surpris que le groupe Vigilance refuse un demi-million pour la

jeunesse et accepte 40 millions pour le groupe Eldorado, pour des gens qui vont jouer à la boule !

La présidente. Je vous rappelle que nous sommes en premier débat et que nous allons voter de la manière suivante : tout d'abord la motion qui est signée par cinq partis, ensuite l'amendement de Vigilance et l'arrêté. Un point c'est tout ! *(Rires)*

Nous ne pouvons pas maintenant sortir entièrement des règlements et, tout d'un coup, faire un arrêté nouveau et confier au groupe Vigilance des travaux. C'est impossible ! Alors, il y a ici un amendement qui m'a été présenté et nous le mettrons au vote ; c'est tout. Nous ne pouvons pas faire autrement que voter ou ne pas voter cet amendement. Il est clair que c'est le Conseil municipal et le Conseil administratif qui restent maîtres de tous les travaux et de toutes les propositions qu'ils ont faites.

M. Christian Grobet (S). Je voudrais intervenir un peu dans le même sens en disant le ridicule de cette discussion sur le fait que Vigilance accomplisse ces travaux ; il est évident qu'il ne peut pas les accomplir pour la Ville et que, par ailleurs, ce parti ne peut pas offrir les garanties qu'offre la municipalité en accomplissant des travaux.

Ce que, par contre, Vigilance peut faire — et nous serions très heureux qu'il le fasse — c'est qu'une fois les travaux terminés, vous passiez en revue absolument tous les comptes. Si vous trouvez que, dans ces comptes, il y a quelque chose qui ne joue pas, il faudrait le dénoncer. Avec cela, vous ferez œuvre d'utilité publique.

Je m'associe entièrement aux propos de mon collègue M. Brulhart. Je pense que, dans le domaine de l'auberge de jeunesse, les choses ont assez traîné. Alors que l'on fait beaucoup de choses pour le Grand Théâtre, pour l'Eldorado et que vous êtes prêts à voter des crédits pour la protection civile, vous vous montrez beaucoup plus pointilleux sur d'autres crédits beaucoup moins importants. Lorsqu'il s'agit d'une œuvre utile pour la jeunesse...

Plusieurs voix. Nous sommes tous d'accord !

M. Christian Grobet. ... vous les rabotez à tout prix et refusez de faire quelque chose de valable.

M. Joseph Colombo. C'est le projet qui est mal présenté.

La présidente. Monsieur Colombo, je ne vous ai pas donné la parole et vous n'êtes pas assis à votre place. *(Rires)* Par conséquent, vous n'avez rien à dire !

M. Claude Ketterer, conseiller administratif. M. Pattaroni m'a posé une question : je n'ai effectivement pas souligné que, dans les travaux, sont compris également les locaux de l'école enfantine, en ce qui concerne la maçonnerie, le chauffage, la peinture, tous ces éléments qui représentent plus de 30 000 francs ; cela fait partie de l'ensemble, cela va sans dire.

J'aimerais ajouter ceci, surtout à l'adresse de M. Colombo : puisque nous avons obtenu l'accord puis les désirs de la Fédération des auberges de jeunesse de Genève en octobre 1968, qui ont été tranmis à nos services, en novembre et décembre, d'entente avec le service des écoles, nous avons examiné ce qu'il fallait faire et mon collègue M. Buensod m'écrivait fort justement, au début décembre, qu'il convenait de remplacer l'installation de chauffage dans l'ensemble des deux bâtiments. Pour montrer le sérieux des estimations du groupe Vigilance, si nous estimons, nous, le remplacement complet de l'installation de chauffage à 61 600 francs — et nous pouvons vous donner les détails — le groupe Vigilance a prévu 15 000 francs ! Pour ceux qui connaissent l'école, sa grandeur, le nombre des locaux, je vous demande un peu comment on pourrait remplacer complètement l'installation de chauffage pour 15 000 francs. Ce n'est véritablement pas sérieux.

La présidente. Je vous dis que nous sommes maintenant toujours en premier débat et qu'on ne peut prendre la parole que trois fois. Tout le monde s'est très bien exprimé, je crois, et nous savons l'opinion de tous. C'est pourquoi j'en arrive maintenant à la fin de ce premier débat en mettant la motion proposée par le parti indépendant chrétien-social aux voix. Je vais vous relire cette motion. *(Lecture)*

Mise aux voix, la motion de M. Pattaroni est acceptée sans opposition.

Elle est ainsi conçue :

« Considérant que la transformation de l'école de la Coulouvrenière
» en auberge de jeunesse, bien que permettant de répondre au plus tôt
» à un besoin indiscutable, est toutefois à considérer comme une solu-
» tion provisoire,

» LE CONSEIL MUNICIPAL,

» dans sa séance du jeudi 27 mars 1969, demande au Conseil admi-
» nistratif d'étudier dès maintenant la possibilité de construire une
» nouvelle auberge de jeunesse, située à proximité du centre de la

» ville et permettant d'offrir à la jeunesse de passage à Genève un » accueil digne de la tradition d'hospitalité de notre cité. »

Le projet est adopté en premier débat.

Deuxième débat

Le titre et le préambule sont adoptés.

Article 1.

La présidente. Nous sommes en présence d'un amendement de Vigilance, qui demande une somme de 345 000 francs au lieu de 550 000 francs.

Mis aux voix, cet amendement est rejeté à la majorité.

L'article 1 est adopté, de même que les articles 2 à 5.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le projet est adopté dans son ensemble à la majorité.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

Le Conseil municipal,

vu l'art. 67 lettre j) de la loi sur l'administration des communes du 3 juillet 1954,

sur la proposition du Conseil administratif,

vu la décision de la commission des travaux du 19 mars 1969,

arrête :

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 550 000 francs pour l'aménagement de locaux à destination d'une Auberge de jeunesse dans le bâtiment primaire de l'ancienne école de la Coulouvrenière.

Art. 2. - La dépense prévue à l'article premier sera portée à un compte spécial qui sera crédité des recettes éventuelles.

Art. 3. - Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 550 000 francs.

Art. 4. - Une somme de 5000 francs sera prélevée sur le crédit indiqué à l'article premier et attribuée au Fonds de décoration institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

Art. 5. - La dépense prévue à l'article premier sera amortie au moyen de 10 annuités, qui figureront au budget de la Ville de Genève sous No 700.581 « Annuités d'amortissement de crédits extraordinaires ouverts au Conseil administratif » des années 1970 à 1979.

5. Rapport du Conseil administratif sur les comptes rendus administratif et financier de l'exercice 1968 et présentation du compte rendu financier. (No 123)

Le Conseil administratif vous présente son rapport à l'appui des comptes rendus de l'exercice 1968, dont voici le sommaire :

1. Considérations générales.

2. Liste des dépassements de crédits.

3. La gestion du Conseil administratif en 1968.

4. Commentaires des principaux tableaux publiés dans le compte rendu financier.

5. Projets d'arrêtés :

   a) pour les dépassements de crédits supérieurs à 50 000 fr. ;

   b) approuvant les comptes de 1968 et la répartition du boni.

1. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Résultats des comptes de l'exercice 1968

L'exercice 1968 boucle par un boni de 4 594 676,88 fr. Le budget prévoyait un excédent de recettes de 284 396,50 fr. Par rapport aux prévisions, la situation se présente comme suit :

	Fr.	
Recettes		
— Budget	134 741 612,60	
— Compte rendu	141 672 983,47	
— Plus-value sur les recettes	6 931 370,87	(+ 5,1 %)
Dépenses		
— Budget	134 457 216,20	
— Compte rendu	137 078 306,59	
— Dépassement de dépenses	2 621 090,39	(+ 1,9 %)

Le Conseil municipal ayant voté, ou autorisé, au cours de l'exercice, pour 1 463 696,15 fr de dépenses nouvelles (voir tableau de la page 8 du compte rendu financier), dont 1 038 385,25 fr. se rapportent aux allocations provisionnelles et primes de fidélité accordées au personnel et aux magistrats, le *dépassement réel de l'exercice est de 1 157 394,24 fr ou 0,9 %,* ce qui est extrêmement faible.

	Fr.
Résultat global de l'exercice	
— Recettes	141 672 983,47
— Dépenses	137 078 306,59
— Boni	4 594 676,88

Explication des principales causes de ce boni

Le boni enregistré durant l'année 1968 provient en très grande partie de la plus-value des recettes. Voici, dans un ordre décroissant des montants, les principales augmentations de recettes par rapport au budget 1968 :

1. *Les recettes du service des loyers et redevances (chapitre 1207)* 1 691 000,—

Le nombre croissant des immeubles et des terrains gérés par ce service provoque une augmentation du produit des locations. D'autre part, la revision périodique de la situation des locataires améliore le rendement du portefeuille immobilier de la Ville.

Le poste 1207.2.232.01 « Taxes d'empiètement sur la voie publique », enregistre une plus-value de 219 000,— fr environ. Cette rubrique, gérée par le Département des travaux publics, est influencée par le nombre et l'importance des chantiers ouverts sur le territoire de la Ville.

2. *La perception de la taxe professionnelle (chapitre 1206.206)* 1 365 000,—

Une importante partie de la plus-value résulte de la diminution du reliquat qui s'élève à fin 1968 à 2 066 147,30 fr, soit 725 525,65 fr de moins qu'un an auparavant.

3. *Le produit des centimes additionnels (chapitre 123)* 610 000,—

La valeur du centime additionnel budgétée à 1 560 000,— fr a atteint 1 570 603,05 fr, soit une augmentation de 10 603,05 fr ou 0,7 %.

4. *Les revenus des capitaux (chapitre 126)* 1 270 000,—

Les capitaux à disposition, ainsi que le taux des placements à court terme, ont permis d'obtenir des recettes d'intérêts nettement plus importantes que celles budgétées.

5. *Les recettes du service des sports (chapitre 454)* 239 000,—

Les fermages des restaurants et buvettes du service ont dépassé de 111 000,— fr le montant du budget.

Le poste 4544.130 « Locations pour manifestations à la patinoire et à la piscine » est de 103 000,— fr plus élevé que prévu. Cela tient essentiellement au versement à la Ville, par les Championnats du monde de patinage artistique et de danse 1968, d'une partie du bénéfice réalisé lors de cette manifestation.

6. *Les intérêts de la créance sur les Services industriels (chapitre 885)* . 238 000,—

La progression du taux moyen des emprunts de la Ville de Genève a amélioré la recette de ces intérêts.

Proposition du Conseil administratif pour l'affectation du boni de l'exercice 1968

A l'excédent de recettes de l'exercice 1968 . .	4 594 676,88
il faut ajouter le montant mis en provision sur le boni de 1967 pour couvrir les dépenses résultant de l'octroi d'une allocation spéciale et modification de la prime d'ancienneté des fonctionnaires	1 000 000,—
La totalité des dépenses nouvelles ayant été portée dans les comptes des services en 1968 et les recettes effectives de 1968 étant suffisantes pour couvrir ces charges nouvelles, le montant disponible total se monte à	5 594 676,88

Le Conseil administratif vous propose d'utiliser ce boni de la façon suivante :

— *Attribution au Fonds pour la construction d'habitations à loyers modérés* 3 000 000,—

Si cette attribution est acceptée par le Conseil municipal, le Fonds HLM atteindrait, à fin décembre 1968, le montant de 19 957 909,55 fr.

— *Attribution à la réserve des grands travaux d'urbanisme et d'équipement* 1 500 000,—

Cette somme porterait la réserve des grands travaux, à fin décembre 1968, au montant de 21 494 671,92 fr.

— *Attribution à la réserve pour contribution de la caisse d'assurance du personnel*	1 000 000,—
Cette somme porterait la réserve pour contribution à la CAP, à fin décembre 1968, à 2 270 602,50 fr.	
— *Attribution du solde au fonds de secours*	94 676,88
Cette somme porterait ledit fonds, à fin décembre 1968, à 590 902,84 fr.	
TOTAL DU BONI	5 594 676,88

2. LISTE DES DÉPASSEMENTS DE CRÉDITS

Afin de se conformer à la loi sur l'administration des communes du 3 juillet 1954, et à la demande du Département de l'intérieur et de l'agriculture, le Conseil administratif vous donne, ci-après, la liste de tous les dépassements de crédits constatés entre le budget et le compte rendu de l'exercice 1968. Le Conseil d'Etat procède de la même façon à l'égard du Grand Conseil pour les comptes du canton.

Des explications sommaires accompagnent les dépassements d'une certaine importance mais inférieurs à 50 000 francs.

Les dépassements supérieurs à 50 000 francs font l'objet d'un renvoi à un arrêté spécial qui vous est présenté au 5e chapitre du présent rapport pour approbation. Chaque dépassement de crédit est complété par un exposé des motifs.

LISTE DES DÉPASSEMENTS DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	001 *Conseil municipal*			
606	Jetons de présence aux conseillers municipaux Voir arrêté spécial	77 000,—	147 325,—	70 325,—
805	Impression du Mémorial et imprimés divers Voir arrêté spécial	60 000,—	129 362,15	69 362,15
	003 *Conseil administratif*			
600	Traitements des membres du CA Revalorisation des traitements des magistrats à dater du 1er juillet 1968, selon décision du CM du 3.12.1968	142 800,—	177 810,20	35 010,20
635	Allocations de vie chère Décision du CM du 2.6.1966	15 750,—	25 781,25	10 031,25
639	Allocations provisionnelles Décision du CM du 25.6.1968	—,—	2 660,30	2 660,30
816	Frais de représentation : indemnités forfaitaires	20 000,—	20 001,—	1,—
	0060 *Dépenses générales du personnel*			
640	Primes de fidélité Décision du CM du 25.6.1968	87 000,—	660 063,75	573 063,75
642	Primes à la mise à la retraite et indemnités au décès 4 décès enregistrés en 1968 contre 3 en 1967	67 000,—	80 048,55	13 048,55
660	Part de la Ville aux primes d'assurance accidents	283 000,—	311 887,30	28 887,30

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	La Caisse Nationale a demandé le versement d'une surprime pour 1968, ce qui diminuera d'autant le décompte final payable sur 1969. Soldes primes définitives 1967 payées sur 1968, sensiblement supérieures aux prévisions			
661	Caisse d'assurance du personnel	35 000,—	43 727,35	8 727,35
	Charge supplémentaire pour les nouveaux cas (3) d'intégration de déposants			
668.02	Part de la Ville à l'assurance pour frais d'hospitalisation	—,—	307,50	307,50
675	Cotisation à l'assurance invalidité	45 000,—	57 763,05	12 763,05
	Augmentation de la cotisation de 0,2 à 0,25% dès le 1.1.68			
676	Cotisation à la Caisse de compensation pour pertes de salaire	45 000,—	46 210,40	1 210,40
684	Examens et frais d'insertions pour offres d'emploi	22 000,—	37 860,45	15 860,45
	Augmentation du nombre d'offres d'emploi (48) dans la presse par suite des difficultés de recrutement			
	00610 *Subventions et prix*			
950.01	Enseignement, formation professionnelle	42 150,—	42 863,—	713,—
950.03	Subventions diverses imprévues en faveur des arts et de la culture	—,—	17 163,40	17 163,40
950.04	Subventions aux rencontres internationales.	—,—	12 500,—	12 500,—

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	Décision du CM du 19.3.68			
957.01	Subventions diverses imprévues en faveur des œuvres sociales	—,—	39 548,65	39 548,65
	Ventilation du poste 959.02, au total 61 814,85 pour un crédit de 40 000,—, soit un dépassement réel de 21 814,85. Plusieurs attributions ont été octroyées pour les sinistrés d'Iran, de Sicile, et les victimes des conflits du Biafra et de Tchécoslovaquie			
951	Amort. libération capital-actions Société Transhelvetica	—,—	20 000,—	20 000,—
	Décision du CM du 17.11.1964			
958	Arbres de Noël philanthropiques	1 500,—	3 523,20	2 023,20
	00620 *Capitaux de garantie*			
959	Quinzaine internationale de secours en cas de catastrophes	—,—	20 000,—	20 000,—
	Décision du CM du 27.2.1968			
	00630 *Divers*			
579.01	Fonds pour la construction HLM et économique	1 528 800,—	1 539 191,—	10 391,—
	En fonction du rendement du centime			
816	Réceptions diverses	100 000,—	146 525,72	46 525,72
	Crédit insuffisant pour faire face aux nombreuses obligations et sollicitations. Dépensé en 1967 : 161 067,40. Crédit rajusté en 1969			

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
855	Frais perception impôt spécial s/bénéfice immobilier et remise commerce	3 500,—	5 398,60	1 898,60
	Frais proportionnels aux recettes			
889.01	Dépenses diverses imprévues	30 000,—	46 794,90	16 794,90
	Concert de l'ONU : cachet et location salle 9500,—			
	Expertise collection instrum. anciens 2500,—			
	Déplacement comm. des écoles au Pradet 3185,—			
889.03	Cotisation Union des Villes Suisses	11 450,—	11 452,—	2,—
939.01	Contribution de la Ville aux frais de police	3 600 000,—	4 422 338,70	822 338,70
	Voir arrêté spécial			
	109 *Secrétariat général*			
623	Traitements des concierges	30 975,—	30 977,40	2,40
630	Traitements des employés temporaires	4 000,—	25 926,40	21 926,40
	Compensé par boni sur poste 620			
635	Allocations de vie chère Décision du CM du 2.6.1966	52 325,—	63 254,25	10 929,25
639	Allocations provisionnelles	—,—	6 935,90	6 935,90
	Décision du CM du 25.6.1968			
661	Caisse d'assurance du personnel (primes à la charge de la Ville)	61 000,—	70 600,10	9 600,10
680	Indemnités diverses	24 500,—	24 588,—	88,—
681	Heures suppplémentaires	5 000,—	5 574,90	574,90
688	Frais pour service de suppléance de personnel	—,—	2 290,05	2 290,05
	Compensé par disponible sur poste 620			

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
780.02	Benzine, lubrifiants	3 000,—	3 368,50	368,50
785.01	Acquisition machines de bureau	3 500,—	4 195,35	695,35
790	Bibliothèque administrative et publications	3 500,—	3 678,45	178,45
802	Téléphone (Administration centrale)	28 000,—	48 327,40	20 327,40
	Nouveau central installé dans le bâtiment des Services financiers.			
	Nombre d'appareils raccordés plus élevé.			
887	Affichage et communiqués officiels	3 500,—	4 103,20	603,20
889.01	Frais divers	1 500,—	2 038,70	538,70
	1091 *Economat*			
781	Entretien machines à nettoyer les sols	—,—	720,40	720,40
785.03	Acquisition matériel machine Adrema	1 000,—	1 073,65	73,65
800.02	Fournitures et frais de bureau	2 000,—	4 246,45	2 246,45
	Dépenses supplémentaires pour l'organisation du nouveau service « Economat municipal»			
800.04	Entretien et fournitures pour machines à multicopier	3 000,—	4 671,90	1 671,90
	Augmentation des prestations en faveur des services			
805.03	Impressions diverses	500,—	7 156,05	6 656,05
	Voir sous 109.800.02			
824	Fournitures et frais de nettoyage pour l'administration centrale	—,—	4 185,80	4 185,80
	Dépenses prises en charge par l'Economat. Prévues primitivement au 2302.824 (6000,—)			
889.02	Frais divers	500,—	874,75	374,75

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	112 *Contrôle financier*			
635	Allocations de vie chère Décision du CM du 2.6.1966	18 100,—	22 196,90	4 096,90
639	Allocations provisionnelles Décision du CM du 25.6.1968	—,—	1 998,30	1 998,30
688	Frais pour service de suppléance de personnel	—,—	301,25	301,25
785	Achat de machines de bureau	5 000,—	5 037,—	37,—
810	Frais de déplacements	600,—	696,10	96,10
	1200 *Direction - Secrétariat Services financiers*			
620	Traitements des employés permanents Le central téléphonique ayant été rattaché aux Services financiers, le traitement de la téléphoniste a été imputé à ce service dès juin	150 905,—	158 794,15	7 889,15
635	Allocations de vie chère Décision du CM du 2.6.1966	16 600,—	23 156,80	6 556,80
639	Allocations provisionnelles Décision du CM du 25.6.1968	—,—	2 451,60	2 451,60
800	Fournitures et frais de bureau Acquisition matériel de bureau pour centralisation du courrier	2 200,—	3 874,55	1 674,55
805	Impressions diverses	500,—	952,40	452,40
810	Frais de déplacements	500,—	1 485,80	985,80
889	Frais divers	300,—	312,55	12,55
873.04	Primes d'assurance responsabilité civile générale	23 000,—	27 126,50	4 126,50

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	Différence sur estimation des surprimes pour citerne à mazout			
873.08	Primes d'assurance transports	30 000,—	39 093,45	9 093,45
	Nombreuses expositions en 1968 et valeur des objets assurés très élevée (Trésors de Chypre, Icônes, Hodler)			
873.09	Primes d'assurances accidents	357 200,—	402 821,80	45 621,80
	Voir explications au 00600.660			
873.10	Primes d'assurance frais d'hospitalisation	2 400,—	2 820,50	420,50
873.11	Primes d'assurance « casco »	—,—	347,50	347,50
	1202 *Comptabilité générale*			
630	Traitements des employés temporaires	—,—	19 326,90	19 326,90
	Compensé par boni sur art. 620			
635	Allocations de vie chère	21 725,—	24 769,45	3 044,45
	Décision du CM du 2.6.1966			
639	Allocations provisionnelles	—,—	2 772,30	2 772,30
	Décision du CM du 25.6.1968			
680	Indemnités diverses	1 420,—	1 420,20	—,20
681	Heures supplémentaires	—,—	464,—	464,—
688	Frais pour service de suppléance de personnel	—,—	826,85	826,85
	Compensé par boni sur art. 620			
790	Bibliothèque administrative	100,—	102,10	2,10
810	Frais de déplacements	—,—	125,80	125,80
889	Frais divers	200,—	207,60	7,60

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	1203 *Office du personnel*			
630	Traitements des employés temporaires	3 000,—	10 706,85	7 706,85
	Compensé par boni sur art. 620			
635	Allocations de vie chère	23 275,—	29 028,70	5 753,70
	Décision du CM du 2.6.1966			
639	Allocations provisionnelles	—,—	2 976,—	2 976,—
	Décision du CM du 25.6.1968			
785	Acquisitions de machines de bureau	800,—	917,—	117,—
805	Impressions diverses	3 000,—	4 933,85	1 933,85
	Impressions supplémentaires			
	1205 *Caisse et Titres*			
630	Traitements des employés temporaires	3 500,—	21 853,85	18 353,85
	Compensé par disponible sur art. 620			
639	Allocations provisionnelles	—,—	580,80	580,80
	Décision du CM du 25.6.1968			
680	Indemnités diverses	120,—	1 070,—	950,—
	Indemnités versées au caissier suppléant			
801	Affranchissements et taxes chèques postaux	9 000,—	11 590,30	2 590,30
	Augmentation des taxes chèques postaux dès le 1.1.1968			
889	Frais divers	100,—	120,—	20,—
	1206 *Taxe professionnelle fixe*			
630	Traitements des employés temporaires	—,—	18 346,25	18 346,25

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	Compensé par disponible sur art. 620			
635	Allocations de vie chère Décision du CM du 2.6.1966	26 450,—	30 693,75	4 243,75
639	Allocations provisionnelles Décision du CM du 25.6.1968	—,—	3 417,—	3 417,—
790	Bibliothèque administrative	700,—	841,90	141,90
801	Affranchissement et taxes chèques postaux Augmentation des taxes postales et des chèques postaux	6 500,—	9 537,10	3 037,10
833	Honoraires pour frais de procédure Dépense exceptionnelle imprévisible	—,—	4 500,—	4 500,—
858	Frais de contentieux	3 000,—	3 767,05	767,05
	1207.0 *Loyers et Redevances*			
620	Traitements des employés permanents Nomination en cours d'année en prévision de départ en 1969	312 375,—	326 424,85	14 049,85
635	Allocations de vie chère Décision du CM du 2.6.1966	34 375,—	47 329,40	12 954,40
639	Allocations provisionnelles Décision du CM du 25.6.1968	—,—	6 297,50	6 297,50
661	Caisse d'assurance du personnel Prestations suppl. pour le personnel auxiliaire mis au bénéfice d'un fonds de prévoyance et d'une personne engagée en cours d'exercice	38 650,—	46 169,45	7 519,45

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
688	Frais pour services de suppléance de personnel Compensé par disponible sur art. 630	—,—	17 671,10	17 671,10
837	Remboursement frais divers administratifs à FIPA Solde pour prestations fournies lors de la mise en valeur du centre industriel et artisanal de Vernier : frais régie établissement de baux, conventions, enquêtes, discussions, etc.	—,—	14 306,60	14 306,60
889	Frais divers	1 000,—	1 200,35	200,35
	1207.1 *Loyers et Redevances - Rentes foncières*			
856	Frais payés à FIPA pour encaissement de rentes 3 %	6 000,—	6 346,80	346,80
871	Impôt immobilier complémentaire En fonction des rendements locatifs	5 000,—	10 531,85	5 531,85
872	Contribution d'épuration des eaux En fonction des rendements locatifs	300,—	1 676,25	1 376,25
	1207.2 *Loyers et Redevances - Taxes diverses*			
718	Entretien des emplacements de stationnement Travaux effectués par l'Etat	4 000,—	6 953,—	2 953,—
856	Frais payés à l'Etat pour encaissement taxes empiètement 6 % Frais proportionnels aux recettes	48 000,—	60 297,95	12 297,95

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	1207.3 *Loyers et Redevances - Bâtiments locatifs*			
504	Intérêts hypothécaires Nouvelles hypothèques provenant: achat de nouveaux immeubles : 4, J.-J.-de-Sellon, 8, rue Sillem, radiation de sociétés immobilières à fin 1967 : 5, rue des Deux-Ponts, 20, rue des Grottes, 14-16-18, rue de Montbrillant, 3, rue du Simplon, 11, rue du Levant	26 500,—	63 766,40	37 266,40
716.02	Transformations, modernisations Ecriture de transfert - voir sous 2302.716.02	215 000,—	238 165,—	23 165,—
716.04	Entretien des installations, petits travaux d'entretien vidange Augmentation du nombre d'immeubles, du coût des abonnements vidange, des prix de main-d'œuvre	120 000,—	156 921,20	36 921,20
781	Acquisitions et entretien des appareils, machines Augmentation du nombre de contrats d'entretien	8 000,—	11 116,60	3 116,60
824	Nettoyages, fournitures et frais de nettoyages	20 000,—	20 573,95	573,95
825	Frais de chauffage et ramonages Prise en charge de frais de chauffage par suite entrée retardée de locataires dans divers immeubles	20 000,—	27 264,25	7 264,25
826	Electricité, gaz, eau Voir arrêté spécial	320 000,—	425 319,80	105 319,80

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
837	Commission de régie	—,—	3 271,10	3 271,10
	Commission de régie pour 2 immeubles gérés par des régies			
850	Indemnités pour évacuation de locaux	—,—	800,—	800,—
871	Impôt immobilier complémentaire	125 000,—	148 440,50	23 440,50
	En fonction des rendements locatifs			
872	Contribution d'épuration des eaux	50 000,—	56 116,60	6 116,60
	En fonction des rendements locatifs			
873	Assurances	135 000,—	135 824,95	824,95
	1207.4 *Loyers et Redevances - Salles communales*			
623	Traitements des concierges et aides-concierges	87 600,—	87 607,20	7,20
635	Allocations de vie chère	9 650,—	12 702,20	3 052,20
	Décision du CM du 2.6.1966			
639	Allocations provisionnelles	—,—	1 800,—	1 800,—
	Décision du CM du 25.6.1968			
681	Heures supplémentaires	7 000,—	8 446,20	1 446,20
	Augmentation du taux d'occupation des salles			
783	Vêtements de travail	500,—	587,05	87,05
825	Frais de chauffage, ramonage	30 000,—	32 603,85	2 603,85
826	Electricité, eau, gaz	25 000,—	25 945,10	945,10
871	Impôt immobilier complémentaire	700,—	787,05	87,05
872	Contribution d'épuration des eaux	350,—	393,50	43,50
886	Frais de surveillance et de garde	7 000,—	7 364,30	364,30

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	1207.6 *Loyers et Redevances - Fermages divers*			
719	Petits travaux d'entretien Dépenses en partie refacturés au 359	3 500,—	7 043,60	3 543,60
781	Entretien appareils, machines	—,—	66,—	66,—
826	Electricité, eau Excédent de consommation 1967 et taxe Etat pour traitement eaux usées	10 000,—	17 330,95	7 330,95
871	Impôt immobilier complémentaire	3 200,—	3 980,60	780,60
872	Contribution d'épuration des eaux	600,—	821,25	221,25
990	Fermages à transférer en faveur de divers services Voir arrêté spécial	59 200,—	170 330,40	111 130,40
	1207.9 *Loyers et Redevances - Divers*			
719	Petits travaux d'entretien Augmentation des parkings	10 000,—	11 647,55	1 647,55
820	Location de terrains divers Location du terrain F. Dussaud à FIPA (6 locataires)	2 000,—	15 250,—	13 250,—
825	Frais de chauffage, ramonage Prise en charge chauffage immeuble Villereuse 7, réservé pour évacuation locataire Ville	3 000,—	5 266,40	2 266,40
826.01	Electricité, Plaine de Plainpalais et Pré l'Evêque Augmentation de la consommation	15 000,—	24 331,40	9 331,40

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
858	Frais de contentieux et de procédure	—,—	1 722,20	1 722,20
	Frais procédure pour évacuations			
887	Annonces diverses	150,—	634,20	484,20
889	Frais divers	400,—	599,50	199,50
850	Indemnité pour évacuation des locaux	—,—	5 000,—	5 000,—
	1208 *Office mécanographique*			
630	Traitements des employés temporaires	—,—	25 434,65	25 434,65
	Compensé par disponible sur poste 620			
635	Allocations de vie chère	19 475,—	21 588,25	2 113,25
	Décision du CM du 2.6.1966			
639	Allocations provisionnelles	—,—	2 480,80	2 480,80
	Décision du CM du 25.6.1968			
681	Heures supplémentaires	1 000,—	2 542,15	1 542,15
	Travaux refacturés à des tiers			
801	Affranchissement postaux et taxes chèques postaux	20 000,—	21 848,50	1 848,50
879	Frais de transports	1 000,—	1 835,70	835,70
	1209 *Garage municipal*			
635	Allocations de vie chère	10 800.—	13 932,90	3 132,90
	Décision du CM du 2.6.1966			
639	Allocations provisionnelles	—,—	1 814,10	1 814,10
	Décision du CM du 25.6.1968			
780.02	Benzine, huile et lubrifiants	53 000,—	56 843,35	3 843,35

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	Ce poste enregistre la consommation pour tous les véhicules de la Ville			
781	Fournitures diverses	7 300,—	8 963,45	1 663,45
	Réparation imprévue de matériel			
800	Fournitures et frais de bureau	400,—	585,25	185,25
805	Impressions diverses	500,—	869,10	369,10
810	Frais de déplacements	—,—	381,—	381,—
	123 *Centimes additionnels*			
855	Frais payés à l'Etat pour la perception des centimes additionnels	1 794 000,—	1 806 193,45	12 193,45
	Frais proportionnels aux recettes			
	126 *Charges de la dette Revenus des capitaux*			
509	Intérêts des autres emprunts	776 250,—	817 916,65	41 666,65
	Renouvellement et groupement de deux emprunts contractés auprès de l'Administration fédérale des finances, arrêté du CM 28.5.1968, compensé avec disponible sur art. 500.02			
512	Intérêts sur crédit d'escompte	6 000,—	7 566,80	1 566,80
515	Intérêts aux fonds spéciaux	293 000,—	366 733,20	73 733,20
	Voir arrêté spécial			
518	Intérêts sur créance de la Caisse d'assurance du personnel	2 162 500,—	2 242 451,05	79 951,05
	Voir arrêté spécial			
519	Intérêts sur comptes de dépôts, cautionnements et réserves	148 500,—	183 747,40	35 247,40

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
801.03	Frais de port	—,—	1 145,55	1 145,55
805.03	Frais d'impression	—,—	1 726,60	1 726,60
	Solde frais d'emprunt 5 ¼ % 1967 / 2e CM 5.9.1967			
540.04	Commissions bancaires	—,—	450 675,—	450 675,—
	Décision du CM du 20.2.1968 : comm. de prise ferme 1.50 % sur 30 millions, frais de cotation			
801.04	Frais de port	—,—	2 310,90	2 310,90
805.04	Frais d'impression	—,—	31 597,80	31 597,80
887.04	Frais de publicité	—,—	17 196,65	17 196,65
859.04	Timbres fédéraux de négociation	—,—	8 865,—	8 865,—
	Frais divers concernant l'emprunt 5 ¼ % 1968			
	Décision CM 20.2.1968			
	2300 *Service immobilier - Administration - Secrétariat - Eclairage public*			
620	Traitements des employés permanents	287 775,—	287 778,—	3,--
630	Traitements des employés temporaires	1 000,—	1 140,90	140,90
635	Allocations de vie chère	31 675,—	41 725,05	10 050,05
	Décision du CM du 2.6.1966			
639	Allocations provisionnelles	—,—	4 223,40	4 223,40
	Décision du CM du 25.6.1968			
680	Indemnités diverses	12 040,—	12 520,20	480,20
681	Heures supplémentaires	—,—	513,80	513,80
688	Frais pour service de suppléance de personnel	—,—	1 976,—	1 976,—
700	Construction d'un pavillon scolaire aux Franchises	—,—	176 000,—	176 000,—
	Voir arrêté spécial			

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
747	Frais de démolition d'immeubles	100 000,—	103 236,—	3 236,—
758.01	Entretien des installations d'éclairage public Le remplacement des lampes électriques d'éclairage public a été plus important que prévu	800 000,—	813,550,—	13 550,—
758.02	Complément aux installations d'éclairage public Nous avons dû faire face à de fortes demandes d'installations non prévues, en particulier à la rue de la Servette	400 000,—	438 937,—	38 937,—
785	Acquisitions de machines de bureau	3 000,—	3 264,50	264,50
801	Affranchissements postaux	3 000,—	3 189,80	189,80
805	Impressions diverses, tirages de plans Augmentation des prix de tirages de plans et réimpression de formulaires qui seront utilisés durant plusieurs années	8 500,—	11 961,40	3 461,40
826.01	Consommation d'éclairage public La consommation est fonction du nombre de lampes installées, dont le nombre a augmenté	670 000,—	694 625,25	24 625,25
832	Travaux d'études préliminaires Voir arrêté spécial	170 000,—	230 978,10	60 978,10
889	Frais divers	1 500,—	1 715,65	215,65
	2301 *Service immobilier - Architecture*			
635	Allocations de vie chère Décision du CM du 2.6.1966	32 600,—	41 944,25	9 344,25
639	Allocations provisionnelles	—,—	3 884,10	3 884,10

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	Décision du CM du 25.6.1968			
680	Indemnités diverses	14 400,—	14 520,—	120,—
	2302 *Service immobilier - Entretien des bâtiments*			
635	Allocations de vie chère	21 250,—	25 692,20	4 442,20
	Décision du CM du 2.6.1966			
639	Allocations provisionnelles	—,—	2 754,—	2 754,—
	Décision du CM du 25.6.1968			
710.01	Entretien courant des bâtiments publics	650 000,—	688 189,30	38 189,30
710.02	Transformations, adaptations et modernisations	650 000,—	1 239 113,75	589 113,75
	Voir arrêté spécial			
712	Entretien des locaux loués par la Ville de Genève	—,—	22 265,—	22 265,—
	Nouvelle rubrique. Il s'agit des travaux d'entretien dans des immeubles loués par la Ville de Genève, soit le marché de gros provisoire à La Praille et le dépôt des décors à Russin			
716.01	Entretien courant bâtiments locatifs	950 000,—	981 327,45	31 327,45
	Travaux plus importants que prévus			
716.02	Transformations, modernisations	215 000,—	268 238,20	53 238,20
	Voir arrêté spécial			
718.01	Entretien et aménagements des terrains et emplacements divers	150 000,—	266 845,60	116 845,60
	Voir arrêté spécial			
718.02	Entretien divers (clôtures, barrières)	15 000,—	34 750,—	19 750,—

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	Dépassement dû à des travaux non prévus au budget (clôtures de l'enclos des cygnes et remise en état des barrières de la Promenade du Pin)			
718.03	Entretien des allées et cheminement sur le domaine privé de la Ville	80 000,—	84 700,—	4 700,—
770	Acquisitions et entretien du mobilier	220 000,—	242 377,55	22 377,55
781	Acquisitions et entretien des machines	—,—	12 101,10	12 101,10
	Nouvelle rubrique relative à l'acquisition de matériel dans le cadre des travaux exécutés dans les bâtiments publics. Il s'agit en particulier de l'achat d'extincteurs pour la Maison du Faubourg (9870,—)			
879	Frais de transports	1 000,—	3 223,20	2 223,20
	Frais de déménagement occasionnés par le transfert du service des enquêtes et surveillances de la Cour St-Pierre au bd Helvétique			
888	Ecriteaux, panneaux d'affichage officiels	10 000,—	10 060,—	60,—
889	Frais divers	500,—	623,—	123,—
	2303 *Service immobilier - Chauffage*			
620	Traitements des employés permanents	55 925,—	55 929,—	4,—
631	Traitement des ouvriers temporaires	—,—	28 322,05	28 322,05
	Compensé partiellement par disponible sur art. 621 - Engagement de personnel temporaire pour remplacer des chauffeurs absents pour			

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	cause de maladie et de service militaire			
635	Allocations de vie chère Décision du CM du 2.6.1966	25 350,—	29 070,15	3 720,15
639	Allocations provisionnelles Décision du CM du 25.6.1968	—,—	3 830,80	3 830,80
688	Frais pour service de suppléance de personnel Même remarque que pour l'art. 631	—,—	4 297,30	4 297,30
719	Fournitures diverses pour entretien des installations	5 000,—	5 660,90	660,90
780.01	Entretien des véhicules à moteur	800,—	992,50	192,50
780.02	Benzine, lubrifiants	500,—	592,50	92,50
802	Téléphone	300,—	338,70	38,70
825.02	Ramonages Hausse des tarifs de 20 % et coût plus élevé des frais de ramonage pour les nouvelles installations au mazout	18 000,—	22 294,70	4 294,70
826	Gaz	55 000,—	55 116,85	116,85
879	Frais de transports	—,—	172,30	172,30
	231 *Centimes additionnels - Grands travaux d'urbanisme et d'équipement*			
575	Attribution à la réserve des grands travaux (4 cent. additionnels) En fonction du rendement du centime	6 115 200,—	6 156 763,85	41 563,85
	338 *Beaux-arts et culture - Administration*			
639	Allocations provisionnelles	—,—	878,90	878,90

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	Décision du CM du 25.6.1968			
	3382 *Beaux-arts et culture - Subventions et prix*			
889	Frais divers Achat d'un dispositif spécial pour suspendre les dessins et projets des concurrents ; réimpression règlement Prix horlogerie	1 000,—	2 889,15	1 889,15
	3389 *Beaux-arts et culture - Divers*			
883	Propagande en faveur des musées, spectacles et concerts	60 000,—	60 232,10	232,10
	3390 *Spectacles et concerts - Administration*			
621	Traitement d'un ouvrier permanent	15 275,—	15 276,—	1,—
635	Allocations de vie chère Décision du CM du 2.6.1966	15 150,—	18 326,75	3 176,75
639	Allocations provisionnelles Décision du CM du 25.6.1968	—,—	2 146,20	2 146,20
680	Indemnités diverses	1 920,—	1 995,20	75,20
688	Frais pour service de suppléance de personnel	—,—	613,35	613,35
780.02	Carburants	2 000,—	2 133,05	133,05
800	Fournitures et frais de bureau	4 000,—	4 759,25	759,25

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	3391 *Spectacles et concerts - Subventions*			
950.05	Au concours d'exécution musicale Subvention supplémentaire pour couvrir le déficit 1968 - compensé par boni sur 950.09	51 250,—	56 250,—	5 000,—
	3392 *Concerts et spectacles*			
631	Traitements des ouvriers temporaires	2 000,—	3 419,95	1 419,95
770	Acquisitions de matériel pour les concerts Provision pour achat de 250 chaises empilables, selon modèle commun adopté par plusieurs services. Remise en état de 100 chaises de jardin pliables - compensation avec boni au 773	4 000,—	15 018,50	11 018,50
787	Bibliothèques municipales	2 000,—	2 317,10	317,10
835.02	Cachets représentations populaires d'art dramatique	123 500,—	124 871,50	1 371,50
859	Droits d'auteurs	14 000,—	14 636,85	636,85
889	Frais divers	500,—	547,50	47,50
	3391.2 *Théâtre de Verdure*			
	Après déduction des recettes Fr. 16 709,95, la dépense nette s'élève à 96 626,75 pour un crédit de 90 000,— selon décision CM du 27.2.68	—,—	113 336,70	113 336,70

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	3394 *Spectacles et concerts - Grand Théâtre*			
620	Traitements des employés permanents Engagements en cours d'exercice	119 950,—	130 965,30	11 015,30
623	Traitements des concierges	30 500,—	30 502,20	2,20
631	Traitements des ouvriers temporaires Voir arrêté spécial	—,—	387 936,20	387 936,20
635	Allocations de vie chère Décision du CM du 2.6.1966	102 750,—	126 050,45	23 300,45
639	Allocations provisionnelles Décision du CM du 25.6.1968	—,—	18 390,95	18 390,95
688	Frais pour service de suppléance de personnel Voir arrêté spécial	—,—	61 700,80	61 700,80
826	Electricité Cet excédent net de dépenses s'explique par des représentations supplémentaires et soirées spéciales en sus du plan de saison, ainsi que par de nombreux services de répétition et réglages d'éclairage de scène pour la préparation des spectacles	70 000,—	85 319,50	15 319,50
889	Frais divers	1 000,—	1 032,95	32,95
	3395 *Spectacles et concerts - Victoria Hall*			
623	Traitement d'un concierge	17 225,—	17 226,60	1,60
635	Allocations de vie chère Décision du CM du 2.6.1966	1 900,—	2 497,65	597,65

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
639	Allocations provisionnelles Décision du CM du 25.6.1968	—,—	300,—	300,—
661	Caisse d'assurance du personnel (primes à la charge de la Ville)	2 400,—	2 549,40	149,40
680	Indemnités diverses	1 200,—	1 375,50	175,50
824	Nettoyage des locaux Nettoyages assurés par une entreprise pendant l'incapacité de travail du concierge, suite accident et maladie	500,—	5 929,60	5 429,60
825	Frais de chauffage	10 900,—	12 076,90	1 176,90
	3397 *Spectacles et concerts - Théâtre de la Comédie*			
950.02	Subvention à la Comédie Décision du CM du 13.6.1968	260 000,—	309 000,—	49 000,—
	3398 *Spectacles et concerts - Théâtres d'art dramatique*			
950.01	Subvention au Théâtre de Carouge Décision du CM du 13.6.1968	80 000,—	135 000,—	55 000,—
950.02	Subvention au Nouveau Théâtre de Poche Décision du CM du 13.6.1968	75 000,—	82 000,—	7 000,—
950.05	Subvention au Théâtre de l'Atelier Décision du CM du 13.6.1968	15 000,—	25 000,—	10 000,—
	342 *Bibliothèque publique et universitaire*			
621	Traitements des ouvriers permanents	92 975,—	98 002,50	5 027,50

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	Personnel temporaire devenu fixe			
623	Traitement du concierge	14 950,—	14 951,40	1,40
630	Traitements des employés temporaires	7 000,—	24 554,95	17 554,95
	Compensé par boni sur poste 620			
631	Traitements des ouvriers temporaires	5 000,—	7 150,05	2 150,05
635	Allocations de vie chère	71 250,—	90 730,45	19 480,45
	Décision du CM du 2.6.1966			
639	Allocations provisionnelles	—,—	10 992,60	10 992,60
	Décision du CM du 25.6.1968			
787.02	Acquisitions sur produit de la taxe universitaire	20 000,—	24 307,50	4 307,50
	Attribution en fonction des recettes (voir 342.225)			
800	Fournitures et frais de bureau	6 000,—	7 119,05	1 119,05
826	Electricité	24 000,—	26 054,35	2 054,35
879	Frais de transport	800,—	850,40	50,40
	345 *Bibliothèques municipales*			
620	Traitements des employés permanents	223 200,—	231 454,10	8 254,10
	Personnel temporaire devenu fixe - compensation avec boni sur art. 630			
621	Traitements des ouvriers permanents	28 425,—	30 552,—	2 127,—
	Personnel temporaire devenu fixe - compensation avec boni sur art. 630			
623	Traitement du concierge	14 950,—	14 951,40	1,40
635	Allocations de vie chère	29 350,—	40 157,05	10 807,05

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	Décision du CM du 2.6.1966			
639	Allocations provisionnelles	—,—	6 871,30	6 871,30
	Décision du CM du 25.6.1968			
680	Indemnités diverses	120,—	575,—	455,—
681	Heures supplémentaires	—,—	204,80	204,80
780.01	Entretien du bibliobus	4 000,—	7 982,70	3 982,70
	Pendant la maladie du chauffeur du bibliobus, env. 3 mois, le convoyage a été assuré par du personnel du garage municipal - Réparations imprévues et peinture à refaire			
780.02	Benzine, lubrifiants	2 000,—	2 025,65	25,65
781	Acquisitions de matériel	550,—	1 099,65	549,65
800	Fournitures et frais de bureau	5 000,—	7 649,75	2 649,75
	Commande d'onglets et de pochettes, le stock étant épuisé			
802	Téléphone	5 000,—	6 956,50	1 956,50
	Frais d'installation Radiovox sur 2e bibliobus mis en service en février pour desservir certaines communes suburbaines			
824	Nettoyage des locaux	13 000,—	13 204,50	204,50
826	Eclairage	18 000,—	18 526,15	526,15
	3480 *Musée d'art et d'histoire - Administration*			
623	Traitements des concierges	17 225,—	17 226,60	1,60
631	Traitements des ouvriers temporaires	46 000,—	120 618,55	74 618,55
	Voir arrêté spécial			
632	Traitements des collaborateurs scientifiques	65 000,—	86 163,80	21 163,80

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	Compensé par disponible sur art. 620 et 630			
635	Allocations de vie chère Décision du CM du 2.6.1966	92 000,—	114 005,80	22 005,80
639	Allocations provisionnelles Décision du CM du 25.6.1968	—,—	13 465,90	13 465,90
681	Heures supplémentaires Les horaires des expositions d'été ont nécessité chaque soir la présence de 6 gardiens pendant 2 h ½ sans qu'il soit possible de compenser ces heures par des congés équivalents	14 000,—	18 920,50	4 920,50
787.02	Acquisitions sur revenus fonds spéciaux et subvention fédérale Compensé par une augmention de recettes d'un montant équivalent aux articles 180 et 400	42 700,—	50 247,30	7 547,30
787.03	Entretien des collections	30 000,—	30 347,30	347,30
800	Fournitures et frais de bureau	8 000,—	8 553,15	553,15
802	Téléphone	9 000,—	9 903,95	903,95
810	Frais de déplacements et voyages Déplacement non prévu d'un conservateur chef à la 8e conférence de l'ICOM à Cologne et Berlin	5 000,—	6 928,25	1 928,25
820	Location d'un dépôt L'exiguïté de ses dépôts a obligé le musée à louer des locaux pour y entreposer des pièces encombrantes ne faisant pas partie des collections	—,—	2 750,—	2 750,—
824	Fournitures et frais de nettoyage	7 000,—	7 068,05	68,05
886	Gardes Securitas	19 000,—	22 047,—	3 047,—

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	Facturation tardive de la Maison Securitas pour les mois de novembre et décembre 1967, somme non prévue au budget 1968			
889	Frais divers	900,—	987,70	87,70
	3480.1 *Musée d'art et d'histoire - Expositions, conférences*			
	Globalement, l'augmentation des recettes couvre entièrement l'accroissement des dépenses de ce chapitre			
792	Acquisitions de matériel d'exposition Le musée a fait l'acquisition d'un matériel électrique de 20 000,— qui pourra être utilisé pour d'autres expositions. L'exposition Icônes a nécessité la fabrication d'éléments de décoration qui n'ont pu être construits au musée (9000,—). Le solde du dépassement (8000,— env.) correspond à des dépenses occasionnées par les expositions Icônes (achat de tissu) et Chypre.	3 000,—	39 666,15	36 666,15
805	Impressions diverses Les principales causes de ce dépassement sont dues aux impressions se rapportant aux expositions Chypre (200 000,—) et Icônes	65 000,—	104 063,65	39 063,65
835	Cachets, indemnités et droits divers	15 000,—	19 577,95	4 577,95

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	L'organisation de nombreuses expositions de l'été dernier a exigé la collaboration de spécialistes extérieurs au musée, particulièrement lors de la présentation d'icônes au Musée Rath			
857	Droit des pauvres	4 000,—	13 305,90	9 305,90
	Augmentation proportionnelle aux taxes d'entrées			
873	Primes d'assurance	30 000,—	37 269,10	7 269,10
	Dépassement occasionné par l'exposition Chypre, non prévue primitivement au programme de l'année			
887	Publicité, annonces	50 000,—	81 352,90	31 352,90
	Campagne publicitaire intensifiée durant les derniers jours précédant les 4 grandes expositions du musée (Icônes, Chypre, Hodler, Hogarth) afin d'attirer le plus possible de visiteurs			
889	Frais divers	900,—	1 356,45	456,45
	Ce dépassement provient essentiellement des frais de confection des jeux d'adresses pour le vernissage des nombreuses expositions présentées en 1968			
	3480.2 *Musée d'art et d'histoire - Publications*			
805	Frais d'impression	57 000,—	110 158,20	53 158,20
	Voir arrêté spécial			
806	Clichés, photos	2 000,—	2 109,—	109,—
889	Frais divers	100,—	383,95	283,95
801	Affranchissements	—,—	1 448,40	1 448,40
887	Publicité, annonces	—,—	1 011,80	1 011,80

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	Ces 4 dépassements sont liés également à l'édition du catalogue des Intailles			
	3481 *Musée Ariana - Administration*			
623	Traitement du concierge	14 950,—	14 951,40	1,40
639	Allocations provisionelles	—,—	300,—	300,—
	Décision du CM du 25.6.1968			
	3482 *Bibliothèque d'art et d'archéologie*			
623	Traitement du concierge	14 250,—	14 251,20	1,20
635	Allocations de vie chère	15 000,—	19 404,25	4 404,25
	Décision du CM du 2.6.1966			
639	Allocations provisionnelles	—,—	2 693,50	2 693,50
	Décision du CM du 25.6.1968			
688	Frais pour service de suppléance de personnel	—,—	4 200,—	4 200,—
	Compensé par disponible sur art. 620 et 630			
787.02	Acquisitions et reliure, part de l'Etat et subvention fédérale	50 000,—	55 440,—	5 440,—
	Compensé par une augmentation de recettes d'un montant équivalent aux articles 400 et 440			
826	Electricité, lampes électriques	6 500,—	6 575,25	75,25
	3483 *Musée d'ethnographie - Administration*			
623	Traitement du concierge	14 950,—	14 951,40	1,40

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
630	Traitements des employés temporaires Compensé par disponible sur art. 620	2 000,—	19 026,—	17 026,—
632	Traitements des collaborateurs scientifiques Compensé par disponible sur art. 620	3 000,—	21 513,60	18 513,60
639	Allocations provisionnelles Décision du CM du 25.6.1968	—,—	3 863,10	3 863,10
785	Acquisition machines de bureau	700,—	704,—	4,—
802	Téléphone Augmentation de l'abonnement de la nouvelle installation téléphonique mise en service	1 500,—	2 468,—	968,—
886	Gardes Securitas	350,—	468,—	118,—
	3484 *Museum d'histoire naturelle*			
630	Traitements des employés temporaires Compensé par disponible sur art. 620	25 000,—	27 016,—	2 016,—
631	Traitements des ouvriers temporaires Voir arrêté spécial	22 000,—	72 834,75	50 834,75
635	Allocations de vie chère Décision du CM du 2.6.1966	91 325,—	112 121,90	20 796,90
639	Allocations provisionnelles Décision du CM du 25.6.1968	—,—	14 197,50	14 197,50
710	Aménagement et entretien des installations	2 000,—	2 033,30	33,30
770.01	Acquisition et entretien de mobilier et agencement	21 000,—	21 302,10	302,10
781.01	Acquisition et entretien de machines, appareils	29 000,—	30 078,80	1 078,80

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
783	Uniformes et vêtements de travail	4 000,—	4 083,75	83,75
787.03	Entretien des collections	12 500,—	12 780,25	280,25
787.04	Acquisitions de livres, revues, périodiques et reliure	35 000,—	47 401,50	12 401,50
	Acquisition à un prix intéressant d'une bibliothèque de scientifique (sciences naturelles) de près de 2000 livres. Il s'agit d'une collection unique			
806	Clichés, diapositives, photos et films	3 000,—	3 110,95	110,95
824	Nettoyages	10 000,—	10 048,95	48 95
825	Frais de chauffage	36 300,—	43 657,10	7 357,10
	Augmentation du prix du mazout			
832	Recherches et expertises scientifiques	3 000,—	3 500,—	500,—
879	Frais de transports divers	1 500,—	1 818,45	318,45
	3484.1 *Museum d'histoire naturelle - Expositions et conférences*			
806	Photos, clichés, films	500,—	583,95	83,95
887	Publicité et annonces	1 000,—	1 284,—	284,—
	Dépenses supplémentaires pour la campagne publicitaire relative à l'exposition temporaire « La charte européenne de l'eau et les problèmes de la pollution »			
	3484.2 *Museum d'histoire naturelle - Publications*			
806	Photos, clichés (cartes postales)	3 000,—	4 321,40	1 321,40

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	Compensé par une augmentation de recettes sur le poste 310			
	3485 *Musée Voltaire - Administration*			
620	Traitement d'un employé permanent	18 625,—	18 626,40	1,40
623	Traitement d'un concierge	13 575,—	13 576,20	1,20
631	Traitements des ouvriers temporaires	300,—	596,15	296,15
635	Allocations de vie chère	3 550,—	4 669,05	1 119,05
	Décision du CM du 2.6.1966			
639	Allocations provisionnelles	—,—	600,—	600,—
	Décision du CM du 25.6.1968			
681	Heures supplémentaires	—,—	351,45	351,45
785	Acquisitions de machines de bureau	—,—	412,95	412,95
	Achat non prévu au budget d'un appareil à imprimer en relief et à graver pour numéroter les pièces de collections			
800	Fournitures et frais de bureau	1 200,—	1 490,65	290,65
802	Téléphone	3 500,—	3 545,05	45,05
826	Eclairage	1 800,—	1 905,55	105,55
873	Primes d'assurances	—,—	277,65	277,65
	Assurance transports de manuscrits achetés par le Musée Voltaire			
	3486 *Conservatoire et Jardin botaniques - Administration*			
623	Traitement d'un gardien-concierge	13 850,—	13 851,—	1,—
630	Traitements des collaborateurs auxiliaires	35 000,—	36 013,80	1 013,80

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
631	Traitements des ouvriers supplémentaires et saisonniers Compensé par disponible sur art. 621	18 000,—	20 177,55	2 177,55
635	Allocations de vie chère Décision du CM du 2.6.1966	90 775,—	114 708,10	23 933,10
639	Allocations provisionnelles Décision du CM du 25.6.1968	—,—	14 855,70	14 855,70
718	Aménagement et entretien du jardin et des installations Achat d'un toboggan spiral pour les enfants	20 000,—	27 396,90	7 396,90
780.01	Entretien des véhicules et machines agricoles Utilisation plus intensive des machines dont certaines ont été acquises il y a de nombreuses année	2 500,—	3 541,55	1 041,55
782	Achat de produits chimiques (laboratoire désinfection)	1 600,—	1 716,75	116,75
784	Aliments divers pour animaux	3 200,—	3 244,50	44,50
800	Fournitures et frais de bureau Matériel acheté en supplément pour la composeuse offset destinée à l'impression des publications scientifiques. Une économie équivalente est réalisée sur le poste 3486.1.805	6 000,—	8 130,10	2 130,10
802	Téléphone La création d'une ligne supplémentaire direction-administration à la villa Le Chêne a fait augmenter le prix de l'abonnement. D'autre	2 500,—	4 488,20	1 988,20

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	part, la manifestation du 150e anniversaire du Jardin botanique a provoqué une utilisation plus importante du téléphone			
825	Frais de chauffage	29 000,—	29 424,85	424,85
883	Frais de commémoration du 150e anniversaire du Conservatoire botanique	40 800,—	41 206,95	406,95
	3486.1 *Conservatoire et Jardin botaniques - Publications*			
785	Acquisition machine offset Le dépassement provient de l'achat d'accessoires pour la machine offset dont le prix d'acquisition a été légèrement plus cher que prévu	20 000,—	21 447,—	1 447,—
	3487 *Musée d'histoire des sciences*			
781	Acquisition et entretien du matériel	600,—	634,55	34,55
806	Clichés, photos, films Compensé en partie par de nouvelles recettes comptabilisées sous art. 310	—,—	197,—	197,—
826	Eclairage	1 000,—	1 208,35	208,35
886	Gardes Securitas	2 900,—	3 156,—	256,—
	454 *Service des sports Administration*			
623	Traitements des concierges	31 800,—	31 802,40	2,40
630	Traitements des employés temporaires	44 000,—	58 135,15	14 135,15

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	Engagement de personnel supplémentaire nécessité par l'augmentation de l'activité du service et à la maladie de deux personnes. D'une manière générale, l'exploitation rationnelle d'un centre sportif ne permet pas de laisser un poste inoccupé, étant donné les contacts avec le public (ouverture de 6 h à 24 h)			
631	Traitements des ouvriers temporaires Voir arrêté spécial	403 500,—	566 271,30	162 771,30
635	Allocations de vie chère Décision du CM du 2.6.1966	100 525,—	118 301,80	17 776,80
639	Allocations provisionnelles Décision du CM du 25.6.1968	—,—	17 108,20	17 108,20
681	Heures supplémentaires Mêmes remarques que pour l'art. 631	5 400,—	6 960,05	1 560,05
688	Frais pour service de suppléance de personnel Mêmes remarques que pour l'art. 631	—,—	1 818,—	1 818,—
801	Affranchissements postaux	350,—	370,—	20,—
810	Frais de déplacement	2 000,—	2 368,75	368,75
	4542 *Service des sports - Terrains de sport*			
717	Entretien et aménagement des terrains de sport	215 000,—	224 056,55	9 056,55

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	Les Services industriels ont exigé la transformation complète d'installations électriques sur les emplacements de camping du Bois de la Bâtie, en raison de l'existence d'un grave danger d'électrocution			
780.01	Entretien des véhicules à moteur	2 300,—	2 634,35	334,35
780.02	Benzine, lubrifiants	3 500,—	4 164,75	664,75
802	Téléphone	5 000,—	5 070,25	70,25
826	Electricité, eau, gaz Compensé par un supplément de recettes sur l'article 357	50 000,—	54 420,60	4 420,60
	4543 *Service des sports - Pavillon des sports*			
781	Acquisitions et entretien de machines et outillage	500,—	523,—	23,—
783	Vêtements de travail	200,—	204,90	4,90
824	Nettoyage des locaux	300,—	457,60	157,60
826	Electricité, eau, gaz Compensé par une économie réalisée sur l'art. 825, une partie du chauffage étant fait à l'électricité	26 000,—	30 877,10	4 877,10
	4544 *Service des sports - Patinoire - Piscine*			
717.01	Aménagement et entretien des installations	97 000,—	110 402,10	13 402,10

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	Des travaux imprévus d'aménagement de la nouvelle patinoire extérieure, de transformation des caisses ainsi que le marquage complet du parking ont dû être entrepris. Un local de réunions a dû être créé à l'usage des clubs utilisant la patinoire ou la piscine, aucune séance ne pouvant se tenir au restaurant par suite du bruit			
781.01	Acquisitions et entretien de machines et outillage	39 000,—	50 655,20	11 655,20
	Installation non prévue au budget d'un appareillage pour le traitement de l'eau au bioxyde de chlore			
783	Vêtements de travail	5 000,—	5 615,75	615,75
785	Acquisitions de machines de bureau	4 000,—	4 097,30	97,30
800	Fournitures et frais de bureau	3 000,—	4 387,35	1 387,35
	Compensé par disponible sur art. 805. L'utilisation d'une machine à imprimer a occasionné des dépenses en matériel supplémentaire, mais a provoqué une économie des frais d'impression			
801	Affranchissements	1 200,—	1 590,—	390,—
802	Téléphone	9 000,—	10 641,95	1 641,95
	Modification du central téléphonique et adjonction de lignes internes et externes supplémentaires			
824	Frais de nettoyage des locaux	20 000,—	24 064,65	4 064,65
889	Frais divers	7 000,—	7 450,45	450,45

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	4546 *Service des sports - Bains des Pâquis*			
798	Produits destinés à la vente	2 500,—	2 525,75	25,75
802	Téléphone	300,—	326,90	26,90
	4547 *Service des sports - Bassins de quartier*			
805	Impressions diverses	600,—	727,—	127,—
825	Frais de chauffage Le chauffage des locaux a dû être prolongé en raison d'un hiver rigoureux	7 000,—	8 392,35	1 392,35
826	Electricité, eau	7 000,—	7 040,85	40,85
	457 *Enquêtes et surveillance - Halles et marchés*			
635	Allocations de vie chère Décision du CM du 2.6.1966	110 750,—	120 212,60	9 462,60
639	Allocations provisionnelles Décision du CM du 25.6.1968	—,—	16 297,40	16 297,40
681	Heures supplémentaires Compensé par disponible sur art. 620/630	12 000,—	13 117,20	1 117,20
780.01	Frais entretien d'un véhicule Frais d'équipement d'un nouveau véhicule prêté par le service de la protection civile, plus puissant que le précédent et qui de ce fait consomme davantage de carburant	200,—	864,15	664,15
780.02	Carburants, lubrifiants	300,—	502,20	202,20
790	Bibliothèque administrative	150,—	180,90	30,90

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
802	Téléphone Jusqu'à fin septembre, seuls les frais téléphoniques du marché de gros étaient débités sur ce compte, ceux concernant le service étant pris en charge par l'administration centrale. Dès le déménagement du service à Rive, l'abonnement et les communications sont supportées entièrement par le service	700,—	1 691,45	991,45
820	Location de la halle des ports francs L'achèvement des travaux de la halle des maraîchers à La Praille ayant été reporté du début juillet 1968 à fin août, la Ville de Genève a dû prolonger pour la même période la location des ports francs. De ce fait, le loyer payé a été plus important que prévu. Une somme de 6000 fr. a été facturée pour dédommagement à la société Simga SA	99 462,50	132 616,65	33 154,15
826	Electricité Compensé par des recettes supplémentaires sur l'article 357	30 000,—	31 119,35	1 119,35
	4602 *Usine de traitement des matières carnées*			
639	Allocations provisionnelles Décision du CM du 25.6.1968	—,—	900,—	900,—
660	Primes assurance accidents	1 200,—	1 382,40	182,40

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
781	Acquisitions et entretien des machines	25 000,—	27 282,30	2 282,30
	La mise au point de la nouvelle installation a nécessité l'achat d'un matériel complémentaire			
782	Achats de produits chimiques	15 000,—	16 906,95	1 906,95
	Augmentation du nombre de tonnes de déchets traités (1445 en 1968 contre 830 en 1967)			
826	Electricité, eau	15 000,—	19 898,20	4 898,20
	Augmentation du tarif de l'eau qui a passé de 7 à 42 cts le m3 (taxe d'épuration comprise)			
879	Frais de transports et camionnages	5 000,—	9 655,15	4 655,15
	Augmentation des frais d'exploitation compensés par les recettes (369) due à l'augmentation des marchandises traitées			
889	Frais divers	1 500,—	1 504,—	4,—
785	Acquisition de machines de bureau	—,—	1 948,—	1 948,—
	Acquisition d'une machine à écrire budgétée par erreur sur le compte 800 où il reste un solde disponible équivalent			
873	Primes d'assurances	3 700,—	4 870,95	1 170,95
	Augmentation de la valeur assurée des bâtiments due aux transformations			
	466 *Secours contre l'incendie*			
620	Traitements de l'état-major	466 925,—	485 257,65	18 332,65
	Sapeurs passés hors-rang - compensé avec art. 621			

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
630	Traitements des employés temporaires Engagement d'un dessinateur pendant 2 mois	—,—	2 756,—	2 756,—
631	Traitements des ouvriers temporaires Compensé par disponible sur art. 621	15 000,—	19 263,20	4 263,20
635	Allocations de vie chère Décision du CM du 2.6.1966	179 000,—	230 472,—	51 472,—
639	Allocations provisionnelles Décision du CM du 25.6.1968	—,—	28 547,40	28 547,40
683.01	Frais pour la formation professionnelle du personnel Cours de mécaniciens prévu en 1967 et reporté en 1968 sans que le crédit puisse être modifié	2 500,—	3 422,30	922,30
754	Etablissement et déplacement de bouches à eau Voir arrêté spécial	200 000,—	261 759,95	61 759,95
780.02	Benzine, lubrifiants	15 000,—	15 457,90	457,90
801	Affranchissements postaux Augmentation des taxes postales non prévue au budget	1 200,—	1 728.90	528,90
802	Téléphone et standard d'alarme No 18	40 000,—	42 035,10	2 035,10
810	Frais de déplacements Deux déplacements imprévus effectués sur la demande de l'Etat en Scandinavie et en Allemagne	3 000,—	4 825,75	1 825,75
825	Frais de chauffage	21 800,—	22 580,20	780,20
826	Electricité, eau	25 000,—	25 971,90	971,90

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	4661 *Secours contre l'incendie - Bataillon des sapeurs-pompiers*			
781	Acquisitions et entretien du matériel	30 000,—	30 881,10	881,10
783	Entretien et renouvellement de l'équipement	46 000,—	47 031,55	1 031,55
790	Bibliothèque technique	500,—	549,10	49,10
959	Allocations aux sociétés de secours mutuels	6 000,—	6 132,50	132,50
	4662 *Secours contre l'incendie - Sauveteurs auxiliaires*			
780	Entretien de véhicules à moteur Solde de l'équipement du fourgon des sauveteurs auxiliaires	—,—	4 348,40	4 348,40
	469 *Protection civile*			
621	Traitement d'un ouvrier permanent Compensé par disponible sur art. 630	13 425,—	19 019,95	5 594,95
635	Allocations de vie chère Décision du CM du 2.6.1966	17 425,—	22 293,20	4 868,20
639	Allocations provisionnelles Décision du CM du 25.6.1968	—,—	2 422,30	2 422,30
661	Caisse d'assurance du personnel (prime à la charge de la Ville) Conséquence de l'adaptation du traitement du chef de service	25 050,—	28 396,85	3 346,85
680	Indemnités diverses	2 520,—	2 590,—	70,—
681	Heures supplémentaires	—,—	306,50	306,50
780.02	Benzine, lubrifiants	1 000,—	1 072,35	72,35

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
790	Bibliothèque administrative	500,—	854,95	354,95
	Dépenses supplémentaires occasionnées par l'activité du nouveau bureau technique de la protection civile			
800	Fournitures et frais de bureau	3 000,—	3 548,70	548,70
	Même explication que pour l'article 790			
	536 *Service social*			
630	Traitements des employés temporaires	—,—	33 291,55	33 291,55
	Engagement d'employés temporaires compensé par boni sur art. 620			
635	Allocations de vie chère	60 475,—	65 168,15	4 693,15
	Décision du CM du 2.6.1966			
639	Allocations provisionnelles	—,—	8 165,70	8 165,70
	Décision du CM du 25.6.1968			
780.01	Entretien d'un véhicule à moteur	1 400,—	2 071,35	671,35
	Remise en état véhicule accidenté et aménagement nouveau véhicule prêté par la prot. civile			
780.02	Benzine, lubrifiants	1 300,—	1 408,15	108,15
785	Acquisition de machines de bureau	1 000,—	1 139,—	139,—
800	Fournitures et frais de bureau	8 000,—	12 572,75	4 572,75
	Frais supplémentaires dus au développement du service			
801	Affranchissements et taxes chèques postaux	2 000,—	6 183,65	4 183,65
	Augmentation des tarifs postaux			
802	Téléphone	3 500,—	3 579,90	79,90

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
805	Impressions diverses Frais supplémentaires dus au développement du service	5 000,—	8 477,70	3 477,70
	5361 *Service social - Aide économique*			
784	Achats de légumes et de fruits Voir arrêté spécial	360 000,—	432 828,35	72 828,35
889	Frais divers	600,—	636,75	36,75
957.01	Assurance scolaire, facture Caisse cantonale Compensé par augmentation des recettes (356.01)	25 000,—	38 335,—	13 335,—
957.04	Combustible et bons de chauffage Augmentation mazout	300 000,—	303 987,15	3 987,15
957.05	Services industriels, payement des factures Compensé en partie par augmentation des recettes (356.02)	310 000,—	327 330,80	17 330,80
957.08	Allocation de relogement Nombreux déménagements dans immeubles Lignon et Libellules, dont la construction aurait dû être terminée en 1967	4 500,—	15 142,80	10 642,80
	5364 *Service social - Aide sociale à domicile*			
631	Traitements des ouvriers temporaires Engagement de personnel temporaire pour palier les postes vacants ; compensé par boni au 536.620. Par suite d'une erreur d'impression, le	18 000,—	57 010,65	39 010,65

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	montant inscrit au budget aurait dû figurer sous le No 630 et non 631			
680	Indemnités diverses	1 000,—	1 495,90	495,90
	5365 *Service social - Centres médico-sociaux*			
631	Traitements des ouvriers temporaires	6 000,—	7 600,45	1 600,45
	Salaire de personnel temporaire engagé en place de personnel permanent ; compensé avec 536.621			
781	Acquisition et entretien d'instruments médicaux et ustensiles	800,—	1 610,05	810,05
	Equipement du nouveau centre médico-social de la Jonction et du centre de Ste-Clotilde			
802	Téléphone	1 700,—	3 315,10	1 615,10
	Compensé partiellement par le nouveau poste de recettes 355			
820	Location locaux y compris les charges	30 000,—	34 412,10	4 412,10
	Ouverture du nouveau centre médico-social de la Jonction			
889	Frais divers	—,—	5,—	5,—
	537 *Centimes additionnels pour l'aide à la vieillesse*			
956	Versement à l'Etat de 8 centimes additionnels	12 230 400,—	12 313 527,70	83 127,70
	Voir arrêté spécial			
	572 *Ecoles et œuvres pour la jeunesse*			
620	Traitements des employés permanents	92 425,—	97 265,20	4 840,20

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	Nomination en cours d'exercice			
621	Traitements des ouvriers permanents	36 450,—	36 452,40	2,40
631.01	Traitements des concierges temporaires	60 000,—	66 678,85	6 678,85
	Compensé par boni sur compte 623			
631.02	Salaires des aides-concierges	73 000,—	74 308,—	1 308,—
	Compensé avec boni sur compte 623			
635	Allocations de vie chère	59 775,—	77 888,15	18 113,15
	Décision du CM du 2.6.1966			
639	Allocations provisionnelles	—,—	10 845,40	10 845,40
	Décision du CM du 25.6.1968			
680	Indemnités diverses aux concierges	53 000,—	58 246,15	5 246,15
	Compensé en partie par boni sur art. 357			
681	Heures supplémentaires	1 000,—	1 481,90	481,90
711.01	Entretien des bâtiments scolaires	600 000,—	672 635,75	72 635,75
	Voir arrêté spécial			
711.02	Travaux de rénovation	650 000,—	711 723,—	61 723,—
	Voir arrêté spécial			
712	Aménagement de classes dans immeubles privés	20 000,—	20 094,—	94,—
770	Achats et entretien du mobilier scolaire et sportif	300 000,—	301 532,—	1 532,—
	Compensé par boni sur art. 313			
782	Produits pharmaceutiques	—,—	3 900,—	3 900,—
	Achat de 60 pharmacies demandées par le service de la santé et de la jeunesse			
801	Affranchissements postaux	900,—	1 410,75	510,75

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	Augmentations des taxes			
820	Loyers pour classes dans des immeubles privés Baux indexés en fonction de l'indice du coût de la vie	273 000,—	275 820,65	2 820,65
826	Electricité	125 000,—	139 910,20	14 910,20
	Amélioration de l'éclairage lors de la transformation des bâtiments scolaires			
879	Frais de transports 4 déménagements de concierges et 1 transport à l'école d'altitude de Boveau	15 000,—	16 619,20	1 619,20
886	Frais de gardes	500,—	1 118,70	618,70
	5722 *Ecoles et œuvres pour la jeunesse - Fêtes des écoles*			
630	Traitements des employés temporaires	7 500,—	7 829,20	329,20
792	Matériel de fêtes et décorations	4 000,—	4 749,75	749,75
	Achats imprévus de chaînons, mousquetons et anneaux pour panneaux des promotions			
805	Impressions diverses	3 500,—	3 675,95	175,95
889	Divers	50,—	93,20	43,20
	5723 *Ecoles et œuvres pour la jeunesse - Promotions civiques*			
805	Impressions diverses	2 600,—	2 701,45	101,45
820	Location du Victoria Hall	600,—	679,80	79,80

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	5724 *Ecoles et œuvres pour la jeunesse - Fondation Maison des jeunes et centres de loisirs*			
950.02	Subventions au centres de loisirs Augmentation des loyers par suite d'indexation	45 000,—	46 038,—	1 038,—
	575 *Parcs et promenades*			
589	Amortis. crédits d'aménagements bassins, pataugeoires Amortissement pour solde ; arrêté du CM du 26.5.1964	40 000,—	42 351,10	2 351,10
620	Traitements des employés permanents	135 225,—	135 235,20	10,20
631	Traitements des ouvriers temporaires Voir arrêté spécial	160 000,—	211 800,15	51 800,15
635	Allocations de vie chère Décision du CM du 2.6.1966	224 350,—	289,876,—	65 526,—
639	Allocations provisionnelles Décision du CM du 25.6.1968	—,—	38 393,60	38 393,60
661	Caisse d'assurance du personnel (primes à la charge de la Ville) Contribution sur les allocations provisionnelles	272 000,—	275 152,95	3 152,95
780.02	Benzine, lubrifiants Augmentation de la consommation	26 000,—	29 153,95	3 153,95
780.03	Acquisitions de véhicules et machines à moteur	25 000,—	25 608,85	608,85
781	Achats et entretien des appareils, matériel et outillage	35 000,—	35 196,80	196,80
792	Frais de décoration	10 000,—	14 858,05	4 858,05

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	Compensé par excédent de recettes sur art. 339			
806	Photos, diapositives, films	500,—	541,35	41,35
825	Frais de chauffage Augmentation du mazout	26 600,—	30 639,55	4 039,55
	578 *Etat civil*			
623	Traitement du concierge	13 900,—	13 900,80	—,80
635	Allocations de vie chère Décision du CM du 2.6.1966	29 400,—	37 254,10	7 854,10
639	Allocations provisionnelles Décision du CM du 25.6.1968	—,—	4 687,90	4 687,90
681	Heures supplémentaires	—,—	76,40	76,40
688	Frais pour service de suppléance de personnel Compensé avec boni sur art. 578.620	—,—	2 779,—	2 779,—
785	Achats de machines de bureau Remplacement d'une machine à écrire dont la revision s'avérait trop onéreuse et échange d'un duplicateur usagé	—,—	2 341,50	2 341,50
801	Affranchissements postaux	5 000,—	5 262,35	262,35
826	Eclairage	1 300,—	1 538,75	238,75
	581 *Pompes funèbres et cimetières*			
630	Traitements des employés temporaires Salaire du garde auxiliaire du cimetière de St-Georges	—,—	6 278,25	6 278,25
635	Allocations de vie chère Décision du CM du 2.6.1966	138 600,—	171 578,85	32 978,85

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
639	Allocations provisionnelles Décision du CM du 25.6.1968	—,—	23 802,70	23 802,70
680	Indemnités diverses La baisse opérée sur le budget 1968 a été trop forte (56 000,— à 40 000,—)	40 000,—	44 219,50	4 219,50
800	Fournitures et frais de bureau Crédit insuffisant	2 500,—	3 665,75	1 165,75
801	Affranchissements et taxes chèques postaux	1 600,—	1 702,05	102,05
887	Publicité	15 000,—	15 769,35	769,35
	5811 *Pompes funèbres et cimetières - Crématoire*			
719	Aménagement et entretien des installations	6 500,—	6 580,10	80,10
825	Combustibles Augmentation du prix du mazout	7 000,—	7 938,55	938,55
	5812 *Pompes funèbres - Cimetières*			
589.01	Amortis. crédit aménagement cimetière Petit-Saconnex Solde de l'amortissement - Coût des travaux supérieur à l'arrêté du CM	30 000,—	61 086,20	31 086,20
589.02	Amortis. crédit magasin fleurs cimetière Saint-Georges Ajustement de l'annuité - Coût des travaux supérieur à l'arrêté du CM	24 000,—	39 800,—	15 800,—
780.02	Benzine, lubrifiants Augmentation du carburant	8 000,—	8 678,—	678,—

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
780.03	Acquisition machines et véhicules à moteur	5 500,—	5 681,05	181,05
781	Acquisitions et entretien machines, matériel et outillage	18 000,—	18 251,65	251,65
800	Fournitures et frais de bureau	3 000,—	3 598,45	598,45
802	Téléphone	3 500,—	3 662,20	162,20
810	Frais de déplacements	1 500,—	1 826,60	326,60
824	Fournitures et frais de nettoyage	3 000,—	3 203,40	203,40
825	Frais de chauffage et ramonage Augmentation mazout	14 500,—	16 303,85	1 803,85
	890 *Voirie et nettoiement Ville*			
631.01	Traitements des ouvriers temporaires Voir arrêté spécial	1 500 000,—	1 814 272,35	314 272,35
631.02	Traitements des ouvriers temporaires Voir arrêté spécial	170 000,—	301 486,35	131 486,35
639	Allocations provisionnelles Décision du CM du 25.6.1968	—,—	77 550,—	77 550,—
640	Primes de fidélité Décision du CM du 25.6.1968	25 000,—	82 258,15	57 258,15
668	Participation aux caisses maladie	27 000,—	27 453,95	453,95
675	Cotisation à l'assurance invalidité Dépense étroitement liée à l'augmentation des traitements payés	17 000,—	21 067,25	4 067,25
680.01	Indemnités de gardiennage Augmentation de l'indemnité du nettoyeur des locaux	1 500,—	2 775,—	1 275,—
681.01	Heures supplémentaires	40 000,—	59 867,10	19 867,10

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	Ce dépassement provient de l'augmentation des heures de nettoiement de nuit. Une somme de 17 287 50 est due par les Fêtes de Genève			
681.02	Heures supplémentaires Accroissement des travaux qu'il faut obligatoirement exécuter de nuit sur les artères principales, tels que : bouchage des trous, curage des égouts au centre de la ville, marquage	40 000,—	52 423,60	12 423,60
710.02	Entretien des garages et dépôts Aménagement des dépôts des Sellières et des Gravières et terminaison des installations pour les équipes de travaux au dépôt des Vernets	15 000,—	21 118,20	6 118,20
742	Noms des rues et numéros des maisons	5 000,—	7 483,50	2 483,50
743	Marquages, entretien des bornes lumineuses	250 000,—	256 307,50	6 307,50
750.01	Travaux d'entretien	570 000,—	578 745,60	8 745,60
750.02	Travaux de réfection	1 950 000,—	1 951 820,80	1 820,80
751	Trottoirs et gondoles, travaux pour tiers	545 000,—	545 187,—	187,—
752.01	Inspection et entretien des ponts Voir arrêté spécial	160 000,—	229 939,—	69 939,—
753.01	Entretien des latrines et urinoirs	100 000,—	100 643,60	643,60
754.01	Entretien des égouts et canaux	600 000,—	601 720,40	1 720,40
754.02	Curage des égouts Frais de location du matériel de curage et extension considérable des travaux d'entretien entrepris sur les égouts en 1968	50 000,—	53 191,95	3 191,95

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
757	Enlèvement des neiges Voir arrêté spécial	100 000,—	242 335,50	142 335,50
780.01	Entretien du matériel roulant Les contrôles du service technique des automobiles nous ont contraint, sur les véhicules anciens, à des travaux coûteux de remise en état (freins, direction, éclairage, etc.)	250 000,—	262 520,40	12 520,40
780.03	Entretien du matériel roulant Ce dépassement provient : — pour 11 000,—, frais de remise en état des véhicules et du matériel roulant avant l'inspection du service des automobiles ; — du complément d'installation d'un véhicule d'entretien des bornes lumineuses	50 000,—	72 140,65	22 140,65
782	Produits chimiques d'entretien Ce dépassement provient de l'achat de produits chimiques pour limiter la fécondité des pigeons	20 000,—	27 655,10	7 655,10
792	Matériel de fêtes et décorations	25 000,—	25 142,80	142,80
802	Téléphone Augmentation des appareils sur véhicules pour raison d'exploitation	7 500,—	9 501,80	2 001,80
810.01	Déplacements des ouvriers	10 000,—	10 582,65	582,65
810.02	Déplacements des ouvriers Dépassement consécutif à l'augmentation des travaux de nuit ou en horaire décalé	10 000,—	14 430,50	4 430,50
810.03	Frais de déplacements	35 000,—	38 969,70	3 969,70

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
826.02	Electricité Elairage des sous-sols	20 000,—	23 764,10	3 764,10
	460 *Abattoir municipal*			
	Traitements Voir arrêté spécial	775 000,—	856 137,—	81 137,—
	Allocation de renchérissement Décision du CM du 2.6.1966	106 000,—	154 877,40	48 877,40
	Caisse d'assurance du personnel	84 000,—	84 584,45	584,45
	Assurance accidents Augmentation salaires	14 900,—	17 425,70	525,70
	Cotisations AVS et allocations familiales	39 000,—	43 023,30	4 023,30
	Cotisation caisse maladie	6 000,—	6 169,55	169,55
	Pension à un ancien employé	4 500,—	5 020,85	520,85
	Nettoyage, blanchissage, achats vêtements	20 000,—	20 125,75	125,75
	Voies et véhicules Utilisation plus importante des véhicules utilisés pour le ramassage des déchets de l'Abattoir	10 000,—	15 415,25	5 415,25
	Matériel	130 000,—	131 839,45	1 839,45
	Electricité	65 000,—	66 044,75	1 044,75
	Assurances Réestimation de la valeur d'assurance des immeubles à la suite des nouvelles constructions de l'Abattoir	18 800,—	22 437,90	3 637,90
	Redevances Location emplacements de parking sous le viaduc de la FIPA	7 000,—	13 982,80	6 982,80
	Taxes de destruction	60 000,—	72 864,—	12 864,—

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	Augmentation sensible des produits à traiter par l'UTMC. Accroissement semblable des recettes dans ce service			
	Transports et camionnages	5 000,—	6 741,80	1 741,80
	L'installation de la nouvelle chaîne d'abattage a nécessité un nombre important de transports de matériel depuis l'Allemagne. Une partie des frais pourra être récupérée auprès des constructeurs			
	Frais divers	10 000,—	15 203,55	5 203,55
	L'équipement d'une file d'abattage du gros bétail a nécessité différents voyages pour voir fonctionner des installations semblables, de même que pour discuter avec les constructeurs			

3. GESTION DU CONSEIL ADMINISTRATIF EN 1968

Conformément au vœu exprimé par la commission des finances et dans le sens des renseignements qui ont été donnés lors de l'examen du projet de budget 1969, le Conseil administratif vous fait part, ci-après, de quelques indications sur les points importants de la gestion de l'exercice 1968.

DÉPARTEMENT DE M. FRANÇOIS PICOT, CONSEILLER ADMINISTRATIF

Dans l'activité générale des Services financiers, les principales préoccupations de l'exercice écoulé se sont rapportées aux objets suivants:

Plan quadriennal

L'exercice 1968 a vu l'achèvement des travaux d'élaboration du premier plan quadriennal qui a pu être remis au Conseil municipal, le 28 mai 1968.

Trésorerie

De nombreuses négociations se sont déroulées pour procurer à la trésorerie de la Ville de Genève les fonds qui sont nécessaires au financement des dépenses extraordinaires d'investissement.

Grâce aux conversions d'emprunts arrivant à échéance (33 millions), à un nouvel appel de fonds (12 millions) et aux dépenses extraordinaires inférieures à celles qui avaient été prévues, notre trésorerie, au 31 décembre 1968, est largement suffisante et permet de faire face aux obligations de l'exercice 1969. Il ne sera donc pas nécessaire de recourir à l'emprunt cette année.

Services Industriels

De nombreux contacts ont eu lieu avec le Département des finances et contributions et la direction des Services Industriels pour mettre au point les projets qui ont été déposés devant le Conseil municipal en juin et au Grand Conseil en septembre 1968. L'étude des nouvelles structures des Services Industriels se poursuit.

Statut du personnel

L'élaboration d'un nouveau statut du personnel a été mis en chantier. Une commission de travail a été nommée au sein de l'administration municipale.

Taxe professionnelle fixe

Les travaux d'élaboration de la nouvelle loi ont vu leur aboutissement dans l'exercice 1968 et le projet de loi doit être déposé au Grand Conseil.

Organisation des Services financiers

Différentes rationalisations sont intervenues en 1968, dont la plus importante est le transfert à la Comptabilité générale du service qui s'occupait du paiement des intérêts de nos emprunts publics.

DÉPARTEMENT DE M. CLAUDE KETTERER, VICE-PRÉSIDENT

Un gros effort a été entrepris en faveur d'équipements sportifs, de caractère social et culture, de même que pour l'entretien et la réfection de chaussées et pour les installations d'éclairage public des artères de notre ville.

En ce qui concerne la construction de logements, il faut noter que le Service immobilier a actuellement en chantier de grands ensembles totalisant environ 400 appartements (Asters, Villereuse, Prévost-Martin, etc.).

L'accent a été mis sur l'acquisition systématique de terrains et la préparation de dossiers importants en vue de la restructuration de secteurs déterminés de la Ville. Cette tâche de longue haleine n'a évidemment rien de spectaculaire ni de perstigieux, mais elle se révèle très efficace dans le temps, car elle consiste surtout à assurer la réalisation d'opérations coordonnées et d'envergure aux Grottes, au quai du Seujet, dans le quartier des Minoteries, à Villereuse.

Le Conseil administratif est en train d'étudier la possibilité d'activer le programme décrit ci-dessus. Le résultat de ses études fera l'objet d'un rapport qui sera présenté prochainement au Conseil municipal.

DÉPARTEMENT DE Mme LISE GIRARDIN, MAIRE

Les rapports établis par les différents secteurs du Département montrent en détail leurs activités et leurs travaux. Il est bon d'insister sur le sens réel et général de leur action.

Ce département doit assurer d'abord la conservation d'un patrimoine culturel formé au cours des siècles, d'une valeur inestimable. Cette activité, constante et régulière, n'est pas spectaculaire, mais elle occupe un grand nombre de personnes hautements qualifiées.

Dans les différentes institutions s'accomplit un travail de recherche, forcément long, patient, peu spectaculaire lui aussi, mais qui est essentiel. De nombreuses publications en témoignent.

Ces institutions ont en même temps une mission de formation et d'information de la population qui, ainsi, a le moyen de juger et d'apprécier leur activité.

Le Conservatoire et Jardin botaniques, les différents musées, les bibliothèques n'ont pas de problèmes d'exploitation — pour autant que le personnel et les crédits d'acquisition qu'on leur accorde ne subissent pas une diminution dont les conséquences seraient immédiates et fâcheuses — mais se trouvent à l'étroit dans des locaux peu fonctionnels, mal adaptés à leur activité, à part l'heureuse exception du récent Museum d'histoire naturelle.

Spectacles et concerts

C'est par l'octroi de subventions que se manifeste l'activité du Service, subventions nécessaires pour que la collectivité genevoise puisse avoir le libre choix entre des prestations extrêmement variées et nombreuses.

Là encore, le Département assure une msision de formation et d'information du public, et plus particulièrement de la jeunesse.

Il n'est pas possible de priver des ressources nécessaires ceux qui, jusqu'à maintenant, ont assuré la vie musicale et la vie théâtrale — lyrique et dramatique — mais il est évident qu'il faut aussi encourager ceux qui assureront la relève. Toutefois, il faut bien remarquer que ce n'est pas le rôle de l'administration de faire de la prospection. Une certaine prudence est obligatoire.

Les autorités municipales apprécient la collaboration établie avec des associations groupées autour d'un même centre d'intérêt et qui leur apportent ainsi des avis dûment fondés sur le développement possible ou le maintien des activités théâtrales ou musicales.

Le Cartel des théâtres dramatiques de Genève, fondé en juin 1967, et qui groupe la Comédie, le Théâtre de Carouge, le Nouveau Théâtre de Poche et le Théâtre de l'Atelier, assure une représentation commune des intérêts de l'art dramatique et, sur la base de ses démarches, les autorités ont accepté de suivre le plan quadriennal 1968-1971 qu'il a établi et qui contribue à rétablir un meilleur équilibre entre les dépenses faites pour les théâtres dramatiques et l'importante subvention qui reste nécessaire chaque année pour la vaste scène du Grand Théâtre.

D'autre part, dans le domaine de la musique apparaît — et pour la première fois — une volonté d'harmonisation et de concentration des efforts. C'est ainsi qu'un Cartel de la musique a été créé le 11 décembre 1968, groupant l'Orchestre de la Suisse romande, le Collegium Academicum, le Studio de Musique contemporaine et les sociétés chorales membres du Conseil genevois des théâtres et de la musique. On peut espérer que ce nouvel organisme contribuera à un développement plus harmonieux de la vie musicale dans notre cité.

Placées devant des tâches immédiates de constructions de logements et d'infrastructure, les autorités municipales sont conscientes aussi de l'importance qu'il y a à maintenir et à développer la vie culturelle dont elles ont la charge et la responsabilité.

DÉPARTEMENT DE M. PIERRE RAISIN, CONSEILLER ADMINISTRATIF

Service des sports

Au cours de l'année 1968, le Service des sports a suivi sa politique consistant :

— *à court terme :* à améliorer, développer, rénover et adapter aux exigences actuelles l'ensemble des installations existantes ;

— *à moyen terme :* à entreprendre la création de nouvelles installations importantes telles que le bassin extérieur de plongeons, et à

agrandir et revoir les installations du Stade de Champel (athlétisme, éclairage, tennis, vestiaires, entrée, parking).

L'étude a, en outre, été poussée de la création d'un premier bassin de quartier, à Bertrand, en liaison avec la Protection civile, et de la construction d'un ou deux nouveaux terrains de football.

— *à long terme :* à développer les études d'un nouveau Pavillon des sports, et les pourparlers dans le but de créer, près du Bout-du-Monde, un futur stade corporatif.

D'autre part, le Service des sports a favorisé, dans toute la mesure de ses moyens budgétaires, l'organisation par les clubs et associations de manifestations sportives diverses et il a organisé lui-même, avec un plein succès, les Championnats du monde de patinage artistique.

L'augmentation régulière du nombre des entrées à la patinoire et à la piscine est réjouissante.

D'une manière générale donc, les prévisions faites ont été suivies et les résultats positifs obtenus dépassent même les prévisions.

Service des halles et marchés, enquêtes et surveillance

L'année 1968 a été dominée par deux sortes de problèmes :

— d'une part, les efforts accomplis dans le domaine du recrutement et de l'étude des attributions et des conditions des agents de la Police municipale,

— d'autre part, le transfert des locaux du service au 29, bd Helvétique, l'inauguration du nouveau marché de gros, la préparation de l'ouverture de la nouvelle halle de Rive, et la revision de différents réglements et tarifs, concernant tant les halles et marchés que les tâches de surveillance.

D'une manière générale, les prévisions ont été respectées.

Service vétérinaire municipal et de l'Abattoir

L'examen des comptes rendus permet de se rendre compte du constant développement de ce service, dû à la très forte augmentation de la consommation de viande et, en conséquence, de l'accroissement de l'activité des usagers.

Cette évolution a confirmé encore la volonté des dirigeants du service de poursuivre la réalisation de la rénovation de certaines installa-

tions existantes et de poursuivre aussi l'étude des plans de reconstruction de certains secteurs des bâtiments d'exploitation. Le Groupement des usagers a été régulièrement consulté et tenu au courant des travaux entrepris.

Sur le plan administratif, des progrès ont été réalisés par l'introduction de la comptabilité mécanisée.

Service de secours contre l'incendie

Sur le plan des interventions, 1968 a été une année record, en ce qui concerne le nombre des interventions, ce qui a permis de constater que le Service du feu dispose d'un excellent matériel et que les pompiers professionnels, comme les volontaires, sont parfaitement instruits et entraînés et sont aptes à remplir leur mission.

Dans les limites du budget, le parc des véhicules est entretenu, amélioré, renouvelé et accru et le matériel et l'équipement techniques sont constamment adaptés aux exigences actuelles.

Une saine collaboration s'est instituée avec l'Etat, notamment pour la mise à disposition par l'Etat de véhicules lourds importants, étant entendu que le Poste permanent intervient aussi hors du territoire de la ville.

Service de la Protection civile

Ce service nouveau est très combattu par tous ceux qui ne voient que les dépenses qu'il entraîne, sans vouloir tenir compte du rôle vital que joue la Protection civile, non seulement en cas de conflits, mais aussi — et surtout — en cas de catastrophes.

Il faudra encore un certain temps pour que l'ensemble des citoyens réalise que la Protection civile n'est pas une fantaisie coûteuse et superflue, mais qu'elle constitue un problème capital, celui de la survie de la population.

Dans de très nombreux pays, et notamment dans les très grandes nations de toutes tendances, on l'a compris puisque les budgets de la Protection civile y sont considérables et proportionnellement beaucoup plus importants qu'en Suisse et à Genève.

Le but du Service de la Protection civile à Genève est de convaincre les citoyens de la nécessité de cette institution, en leur démontrant que chaque jour, qu'il s'agisse de petits accidents ou de grandes catastrophes, les notions acquises par ceux qui ont été formés dans les cours

d'instruction sont utiles, que le matériel et les locaux à disposition sont nécessaires et que l'organisation de la protection de la population est indispensable.

La Protection civile cherche chaque jour à se rendre utile et à rendre service et beaucoup de Genevois commencent à en être conscients. Il convient que les autres en prennent conscience également et c'est le but qu'a poursuivi, en 1968, le Service de la Protection civile, dans la mesure des crédits mis à sa disposition.

D'autre part, l'étude et la mise au point de la planification du dispositif général a été poursuivie, en tenant compte toujours du fait que, dans toute la mesure du possible, les installations nouvelles projetées, comme le matériel acquis, doivent pouvoir profiter à la population, même en période où il n'y a pas de catastrophe.

DÉPARTEMENT DE M. JEAN-PAUL BUENSOD, CONSEILLER ADMINISTRATIF

Service social

La vie du Service social en 1968 a été marquée par le développement des activités en cours et, sur le plan de l'administration proprement dite, par une organisation plus rationnelle du travail.

Les principales actions réalisées au cours de l'année écoulée sont, en résumé, les suivantes :

Une collaboration effective a été assurée au sein de différentes commissions d'études, notamment dans le domaine de la coordination sociale, des problèmes sociaux actuels, de la centralisation des enquêtes sociales et des nouveaux projets de lois.

Dans le cadre de cette activité, il convient de mentionner notamment les études ayant abouti à l'adoption, par le Conseil administratif, de nouveaux barèmes d'assistance et de prévoyance sociales. Ces nouvelles normes, adaptées aux circonstances présentes, seront appliquées, grâce à un effort de coordination, par les services sociaux de toutes les communes genevoises.

Les contacts pris depuis plusieurs années avec ces communes, et constamment entretenus, se sont d'ailleurs institutionnalisés, le Service social de la Ville de Genève ayant été désigné comme service pilote.

Les études pour la création de deux nouveaux centres médico-sociaux en 1969 se sont poursuivies, de même que celles relatives à l'aménagement des locaux du siège central, au boulevard du Pont-d'Arve, destinés à la réception, au magasin et à l'aide sociale à domicile.

Dans le secteur administratif, il a été procédé à la réorganisation de la comptabilité et de l'enregistrement des prestations ainsi que des renseignements d'ordre statistique, pour les adapter aux possibilités du parc mécanographique, permettant ainsi une rationalisation du travail administratif.

Enfin, dans le secteur social, le service a développé ses différentes actions, principalement l'aide sociale à domicile, pour répondre à un besoin toujours plus urgent des personnes âgées.

De plus, les centres médico-sociaux de quartiers ont été réorganisés, afin de les rendre plus efficaces.

Service des écoles et œuvres pour la jeunesse

Le Service des écoles et œuvres pour la jeunesse a mis l'accent, au cours de l'année écoulée, sur les œuvres en faveur de la prime enfance.

Un travail important a été entrepris, sur la base des indications fournies par le Service cantonal de protection de la jeunesse, pour adapter les crèches existantes aux conditions actuelles d'exploitation.

Les subventions ont été augmentées, de façon à permettre aux crèches l'engagement de personnel qualifié, pour répondre en particulier au vœu de la Commission de l'enfance.

Une expérience est actuellement en cours à l'école enfantine du Môle, qui a été transformée en jardin d'enfants placé sous la responsabilité du Département de l'instruction publique. Les locaux ont été aménagés et meublés en fonction de cette nouvelle activité. Si l'essai tenté est concluant, d'autres jardins d'enfants seront installés dans divers quartiers de la Ville de Genève.

En ce qui concerne les colonies de vacances, une nouvelle clé de répartition de la subvention est entrée en vigueur, avec l'accord de ces institutions.

Les crédits appropriés ont été utilisés pour divers travaux dans leurs bâtiments.

La coordination a également été poussée dans le domaine des cuisines scolaires, de façon que leur activité couvre pratiquement toute l'année scolaire.

D'autre part, vu le très faible nombre des enfants qui fréquentent les cuisines scolaires le jeudi, des dispositions rationnelles ont été prises afin de faire face aux besoins, sans pour autant que toutes les institutions restent en activité ce jour-là.

Enfin, le service a exécuté, conformément à son plan décennal, les travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments scolaires. Il ne lui a toutefois pas été possible d'entreprendre des rénovations de façades, dont certaines sont pourtant nécessaires, les crédits ordinaires ayant été absorbés par d'autres travaux plus urgents.

Service des parcs et promenades

Avec le même effectif que l'année précédente, le Service des parcs et promenades s'est acquitté en 1968 de l'entretien et de l'ornementation des parcs, jardins et lieux divers confiés à ses soins, qui représentent, rappelons-le, un sixième environ de la superficie de la commune de Genève.

Si les surfaces à entretenir subissent les conséquences de l'élargissement de certaines rues et places, elles s'augmentent, en revanche, des propriétés acquises à diverses fins par la Ville. D'autre part, certaines zones urbaines soustraites à la circulation des véhicules ou à leur stationnement sont de plus plus en plus protégées par des vasques fleuries, dont les plantes doivent être plusieurs fois renouvelées en cours de saison.

Le résultat obtenu, d'un niveau comparable à celui des années précédentes, en dépit des conditions atmosphériques difficiles, a pu être atteint par un travail où l'effort du spécialiste se trouve associé à l'utilisation de diverses machines dont le parc, dans l'ensemble, n'a pas connu d'accroissement notable.

Les plantes et fleurs d'ornement ont été produites et cultivées dans les établissements horticoles de Beaulieu (deux tiers de la production) et de La Grange (un tiers). L'installation de chauffage et la distribution des locaux de ce dernier établissement demandent notamment à être améliorées.

Service des Pompes funèbres, cimetières et crématoire

Les réalisations projetées pour 1968 étaient les suivantes :

— la réorganisation du bureau des Pompes funèbres,

— l'élaboration, puis la mise en vigueur, d'un nouveau règlement des cimetières et du crématoire.

A. *Réorganisation du bureau des Pompes funèbres*

Il s'agissait, sans changer de personnel, d'organiser ce bureau. Des tâches précises ont été dévolues à chaque employé et, très rapidement, la marche du service s'est améliorée. Un simple coup d'œil sur le résultat financier de l'exercice 1968 confirme cette amélioration.

B. *Elaboration et mise en vigueur d'un nouveau règlement des cimetières et du crématoire*

Ce règlement est entré en vigueur le 1er novembre 1968. Les avantages suivants en sont attendus :

— le travail des équipes qui creusent les fosses doit être facilité, en ce sens que les quartiers qui seront mis en exploitation seront, peu à peu, complètement libérés des anciennes tombes ;

— l'aspect général des cimetières doit encore être amélioré par le fait que les renouvellements de tombes ne seront plus accordés si les aménagements et les monuments ne sont pas en parfait état ;

— enfin, le réajustement des principales taxes doit permettre de réaliser une recette plus importante et plus en rapport avec les dépenses générales faites pour l'entretien de nos quatre cimetières.

4. COMMENTAIRES SUR LES PRINCIPAUX TABLEAUX STATISTIQUES DU COMPTE RENDU FINANCIER 1968

Le Conseil administratif a pensé utile de revoir la présentation de certains tableaux qui étaient publiés, chaque année, dans le compte rendu financier et le rapport à l'appui.

Dès cette année, tous ces tableaux ont été regroupés à la fin du compte rendu financier ; la nomenclature en est donnée à la page 105 du compte rendu financier.

Le Conseil municipal, et la commission des finances en particulier, disposeront ainsi à l'avenir d'éléments supplémentaires se rapportant à la gestion et à la vie de notre collectivité.

Certains tableaux (1, 4, 5, 8 et 13) étant suffisamment explicites par eux-mêmes, ne sont pas accompagnés de commentaires dans le présent rapport.

Tableau No 2

Recettes budgétaires par groupes spécifiques 1964/1968

Les deux principaux groupes spécifiques de recettes — 100 et 200 — n'ont pratiquement pas varié de 1967 à 1968 en pourcentage.

En revanche, on constate une légère diminution du groupe 300 « Autres recettes administratives » (— 0,2 %) et une augmentation de 0,4 % pour le groupe 400 « Subventions fédérales et cantonales ».

L'accroissement de recettes de ce groupe provient essentiellement du poste 890.441 « Versement de l'Etat pour l'entretien des artères municipales », qui passe de 3 378 000 fr. en 1967 à 4 422 000 fr. en 1968.

Tableau No 3

Dépenses budgétaires par groupes spécifiques 1964/1968

En pourcentage, quatre groupes sur six demeurent pratiquement stables ; ils n'appellent, en conséquence, aucun commentaire. Il s'agit des groupes suivants :

		Différence 1968/1967
500	Autofinancement	— 0,1 %
600	Dépenses pour le personnel	— 0,3 %
700	Dépenses pour entretien, etc.	— 0,1 %
800	Frais divers	— 0,1 %

Le groupe 500 « Intérêts des dettes et frais d'emprunts » enregistre en chiffres absolus une faible augmentation par rapport à 1967. Etant donné le fort accroissement de l'ensemble des dépenses, il en résulte, en pourcentage, une diminution qui s'élève à 1,1 %. Cela tient aux frais d'emprunts portés au compte-rendu de l'exercice 1967 pour 863 000 fr. et en 1968 à 514 000 fr. seulement.

Le groupe 900 « Participation aux dépenses du canton et subventions » enregistre une augmentation de 5 millions environ, ou 25 % par rapport à 1967. Les deux principales causes de cet accroissement sont :

1. L'augmentation du poste 0063.939.01 « Contribution de la Ville aux frais de police » (compensé par une même augmentation de recettes au poste 890.441) qui passe de 3 378 000 fr. à 4 422 000 francs, soit +1 044 000 francs.

2. A l'augmentation du versement à l'Etat de Genève des centimes additionnels pour l'aide à la vieillesse (poste 537.956), le nombre de centimes ayant passé de 6 en 1967 à 8 en 1968. La charge supplémentaire d'un compte-rendu à l'autre se chiffre à 3 724 000 francs (12 314 000 contre 8 590 000).

Tableau No 6

Recettes et dépenses budgétaires par habitant 1960/1968

Une première constatation s'impose à la lecture de ce tableau : le taux de croissance des dépenses (13,8 %) a dépassé celui des recettes (11,7 %) par rapport à 1967. Ce phénomène peut s'expliquer par les deux facteurs suivants :

1. L'introduction de deux centimes supplémentaires pour l'aide à la vieillesse (+ 3 724 000 fr.).

2. L'introduction dans les comptes de 1968 des dépenses occasionnées par l'octroi d'une prime de fidélité au personnel et d'allocations provisionnelles dont le total se monte à 1 million environ.

Cet état de fait n'a rien d'alarmant, l'accroissement régulier des recettes compensant plus que largement l'augmentation des dépenses. Preuve en est l'important boni enregistré cette année encore.

En examinant l'évolution des recettes et des dépenses sur une période plus longue (1960/1968) on s'aperçoit que le taux moyen de croissance des recettes est de 11,2 % contre 10,8 % pour les dépenses. Le taux de croissance des recettes a été en 1968 proche de cette moyenne, ce qui n'est pas le cas pour les dépenses.

Tableau No 7

Perception brute des centimes additionnels communaux, des impôts spéciaux et de la taxe professionnelle fixe 1960/1968

1. *Perception brute des centimes additionnels communaux et des impôts spéciaux.*

L'augmentation de la perception d'une année à l'autre se chiffre par 9 403 500 fr. ; elle est la résultante de trois facteurs :

a) la perception de 2 centimes additionnels supplémentaires pour l'aide à la vieillesse ;

b) l'accroissement de la valeur du centime additionnel qui passe de 1 460 841,08 fr. en 1967 à 1 570 603,05 fr. en 1968, soit 109 761,97 fr. en plus, ou 7,5 % ;

c) pour un montant relativement faible, de l'augmentation des impôts spéciaux perçus.

2. *Perception par la taxe professionnelle fixe.*

Le taux de croissance enregistré en 1968 est l'un des plus forts depuis l'année 1960. Cette augmentation provient, en grande partie, de la diminution du reliquat.

3. *Perception totale.*

Si l'on fait abstraction des deux centimes additionnels pour l'aide à la vieillesse, perçus en supplément en 1968, l'augmentation réelle est de 7 967 000 fr., ou 8,5 %.

Tableau No 9

Assiette fiscale de la Ville de Genève 1960/1968.

Les éléments imposables se rapportant aux personnes physiques enregistrent une plus forte augmentation que ceux des personnes morales.

Cette situation d'ensemble se reflète en comparant la composition de la valeur d'un centime additionnel de 1968 à 1967.

Valeur totale d'un centime

	1967	1 460 841,08	
	1968	1 570 603,05	
		+ 109 761,97	+ 7,51 %
Personnes physiques			
	1967	1 086 303,38	
	1968	1 181 726,10	
		+ 95 422,72	+ 8,78 %
Personnes morales			
	1967	374 537,70	
	1968	388 876,95	
		+ 14 339,25	+ 3,83 %

En pourcentage, la composition d'un centime a varié d'une année à l'autre comme suit :

Année	*Personnes physiques*	*Personnes morales*	*Total*
1967	74,36 %	25,64 %	100 %
1968	75,24 %	24,76 %	100 %
	+ 0,88 %	— 0,88 %	

Tableaux Nos 10/1, 10/2 et 10/3

Situation des crédits extraordinaires

Les tableaux Nos 10/1 et 10/2 donnent le détail, crédit par crédit, des dépenses et des amortissements comptabilisés sur les comptes de crédits extraordinaires votés par le Conseil municipal.

La récapitulation de ces deux tableaux est donnée dans le tableau No 10/3 qui se prête mieux à une analyse des chiffres. Sur un total de crédits votés (plus les dépassements) de 369 millions, 294 millions ont été dépensés au 31.12.1968. Les engagements futurs résultant de ces crédits sont expliqués en détail au tableau No 10/7. Les dépenses et les amortissements sont traités spécialement aux tableaux Nos 10/4 et 10/5.

Le total « solde au bilan » figurant sur le tableau No 10/3, de 154 036 328,76 fr., est égal au poste du bilan de la Ville de Genève intitulé « Crédits extraordinaires » : travaux en cours et comptes à amortir (page 98).

Au 31.12.1968, il restait pour 113 066 000 fr. de dépenses à amortir (61 394 000 pour les travaux en cours et 51 672 000 pour les travaux terminés).

Tableau No 10/4

Récapitulation des dépenses effectuées en 1968

Les principales constatations découlant de ce tableau sont (entre parenthèses les chiffres de 1967) :

1. Le volume important des dépenses effectuées en 1968 sur la base des crédits votés par le Conseil municipal :

   43,4 millions (39,4 millions).

2. La part importante représentée par les dépenses pour le logement :

   9,9 millions (10,9 millions).

3. La diminution, par rapport à 1967, des dépenses de voirie :

   6,6 millions (8,8 millions).

4. L'augmentation sensible des sorties de trésorerie se rapportant à des opérations immobilières en général :

   6,7 millions (4 millions).

D'autre part, durant l'année écoulée, la Ville de Genève a versé à la société SIMGA SA 1 million et à la Caisse Hypothécaire le solde de sa part à l'augmentation de son capital social (3,8 millions).

Tableau No 10/5
Récapitulation des amortissements effectués en 1968

Ce tableau permet d'examiner sous deux aspects différents les amortissements pratiqués dans le courant de l'année :

1. Récapitulation des amortissements par groupes spécifiques.

2. Récapitulation des amortissements selon les moyens utilisés :

— par le budget,
— par le prélèvement sur des fonds,
— par d'autres moyens.

1. *Récapitulation des amortissements par groupes spécifiques.*

On constate que les amortissements les plus importants ont été effectués sur les travaux d'assainissement : 6,6 millions ou 40,7 % du total des amortissements (1967 : 6,6 millions ou 31,2 %).

Les travaux de voirie ont été amortis pour 4 millions ou 24,5 % (1967 : 4,3 millions ou 20,1 %).

Ces deux groupes représentent à eux seuls les ⅔ environ de l'ensemble des amortissements opérés durant l'année, ce qui est absolument normal vu leur caractère improductif.

2. *Récapitulation des amortissements selon les moyens utilisés.*

Les sources des amortissements de 1967 sont les suivantes :

— Amortissement par le budget :	54,4 %	(1967: 38,5 %)
— Prélèvements sur des fonds :	40,9 %	(1967: 60,3 %)
— Autres amortissements :	4,7 %	(1967: 1,2 %)
	100 %	100 %)

La variation la plus importante par rapport à 1967 provient du fait que cette année-là, un amortissement de 6,4 millions de francs avait été fait par prélèvements au fonds HLM pour la construction d'un groupe d'immeubles (Villereuse).

Ce tableau donne également la justification des amortissements budgétaires portés au compte rendu. Par rapport au budget, on constate une seule différence. Elle se rapporte aux annuités d'amortissements des crédits de la voirie budgétées à 3 933 964,80 fr., et portées au compte rendu à 3 932 756,95 fr.

Cette différence provient de l'annuité d'amortissement du crédit « Elargissement de la rue Lamartine » prévue au budget pour 45 000 fr. et comptabilisée au compte rendu pour 43 792,15 fr.

Tableau No 10/6

Autofinancement.

La définition du terme « autofinancement » employé dans ce tableau peut être résumée comme suit : c'est la part du budget et du boni de l'exercice spécialement affecté au financement des dépenses extraordinaires.

A ce sujet, il est bon de rappeler que la notion d'autofinancement telle qu'elle apparaît au tableau No 3 «Dépenses budgétaires par groupes spécifiques », a une autre signification. On entend, dans ce cas, la part des dépenses budgétaires consacrée à l'autofinancement *par rapport au total de ces dépenses.*

En résumé, dans un cas l'autofinancement (sans le boni) est comparé au total des dépenses budgétaires ordinaires, dans l'autre cas c'est le total de l'autofinancement (y compris le boni) qui est comparé au total des dépenses extraordinaires.

Le tableau No 10/6 donne pour l'année 1968 un taux d'autofinancement de 55,36 %, identique à celui de 1967 (56 %).

Durant l'année 1968, l'autofinancement a permis de couvrir intégralement les dépenses extraordinaires improductives.

Tableau No 10/7

Engagements au 31.12.1968.

Le volume des engagements comptables a considérablement diminué au cours de ces dernières années. Cette constatation ressort du tableau suivant :

Année (au 31.12)	*Engagements (en millions)*	*Variations d'une année à l'autre (en millions)*
1961	79	—
1962	115	+ 36
1963	154	+ 39
1964	135	— 19
1965	152	+ 17
1966	108	— 44
1967	87	— 21
1968	79	— 8

Précisons, pour éviter tout malentendu, que les engagements *comptables* représentent simplement la différence entre le total des crédits votés (plus les dépassements) par rapport aux dépenses effectives. Ils n'ont, par conséquent, qu'une valeur purement indicative.

Les engagements *réels* résultent des calculs effectués par les architectes. Ils font apparaître, parfois, des différences sensibles avec les engagements comptables.

Tableau No 11

Crédits extraordinaires votés par le Conseil municipal sur proposition du Conseil administratif en 1968.

Le total des crédits votés dans le courant de l'année 1968 s'est élevé à 32 millions environ, soit un volume inférieur à la moyenne des années 1963/1968 (50 millions).

Les principales réalisations votées sont :

	Fr.
— La construction du groupe scolaire des Allières	3 780 000,—
— La construction à la Cité Jonction de locaux commerciaux, de la bibliothèque de quartier et du centre civique et de loisirs	3 265 000,—
— La construction d'une salle de gymnastique à l'école Geisendorf et d'installations de protection civile	2 460 000,—
— La construction d'un bassin et d'une barbotoire aux abords de la piscine couverte des Vernets	2 430 000,—

Le tableau No 11 donne, par groupes spécifiques, le pourcentage des crédits votés par rapport au total.

Tableau No 12

Crédits extraordinaires votés par le Conseil municipal sur proposition du Conseil administratif 1963/1968.

L'administration municipale publie régulièrement, depuis 1964, un détail des crédits votés dans l'année par le Conseil municipal sur proposition du Conseil administratif.

La répartition, par groupes spécifiques, permet d'examiner par secteur les réalisations votées.

Pour avoir une vision globale de ces dernières, l'analyse doit porter sur un certain nombre d'années par le fait que certaines réalisations de grande envergure (ex. travaux d'assainissement, construction d'un musée) sont prévues pour une longue période. La récapitulation des crédits votés, au cours des années 1963 à 1968 (soit 6 ans) donne les chiffres suivants :

Groupes spécifiques	*Montant en millions*	*%*
Voirie et assainissement	121	40,1
Acquisitions de parcelles et d'immeubles	50	16,6
Construction de logements	49	16,2
Equipement technique	27	8,9
Divers	25	8,3
Ecoles et œuvres pour la jeunesse . . .	16	5,3
Sports	7	2,3
Arts culturels, spectacles, musique . . .	7	2,3
	302	100

(Moyenne annuelle : 50 millions.)

Les opérations les plus importantes réalisées au cours de ces six dernières années sont :

— *Voirie et assainissement*

Les grands travaux d'assainissement (1963, 64, 67)	68 millions
L'aménagement de la liaison St-Jean — La Praille (1966)	15 millions

— *Construction de logements*

La 2e étape de la Cité Jonction (1963)	11 millions
La construction du groupe locatif des Asters (1965)	18 millions

— *Equipement technique*

L'agrandissement de l'Abattoir et de l'UTMC (1963)	9 millions
La construction du dépôt central de la voirie aux Vernets (1964)	11 millions

— *Divers*

La participation à l'augmentation du capital de la Caisse Hypothécaire (1963 et 1965)	13 millions

Tableau No 14

Mouvement des réserves et fonds en 1968.

Pour répondre au vœu exprimé par la commission des finances, dans son rapport sur les comptes rendus de l'exercice 1968 (voir *Mémorial* 126e année, page 1241, point 2), le Conseil administratif publie, dès cette année, un tableau détaillé donnant tous les mouvements de l'année de chacun des comptes, de même que leur référence au budget lorsqu'ils sont alimentés par une attribution budgétaire.

Tableau No 15

Mouvement des reports de crédits spéciaux en 1968.

Mêmes remarques que pour le tableau No 14.

Tableau No 16

Bilans comparés de la Ville de Genève 1964/1968.
Total du bilan

De 1964 à 1968, le total du bilan de la Ville de Genève a passé de 539 millions à 768, soit 229 millions en plus (moyenne annuelle 57 millions). Cette augmentation est le reflet des nombreuses réalisations faites durant cette période.

Actif

L'actif réalisable s'est accru de 128 millions, principalement par l'augmentation des bâtiments et terrains achetés ou construits (72 millions) des liquidités (+ 28 millions) et des titres (+ 11 millions).

La créance de la Ville de Genève contre *les Services Industriels* n'a cessé de croître puisqu'elle accuse une augmentation de 61 millions pour les quatre ans. Deux raisons en sont la cause :

a) La capitalisation régulière des intérêts et de la participation au bénéfice que les SI n'ont pu verser à la Ville ;

b) L'émission de l'emprunt de 5 % 1968 de 25 millions prévu uniquement au renforcement de la trésorerie des SI.

La récente hausse des tarifs devrait influencer favorablement le montant de la créance et la stabiliser, les Services Industriels devant, à l'avenir, verser intégralement à la Ville les intérêts de la créance.

Les nombreux amortissements effectués régulièrement ces dernières années (comptabilisés par le compte « Fonds d'amortissement et résultats généraux ») ont permis de réduire considérablement les sommes inscrites à titre de *biens administratifs* qui sont, de par leur nature, improductifs. Les principaux amortissements opérés portent sur les postes «Collections (10 millions) et zones de verdure » (13 millions environ).

Le groupe de comptes « Travaux en cours » enregistre une forte augmentation par suite des nombreux crédits extraordinaires votés par le Conseil municipal, dont la réalisation est en cours ou dont le coût est encore à amortir. Une fois terminés, une partie de ces actifs sera portée dans le groupe « Actif réalisable » (pour les bâtiments locatifs en particulier).

Passif

L'augmentation de la *dette publique* trouve sa contre-partie dans les divers actifs, particulièrement dans les groupes : actif réalisable et travaux en cours.

L'accroissement du groupe « Dette administrative » est dû à l'augmentation de la dette de la Ville envers la caisse d'assurance du personnel (+ 19 millions) et à la comptabilisation de l'avance de l'Etat de Genève sur le crédit supplémentaire pour les grands travaux d'assainissement (CM du 18.4.67) (12,8 millions au 31.12.68).

Les bonis de ces dernières années ont permis d'alimenter régulièrement le fonds HLM et la réserve grands travaux et d'augmenter, par conséquent, le groupe « Réserves et provisions ».

Valeur d'assurance

L'augmentation du patrimoine de la Ville de Genève se reflète dans la valeur de l'assurance-incendie de ses biens. Cette valeur a passé de 440 millions en 1964 à 658 millions cette année, soit une augmentation de 218 millions. Les actifs de la Ville recèlent donc d'importantes réserves latentes, particulièrement dans le groupe « Bâtiments locatifs ». On peut en déduire que l'accroissement de la dette publique n'a rien d'exceptionnel, sa couverture étant largement trouvée dans les nouveaux actifs de la Ville de Genève.

Tableau No 17

Dette publique de la Ville de Genève 1960/1968

La dette publique de la Ville de Genève a augmenté de 37 082 000 francs par rapport à 1967. En voici le mouvement :

	Fr.
Dette au 1er janvier 1968	504 624 000,—
Diminution	
Remboursements contractuels . . . . . —	36 918 000,—
	467 706 000,—

Augmentation

a) *Trésorerie de la Ville*

Emprunt public 5 ¼ %	30 000 000,—		
Renouvellement des bons de caisse 1958 et 1962	15 000 000,—	+	45 000 000,—
b) *Trésorerie des Services Industriels*			
Emprunt public 5 %	25 000 000,—		
Prêt de l'AVS de 1965 et 1967 (portés jusqu'en 1967 «pour mémoire», les SI assurant le service des intérêts)	3 900 000,—	+	28 900 000,—
Dette au 31 décembre 1968			541 606 000,—

Si l'on fait abstraction des emprunts contractés pour le compte des Services Industriels, la Ville n'a augmenté sa dette en 1968 que de 8 millions environ (45 000 000,— moins 36 918 000,—). C'est l'accroissement le plus faible enregistré depuis 1962.

Tableau No 17

Dette publique de la Ville de Genève 1960/1968.

De 1960 à 1968, la dette publique s'est accrue de 252 010 000 fr., soit une moyenne annuelle de 31,5 millions. L'augmentation représente 1516 fr. par tête d'habitant (+ 90 %). Toutefois, en tenant compte de la dépréciation de la monnaie qui opère un «amortissement à froid» la dette par tête d'habitant, évaluée en francs 1939, ne s'est accrue, en 8 ans, que de 403 fr. ou 44 %, ce qui est tout à fait raisonnable. Durant cette même période, la population de notre commune a diminué de 2955 unités, ce qui influence la répartition de cette dette par tête d'habitant.

Les tableaux Nos 16, 18 et 19 donnent des détails supplémentaires de même que les commentaires qui y sont rattachés, sur les incidences de cette dette, dans le cadre du bilan de la Ville et par rapport à d'autres collectivités municipales suisses.

Tableau No 18

Statistique sur l'endettement des principales villes suisses - Comparaison de l'ensemble des dettes consolidées 1962/1967.

a) *Analyse des chiffres absolus*

Le volume de la dette consolidée de la Ville de Genève est, à fin 1967, proche de celles de Berne et de Lausanne. L'augmentation de la dette pour les cinq dernières années est la suivante :

Villes	*Augmentation totale*		*Augm. annuelle moyenne*
Genève	215 329 000,—	(+ 74 %)	43,1 millions
Zurich	397 449 000,—	(+ 59 %)	79,5 millions
Berne	173 366 000,—	(+ 55 %)	34,7 millions
Lausanne	141 503 000,—	(+ 40 %)	28,3 millions

Genève enregistre donc la plus forte augmentation en pourcentage. Toutefois, notre Ville a réalisé, durant cette période, des travaux de grande envergure (ex. travaux d'assainissement). De 1963 à 1967, le Conseil municipal a voté, sur proposition du Conseil administratif, pour 270 millions de crédits.

b) *Analyse par tête d'habitant*

La Ville de Genève est en troisième position avec un endettement semblable à Berne, mais nettement inférieur à Lausanne.

L'augmentation de l'endettement par tête d'habitant, durant les années 1962/1967, se présente ainsi :

Villes	*Augmentation totale*		*Augm. annuelle moyenne*
Genève	1 269,—	(+ 76 %)	254,—
Zurich	938,—	(+ 62 %)	188,—
Berne	1 028,—	(+ 55 %)	206,—
Lausanne	955,—	(+ 36 %)	191,—

Tableau No 19

Statistique sur l'endettement des principales villes suisses. Comparaison de l'ensemble des dettes 1962/1967.

Une collectivité publique peut emprunter sous diverses formes : emprunts publics, émission de rescriptions, emprunts auprès de fonds de prévoyance, etc., selon les possibilités offertes par le marché des capitaux.

Ce tableau reflète donc mieux la situation de l'endettement d'une commune.

a) *Analyse des chiffres absolus*

L'endettement total de notre collectivité, à fin 1967, est semblable à celui de Berne et de Lausanne. L'augmentation pour la période 1962/1967 s'élève à :

Villes	*Augmentation totale*		*Augm. annuelle moyenne*
Genève	262 191 000,—	(+ 79 %)	52,4 millions
Zurich	642 999 000,—	(+ 57 %)	128,6 millions
Berne	224 503 000,—	(+ 61 %)	44,9 millions
Lausanne	151 370 000,—	(+ 36 %)	30,3 millions

Genève s'est endettée d'un montant semblable à Berne, mais en pourcentage l'augmentation est beaucoup plus sensible. Les remarques formulées dans l'analyse de la dette consolidée (voir ci-dessus) sont également valables pour ce tableau.

b) *Analyse par tête d'habitant*

Avec un endettement total par tête d'habitant de 3446 fr., notre municipalité est *la moins* endettée des 4 collectivités prises en considération.

Pour atteindre les rapports des autres grandes villes suisses, la Ville de Genève devrait augmenter sa dette totale dans les proportions suivantes :

Pour atteindre l'endettement de :	*Augm. totale*	*Augm. par tête de population*
Zurich	109 millions	632,—
Berne	11 millions	65,—
Lausanne	131 millions	761,—

Tableau No 20

Evolution et répartition de la population de la Ville et du canton de Genève 1938/1968.

En 1938, le 71 % de la population du canton était domiciliée sur le territoire de la Ville de Genève. Ce pourcentage demeura relativement stable jusqu'en 1960. A cette époque, commença le développement des communes suburbaines qui absorbèrent la totalité de la population nouvelle.

Le phénomène de dépeuplement s'est accentué en 1968, puisque notre ville enregistre une diminution de 966 habitants par rapport à 1967 et 2955 par rapport à 1960. A la fin de l'année dernière, la population de la Ville de Genève ne représente plus que le 54 % de la population totale du canton.

Tableau No 21

Fonctionnaires réguliers et population de la Ville de Genève 1960/1968.

L'augmentation des tâches confiées aux collectivités publiques a une incidence directe sur le nombre de fonctionnaires en activité.

Pour la Ville de Genève, le nombre de fonctionnaires réguliers, pour 1000 habitants, a passé de 5,8 en 1960 à 7,2 en 1968.

La hausse sensible enregistrée l'année dernière (+ 9,1 % par rapport à 1967) résulte de l'intégration de 55 employés temporaires comme fonctionnaires réguliers et, pour le calcul par rapport aux habitants, de la diminution de la population de la Ville de Genève.

5. PROJETS D'ARRÊTÉS

Le Conseil administratif vous présente deux projets d'arrêtés.

Le premier se rapporte aux dépassements de crédits budgétaires et extraordinaires (pour les crédits terminés) comme il l'a exposé dans le chapitre 2 du présent rapport.

Le deuxième concerne l'approbation des comptes de 1968, de même que la répartition du boni de l'exercice.

Les listes des dépassements de crédits excédant 50 000 francs précèdent le projet d'arrêté I.

LISTE DES DÉPASSEMENTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPÉRIEURS A Fr. 50 000,—

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
001.606	Jetons de présence aux conseillers municipaux. Ce dépassement provient : a) de l'accroissement du nombre des séances plénières et de commissions; b) de l'augmentation du montant des jetons de présence dès le 1er juillet 1968.	77 000,—	147 325,—	70 325,—
001.805	Impression du Mémorial et imprimés divers Cette situation est créée par le nombre plus élevé des séances plénières et leur plus longue durée, ce qui augmente le volume du Mémorial. Il convient aussi de relever que plusieurs rapports de commission sont également plus importants.	60 000,—	129 362,15	69 362,15
0063. 939.01	Contribution de la Ville aux frais de police Cette dépense n'est qu'un simple jeu d'écritures avec le compte de recettes 890.441 où le même dépassement se retrouve en recettes.	3 600 000,—	4 422 338,70	822 338,70
1207.3. 826	Electricité, gaz, eau Ce dépassement provient de divers facteurs suivants : a) *consommation d'électricité* - les dépenses occasionnées par les nouvelles acquisitions de la Ville,	320 000,—	425 319,80	105 319,80

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	- idem pour les nouvelles constructions (ex. immeubles ch. de la Muraille 9/11, Vélodrome 10/12/14, Ste-Clotilde 20/22) ; - l'augmentation de la consommation dans un certain nombre d'immeubles, dont la consommation pour l'éclairage des escaliers. b) *frais de consommation d'eau* - les suppléments d'eau, souvent d'un montant important (ex. Vélodrome 11 653,—) ; - l'augmentation de la consommation dans un certain nombre d'immeubles. A l'accroissement de ces dépenses correspondent, dans une certaine part, des recettes supplémentaires à l'art. 357 «Remboursement des frais d'électricité et d'eau + 15 000,— env.»			
1207.6. 990	Fermages à transférer en faveur de divers services Il ne s'agit pas de dépenses réelles, mais d'un transfert de recettes des Loyers au service des sports : 4542.149 29 652,60 4544.149 135 172,80 4546.149 5 505,— 170 330,40	59 200,—	170 330,40	111 130,40
126.515	Intérêts aux fonds spéciaux	293 000,—	366 733,20	73 733,20

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	Cette augmentation provient uniquement de la modification de structure de la fortune des fonds spéciaux. En effet, un grand nombre d'obligations ont été remboursées entre le 1er juin 1967 et le 31 décembre 1968. Les remboursements augmentent d'autant la partie «espèces» de ces fonds, sur lesquels nous bonifions un intérêt de 4 ½ %. Au 1.6.67, date de préparation du projet de budget 1968, les espèces des fonds spéciaux (y compris fonds d'assurances) s'élevaient à 6 525 000,—. Au 31.12.68, ces espèces sont passées à 8 730 000,—, soit une différence de + 2 205 000,—. Intérêts à 4 ½ % : 99 225,—. Compte tenu des dates de valeur de ces remboursements, le dépassement réel s'avère inférieur à ce montant théorique.			
126.518	Intérêts sur créance de la CAP Il s'avère impossible de faire des estimations suffisamment précises 18 mois à l'avance. L'évolution de la créance de la CAP a été la suivante : Au 1.6.67, date de l'établissement des prévisions du budget 68 : 48 025 000,—	2 162 500,—	2 242 451,05	79 951,05

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	Au 31.12.67, bilan : 51 514 000,— Au 31.12.68, bilan : 55 472 911,— Nous avions tablé sur un solde moyen de 51 000 000,— alors qu'en réalité, il se trouve être de 52 700 000,—.			
2300.700	Construction d'un pavillon scolaire aux Franchises C'est à la demande du Département de l'instruction publique que le Conseil administratif a dû décider, le 20 septembre 1968, la construction d'urgence d'un pavillon scolaire des Franchises. En raison des délais, il a été contraint de porter la dépense au compte rendu 1968.	—,—	176 000,—	176 000,—
2300.832	Travaux d'études préliminaires Les dépenses suivantes ont été effectuées en 1968, sur le compte travaux d'études préliminaires : - honoraires architectes et frais de maquette pour études aménagement du Jardin botanique : 11 200,— - honoraires et frais d'architectes pour étude construction groupe scolaire rue du Nant : 42 256,55 - honoraires architectes pour expertises immeubles divers : 5 096,—	170 000,—	230 978,10	60 978,10

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	- honoraires ingénieurs pour expertise immeuble rue Calvin 2, rue de la Pélisserie 550,—			
	-frais de sondages pour études d'un deuxième terrain de football au Bois de la Bâtie : 645,—			
	- honoraires et frais en vue de l'établissement, de l'aménagement et du morcellement de la zone industrielle de Vernier : 15 243,95			
	- frais maquette pour étude de nouvelles bornes fontaines sur le domaine public : 1 500,—			
	- honoraires architecte pour étude d'une construction locative rue de la Mairie 7 : 10 800,—			
	- honoraires et frais architectes pour études aménagement du quai du Seujet : 27 386,60,—			
	- honoraires architectes pour l'étude d'une salle de gymnastique au Nant-Cayla : 17 500,—			
	- honoraires architectes pour l'étude d'une deuxième salle de gymnastique au groupe scolaire des Charmilles : 12 500,—			
	- honoraires pour études restauration de la Maison Tavel : 6 000,—			
	- maquette au 1/500 pour piscine des Vernets : 2 500,—			
	- honoraires ingénieurs pour études diverses d'abris de protection civile au Bois de la Bâtie : 7 800,—			

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	- honoraires architecte pour étude aménagement et reconstruction zone angle rue Rousseau - rue du Cendrier - rue Lissignol : 70 000,—			
2302. 710.02	Transformations, adaptations et modernisations des bâtiments publics Les dépenses suivantes ont été enregistrées en 1968 : - *Bibliothèque publique et universitaire* Transformation des colonnes d'incendie existantes en colonnes sèches avec coffrets à divers étages : 21 190,— - *Halle de Rive, bureaux du service des enquêtes et surveillances et halles et marchés* Installation d'un central téléphonique : 14 165,— - *Transform. des immeubles rue de l'Hôtel-de-Ville 5-6, rue du Soleil-Levant pour l'aménagement des Services financiers :* 699 004,75 - *Musée d'histoire naturelle* Extension de l'équipement téléphonique : 692,— - *Palais Eynard* Aménagement d'un atelier et de dépôts pour le service de la protection civile : 7 285,—	650 000,—	1 239 113,75	589 113,75

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	- *Salle et Maison communale de Plainpalais* Transformation de la salle de spectacles Pitoëff avec nouveaux gradins, nouveaux sièges, revêtements des sols et de parois, agrandissement de la scène, nouvelles installations électriques : 327 728,—			
	- *Service social, bd du Pont-d'Arve 35* Transformation du rez-de-chaussée en bureaux pour le service social, soit création d'une salle d'attente, d'un magasin, de dépôts et d'une chambre froide. Réfection des bureaux du premier étage avec création d'un monte-charge entre le rez-de-chaussée et le premier étage. Etablissement d'une prise de 30 mm de diamètre : 66 645,—			
	- *Stade de Varembé* Création de nouveaux vestiaires pour les sportifs avec douches et WC. Aménagement d'une chaufferie avec citerne, changement de l'alimentation d'eau en fouille et réfection étanchéité sur toiture des caisses : 56 520,—			
	- *WC publics rue Balmat* Création d'un petit local : 800,—			

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	- Déduction de la mise en réserve faite à fin 67 pour divers engagements : — 81 940,— - Provision reportée de l'exercice 68 sur l'exercice 1969 pour les travaux engagés à fin 1968 mais non payés : 127 024,—			
2302. 716.02	Transformations et modernisations des bâtiments locatifs Les dépenses ont été les suivantes : - *Rue de l'Ancien-Port 10* Remplacement en triphasé de l'alimentation électrique de l'immeuble, aménagement d'une buanderie avec machine à laver et séchoir dans les sous-sols : 10 217,— - *Rue Charles-Giron 22-24-26-31-33* Pose d'une antenne collective TV : 4 170,— - *Rue des Deux-Ponts 29-31-33* Pose d'installations de tentes (ferrures) devant les entrées d'immeubles : 1 920,—	215 000,—	268 238,20	53 238,20

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	- *Reconstruction du restaurant de l'Ile Rousseau :* 78 600,20			
	- *Place Jargonnant 3*			
	Transformation de l'installation électrique dans l'appartement du concierge, dans les greniers et la buanderie : 3700,—			
	- *Rue Jean-Jaquet 5*			
	Aménagement d'une buanderie dans les sous-sols et transformation des caves et création d'une nourrice d'eau froide : 19 193,—			
	- *Rue Jean-Jaquet 9*			
	Aménagement d'une buanderie dans les sous-sols et transformation des caves et création d'une nourrice d'eau froide : 19 953,—			
	- *Rue Liotard 29*			
	Réfection complète de deux appartements au rez-de-chaussée et au premier étage, création de 4 studios au 2e étage avec douche, installation d'un chauffage central au mazout, création d'une buanderie avec machine à laver automatique et nouvelle alimentation en eau et électricité : 112 257,—			

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	- *Restaurant du Parc des Eaux-Vives* Remplacement des vitrages dans la salle à manger et le bureau : 52 820,— - *Rue Rousseau 16* Travaux d'amélioration tuyauterie d'eau : 565,— - *Bd St-Georges 65* Remplacement en triphasé de l'alimentation électrique de l'immeuble, création d'une entrée d'eau indépendante pour l'immeuble, création d'une chaufferie, d'un local citerne et d'une buanderie avec machine à laver et séchoirs dans les sous-sols, aménagement de nouvelles caves et installation d'une antenne collective radio-TV : 66 190,— - Déduction de la mise en réserve faite à fin 67 pour divers engagements : — 168 105,— - Provision reportée de l'exercice 1968 sur l'exercice 1969 pour les travaux engagés à fin 68 mais non payés : 66 758,—			
2302. 718.01	Entretien et aménagement des terrains et emplacements divers Les dépenses ont été les suivantes :	150 000,—	266 845,60	116 845,60

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	- *Rue J.-L.-Hugon* Aménagement d'un parking : 32 000,—			
	- *Promenade du Pin* Réfection du mur de soutènement de la Promenade du Pin face Athénée : 18 770,—			
	- *Rue de l'Industrie 1* Aménagement d'un parking : 4 857,—			
	- *Rue Ch.-Giron - av. des Tilleuls* Reconstitution d'un nouveau cheminement : 20 780,—			
	- *Rue Charles-Giron* Création d'un parking : 16 026,25			
	- *Bd Carl-Vogt 56-58* Aménagement d'un parking : 21 467,—			
	- *Bois de la Bâtie* Travaux de reconstruction d'un tronçon du collecteur : 18 680,80			
	- *Rue Liotard 66* Travaux divers pour aménagement promenade · 2 560,—			

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	- *Square Balmat-Bartholoni* Aménagement d'un parking : 5 236,— - *Travaux divers* De peu d'importance exécutés sur divers terrains : 4 264,05 - *Av. Sainte-Clotilde* Fourniture et pose de glissières pour aménagement du parking : 2 204,50 - Provision reportée de l'exercice 1968 sur l'exercice 1969 pour les travaux engagés à fin 1968, mais non payés : 120 000,—			
3394.631	*Traitements des ouvriers temporaires* Le dépassement constaté sur ce poste est compensé en partie par des économies réalisées sur les postes 630, 661, 680 et 681. D'autre part, une nouvelle recette de 19 500,—, portée au compte « Remboursement des frais de personnel » compense également le dépassement du poste 631. Pour le solde, ce dépassement, comme celui du poste 688 ci-dessous, s'explique par les raisons suivantes :	—,—	387 936,20	387 936,20

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	a) le manque de personnel régulier (5 unités en 1968) a conduit obligatoirement à faire appel à du personnel temporaire coûtant plus cher, soit par l'obligation de le mettre au courant, soit par le prix horaire plus élevé à payer à ce personnel lorsqu'il faut le demander à des maisons spécialisées. b) l'administration du Grand Théâtre a eu besoin presque en permanence d'une secrétaire auxiliaire vu l'insuffisance du personnel administratif régulier et aussi pour combler certaines absences causées par la maladie.			
3394.688	Frais pour service de suppléance de personnel Même explication que pour le poste 631	—,—	61 700,80	61 700,80
3480.0. 631	Traitements des ouvriers temporaires Compensation avec boni sur divers art. budgétaires : - postes de gardiens permanents vacants, remplacement par gardiens auxiliaires (3480.0.621) : 30 997,20 -Indemnités pour garde de week-end non versées sur postes vacants (3480.0.680) : 8 180,— - poste de gardien vacant au Musée Ariana et remplacement par un gardien auxiliaire (3481.0.621): 11 475,—	46 000,—	120 618,55	74 618,55

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	Total des compensations: 50 652,20 Remplacement d'un gardien dispensé médicalement, engagements à l'essai et manque de personnel pendant les expositions : 23 966,35 Solde : 74 618,55			
3480.2.805	Frais d'impression Frais d'impression catalogue des Intailles 51 156,— Dépensé 110 158,20 Crédit budgétaire 57 000,— Dépassement 53 158,20 Le dépassement est uniquement dû à l'impression du catalogue des Intailles. L'édition du premier tome « Catalogue des sceaux, cylindres et intailles du Musée d'art et d'histoire de Genève», par Mlle Vollenweider, a été mise en route entre 1967 et 1968. La mise en vente, par souscription, puis directement auprès des personnes intéressées, a bien débuté, et 334 exemplaires ont déjà été vendus, au prix moyen de 95 fr. environ. L'édition porte sur 2000 volumes dont le solde, après déduction des exemplaires d'auteur et de service de presse, représente une valeur de 150 000 fr. environ. Il est cependant évident qu'un ouvrage de ce genre ne se vend que très lentement et que cette valeur ne se réali-	57 000,—	110 158,20	53 158,20

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	sera qu'en un certain nombre d'années. Ce dépassement est partiellement compensé par un excédent de recettes comptabilisé au compte 3480.2.310 qui atteint un total de 34 701,80 fr. Dans ce dépassement sont comprises les recettes des ventes du catalogue des Intailles qui se montent, au 31.12.68, à 32 906,84 fr.			
3484.631	Traitements des ouvriers temporaires Un certain nombre d'employés, prévus au budget 1968 en qualité d'employés ou ouvriers réguliers, ont fonctionné comme temporaires pendant plusieurs mois précédant leur nomination (période d'essai). Le montant total des salaires qui leur ont été versés s'élève à 41 235,60 fr. Cette somme aurait dû passer au débit des comptes 3484.0.620 «employés permanents» et 3484.0.621 «ouvriers permanents». La totalité s'élève à 57 297,25 fr. et compense donc le dépassement du compte 3484.0.631.	22 000,—	72 834,75	50 834,75
4540.631	Traitements des ouvriers temporaires Ce dépassement est compensé partiellement par un disponible sur l'article 621. D'autre part, le remplacement du personnel malade et accidenté	403 500,—	566 271,30	162 771,30

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	durant plusieurs mois et l'organisation de manifestations importantes - qui ont augmenté les recettes du service - ont nécessité l'engagement d'un personnel temporaire plus important que prévu.			
4660.754	Etablissement et déplacement de bouches à eau Depuis 2 ans, l'augmentation très sensible du volume des travaux de reprofilage de chaussées et de réfection de trottoirs entrepris par le service de la voirie, dans le cadre de son budget ordinaire, nous oblige à réadapter notre réseau de prises d'incendie en même temps. En effet, l'augmentation du trafic ainsi que la mise à sens unique de nombreuses rues ne nous permettent plus de maintenir des prises d'eau sous les chaussées. Ces bouches à eau constituent un danger pour la circulation et notre personnel, lorsqu'elles ne sont pas rendues inutilisables par le stationnement des véhicules. D'autre part, conformément aux nouvelles dispositions du règlement d'application de la loi sur la défense contre l'incendie, toutes transformations importantes des réseaux d'eau nous obligent à remplacer les anciens appareils de 60 mm par des nouveaux d'un diam. de 100 mm.	200 000,—	261 759,95	61 759,95

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
5361.784	Achats de légumes et de fruits Prévisions trop faibles. Forte augmentation des achats par suite de l'ouverture des Centres de quartiers. Cause du dépassement : 1. Estimation budgétaire trop faible. 2. Augmentation assez importante du nombre de bénéficiaires de nos prestations ; conséquence d'un dépistage plus poussé de ce service, de l'ouverture des Centres médico-sociaux des Eaux-Vives et des Pâquis, d'une meilleure coordination des activités des diverses institutions sociales ainsi que des nouvelles dispositions concernant la centralisation des enquêtes. En tenant compte d'un excédent de recettes à l'art. 325, de 42 550,85 fr., le dépassement réel est ramené à 30 277,50 fr.	360 000,—	432 828,35	72 828,35
537.956	Versement à l'Etat de 8 centimes additionnels Ce dépassement dû à l'augmentation de la valeur du centime additionnel est compensé par un accroissement de recettes équivalent au chapitre 123.201.	12 230 400,—	12 313 527,70	83 127,70
5720. 711.01	Entretien des bâtiments scolaires Il s'agit en réalité d'un jeu d'écritures. Comme les années précédentes, le service a effectué dans ses écoles des travaux	600 000,—	672 635,75	72 635,75

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	pour le compte de tiers (Etat) dans des locaux loués à l'enseignement secondaire. Il a notamment créé des bureaux pour le Collège et le service d'allocations d'études à l'école des Casemates, aménagé des bureaux pour les inspecteurs spécialisés dans les écoles de St-Jean et Hugo-de-Senger, transformé la cuisine ménagère et ses locaux annexes à l'école rue Ferdinand-Hodler. La somme correspondante, soit 133 675 fr., figure à l'art. 359.03 «Remboursement travaux pour compte de tiers», aux recettes. Elle compense les deux dépassements ci-dessus. Il ne serait, en effet, pas logique que le service utilise une partie de ses crédits pour des travaux qui ne concernent pas l'enseignement enfantin et primaire.			
5720.711.02	Travaux de rénovation Même remarque que pour l'art. 5720.711.01	650 000,—	711 723,—	61 723,—
575.631	Traitements des ouvriers temporaires Ce dépassement est compensé, en grande partie, par boni de 39 342,40 fr. sur 575.00.621 (effectif des ouvriers permanents incomplet toute l'année).	160 000,—	211 800,15	51 800,15
890.631.01	Traitements des ouvriers temporaires (nettoiement)	1 500 000,—	1 814 272,35	314 272,35

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
	Ce dépassement s'explique par : 1. Un réajustement des salaires des ouvriers temporaires selon décision intervenue en janvier 1968 et dont l'incidence sur ce poste est d'environ + 135 000 fr. et + 15 000 fr. sur le poste 631.02. 2. Les effectifs prévus au budget pour les ouvriers permanents (sous statut) n'ont pas été atteints, d'où glissement vers les temporaires, d'ailleurs les comptes cumulés des postes 621.01. et 631.01 ne présentent plus qu'un dépassement de 31 581,70 fr.			
890.631.02	Traitements des ouvriers temporaires (voirie) Ce dépassement s'explique pour les mêmes raisons que celles exposées sous 631.01.	170 000,—	301 486,35	131 486,35
890.752.01	Inspection et entretien des ponts Le dépassement provient essentiellement des travaux effectués sur la passerelle du Bois de la Bâtie qu'il a fallu renforcer, sabler et métalliser. Sur ces travaux, les Services industriels nous doivent encore une participation de 56 493,25 francs qui ramènera ainsi le dépassement à 13 445,75 fr.	160 000,—	229 939,—	69 939,—

Imputation	*Libellé*	*Budget*	*Compte rendu*	*Dépassements*
890.757	Enlèvement des neiges Frais effectifs de déneigement, y compris la constitution des stocks de fondants chimiques.	100 000,—	242 335,50	142 335,50
	TOTAL	24 415 600,—	28 596 863,85	4 181 263,85

LISTE DES DÉPASSEMENTS DES CRÉDITS EXTRAORDINAIRES SUPÉRIEURS A Fr. 50 000,— CONCERNANT DES COMPTES BOUCLÉS EN 1968

	Crédits votés	*Dépensé*	*Dépassement*
TOTAL	5 832 500,—	7 198 202,70	1 365 702,70

a) *Crédits extraordinaires ouverts au Conseil administratif.*

Compte 965.531.4100 : Construction du groupe scolaire de Budé.

Crédit voté par le Conseil municipal le 28 mars 1961

	Fr.
Montant du crédit	4 175 000,—
Dépenses totales effectives	5 359 502,60
Dépassement de crédit (+ 28,4 %)	1 184 502,60

L'estimation du crédit voté par le Conseil municipal, le 28.3.1961, a été établi à la valeur d'octobre 1960. Par référence à l'index du coût de construction (Zurich), les hausses enregistrées sont de 33 %.

Considérant l'échelonnement des adjudications, nous avons retenu un taux de hausse de 22 %, ce qui donne 918 000 fr. D'autre part, la transformation de la dépendance de la ferme classée de Budé, incorporée aux locaux scolaires (salle de rythmique, de conférences, etc.), s'est révélée plus onéreuse que prévue, 106 000 fr. Le solde, soit une différence de l'ordre de 160 000 fr., représente environ 4 %, ce que l'on peut considérer comme admissible pour un chantier de cette importance.

A fin décembre 1968, les comptes suivants accusent des dépassements supérieurs à 50 000 francs :

— construction des immeubles Cité Jonction 1 ;
— construction de la piscine couverte des Vernets ;
— construction du groupe scolaire des Charmilles ;
— reconstruction et décoration du Grand Théâtre.

La justification en sera donnée au moment du bouclement définitif de ces comptes.

b) *Crédits extraordinaires ouverts au Conseil d'Etat.*

Compte 961.13.197 : Aménagement place Cornavin et place Vingt-Deux-Cantons.

Crédit voté par le Conseil municipal le 27 novembre 1962

	Fr.
Montant du crédit	502 500,—
Dépenses totales effectives	588 910,70
Dépassement de crédit (+ 17,2 %)	86 410,70

Le dépassement de crédit est dû, pour l'essentiel, au fait que les travaux ont dû être entrepris pendant l'hiver 1962-1963 (décembre-janvier-février) où les conditions atmosphériques durant ces trois mois furent spécialement mauvaises. Il a donc été nécessaire, d'une part de procéder à des installations de chauffage pour bétonner et, d'autre part, une partie du tout-venant qui avaient été mis en place ayant gelé, n'a pu être compacté et a dû être remplacé par du tout-venant frais. Compte tenu de ce qui précède, il a fallu payer des plus-values pour travail en équipe.

Compte 961.13.240 : Prolongement rue François-Dussaud.

Crédit voté par le Conseil municipal le 22 octobre 1963

	Fr.
Montant du crédit	1 155 000,—
Dépenses totales effectives	1 249 789,40
Dépassement de crédit (+ 8,2 %)	94 789,40

Ce dépassement de crédit est dû essentiellement à la construction du mur de l'entreprise Clerget (prop. Bonnet-Jérôme), aux travaux en régie et aux hausses sur les salaires et sur les travaux. Les dépenses afférentes au mur de la SI Le Spare ont été prises en charge par l'Etat de Genève pour un montant d'environ 153 000 fr.

DÉPASSEMENT DE CRÉDIT SUPÉRIEUR A Fr. 50 000,— DU SERVICE VÉTÉRINAIRE MUNICIPAL ET ABATTOIR

	Budget	*Compte rendu*	*Dépassement*
Traitements	775 000,—	856 137,—	81 137,—

L'application de l'arrêté du C.M., du 25.6.1968, a provoqué les dépenses supplémentaires suivantes :

a) Octroi d'une prime de fidélité . . . . . Fr. 20 567,20

b) Octroi d'allocations provisionnelles . . . . Fr. 12 848,15

D'autre part, la maladie et l'accident du personnel ont représenté une absence permanente de deux fonctionnaires qu'il a fallu remplacer par du personnel temporaire.

En outre, durant l'année 1968, l'activité de l'Abattoir a augmenté de près de 15 %, ce qui a nécessité l'engagement de personnel supplémentaire.

ARRÊTÉ I

Le Conseil municipal,

vu les articles 45, alinéa 1, lettre a), et 74 de la loi sur l'administration des communes du 3 juillet 1954,

vu les listes de dépassements de crédits excédant 50 000 francs,

sur la proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article unique. - Il est ouvert au Conseil administratif les crédits suivants :

— 4 181 263,85 francs pour faire face aux dépenses budgétaires supplémentaires ;

— 1 365 702,70 francs pour faire face aux dépenses extraordinaires supplémentaires ;

— 81 137 francs pour faire face à la dépense supplémentaire du Service vétérinaire municipale et de l'Abattoir.

ARRÊTÉ II

Le Conseil municipal,

vu l'article 67, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 3 juillet 1954,

vu la liste des dépenses supplémentaires mentionnées au chapitre 2 du rapport du Conseil administratif,

et sur la proposition de ce dernier,

arrête :

Article premier. - Les comptes budgétaires de la Ville de Genève, pour l'exercice 1968, sont approuvés :

— pour les recettes, à	Fr. 141 672 983,47
— pour les dépenses, à	Fr. 137 078 306,59
faisant apparaître un excédent de recettes sur les dépenses de	Fr. 4 594 676,88

Le compte « Résultats généraux », dont le total s'élève à 11 310 817,80 francs, de même que le bilan de la Ville de Genève au 31.12.1968, dont le total est de 767 997 757,07 francs, sont également approuvés.

Article 2. - Le boni mentionné à l'article premier, augmenté de la provision faite sur le boni de l'exercice 1967 (1 000 000,—) résultant de l'octroi d'une allocation spéciale et modification de la prime d'ancienneté des fonctionnaires, sera utilisé de la façon suivante :

	Fr.
— Attribution au fonds pour la construction d'habitations à loyers modérés	3 000 000,—
— Attribution à la réserve pour grands travaux d'urbanisme et d'équipement	1 500 000,—
— Attribution à la réserve pour contribution à la caisse d'assurance du personnel	1 000 000,—
— Attribution au fonds de secours	94 676,88
	5 594 676,88

Article 3. - Les comptes du Service vétérinaire municipal et de l'Abattoir donnent, pour l'exercice 1968, les résultats suivants :

a) Compte d'exploitation : excédent de recettes Fr. 375 373,25

b) Compte pertes et profits : perte . . . . . Fr. 529,40

Cette perte a été virée au compte « Fonds de réserve » du bilan spécial de ce service dont le total se monte, au 31 décembre 1968, à 8 486 845,01 francs.

Préconsultation

M. François Picot, conseiller administratif. Lors de notre précédente séance, je vous ai informés, dans une communication, que le compte rendu de 1968 bouclait par un boni de 4 594 676,88 fr. Je vous ai indiqué, de plus, qu'à l'excédent de recettes de cet exercice, il y avait lieu d'ajouter le montant mis en provision sur le boni de 1967 pour couvrir les dépenses résultant de l'octroi d'une allocation spéciale et de modifications de primes de fidélité des fonctionnaires, d'un million, ce qui fait que le montant disponible total se monte à 5 594 676,88 fr.

Depuis lors, vous avez reçu le compte rendu détaillé de cet exercice, ainsi que le rapport du Conseil administratif commentant ces résultats. Je ne voudrais pas faire, aujourd'hui, un exposé trop long sur cet objet, puisque ce compte rendu va être examiné en détail par la commission des finances à laquelle j'ai déjà pu donner quelques explications préliminaires.

Je voudrais simplement attirer votre attention sur les principales modifications qui sont la cause de ce boni et vous indiquer de quelle manière le Conseil administratif a entendu, cette année, vous présenter le compte rendu, certaines modifications étant intervenues par rapport à ce qui se faisait les années précédentes.

Je vous indiquerai, enfin, de quelle manière nous vous proposons d'affecter le bénéfice de cet exercice.

En premier lieu, je dois relever que les modifications en ce qui concerne les dépenses sont faibles, le dépassement réel de l'exercice étant, si l'on ne tient pas compte des dépenses supplémentaires votées par le Conseil municipal, de 1 157 394,24 fr, soit 0,9 % des dépenses totales. Je reviendrai sur ce point lorsque je vous parlerai des crédits supplémentaires qui vous sont indiqués dans une liste spéciale.

En revanche, les recettes accusent une plus-value de 6 931 370,87 francs, soit 5,1 % des recettes totales. Cet important excédent de recettes nécessite certaines explications. Il provient de diverses causes que vous trouvez énumérées en pages 3 et 4 du rapport à l'appui.

En premier lieu, le service des loyers et redevances accuse un montant de recettes supplémentaires à celles prévues au budget, de 1 691 000 fr. Les causes de cette augmentation sont variées. Il s'agit, tout d'abord, pour 62 000 fr de loyers de nouveaux locaux encaissés par la Fipa et de versements par les PTT pour l'utilisation de la Plaine de Plainpalais.

Une deuxième cause d'augmentation provient des taxes d'empiétement sur la voie publique, rubrique gérée par le Département des travaux publics, les recettes supplémentaires sont de 219 000 fr. Cette recette montre le nombre et l'importance des chantiers qui se sont ouverts dans notre ville en 1968. C'est l'influence d'une nette reprise dans le domaine de la construction.

Par ailleurs, l'adaptation des loyers qui s'est faite, avec beaucoup de conscience, par les services, l'indexation des baux commerciaux, les nouvelles acquisitions d'immeubles, la mise en location de logements plus rapidement que prévu, de même que la mise en location des locaux artisanaux des Murailles, à Vernier, par la Fipa, le fait que la démolition de certains immeubles a été différée, ont provoqué des recettes supplémentaires de 913 000 fr. A ceci s'ajoutent encore diverses recettes supplémentaires provenant de nouveaux parcages, de nouvelles locations non prévues.

Une autre source d'augmentation des recettes est l'augmentation du rendement de la taxe professionnelle fixe, de 1 365 000 fr supérieure à celle prévue au budget. Je dois tout de même relever à ce sujet qu'une grande partie de cette augmentation, soit 725 000 fr, provient de la diminution du reliquat à la fin de l'année, ce qui veut dire que le Service de la taxe professionnelle a fait un gros effort, dont je le félicite, pour l'encaissement des taxes arriérées.

Contrairement à ce qui s'était passé l'année dernière, la valeur du centime additionnel n'accuse qu'une hausse extrêmement légère, de 610 000 fr, le centime additionnel avait été budgété à 1 560 000 fr et elle atteint 1 570 603 fr, soit une différence de 0,7 %.

Comme j'avais eu l'occasion de vous le dire en vous présentant le budget, le Département des finances, dirigé par M. Babel, conseiller d'Etat, a fait cette année un effort considérable pour parvenir à estimer de la manière la plus proche possible de la réalité la valeur du

centime. On peut dire qu'il y est parvenu avec une très grande précision et l'en féliciter.

Le rendement des capitaux à disposition de la Ville a permis des rentrées supérieures à 1 270 000 fr à celles prévues au budget. Il faut relever à ce sujet qu'il est toujours extrêmement difficile de prévoir quelles seront les recettes sur ce poste. En effet, cela dépend de la trésorerie que nous avons à disposition et il n'est pas toujours possible de prévoir longtemps à l'avance quel sera le montant de cette trésorerie et le rendement que l'on pourra obtenir sur les placements à court terme, vu les fluctuations des taux d'intérêts, ce qui explique cette différence.

Il faut aussi relever que les recettes du Service des sports ont été supérieures de 239 000 fr à ce qui était prévu. Cette augmentation provient de deux choses : d'une part, les fermages des restaurants et buvettes ont dépassé le montant budgété, d'autre part les Championnats du monde de patinage artistique nous ont laissé un résultat très favorable, qui a amélioré les recettes de ce service.

Les quelques indications que je viens de donner ne sont que les grandes lignes faisant apparaître les différences constatées entre le budget présenté et les comptes rendus que vous recevez aujourd'hui.

Le Conseil administratif a désiré que vous ayez une vue qui soit la plus précise possible des finances de la Ville à la fin de l'exercice 1968. C'est pourquoi les renseignements donnés dans les comptes rendus et dans le rapport à l'appui sont plus complets que ceux des années précédentes. Ces documents pourront être examinés avec attention lors des séances de la commission des finances, mais je désirerais attirer l'attention du Conseil municipal tout entier sur les divers tableaux et commentaires qui figurent dans les deux rapports que vous avez entre les mains et qui permettront à chacun d'avoir une vue plus exacte de la situation.

En premier lieu, et comme nous l'avions déjà annoncé, nous avons désiré, pour être absolument en conformité avec la loi sur l'administration des communes qui figure dans le rapport à l'appui, établir une liste de tous les dépassements des crédits budgétaires. Vous la trouverez dans les pages 7 à 62 du rapport à l'appui. Ainsi, si vous consultez l'un ou l'autre poste du compte rendu et que vous constatez un dépassement de crédit, vous n'avez qu'à vous reporter à la note correspondante de la liste des dépassements de crédits où celui-ci apparaît et, dans les cas les plus importants, une explication vous est donnée. Comme vous pouvez le constater, tous les dépassements y figu-

rent, des plus importants au plus minimes ; vous avez même sur un poste un dépassement de 1 fr qui a déjà retenu l'attention de certains commissaires de la commission des finances, qui se sont inquiétés de savoir qui avait encaissé ce franc ! *(Rires)* Il s'agit, dans ce cas, uniquement d'indemnités qui, fixées à un chiffre annuel, étaient versées mensuellement, ce qui avait amené à arrondir les mensualités à un sou pour ne pas verser les demi-centimes.

En complément à cette liste de tous les dépassements de crédits budgétaires, vous trouverez, en pages 90 et suivantes, une liste des dépassements de crédits supérieurs à 50 000 fr. Ces crédits doivent, conformément à la loi sur l'administration des communes, figurer à part. Dans la mesure du possible, ils devraient être approuvés en cours d'année, nous verrons à le faire si nous pouvons y parvenir, ce qui n'est pas toujours possible, car on ne peut pas prévoir chaque fois avant la fin de l'exercice si un dépassement sera ou non supérieur à 50 000 fr. Mais enfin, cette année nous avons fait un premier effort en vous les faisant apparaître séparément. Nous pouvons, en cours d'année, faire voter des dépassements de crédits budgétaires de plus de 50 000 francs, et nous le ferons.

Vous trouverez également une liste des dépassements de crédits extraordinaires dépassant 50 000 francs concernant les comptes bouclés en 1968.

J'attire aussi votre attention sur le fait que vous trouverez dans le compte rendu, aux tableaux 10/1 à 7, pages 129 et suivantes, l'état de tous les travaux en cours et de tous les travaux terminés, par crédit. Vous avez aussi la date de l'arrêté du Conseil municipal, le montant du crédit voté, le dépassement, le crédit dépensé.

Nous avons fait figurer également dans le rapport à l'appui, en pages 63 et suivantes, un rapport établi par mes collègues et moi-même, qui résume l'activité de chaque département. Ce rapport nous avait été demandé par certains conseillers municipaux qui désiraient ne pas trouver, dans le compte rendu, uniquement des tableaux et des chiffres, mais également une vue rétrospective exprimée par les chefs des divers départements de la Ville sur les principales préoccupations pendant l'année écoulée et sur les travaux essentiels réalisés en cours d'année dans leurs départements. Ce que l'on peut qualifier là de rapport de gestion vient compléter et fait en quelque sorte une introduction au rapport administratif que vous recevrez à mi-avril, dont la présentation a également quelque peu changé, de manière à le rendre plus clair et plus intéressant. J'espère que vous en serez satisfaits.

Par ailleurs, je désirerais faire remarquer qu'il figure, dans ce compte rendu, 21 tableaux et statistiques, soit un nombre plus important que dans les années précédentes. Ces tableaux ont demandé un grand travail aux Services financiers de la Ville, que je remercie vivement de la peine qu'ils se sont donnée. Je suis certain que pour vous-mêmes et pour tous ceux qui, à un titre ou à un autre, se pencheront sur les comptes rendus, ces tableaux seront d'une très grande utilité, leur permettant de se rendre mieux compte de la situation financière de la Ville. Vous trouverez, en pages 73 à 88 du rapport à l'appui, des commentaires sur ces divers tableaux.

Je ne veux pas reprendre ici les renseignements que l'on peut tirer de ces 21 tableaux, mais je désire cependant attirer votre attention sur certains d'entre eux. Je relève notamment que les tableaux 2 et 3 vous donnent la variation des recettes et des dépenses budgétaires, par groupes spécifiques, sur une durée de 5 ans. Vous avez ainsi la proportion des différents groupes de recettes et de dépenses de la Ville, de 1964 à 1968, ce qui permet d'avoir une vue d'ensemble pour plusieurs années. Pour prévenir une question qui nous sera sans doute posée tout à l'heure, j'attire votre attention sur le fait que les dépenses budgétaires par groupes spécifiques ne comprennent pas les affectations du boni de l'exercice. Ainsi, la proportion de l'autofinancement qui figure dans ces tableaux est plus faible que celle que l'on obtient si l'on tient compte de l'affectation du boni, notamment pour les années 1967 et 1968, nous parvenons à des taux d'autofinancement de 17,6 % en 1967 et 17,3 % en 1968, ce qui est appréciable. On doit relever du reste, comme on peut le constater au tableau No 10/6, que 55,36 % des dépenses d'investissements de la Ville sont financés par le budget ordinaire. Un autre tableau qui peut vous intéresser est le tableau No 12, en page 144, qui vous donne, de 1963 à 1968, soit pour 6 ans, les crédits extraordinaires votés par le Conseil municipal, répartis selon les principales rubriques de l'activité de la Ville de Genève.

Enfin, les tableaux Nos 13, 14 et 15, établis à la demande de la commission des finances, vous donnent les mouvements des fonds spéciaux, les mouvements des réserves, ainsi que les mouvements des réserves pour acquisitions et reports pour crédits spéciaux. Le Conseil municipal a ainsi à sa disposition une véritable photographie de tous les fonds de la Ville et peut se rendre compte, de manière précise, de leur mouvement.

Pour compléter ces divers tableaux, vous trouverez, sous le tableau No 16, les bilans comparés de la Ville de Genève, de 1964 à 1968,

qui vous permettront de constater l'état de la fortune et des dettes de la Ville et leur mouvement au cours de ces dernières années.

Le problème de la dette publique a causé certaines préoccupations au sein du Conseil municipal et dans l'opinion publique, nous avons eu l'occasion de nous en entretenir lors de la conférence donnée au sujet du plan quadriennal par le professeur Biucchi, professeur de finances publiques à notre Université. C'est pourquoi, en sus du tableau habituel sur la dette publique de la Ville de Genève au cours des dernières années, vous trouverez deux tableaux comparatifs sur les dettes de quatre villes suisses, Genève, Zurich, Berne et Lausanne, de 1962 à 1967. Le premier, le tableau No 18, vous donne la comparaison des dettes consolidées totales et par tête d'habitant. Vous constaterez que si l'on s'en tient uniquement à la dette consolidée, c'est-à-dire la dette qui résulte des emprunts publics et des emprunts à long terme auprès des compagnies d'assurances ou de l'AVS, Genève a une dette de 2934 fr par habitant, Zurich 2458 fr, Berne 2903 fr et Lausanne 3618 fr. Nous venons donc beaucoup après Lausanne, peu avant Berne et peu avant Zurich.

Si, en revanche, nous prenons la dette totale, c'est-à-dire la dette consolidée, que j'ai définie tout à l'heure, et la dette flottante, composée donc des engagements à court terme auprès de débiteurs divers, nous constatons que Genève, qui a une dette flottante extrêmement faible, a une dette totale de 3446 fr par habitant, alors que Zurich a une dette de 4078 fr par habitant, Berne 3511 fr et Lausanne 4207 fr. Si l'on prend l'ensemble des dettes des quatre collectivités, nous remarquons que Genève est la moins endettée. Je crois qu'il est utile de le relever, face à certaines critiques qui avaient été formulées à cet égard.

L'exercice s'étant terminé par un résultat favorable, le Conseil administratif se devait de proposer au Conseil municipal la manière d'utiliser le boni de l'exercice.

Il vous fait une proposition, laissant, bien entendu, le Conseil municipal et notamment la commission des finances libres de la discuter et de proposer, le cas échéant, une autre répartition.

La première attribution, et la plus importante, est celle de 3 millions à destination du fonds pour la construction d'habitations à loyers modérés. Ce fonds, si cette attribution est acceptée, atteindrait à fin décembre 1968 le montant de 19 957 909,55 fr. Le Conseil administratif dans son entier est préoccupé par le problème du logement et, lors d'une prochaine séance, il vous présentera un rapport précis à ce sujet. Il est conscient des difficultés rencontrées en ce moment par de

nombreux habitants de Genève en quête d'un appartement et celui qui vous parle, ayant la responsabilité du service des loyers et redevances, se rend bien compte, à travers les rapports de son service, les lettres et les démarches effectuées auprès de lui, de l'acuité de ce problème. Divers projets sont actuellement à l'étude. Vous avez voté, lors de la dernière séance, 3 millions pour la construction d'un immeuble à la rue Prévost-Martin. Nous étudions, en ce moment, toutes les possibilités qui peuvent se présenter lors de la restructuration de quartiers et d'opérations d'urbanisme pour pouvoir réaliser le plus grand nombre possible d'appartements à loyers modérés, la Ville se devant de contribuer à un effort qui n'est pas seulement le sien, mais qui est un effort général de l'initiative privée, du canton et des communes.

Comme vous le savez, nous avons à l'étude, et nous en avons parlé ce soir, la restructuration du quartier des Grottes. De plus, la commission des travaux est en train d'examiner, en ce moment, le plan d'aménagement du quartier du Seujet. A côté de ces projets qui, à longue échéance, permettront d'augmenter notablement le nombre des appartements dans notre ville, nous étudions — et mon collègue Ketterer a dû vous en parler lors de la dernière séance — d'autres projets à plus brève échéance.

Vous pouvez être certains que nous ferons tout pour que ce fonds HLM soit employé, et le plus rapidement possible.

La seconde attribution concerne la réserve des grands travaux d'urbanisme et d'équipement. Vous connaissez également les besoins en cette matière, ils figurent au plan quadriennal et dans les deux plans décennaux d'entretien des routes et d'aménagement des chaussées, ponts, égouts, infrastructures de notre ville, qui vous ont été remis par le Département des travaux publics. Nous pensons qu'une attribution de 1,5 million à la réserve des grands travaux est parfaitement justifiée.

Enfin, en ce qui concerne la somme d'un million que vous aviez mise en réserve l'an dernier pour l'octroi d'une allocation spéciale et modification de primes d'ancienneté des fonctionnaires dont nous n'avons pas eu besoin, vu les résultats favorables de l'exercice, nous vous demandons de la maintenir en l'affectant à la réserve pour contribution à la Caisse d'assurance du personnel.

En effet, comme vous le savez, l'augmentation continue du coût de la vie oblige à adapter les traitements assurés du personnel. Cette opération, déterminée par l'augmentation des réserves mathématiques, se traduit par une intégration des allocations de renchérissement. Elle

implique une participation financière des intéressés et des administrations. Dès le 1er janvier 1969, les traitements, majorés de l'allocation de vie chère de 14,5 %, atteignent l'indice 240,45, alors que depuis 1966, la part des traitements assurés est indexée à 210 points. Les études entreprises tendent à porter les traitements assurés à 240 points, c'est pourquoi il nous a paru nécessaire de prévoir cette attribution d'un million. Nous savons que les Services Industriels, qui participent également à notre caisse d'assurance, entendent suivre une politique semblable.

Voilà les quelques explications que je voulais donner au Conseil municipal à l'appui de ces comptes rendus de 1968.

M. Alfred Oberson (V). Il ressort de ce compte rendu que, si Vigilance et la commission des finances avaient suivi le Conseil administratif dans son projet de budget initial, nous serions aujourd'hui en présence d'un boni de plus de 10 millions, voire davantage. Nous avons donc la confirmation, ce soir, de la justesse de vue de la majorité de la commission des finances suivie, jusqu'au bout, par notre groupe.

Nous sommes certains que le Conseil administratif a tiré les enseignements de ce pessimisme exagéré, et qu'à l'avenir il écartera toute augmentation d'impôts sans avoir examiné au préalable objectivement et avec précision les recettes et les dépenses de notre collectivité.

Dans sa présentation, ce compte rendu marque un progrès remarquable face aux précédents, et nous remercions le conseiller administratif délégué aux finances et les services financiers d'avoir tenu compte de nos désirs et de nos remarques.

Ce compte rendu est également la confirmation, une fois de plus, du climat de confiance qui s'est instauré tout au long de l'année 1968 avec le président Picot.

Le boni de l'exercice 1968 provient, d'après les premières constatations que nous avons faites, uniquement des recettes qui avaient été sous-estimées, alors que notre groupe avait, en séance de commission, prétendu qu'elles l'étaient en effet. La liste des dépassements de plus de 50 000 francs est éloquente et démontre que la prévision des dépenses est loin d'être parfaite.

Certains dépassements découlent également de décisions prises en cours d'année par le Conseil municipal, décisions que nous n'avons pas toutes approuvées. Dans l'ensemble pourtant, le Conseil administratif a respecté le budget qui avait été modifié par la commission des

finances, à l'exception toutefois de deux dicastères qui accusent des dépassements très importants. Je veux citer le département de M. Ketterer, c'est-à-dire le service immobilier et la voirie, dont le total des dépassements supérieurs à 50 000 francs atteint presque 1 400 000 francs, et les dépassements affectés au personnel temporaire. Comment devons-nous interpréter ces dépassement aussi importants par rapport aux autres dicastères ? Cela signifie-t-il que M. Ketterer et ses services ne peuvent élaborer un budget précis, ou alors qu'ils prennent de sérieuses libertés sur les crédits votés dans le cadre du budget par le Conseil municipal ?

Nous pensons également que ce compte rendu doit inciter le Conseil administratif à revoir toute la politique du personnel en fonction de la situation actuelle, qui n'est certes pas favorable, mais qui est tout de même prévisible.

En commission, notre groupe va porter son attention sur certains points précis, en particulier sur les dépenses faites pour l'aménagement de la Salle Pitoëff, effectué à grands frais et dont, paraît-il, l'utilisation n'est pas assurée à long terme. Nous exigerons également que les théâtres dramatiques nous fournissent des rapports sur l'utilisation des subventions qui leur sont consenties, parce que nous ne voudrions pas nous trouver, dans quelques mois, voire quelques années, devant un scandale genre indemnités. Plutôt que de jouer un rôle fiduciaire et de contrôle, notre groupe va tirer les conclusions utiles sur la base des nombreux documents et tableaux qui ont été joints à ce compte rendu et, je pense, pour le plus grand bien de nos concitoyens.

Si une option politique est à prendre quant à l'utilisation du boni, nous souhaitons voir la Ville construire des logements pour les classes moyennes, afin de libérer le plus grand nombre de HLM pour les attribuer à ceux qui le méritent.

M. Jean Olivet (R). Il est déjà 10 h 20 et nous avons une liste de naturalisations ; je serai donc très bref d'autant plus que, de toute façon, ces comptes rendus vont être renvoyés à la commission des finances et que ce n'est qu'après le rapport de nos commissaires que nous pourrons porter un jugement plus détaillé.

Mais, sans plus attendre, je voudrais tout de même marquer la satisfaction de mon groupe concernant les résultats obtenus et me joindre aux félicitations qui ont été données au Conseil administratif en général et à M. Picot et à ses services en particulier, pour cette nouvelle présentation qui est très claire et qui nous permet de mieux lire et plus vite comprendre certains postes de ce rapport.

Simplement, je remarque par exemple, et sans vouloir allonger, à la page 95 du rapport, sous le poste 710.02 « Transformation, adaptation, modernisation des bâtiments publics » que le budget était prévu pour 650 000 francs et que les comptes rendus donnent 1 239 000 francs, soit un dépassement de 589 000 francs. Il y a là une question de principe. Il était prévu en effet, pour ce poste de transformation et de modernisation d'immeubles, 650 000 francs et, si nous sommes bien renseignés, un seul immeuble a dépensé à lui seul, cette année, 700 000 francs ; cette dépense n'est pas seulement pour une année, mais existe déjà depuis plusieurs années et va se reporter encore. C'est, sauf erreur, l'immeuble à côté, du Soleil Levant et l'Hôtel de Ville. Il me semble qu'il ne s'agit pas là d'une transformation telle qu'on l'entend dans l'esprit de la commission des finances et de ce Conseil municipal pour les travaux de transformation (par exemple, salles de bains dans un immeuble, ascenseur là où il n'y en a pas) mais qu'il s'agit vraiment d'une reconstruction, d'une nouvelle affectation, et qu'elle devrait faire, me semble-t-il, pour la justesse du budget, l'objet d'une demande de crédits extraordinaires. C'est pourquoi je me permets de citer ce poste, et je demanderai à nos commissaires de bien vouloir vérifier si je commets une erreur en faisant cette suggestion.

D'autre part, puisqu'on nous donne de plus en plus les moyens de suivre rapidement et facilement, pour les membres qui ne sont pas de la commission des finances, le travail des finances de la Ville — et je crois que c'est utile pour nous tous — je profiterai, puisque nous sommes tout de suite insatiables et que lorsqu'on nous donne le petit doigt on prend le bras, de demander également à M. Picot : je n'ai rien trouvé — mais je crois que cela a été donné aux commissaires — se rapportant à l'Hôtel Métropole. Je sais que c'est un budget à part mais je pense qu'il y aurait peut-être là, à l'occasion, quelque chose d'intéressant, sous une forme résumée naturellement, qui nous permettrait également de suivre la chose pour une autre année.

Ceci dit, je voulais encore une fois féliciter le Conseil administratif pour ce résultat et pour la précision des comptes.

Je suis également très heureux, au sujet des tableaux concernant les dettes, de voir qu'en effet, en tenant compte de la dette flottante, la Ville de Genève est très bien placée dans les grandes villes suisses.

M. Christian Grobet (S). Je ne veux pas ici entrer dans le détail de ces comptes rendus puisqu'en fait ils sont renvoyés devant la commission des finances qui aura le loisir de les examiner de la manière la plus précise.

Je profite également de cette occasion pour remercier M. Picot et les services administratifs d'avoir tenu compte d'un certain nombre de remarques formulées par la commission des finances et d'avoir fourni un compte rendu qui est beaucoup plus clair, en tout cas à nos yeux, et apporte un certain nombre de précisions complémentaires qui nous permettent de saisir beaucoup plus rapidement la situation des finances de la Ville.

Comme M. Olivet, je souhaite, quant à moi, que la question de certains crédits, notamment celui de l'entretien des bâtiments publics, trouve une solution. Du reste, la commission des finances avait fait un certain nombre de suggestions à ce sujet et il faut souhaiter que, d'ici le prochain budget, ces suggestions puissent être réalisées.

Enfin, je voudrais dire deux mots en ce qui concerne le boni. Bien entendu, si nous nous félicitons de ce boni de 5,5 millions, il faut tout de même relever que le projet de budget original prévoyait 3,5 centimes additionnels supplémentaires et que, si ce Conseil avait accepté le budget tel qu'il nous avait été présenté à l'époque, ce n'est pas un boni de 5,5 millions dont nous aurions bénéficié, mais d'un boni qui serait du double, c'est-à-dire d'environ 11 millions. Ceci prouve qu'un certain nombre de représentants de divers partis, à la commission des finances, avaient vu juste à l'époque et que la bataille politique qui avait été faite autour du budget 1968 n'était pas inutile. En définitive, les résultats sont là pour prouver — ce que du reste mon collègue M. Oberson a relevé — qu'un certain nombre de recettes étaient bel et bien sous-estimées, ce que nous avions soutenu, et que l'augmentation d'impôts qui, à un moment, avait été envisagée, n'était pas justifiée.

M. Dominique Micheli (L). Le groupe libéral n'entend pas prendre position ce soir en ce qui concerne l'examen des comptes eux-mêmes. Nous pensons y revenir lorsque la commission des finances déposera son rapport.

Nous nous bornerons, pour l'heure, à marquer notre satisfaction en constatant un résultat financier effectivement aussi favorable, lorsque de sombres pronostics avaient été émis lors du dépôt du budget 1968.

Nous voudrions ici féliciter le Conseil administratif de l'excellente présentation du rapport à l'appui des comptes 1968. Il est peut-être permis de souhaiter que, grâce à cet effort de notre exécutif et des services financiers de l'administration municipale, il sera possible d'accélérer l'examen des dépassements budgétaires et de consacrer un peu plus de temps à l'examen de questions fondamentales concernant le ménage financier municipal.

M. Dominique Föllmi (ICS). J'aimerais me joindre aux félicitations qui viennent d'être émises par les personnes d'autres groupes, et je crois qu'il faut relever que le Conseil administratif a fait un réel effort dans la présentation de ces comptes rendus. Il est vrai qu'il a répondu — et nous le constatons avec plaisir — à un certain nombre de vœux qui avaient été émis par la commission des finances. Relevons le travail de recherche qui a été fait par les services administratifs. Nous constatons maintenant que ce compte rendu devient vraiment un instrument de travail qui va nous permettre de nous débarrasser des contingences financières et purement comptables, pour essayer vraiment d'étudier la politique financière du Conseil administratif. Je pense que, de ce côté-là, c'est un progrès vraiment réel.

Nous sommes très satisfaits de trouver dans le rapport à l'appui de ces comptes rendus le rapport de gestion du Conseil administratif et là, nous aimerions remercier spécialement le Conseil administratif et M. Picot de s'être donnés la peine de le présenter.

C'est aussi avec plaisir que nous avons vu que tous les dépassements sont enregistrés à part, ce qui va faciliter le travail de recherche qu'il fallait faire auparavant.

Je me permettrai peut-être, en passant, de relever quelques éléments que j'ai rencontrés en lisant ce rapport.

D'abord, j'ai constaté que la population de la ville — et M. Picot l'a dit tout à l'heure — avait de nouveau diminué, alors qu'en 1967 elle avait augmenté. On peut donc en déduire que les personnes ne trouvent pas à se loger ou que les bureaux prennent de plus en plus de place. M. Picot nous a dit tout à l'heure qu'avec l'aménagement du quartier des Grottes et de celui du quai du Seujet, des solutions pourront être trouvées.

Je constate avec plaisir le boni de l'exercice et je partage les remarques qui ont été faites, notamment par M. Grobet tout à l'heure, signalant qu'au fond nous n'avions pas si mal fait de refuser l'augmentation des centimes en 1968, puisque malgré cela nous réalisons quand même un boni de 4,5 mililons. Je n'en fais pas grief au Conseil administratif, étant donné que les indications sont données par le Département des finances et que le Conseil administratif n'y est pour rien.

Ensuite, j'ai aussi vu — avec plaisir d'ailleurs — qu'on y trouvait les définitions du terme d'autofinancement. Depuis un certain temps déjà, on n'arrivait pas à se mettre d'accord exactement sur le terme de cet autofinancement. J'ai trouvé deux définitions dans le rapport et c'est ainsi que nous arriverons maintenant à trouver le terme exact.

C'est qu'il n'y avait pas une définition, mais deux, suivant que le boni est intégré ou qu'il ne l'est pas dans le cadre de cet autofinancement.

J'ai été surpris, comme d'autres l'ont émis, par la capacité financière de dépassement du service immobilier. On peut se poser la question de savoir si ce n'est pas des crédits extraordinaires qui devraient nous être proposés, lorsque des dépassements pareils sont présentés.

Monsieur Picot, vous nous avez dit que plus vous nous donniez des explications, plus on en réclamait ; c'est peut-être juste. Pourtant, je crois qu'il reste encore certains points qui pourraient être améliorés. Il nous manque toujours les règlements des fonds, qui ont été réclamés par la commission des finances, notamment en ce qui concerne le problème des grands travaux et des HLM. Nous ne savons toujours pas si le Conseil administratif peut puiser dans ces fonds sans autorisation du Conseil municipal, ou s'il ne peut le faire. A ce sujet, nous attendons toujours des précisions.

Nous aimerions aussi avoir un regroupement de certaines dépenses; nous pensons notamment au Grand Théâtre qui apparaît dans plusieurs postes du budget et, par conséquent, nous ne savons pas exactement la totalité de ses dépenses. Je pense que, là encore, on peut éventuellement faire un effort sans entrer nécessairement dans le cadre d'un budget fonctionnel.

Concernant la taxe professionnelle fixe, vous vous souvenez certainement qu'en 1968 je m'étais permis de déposer une motion à ce sujet. Je ne sais pas, maintenant, si cette motion est devenue caduque parce qu'un projet de loi a été déposé par le Conseil d'Etat sur le bureau du Grand Conseil et qu'on va en discuter dans le cadre de ce dernier. Est-ce que le Conseil municipal et le Conseil administratif — qui sont quand même directement intéressés, puisque la taxe pour la Ville représente environ 12 millions — ont droit de discussion à ce sujet ou, simplement, faut-il qu'ils attendent que les députés décident pour eux ?

Dans le rapport du budget pour 1969, un vœu avait été émis par la commission des finances, demandant que certains crédits ne soient libérés qu'après consultation des commissions permanentes, notamment la commission des travaux d'une part, et la commission des écoles d'autre part. Je sais qu'un département l'a fait ; je crois qu'il reste encore le service immobilier qui ne l'a pas encore fait ; j'espère qu'il ne l'oublie pas !

En conclusion, j'aimerais exprimer la satisfaction du groupe face aux résultats, à la présentation et à l'étude statistique faite par le Con-

seil administratif. Nous tenons à le remercier spécialement, de même que les services administratifs, pour tout le travail qu'ils ont réalisé.

Mme Eugénie Chiostergi-Tuscher (T). Si l'engagement civique est proportionnel au respect que l'on a de la volonté du citoyen, tous les remerciements au Conseil administratif devraient signifier que le Conseil municipal sent que quelque chose a été fait dans ce sens, et cela devrait nous inviter tous à plus d'enthousiasme encore pour contrôler de plus près et discuter mieux. C'est dans ce sens que je nous souhaite un bon travail dans l'examen des comptes.

Je crois que nous sommes les seuls, dans ce Conseil, à n'avoir jamais crié avec les loups à propos de la dette publique. Je suis heureuse ce soir de voir que nous avions raison de dire que les loups criaient parce qu'ils appuyaient une certaine politique de lutte contre la surchauffe dont nous avions vu tout de suite le danger du point de vue de l'activité économique du pays.

Je crois d'autre part que nous pouvons être fiers d'avoir mené un combat pour éviter des centimes additionnels, ce qui nous a quand même assuré régulièrement un boni.

Malheureusement — et là je pense au mécontentement auquel vous avez fait allusion, Monsieur Picot, à propos des logements — cette politique de lutte contre la surchauffe a eu un effet dont peut-être le groupe Vigilance peut être satisfait, mais dont nous craignons, nous, que la population finisse par n'être pas satisfaite. Lorsque nous voyons, à la page 80, la diminution énorme des engagements et le type de crédits que nous avons votés l'année dernière, nous pensons que l'effort n'a pas été suffisant pour les logements.

A propos de la présentation des comptes, il est vrai que nous pouvons remercier les services et M. Picot d'avoir répondu à un certain nombre de nos questions et de nous avoir facilité le travail. Mais lorsque nous nous sommes penchés, hier déjà, sur le problème des fameux pourcentages et de l'évolution de ces pourcentages pour les différentes dépenses, nous nous sommes rendu compte, une fois encore, que la réponse n'y était pas. *(Protestations)* Non, non, non, ils sont goupés de telle façon que si nous les considérons chacun de notre côté — et nous continuerons, croyez bien, à le faire comme l'a fait M. Karlen — nous continuerons à nous répondre en nous jetant des millions, malheureusement comptables, à la figure. M. Micheli nous a fait justement noter que, chaque année, les regroupements changent et que, donc, les comparaisons ne sont que difficilement possibles. Et pourtant, nous ne voulons pas — et je crois qu'aucun d'entre nous n'en a

envie — jouer avec les chiffres de façon démagogique, ça ne nous plaît pas. Les logements manquent, alors voyez-vous, qu'on se serve de chiffres pour le prouver, ou simplement de la conscience que nous avons que les logements manquent, le résultat est le même. Je crois que, malgré tout, nous avons ici un travail à faire.

J'avais personnellement demandé un bilan de la propriété de la Ville en logements, de son rendement compte tenu des amortissements, des perspectives dans ce domaine. Vous dites, Monsieur Picot, que vous allez nous le donner ; il y aura là certainement encore une possibilité de mieux travailler.

Nous avions toujours senti un danger dans la mise en œuvre du contrôle financier. Un pas en avant semblait avoir été fait. Nous avions cru comprendre que le contrôle financier intervenait avant même que les sommes soient dépensées, c'est-à-dire au moment même où l'on nous présentait des crédits à voter.

La discussion de ce soir a montré un malaise certain dans ce domaine. Un certain nombre d'entre nous ont été fortement tentés de voter les 345 000 francs proposés par Vigilance pour la Maison de la jeunesse. Lorsque nous entendons M. Olivet, et donc tous ceux qu'il représente, les entrepreneurs, nous dire qu'il est convaincu que les 300 000 francs étaient plus proches de la vérité que les 500 000 francs proposés par la commission, il n'est peut-être pas très généreux pour les entrepreneurs (la largesse de certains crédits doit bien servir à quelqu'un), mais certainement il est au courant de la situation.

Si nous n'avons pas cédé à la tentation, si nous n'avons pas voté l'amendement proposé, c'est que nous connaissons les tendances vigilantes et nous craignons que ce soit encore nos enfants ou ceux des gens comme nous qui finissent par avoir des douches qui fonctionnent mal, alors qu'il n'y a qu'enthousiasme pour l'Eldorado du côté des Vigilants. C'est pourquoi nous n'avons pas voté dans cette direction.

Mais si nous ne pensons pas que, peut-être, les comptes doivent être vus par toutes les commissions, par contre nous nous demandons si ces comptes ne doivent pas être l'occasion pour la commission des travaux de réexaminer la façon dont elle travaille et comment nous pourrions, avec un travail plus sérieux, assurer un meilleur contrôle de nous tous par rapport aux crédits extraordinaires. Réellement, il y a là un malaise qui, ce soir, s'est accentué. Quand on joue entre 300 000, 500 000 et 700 000 francs comme cela, le malaise ne fait que s'approfondir.

Quant à la question du boni, nous voudrions tout de suite exprimer la préoccupation qui est la nôtre quand nous votons depuis un certain temps des achats d'immeubles et des achats de terrains qui servent davantage à la démolition, à l'aménagement de la circulation qu'à la construction de logements. Nous voudrions de nouveau poser tout de suite le problème que, dans ce boni, au moins pour le principe, nous puissions voter au moins 1 million pour l'achat de terrains pour la construction de logements. C'est un problème sur lequel nous continuerons à revenir parce que nous pensons que c'est un problème où il y a un blocage et nous voulons absolument arriver à débloquer.

En ce qui concerne la prise de position générale définitive sur les comptes, nous verrons après l'étude en commission.

M. Germain Case (T). J'aimerais soulever un point concernant la voirie. On a beaucoup félicité ce soir le Conseil administratif. Il y a pourtant quelqu'un que je ne voudrais pas féliciter, c'est le Département des travaux publics. Lorsqu'il présente des demandes de crédits à la Ville de Genève, nous constatons que ces crédits augmentent dans de notables proportions mais que les prestations de la voirie en particulier diminuent. Or, c'est un procédé qui n'est pas très correct à mon avis. Il ne faut pas venir me dire que ces mesures ont été prises d'un jour à l'autre. Il y a déjà longtemps que le Département l'avait prévu, par exemple la suppression de la levée des ordures le mardi et le ramassage des objets encombrants le jeudi. Ces débarras se faisaient gratuitement ; maintenant, les intéressés devront payer.

Vous allez me répondre, peut-être, que je prends la parole une année trop vite. Mais comme il faut battre le fer pendant qu'il est chaud, je soulève cette question ce soir, et demanderai qu'à l'avenir, lorsque le département prévoit des diminutions de prestations, il pourrait au moins avoir la correction de le faire au moment où il demande les crédits. A ce moment- là on pourrait en discuter ; après, c'est trop tard.

M. François Picot, conseiller administratif. Je ne veux pas répondre à toutes les observations qui ont été faites. J'en ai pris note et je pense que nous pourrons en parler à la commission des finances et revenir ensuite sur ces divers points dans le débat qui suivra le dépôt du rapport par la commission des finances. Je veux juste prendre un ou deux points qui ont été traités.

Monsieur Olivet, en ce qui concerne l'Hôtel Métropole, les revenus figurent au chapitre des revenus des capitaux investis. Le détail des

comptes est toujours donné à la commission des finances ; ils pourront vous être communiqués.

Monsieur Föllmi, en ce qui concerne les règlements des fonds, ceux-ci sont en voie d'élaboration. Certaines observations ont été formulées par certains de mes collègues sur le règlement de ces fonds, mais ils seront soumis également très prochainement à la commission des finances au cours de l'examen de ce compte rendu.

En ce qui concerne la taxe professionnelle fixe, je crois qu'effectivement il a été répondu à votre motion par la communication du projet de loi sur la taxe professionnelle fixe qui est actuellement à l'examen devant le Grand Conseil. Ce projet est une modification de la loi sur les contributions publiques, il n'est donc pas du ressort du Conseil municipal. Il concerne du reste non seulement la Ville, mais également une série d'autres communes. Je vous ai fait distribuer ce texte de manière à ce que vous puissiez l'examiner. Il peut toujours être loisible, par voie de motion ou de résolution, d'attirer l'attention du Grand Conseil sur tel point ou sur tel autre, mais je ne vois pas la possibilité de soumettre ce texte au Conseil municipal. Il a passé en tour de préconsultation devant le Grand Conseil, qui l'a renvoyé à une commission qui doit commencer ses travaux immédiatement après Pâques.

En ce qui concerne les observations de Mme Chiostergi au sujet des tableaux, certains pourcentages vous sont déjà donnés mais nous pourrons très bien, au cours des travaux de la commission, en faire d'autres. Les pourcentages qui vous sont donnés sont le résultat de la classification spécifique. Il serait possible de prendre, par exemple, la première page du compte rendu qui vous résume le total des dépenses et des recettes, et de vous le mettre en pourcentages. C'est un travail qui peut être fait très rapidement et donné à la commission des finances si vous le désirez.

En ce qui concerne M. Case, je dois dire que les observations qu'il a faites pourront être faites lors de l'audition du chef du Département des travaux publics. Je dois dire que je partage un peu ce sentiment, car je l'ai déjà entendu chez moi où mon épouse, effectivement, se plaignait quelque peu des difficultés qui étaient signalées tout à l'heure par M. Case. Je crois qu'il sera légitime, peut-être, que nous ayons une délibération à ce sujet.

Je pense que, pour le surplus, nous pourrons reprendre ces questions devant la commission.

Le projet est renvoyé à la commission des finances.

6. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Une motion a été déposée par M. Föllmi, qui désire la développer ce soir.

Je vous fais la proposition que les naturalisations ne soient pas traitées ce soir, parce que nous en aurions jusqu'à 1 h du matin. Je vous dirai à la fin de la séance quelle est la proposition que le bureau vous fait pour l'examen de ces naturalisations.

Une voix. Le lundi de Pâques ! *(Rires)*

M. Christian Grobet (S). J'avais annoncé, lors de la dernière séance de notre Conseil, que j'entendais déposer un projet de résolution sur la question du plan quadriennal.

Je dépose maintenant cette résolution en demandant que la discussion soit reportée à la prochaine séance.

La présidente. Il en sera fait ainsi !

M. Dominique Föllmi (ICS). Je désire en effet développer une motion ce soir. Je pense que ce ne sera pas très long. Comme le problème devient crucial, je désire le faire ce soir encore, pour éviter le renvoi à une séance ultérieure.

Il s'agit d'une motion qui n'est pas déposée uniquement par moi-même ; mais nous sommes deux conseillers municipaux à la déposer : M. Grobet d'une part, et votre serviteur d'autre part.

Il s'agit d'une motion concernant l'information des habitants, des commerçants et des artisans. Je me permets de vous lire le texte même de la motion, et je passerai ensuite à quelques explications dans le cadre de l'exposé des motifs :

MOTION

Concerne : information des habitants, des commerçants et artisans.

Considérant :

— que les travaux entrepris dans les artères de la ville causent de nombreux inconvénients aux habitants en raison du bruit qui vient s'ajouter à celui de la circulation, et aux commerçants et artisans, en perturbant parfois assez longtemps l'exploitation normale du commerce, provoquant une nette diminution du chiffre d'affaires,

— que les communiqués du Département des travaux publics publiés dans la presse ou sur des panneaux sont insuffisants, et n'atteignent pas les nombreuses personnes concernées,
— que les travaux peuvent durer de 1 à 6 mois sans que les personnes concernées sachent à quoi s'en tenir,
— qu'il est indispensable pour ces personnes de pouvoir prendre les dispositions adéquates, notamment de loger provisoirement ailleurs des personnes âgées, des malades ou des enfants en bas âge qui supportent mal un bruit intensif, de prendre diverses mesures sur le plan commercial, entre autres de prévoir la fermeture annuelle des commerces durant la période des travaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL invite le Conseil administratif, dans sa séance du 27 mars 1969, à informer lui-même ou à demander au Département des travaux publics d'informer individuellement par circulaire les habitants et commerçants d'une rue où des travaux sont entrepris, sur le motif nécessitant ces travaux, leur ampleur, leur durée, le nom du maître d'œuvre.

Voilà en ce qui concerne le texte.

Je me permets de donner quelques explications. Lors de la séance du 21 mars, je m'étais permis de déposer une question écrite, par laquelle je demandais précisément au Conseil administratif et au Département des travaux publics d'informer la population sur les travaux qui sont organisés.

J'ai reçu une réponse du Département des travaux publics disant que tous les travaux étaient communiqués dans la presse et que des panneaux indicatifs étaient également disposés et donnaient toutes les indications utiles.

Lors de la séance du 8 octobre, M. Grobet avait également déposé une question écrite qui allait un peu dans le même sens, demandant une meilleure information de la population et citant comme exemple la vitrine du Perron.

Enfin, au moment de l'étude des comptes rendus 1967, lorsque M. Peyrot était présent, nous lui avions posé, l'un et l'autre, la question de l'information des habitants et des commerçants. M. Peyrot nous a répondu par la négative, estimant qu'il n'était pas possible de faire quelque chose de plus.

C'est alors que l'idée de motion s'est développée, et nous nous permettons de la déposer ce soir.

J'aimerais également dire que, la semaine dernière, nous avons eu une assemblée du parti chrétien-social aux Eaux-Vives. Plusieurs commerçants et artisans étaient présents et ont précisément demandé qu'une information soit faite, notamment en raison des travaux de la rue Versonnex, qui sont d'ailleurs organisés par le Département des travaux publics, mais sur le territoire de la Ville. Nous estimons que les habitants et les commerçants ont le droit d'être informés. Ils ne connaissent pas la durée des travaux, ils ne savent pas qui en est responsable, ni quelle est l'ampleur exacte des travaux.

En ce qui concerne les panneaux, je me suis permis de les regarder attentivement et j'ai constaté qu'il y figurait le nom de l'entrepreneur qui effectuait ces travaux. C'est à peu près tout. Certes, il y a également le nom des «travaux publics». Mais il n'y a rien en ce qui concerne les responsables du chantier, et on ne sait toujours pas à qui s'adresser.

C'est la raison pour laquelle M. Grobet et moi-même avons déposé cette motion, demandant au Conseil municipal de l'accepter. Sinon nous serions obligés de trouver un autre moyen, et le seul qui nous resterait serait de faire une pétition auprès des habitants et des commerçants, pour essayer d'appuyer notre thèse.

Mise aux voix, cette motion est adoptée sans opposition.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions.

a) *écrites :*

No 78

de Mademoiselle Juliette MATILE (R)
Conseiller municipal

Concerne : promenade du Nant-Cayla.

Ce parc destiné à la promenade et aux jeux des enfants n'offre pas toute la sécurité requise à ceux-ci. Cette esplanade débouche sur le chemin de forte déclivité menant au bord du Rhône. Aucune barrière n'est présente pour retenir la course des petits ni une balle vagabonde.

Est-il possible de prévoir une protection permettant d'éviter un accident grave qui pourrait arriver aux enfants fréquentant cette promenade ? Ce qui répondrait à de nombreuses demandes des habitants du quartier Saint-Jean.

D'autre part, pour maintenir la propreté de ce parc, il serait utile de disposer de deux corbeilles à papiers supplémentaires.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Service des parcs et promenades a fait procéder à la pose de la barrière réclamée par Mlle Matile.

Le conseiller délégué :
Jean-Paul Buensod

Le 17 mars 1969.

No 103

de Monsieur Christian GROBET (S)
Conseiller municipal

Ayant constaté que les tramways sont totalement silencieux à Amsterdam, le Conseil administratif peut-il prier la C.G.T.E. de prendre contact avec les transports en commun de cette ville pour connaître quel est le système utilisé et d'examiner s'il ne pourrait pas être adapté à nos motrices ?

Le bruit causé par nos tramways trouble de nombreux habitants et la C.G.T.E. doit tout entreprendre pour le diminuer.

RÉPONSE DE LA COMPAGNIE GENEVOISE DES TRAMWAYS ÉLECTRIQUES

Pour obtenir des renseignements détaillés sur les motrices des Tramways d'Amsterdam qui vous ont été signalées comme étant particulièrement silencieuses, nous nous sommes mis en relations avec l'administration en question, ainsi qu'avec différentes entreprises ayant participé à l'exécution de ses motrices. Les informations suivantes nous ont été fournies :

Les nouvelles motrices des Tramways d'Amsterdam ont été mises en service au cours des années 1967 et 1968. Il s'agit donc de véhicules qui reflètent le stade le plus récent de la technique.

En ce qui concerne la transmission aux roues de l'effort de traction du moteur, disposé longitudinalement, elle se fait par un arbre à cardans et des engrenages hélicoïdaux hypoïdes (système « Palloïd » de la maison Eickhoff à Bochum).

En 1948, au moment où nos motrices No 701-730 ont été commandées, ce système de transmission n'existait pas encore. Il est pratiquement exclu d'appliquer celui-ci après coup à nos motrices, car elles sont équipées de moteurs transversaux et non pas de moteurs longitudinaux. La transformation nécessiterait donc le remplacement des boggies et des moteurs qui représentent, à eux seuls, près de la moitié du prix total d'une motrice.

Au sujet du bruit produit par nos motrices, permettez-nous de vous rappeler le « Rapport de la CGTE sur les mesures de bruit effectuées du 10 avril au 3 juillet 1968 avec des motrices de tramway », que nous vous avons adressé avec notre lettre du 31 juillet 1968. Nous y mentionnions la modification des engrenages et des carters qui était en cours d'exécution sur l'une des motrices de la série 701-730, modification permettant d'espérer au point de vue bruit une amélioration sensible. Entre-temps, la motrice transformée a été mise en service. Le résultat correspond à notre attente et nous nous apprêtons à modifier aussi les autres motrices de cette série qui a toujours donné lieu à des plaintes.

Compagnie Genevoise des Tramways Electriques
Le directeur : *H. Werz*

Le 28 février 1969.

No 150

de Madame Michèle MARCO (T)
conseiller municipal

Concerne : tenue à adopter au Grand Théâtre.

Il arrive de plus en plus fréquemment que, sous prétexte d'une « tenue négligée » (pouvant aller du port d'un col roulé à celui d'une barbe ou de cheveux jugés un peu trop longs), certaines personnes se voient refuser l'accès de la salle du Grand Théâtre.

Existe-t-il dans les statuts du Grand Théâtre un article décrivant la « tenue idéale » à adopter pour fréquenter cette salle ?

Si c'est le cas, nous pourrions y ajouter à l'infini certains amendements tels que « l'accès de la salle peut être également interdit à toute personne de plus de 50 ans ou de 50 kgs arborant mini-jupe ou... décolleté vertigineux ! » Ne serait-ce que par simple souci d'esthétique ! Nous pouvons en effet tous nous accorder à reconnaître que le « premier prix d'élégance » ne serait certainement pas décerné lors de l'une des première du Grand Théâtre !

Cet exemple est donné à simple fin de démontrer combien les critères en matière d'habillement peuvent être subjectifs- !

Ne serait-il pas préférable d'abandonner certains « vieux schémas » définissant comme critère idéal le complet foncé agrémenté d'une cravate ou... d'un nœud papillon ?

RÉPONSE DE LA FONDATION DU GRAND THÉATRE

Le bureau de la Fondation et la direction du Grand Théâtre ont délibéré à ce sujet et sont arrivés à la conclusion qu'il convenait d'insister pour qu'à la première représentation (gala), les spectateurs soient invités à porter une tenue de soirée (smoking), ou tout au moins une tenue foncée. Pour les autres représentations, la règle est moins stricte. Il faut une tenue correcte (ce qui, notamment, veut dire de préférence foncée pour les messieurs).

Il faut noter à ce sujet que la quasi-totalité de notre public, quelles que soient les catégories sociales auxquelles il appartient, s'habille très correctement pour venir assister aux représentations du Grand Théâtre, les spectateurs n'appréciant guère, en général, le désordre vestimentaire ou l'excès de fantaisie qu'ils considèrent volontiers comme un manque d'égards envers eux.

Le président :
Jean-Flavien Lalive

Le 7 mars 1969.

No 154

de Monsieur Germain CASE (T)
Conseiller municipal

Le Conseiller administratif délégué aux sports pourrait-il intervenir auprès de l'A.S.F A. afin que celle-ci attribue à Genève l'organisation de matches de football internationaux ?

Depuis quelques années, la Ville de Genève n'a pas été très favorisée dans ce domaine.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Après avoir examiné attentivement cette demande, le Comité central de l'Association suisse de football nous écrit ce qui suit :

Etant donné qu'un match international représente une recette nécessaire pour tenir en équilibre notre budget, nous nous voyons dans l'obligation de fixer ces rencontres internationales dans des centres où il y a un grand intérêt pour le football et où il y a un réseau assez important pour attirer du monde intéressé à ce sport. Nous avons dû constater que le dernier match ayant eu lieu à Genève n'a pas rempli tout ce dont nous attendions au point de vue public et recette malgré qu'un de ces matches avait une toute grande importance pour la qualification de notre équipe au tour final du championnat du monde 1966. Un petit match international semble ne pas intéresser assez le public sportif de Genève et environ et pour fixer un grand match le Stade ne suffit pas au point de vue capacité du nombre de spectateurs.

Si cette situation devait changer, nous pourrions de nouveau examiner la chose et prendre en considération votre ville pour un spectacle important. Nous osons espérer que vous comprenez les raisons pour lesquelles il nous est difficile de venir dans votre belle cité pour organiser un grand match.

Le conseiller délégué :
Pierre Raisin

Le 3 mars 1969.

No 155

de Monsieur Christian GROBET (S)
Conseiller municipal

Comme chaque hiver, les passages de sécurité sont partiellement, sinon totalement effacés dans de nombreux endroits de la ville (par exemple rue de Chantepoulet, rue du Mont-Blanc, à des endroits particulièrement dangereux). Il semble que les services compétents attendent la fin de l'hiver avant de procéder à une nouvelle peinture desdits passages de sécurité. Or, il n'y a pas de fausses économies dans ce

domaine, le nombre des piétons renversés sur la chaussée augmentant sans cesse, y compris ceux se trouvant dans des passages de sécurité. Alors que la ville consacre des millions de francs chaque année pour la circulation automobile, la sécurité des piétons ne bénéficie que de crédits minimes. Le Conseil administratif peut-il faire le nécessaire pour que les passages de sécurité soient remis en état dans les plus brefs délais et prévoir qu'à l'avenir une équipe de peintres se consacre en priorité, sinon exclusivement, à l'entretien permanent des passages de sécurité ?

Par ailleurs, le Conseil administratif peut-il étudier une meilleure signalisation des passages de sécurité par des panneaux lumineux ou non et faire placer un refuge au milieu de la chaussée chaque fois qu'un passage de sécurité se trouve sur une chaussée dont la largeur dépasse 10 à 12 m., quitte à ralentir la circulation aux abords des passages de sécurité, ce qui, en l'occurrence, ne peut être que souhaitable ?

RÉPONSE DU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Chaque hiver, nous constatons dans le courant du mois de janvier que les passages à piétons s'effacent par suite du passage des véhicules munis de pneus à clous et du traitement chimique des chaussées verglacées et enneigées. Cet inconvénient n'a pas échappé aux services des travaux publics qui ont examiné diverses possibilités pour y remédier.

1) Des essais ont été faits avec différentes peintures pour rechercher un produit qui résisterait mieux aux conditions particulières de l'hiver ainsi qu'au passage des véhicules munis de clous. Malheureusement jusqu'à ce jour, nos services n'ont pas trouvé sur le marché une peinture qui réponde à ces critères.

2) Des passages à piétons ont été repeints lorsque de bonnes conditions se présentaient au cours de l'hiver. Malheureusement il a été constaté qu'après 10 jours ils se trouvaient dans le même état que précédemment.

   Les travaux de peinture routière doivent s'exécuter sur une chaussée sèche exempte de remontée d'humidité, et par une température supérieure à 5 degrés. Ces conditions ne sont pratiquement jamais rencontrées pendant les mois de décembre et de janvier, sauf à de rares exceptions en fin de matinée et au début de l'après-midi.

De ce fait le rendement des équipes ne dépasse pas 2 à 3 passages à piétons par jour, ce qui permettrait dans les meilleures conditions de raviver le 10% des passages.

Sur les nouvelles chaussées il est appliqué dans la plupart des cas des marquages en incrusté ou en thermoplastique, ce qui évite de les renouveler chaque année, toutefois leur coût est élevé.

Les préoccupations de M. Grobet sont celles de tous les responsables des marquages routiers. Actuellement aucun pays n'a trouvé de solution qui donne satisfaction pendant les mois d'hiver.

A Genève, nous faisons un effort particulier dès le 15 février pour que la plupart des marquages sur les grandes artères soient en état dès l'ouverture du Salon de l'automobile. Dans d'autres cantons c'est seulement au mois d'avril/mai qu'ils entreprennent leur nouvelle campagne de marquage.

Le conseiller d'Etat
chargé du Département des travaux publics :
Par intérim : ***Willy Donzé***

Le 11 mars 1969.

RÉPONSE DU DÉPARTEMENT DE JUSTICE ET POLICE

Ainsi que nous l'avons rappelé à l'occasion déjà de plusieurs interventions de membres de votre Conseil municipal, la signalisation verticale des passages de sécurité en tant que mesure complémentaire aux marquages effectués sur la chaussée, est constituée par un panneau rectangulaire bleu comportant la silhouette d'un piéton inscrite dans un triangle à fond blanc (signal « Passage de sécurité » (312) OSR). Ce signal est implanté à l'aplomb des passages dont il indique l'emplacement. On ne peut toutefois en faire usage systématiquement avec chaque passage de sécurité. En effet, selon l'Ordonnance fédérale sur la signalisation routière et les Directives du Département fédéral de justice et police, le signal 312 n'est placé, s'il y a lieu, que devant les passages dépourvus de feux réglant la circulation ou de feux clignotants, ainsi, en règle générale, qu'en dehors des intersections. Sous réserve de ce qui précède, le signal 312 est alors posé en principe aux endroits où les conditions de visibilité ne sont pas favorables ou lorsque l'on se troupe en présence d'artères à trafic dense et rapide. Dans ce dernier cas, nous procédons dans la mesure du possible, en fonction des crédits à notre disposition, à l'implantation de panneaux éclairés,

c'est-à-dire munis d'un éclairage interne. Cette solution apporte une amélioration indiscutable à la signalisation nocturne des passages pour piétons. Dans le cadre de l'aménagement de la double ceinture urbaine, de tels signaux sont prévus notamment à l'avenue du Mail et au boulevard Georges-Favon. Nous ajouterons, à titre indicatif, qu'une paire de signaux éclairés 312 revient à environ 4 700 francs à notre Département, compte tenu de la répartition des charges y relatives entre la Ville et l'Etat.

Quant au problème de la traversée par les piétons des chaussées particulièrement larges, il n'a pas échappé aux préoccupations de nos services spécialisés. Nous nous efforçons, en collaboration avec le Département des travaux publics, d'entreprendre la construction de refuges au milieu des artères partculièrement larges et à forte densité de circulation, à l'emplacement des passages de sécurité. Cela permet ainsi aux piétons de franchir la chaussée en deux étapes. Comme exemple de réalisations récentes, nous citerons la rue de Lyon, à la hauteur de la rue de la Dôle, et le carrefour rue du Grand-Pré - rue de Vermont.

Le conseiller d'Etat
chargé du Département de justice et police :
Henri Schmitt

Le 11 mars 1969.

b) *déposées :*

No 175, de M. *Dominique Föllmi* (ICS) (personnel surnuméraire).

No 176, de M. *Dominique Föllmi* (ICS) (installation sanitaire à Baby-Plage).

No 177, de M. *Dominique Micheli* (L) (affectation du palais Eynard).

c) *orales :*

M. René Perrin (T). J'aimerais poser au Conseil administratif la question suivante :

Ne serait-il pas possible d'intervenir auprès du Département de justice et police pour la rue de la Chapelle ? A la suite du déplacement des voies de tram à la rue de la Terrassière, la rue des Marronniers et la rue de la Flèche ont été mises à sens unique, direction route de Frontenex.

Or, la rue de la Chapelle n'a pas été mise à sens unique et il n'y a pas de stop, à ma connaissance, au débouché de cette rue sur la rue de la Terrassière. C'est extrêmement dangereux pour les automobilistes, qui ne voient pas arriver le tram. Il y a déjà eu plusieurs accidents assez graves. Est-ce que l'on ne pourrait pas poser là un genre de miroir réfléchissant, de façon que le tram et les automobilistes se voient lorsqu'ils arrivent à cet endroit-là ?

La présidente. Le Conseil administratif transmettra au département compétent.

M. Hans Stettler (V). Il paraît qu'on procède ces prochains jours à des essais pratiques des installations techniques, pendant 72 heures successives, à l'école de Sainte-Clotilde. Les trépidations provoquées par les machines en sous-sol sont telles que le concierge paraît obligé d'aller dormir dans une classe d'école ! *(Rires)* Est-ce que c'est vrai ?

M. Jean-Paul Buensod, conseiller administratif. Je me renseignerai !

Le concierge ne m'a pas alerté et je pense qu'il aurait frappé à une meilleure porte à la mienne qu'à celle de M. Stettler. *(Rires)*

M. Jacky Farine (T). J'aimerais demander au Conseil administratif s'il pourrait intervenir auprès du Département de justice et police pour faire installer des stops à la rue Charles-Galland et à la rue Saint-Victor, à leur débouché sur le boulevard des Tranchées ?

La présidente Cette question sera transmise par le Conseil administratif au département intéressé.

Je demande maintenant à cette assemblée si elle est d'accord de procéder maintenant à l'examen de la 13e liste de naturalisations, comme cela est prévu à l'ordre du jour. *(Exclamations contradictoires)*

Je vous signale que la commission des naturalisations a demandé que, pour tous les cas où il y avait unanimité, on ne lise que le rapport du commissaire, ce qui fera gagner du temps. Pour les cas où il n'y a pas unanimité, en revanche, le problème sera traité plus à fond.

Je vais donc mettre aux voix la proposition de traiter maintenant et sous cette forme les requêtes en naturalisation.

M. Maurice Aubert (L). Madame la présidente, je m'excuse mais vous mélangez les deux questions !

La question est d'abord de savoir si le Conseil municipal désire passer maintenant aux naturalisations ou pas.

Ensuite, nous déciderons si nous voulons ou non suivre la procédure proposée.

La présidente. Si nous n'adoptons pas cette procédure, nous en aurons jusqu'à 1 h du matin !

Mise aux voix, la proposition de passer sur-le-champ à l'examen des requêtes en naturalisation est rejetée par 32 voix contre 20.

La présidente. Puisque vous ne désirez pas passer maintenant à l'examen des naturalisations, je vous signale que, outre la séance prévue pour le mardi 22 avril à 19 h, nous tiendrons une séance consacrée uniquement à l'examen des naturalisations le mardi 15 avril à 18 h.

M. Albert Chauffat (ICS). Je pense que cette séance va durer assez longtemps et je pense qu'il serait préférable de la fixer à 20 h 30. *(Protestations)*

La présidente. Puisque nous n'avons pas de séance le soir, nous pourrons siéger jusqu'à 19 h 30 environ. Le dépouillement se faisant après, je considère que c'est parfaitement possible.

M. Pierre Raisin, conseiller administratif. J'appuie la proposition de M. Chauffat parce que j'ai une séance du groupe des usagers des abattoirs à 19 h, ce jour-là, et je ne pourrai donc pas être ici.

La présidente. Vous pourrez vous faire remplacer: je ne peux faire autrement !

Je vous donne donc rendez-vous au mardi 15 avril à 18 h ! Je lève la séance.

La séance est levée à 23 h.

SÉANCE DU 15 AVRIL 1969

Présidence de Mlle Jacqueline Wavre, présidente.

La séance est ouverte à 18 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence : *Mlles Simone Chevalley, Anne-Marie Perret.*

Sont absents : *MM. André Blatter, Georges Bobillier, Pierre Dolder, Michel Eggly, Jacky Farine, Hermann Jenni, Emile Monney, Alfred Oberson, Mlle Colette Oltramare, MM. Claude Paquin, Edouard Rémy, Mme Solange Schmid, M. Claude Segond, Mlle Cécile Zumthor.*

9. Requêtes en naturalisation : 13e liste.

Siégeant à huis clos, le Conseil admet à la naturalisation :

Nom	*Prénoms*	*Année de naissance*	*Lieu de naissance*
1. BEST	Antoine	1926	El-Azbakieh (Egypte)
2. BIANCHI	Serge	1933	Varzo (Italie)
3. CETTI	Umberto	1921	Laglio (Italie)
4. CIABATTI	Augusto	1936	Naples (Italie)
5. DAMMRON	Claude	1933	Strasbourg (France)
6. DER HAGOPIAN	Haroutioun	1939	Alexandrie (Egypte)
7. FANTI	Julio	1921	Broc (Fribourg)
8. PARENTE *née Micheli*	Annita	1925	Varzo (Italie)
9. PAVIA	Alfred	1931	Chiavari (Italie)
10. RADICE *née Torello*	Maria	1909	Croce-Mosso (Italie)
11. SANSONETTI	Alfredo	1922	Massafra (Italie)
12. SCHAEFFER	Dora	1931	Schweidnitz (Allemagne)
13. SMAGA	Víctor	1915	Alexandrie (Egypte)
14. TONETTI	Silvio	1913	Genève
15. VERGARI	Giannetto	1916	S. Marcello Pistoiese (Italie)
16. VON ZNANIECKA *née Weiss*	Hilde	1905	Hilchenbach (Allemagne)

Pays d'origine	*Etat civil*	*Enfants mineurs* *G*	*F*	*Profession*	*Domicile*
Egypte	marié	2	—	administrateur	route de Malagnou 26
Italie	marié	2	1	boucher-char.	rue de Monthoux 8
Italie	marié	—	—	tailleur	bd Saint-Georges 75
Italie	marié	2	—	barman	ch. de Saule 88, Bernex
France	marié	—	1	pâtis.-confiseur	rue des Délices 1
Liban	marié	—	—	assistant-pharmacien	rue de la Servette 15
Italie	séparé	—	—	boucher	av. Henri-Dunant 8
Italie	séparée	—	—	chef d'atelier	rue de Savoie 4
Italie	marié	—	—	mag. vendeur	rue de l'Avenir 33
Italie	veuve	—	—	nettoyeuse	rue de Malatrex 30
Italie	marié	2	—	vétérinaire	av. de la Praille 8
Allemagne	célib.	—	—	infirmière-chef	chemin des Crêts-de-Champel 33
Egypte *(sans pap.)*	marié	—	2	administrateur	avenue Krieg 34
Italie	marié	1	—	rev. ascenseurs	place Cornavin 14
Italie	marié	2	—	vendeur	rue du Vieux-Billard 28
Pologne *(sans pap.)*	veuve	—	—	vend. auxiliaire	avenue Krieg 3

SOMMAIRE

Séance du 27 mars 1969 :

1. Communications du Conseil administratif 2484

2. Communications du bureau du Conseil municipal . 2486

3. Rapport de la commission des travaux chargée de l'examen de la proposition du Conseil administratif en vue de l'acquisition, pour le prix de 600 000 francs, d'un immeuble sis rue de Carouge 102 (No 119 A) 2486

4. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 700 000 francs pour l'aménagement de locaux à destination d'une Auberge de jeunesse dans le bâtiment primaire de l'ancienne école de la Coulouvrenière (No 122 A) 2488

5. Rapport du Conseil administratif sur les comptes rendus administratif et financier de l'exercice 1968 et présentation du compte rendu financier (No 123) 2510

6. Propositions des conseillers municipaux 2641

7. Interpellations 2643

8. Questions :

a) *écrites :*

No 78, de Mlle *Juliette Matile* (promenade du Nant-Cayla) 2643

No 103, de M. *Christian Grobet* (bruit des tramways) 2644

No 150, de Mme *Michèle Marco* (tenue à adopter au Grand Théâtre) 2645

No 154, de M. *Germain Case* (matches de football internationaux à Genève) 2646

No 155, de M. *Christian Grobet* (passages de sécurité) 2647

b) *déposées :*

No 175, de M. *Dominique Föllmi* (personnel surnuméraire) 2650

No 176, de M. *Dominique Föllmi* (installations sanitaires à Baby-Plage) 2650

No 177, de M. *Dominique Föllmi* (affectation du palais Eynard) 2650

c) *orales :*

— de M. *René Perrin* (débouché de la rue de la Flèche) 2650

— de M. *Hans Stettler* (essais techniques dans une école) 2651

— de M. *Jacky Farine* (pose des signaux « stop ») 2651

Séance du 15 avril 1969 :

9. Requêtes en naturalisation : 13e liste 2654

Le mémorialiste :

Pierre Stoller

Chancellerie d'Etat

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Mardi 22 avril 1969, à 20 h 30

Présidence de Mlle Jacqueline Wavre, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence : *MM. François Peyrot,* conseiller d'Etat chargé du Département des travaux publics, *Pierre Raisin,* conseiller administratif, *Maurice Aubert, Mlle Simone Chevalley, MM. Pierre Dolder, Jean Fahrni, Gabriel Kissling, Mme Madeleine Morand, Mlle Anne-Marie Perret, MM. Edouard Rémy, Hans Stettler.*

Est absent : *M. André Blatter.*

Assistent à la séance : *Mme Lise Girardin,* maire, *MM. Claude Ketterer, François Picot, Jean-Paul Buensod,* conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 14 avril 1969, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 22 avril 1969, à 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Mme Lise Girardin, maire. Voici la réponse du Conseil d'Etat à une motion de **MM. Föllmi** et **Grobet:**

Le secrétaire général
du Département
des travaux publics

Genève, le 8 avril 1969

Madame Lise Girardin
Maire de la Ville de Genève
Hôtel municipal
Genève

Madame le maire,

En l'absence de M. François Peyrot, conseiller d'Etat, j'ai pris connaissance de la motion déposée par MM. Föllmi et Grobet, conseillers municipaux, concernant l'information des habitants, commerçants et artisans, qui accompagnait votre lettre du 31 mars 1969.

Ce texte ne diffère guère de celui des questions écrites Nos 71 et 127 des prénommés, pour lesquelles notre département a fourni les éléments de réponse à votre Conseil en date du 24 juin 1968. Ayez donc l'obligeance de bien vouloir vous y référer.

Je vous prie de croire, Madame le maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean Pally

Mme Lise Girardin, maire. Effectivement, la question No 71 de M. Föllmi et celle de M. Grobet, No 127, avaient reçu réponse et concernaient le même sujet.

Deuxième communication : vous avez reçu, en même temps que l'ordre du jour de la séance, notre compte rendu administratif de 1968. Vous avez pu constater, je l'espère, que la présentation est nettement améliorée. Cela a demandé passablement de travail à celui qui coordonne les différents communiqués des chefs de service, M. Grivel. Le Conseil administratif le remercie de sa collaboration pour l'établissement de ce document.

M. Claude Ketterer, conseiller administratif. Ainsi que nous l'avions annoncé à plusieurs reprises à ce Conseil municipal, le Conseil administratif organise, à la salle du Faubourg, une exposition des réalisations et des projets de la Ville de Genève, qui se tiendra du 26 avril au 4 mai.

Cette manifestation a pour but de mieux informer notre population, de la renseigner sur les problèmes qui se posent à la municipalité en général et à son service immobilier en particulier.

De nombreux panneaux, avec plans et photos, des maquettes, permettront de mesurer les efforts entrepris et ceux à envisager. A un moment où l'on parle tant de dialogue et de participation, nous avons jugé utile d'interroger les visiteurs, que nous souhaitons nombreux, sur le sort futur de la halle de l'Ile.

Mmes et MM. le conseillers municipaux sont chaleureusement invités à honorer de leur présence la cérémonie d'inauguration, qui aura lieu le vendredi 25 avril à 16 h 30.

La présidente. Sur quel sujet demandez-vous la parole, monsieur Föllmi ?

M. Dominique Föllmi (ICS). Je voulais intervenir sur le problème de la motion, au sujet de laquelle Mme Girardin nous a lu une lettre tout à l'heure.

Je ne savais pas si je devais attendre la fin de l'intervention de Mme Girardin pour demander la parole...

La présidente. Il n'y a rien à ce sujet dans le règlement, mais nous avons toujours admis que, lorsqu'une communication du Conseil administratif concerne un conseiller municipal en particulier, celui-ci pouvait intervenir pour répondre et donner son opinion. Il est clair toutefois qu'il ne doit pas s'établir une discussion.

Monsieur Föllmi, je vous donne donc la parole.

M. Dominique Föllmi (ICS). Je vous remercie, mademoiselle la présidente.

Je voudrais juste savoir si cette motion est classée ou si le Conseil administratif reprend l'étude de cette motion à son compte. Elle a tout de même été appuyée par la quasi-unanimité du Conseil municipal, et je ne pense pas qu'on puisse la classer sans autre.

Mme Lise Girardin, maire. Le Conseil administratif a transmis votre motion au Conseil d'Etat, et vous avez entendu la réponse du Conseil d'Etat.

Evidemment, c'était un secrétaire qui a répondu, et non pas M. Peyrot. Si vous le désirez, je peux revenir à la charge auprès du Conseil d'Etat en lui disant que vous n'êtes pas satisfait de cette réponse. Vous pourrez peut-être poser la question sous une autre forme, ou bien persévérer dans votre motion.

M. Dominique Föllmi (ICS). Je remercie Mme le maire d'avoir répondu à ce sujet, mais je ne suis pas satisfait de la réponse du Conseil d'Etat.

Je n'étais déjà pas satisfait de la première réponse, et maintenant je ne suis pas d'accord avec la seconde. Je m'aperçois que le Conseil d'Etat ne veut pas faire cet effort d'information. Si je ne peux pas obtenir satisfaction sur ce plan-là, nous organiserons une pétition parmi les habitants et les commerçants.

M. Jean-Paul Buensod, conseiller administratif. Je voudrais simplement signaler à ce Conseil municipal qu'en raison du froid persistant le Service social a distribué une allocation supplémentaire de chauffage à tous ses bénéficiaires.

La présidente. Je vous signale également qu'il a été donné réponse très complète à la motion de Mlle Cécile Zumthor concernant l'aide cantonale à la vieillesse. Vous avez tous reçu le texte de cette réponse :

Motion

de Mlle Cécile Zumthor
Conseiller municipal

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif a intervenir énergiquement auprès du Conseil d'Etat pour qu'il trouve le plus rapidement possible, en collaboration avec le Service social de la Ville, une solution efficace au problème de l'aide cantonale, afin que les vieillards qui en ont besoin ne soient pas privés d'une ressource vitale.

Cécile Zumthor

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Au cours de sa séance du 18 février 1969, le Conseil municipal a approuvé la motion ci-dessus.

Cette motion est fondée sur une résolution de l'Association des vieillards, invalides, veuves et orphelins du 29 janvier 1969 à laquelle le Conseil d'Etat a répondu par une lettre du 18 mars. Cette autorité nous a remis copie de cette lettre dont le texte figure ci-dessous.

Le maire :
Lise Girardin

Le 25 mars 1969.

Conseil d'Etat de la
République et Canton
de Genève

Genève, le 18 mars 1969
Association des vieillards,
invalides, veuves et orphelins
Maison du Faubourg
Rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

En réponse à votre lettre au Grand Conseil du 30 janvier 1969, qui a été transmise au Conseil d'Etat, et qui était accompagnée du texte d'une résolution, nous vous informons que la diminution de l'aide cantonale, plus exactement, selon la nouvelle terminologie, des « prestations en faveur des personnes âgées, des veuves, des orphelins et des invalides », est le résultat de la mise en vigueur simultanée de la 7e revision de la loi sur l'assurance-vieillesse, qui est une loi fédérale, et de la nouvelle loi cantonale sur des prestations en faveur des personnes âgées, des veuves, des orphelins et des invalides.

Cette loi cantonale a été mise au point après un long travail d'une commission d'experts. Elle est basée sur le principe du minimum vital qui a été fixé par l'unanimité du Grand Conseil à 5 250 francs pour une personne seule et à 8 663 francs pour un couple.

Au cours de toutes les discussions, tant à la commission d'experts qu'à la commission parlementaire, personne n'a mis en cause le principe de cette loi basée sur le comblement, c'est-à-dire la différence entre les revenus (rentes AVS, prestations complémentaires, autres

rentes ou revenus du travail pris partiellement en compte) et les minimums vitaux fixés comme indiqué ci-dessus. Nous vous signalons que le minimum vital fixé par le Grand Conseil est le plus haut que l'on connaisse dans les cantons suisses et qu'il est faux d'indiquer que l'augmentation de la 7e revision est rendue inopérante. D'ailleurs, une disposition de la loi prévoit que si, à cause du nouveau mode de calcul, un bénéficiaire voyait le total de ses revenus diminuer, il resterait au bénéfice des dispositions de l'ancienne loi.

De toute façon, dans les 90% des cas, le total entre les ressources de l'AVS et de l'aide complémentaire est augmenté depuis le 1er janvier 1969.

Quant aux nouvelles allocations d'hiver et d'automne, elles seront diminuées, car la nouvelle loi, basée sur le minimum vital, si elle augmente celui-ci apporte un mode de calcul différent pour les 13e et 14e prestations (allocations d'hiver et d'automne).

M. le conseiller d'Etat Donzé, au cours du débat qui s'est institué au sujet de cette loi au Grand Conseil et répondant à M. Roger Dafflon, député, a insistté sur le caractère expérimental de la nouvelle loi et s'est engagé à revoir ses imperfections après une année de mise en application.

Nous vous rappelons enfin que la loi prévoit l'indexation des rentes, ce qui fait que si le coût de la vie continue à augmenter, les rentes seront augmentées en conséquence.

Quant aux allocations de loyer, elles dépendent également de la loi que le Grand Conseil a acceptée; elles sont alignées sur les dispositions de la loi fédérale sur les prestations complémentaires.

Pour ce qui est du problème du logement, le Conseil d'Etat rappelle ce qui suit:

Ainsi qu'il l'a très largement exposé dans son rapport au Grand Conseil sur la motion de M. Roger Dafflon (No 3224-A), du 21 janvier 1969, le Conseil d'Etat est intervenu à de nombreuses reprises auprès du Conseil fédéral pour obtenir le maintien d'une législation assurant une protection efficace des locataires au delà de 1969. Il a demandé avec insistance la prorogation du régime de la surveillance des loyers, sinon pour l'ensemble de la Suisse, du moins dans les cantons où le besoin s'en ferait sentir, comme c'est le cas à Genève.

Parallèlement, le Conseil d'Etat s'est déclaré favorable à l'introduction dans le code des obligations de dispositions sur la limitation du droit de résiliation, conformément au projet de loi fédérale du 27

novembre 1968 dont il a regretté, toutefois, le caractère trop général. L'accord du Conseil d'Etat sur cette règlementation nouvelle a été donné, bien entendu, dans l'hypothèse où le régime actuel de la surveillance des loyers ne serait pas prorogé à son échéance.

La législation sur la protection des locataires étant du ressort de l'autorité fédérale, il faudra attendre la décision des Chambres pour savoir quelles seront en définitive les mesures prises pour le maintien de cette protection au delà de 1969.

Quel que soit le régime futur, le Conseil d'Etat n'en est pas moins conscient que le seul remède propre à assurer une stabilité des prix des loyers est de rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande par une construction massive de logements à loyers modérés et moyens. C'est pourquoi le Conseil d'Etat entend poursuivre par une action de grande envergure l'effort particulier entrepris ces deux dernières années pour relancer la construction. Il a obtenu, à cet égard, l'assurance formelle du Conseil fédéral que celui-ci lui fournirait toute l'aide possible pour atteindre ce but.

Relevons que sur 5395 logements construits en 1967, 2213 l'ont été par ou avec l'aide des pouvoirs publics, en 1968, ce chiffre est de 1808 pour un total de 4182 logements.

Au préalable, il a procédé à une vaste enquête auprès de la Ville et des communes suburbaines pour faire l'inventaire des projets en cours, des moyens de financement, ainsi que des possibilités de construction dans des zones déjà équipées et déjà dotées de bons moyens de communications.

Il résulte de cette première enquête que la réalisation d'importants ensembles immobiliers va pouvoir, avec l'appui de l'Etat, être entreprise dans un proche avenir. Simultanément, d'autres actions seront menées pour encourager la construction par le jeu, notamment, de l'épargne-logement. Des modifications devront être apportées aux lois HLM pour offrir le maximum de possibilittés d'aide de la part des pouvoirs publics.

Le problème du logement demeure la préoccupation dominante du Conseil d'Etat et la population peut être assurée que le gouvernement met tout en œuvre pour le résoudre, en vouant une attention particulière à la situation des locataires à revenus modestes et des personnes âgées. Les dernières statistiques l'autorisent à penser qu'une reprise de la construction s'amorce sérieusement, de sorte qu'il a l'espoir de voir les conditions du marché du logement s'améliorer dans un délai relativement rapproché.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat

Le chancelier : *J.-P. Galland*

Le président : *G. Duboule*

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Le bureau a aujourd'hui de nombreuses communications à vous faire.

Premièrement, les procès-verbaux des séances du 27 mars sont considérés comme adoptés.

Deuxièmement, nous vous informons que les prochaines séances du Conseil municipal auront lieu les mardis 13 mai (avec, à l'ordre du jour, le renouvellement du bureau), 3 juin et 24 juin.

Troisièmement, nous avons reçu une réponse du chancelier d'Etat, en réponse à une lettre du Conseil administratif lui transmettant une question de M. Case.

Je vous donne tout d'abord lecture de la lettre du Conseil administratif au Conseil d'Etat :

Ville de Genève
Conseil administratif

Genève, le 14 mars 1969
Au Conseil d'Etat
de la République et canton
de Genève

Monsieur le président,

Messieurs les conseillers d'Etat,

Nous avons l'honneur de vous informer que M. Germain Case, conseiller municipal, au cours de la séance de ce corps du 11 mars courant, a demandé si le Conseil d'Etat entend continuer à donner des autorisations de transformations importantes d'immeubles, tant qu'il reste des locataires dans ces bâtiments.

Pour appuyer cette demande, il a signalé que, lors des travaux entrepris dans l'immeuble sis 20, rue Dassier, l'entrepreneur s'est introduit dans l'appartement d'une personne âgée de 83 ans, entassant le mobilier dans l'une des pièces, en bouleversant complètement une autre, allant jusqu'à arracher le plancher et dégrader les parois.

M. Case cite à ce propos un article paru dans la *Voix ouvrière* du 8 mars 1969.

Nous vous serions obligés de bien vouloir nous fournir les renseignements nécessaires nous permettant de répondre à cette intervention.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Messieurs les conseillers d'Etat, l'assurance de notre haute considération.

Au nom du Conseil administratif :
Le maire : *Lise Girardin*

La présidente. Je vous donne maintenant lecture de la réponse du chancelier d'Etat qui, comme vous le verrez, n'en est pas une :

Le chancelier de la République
et canton de Genève

Genève, le 24 mars 1969
Au Conseil administratif
de la Ville de Genève
Genève

Madame le maire,

Le Conseil d'Etat me charge d'accuser réception de votre lettre du 14 mars 1969 par laquelle vous lui faites part d'une question posée par M. Germain Case, conseiller municipal.

Il me prie, à cet égard, de vous rappeler les termes de sa lettre du 21 mars 1967 :

« Nous nous permettons, une fois de plus, de vous rendre attentifs » au fait qu'il n'appartient pas aux membres du Conseil municipal de » poser des questions qui ne relèvent pas de la compétence de ce Con- » seil et auxquelles vous n'êtes pas en mesure de répondre directement. » Si de telles questions intéressent l'administration cantonale, elles doi- » vent être posées au Grand Conseil par les députés et nous y répon- » drons directement.

» Etant donné le nombre déjà considérable de ces questions écrites » posées devant le Grand Conseil (127 en 1966), vous comprendrez » aisément qu'il ne nous est pas possible de répondre encore par votre » intermédiaire, à des questions posées par des conseillers municipaux.

» Nous vous serions en conséquence très obligés de bien vouloir » renvoyer ces derniers à mieux agir et ne plus nous transmettre leurs » questions, à l'exception de celles concernant le budget et travaux de » la Ville. »

Ce point de vue a été confirmé à plusieurs reprises, en dernier lieu par mes lettres des 12 septembre 1967 et 26 mars 1968. Cette dernière se référait d'ailleurs à la communication faite le 17 novembre 1964 au Conseil municipal par son président d'alors, M. Julita, et reproduite dans votre lettre au Conseil d'Etat du 20 novembre 1964.

« Au nom du bureau unanime, j'aimerais attirer l'attention de nos » collègues sur le fait que les questions écrites, comme les questions » orales d'ailleurs, adressées au Conseil administratif, doivent — et » c'est l'évidence même — concerner la Ville de Genève et non le » canton.

» Certes, et nous sommes les premiers à en convenir, il peut paraître » difficile parfois de délimiter la frontière entre le pouvoir cantonal et » municipal, plus particulièrement dans le domaine des routes, de la » circulation ou même de l'urbanisme. Nous faisons cependant entière » confiance à cette assemblée pour prier ses membres de bien vouloir » s'abstenir, autant que faire se peut, de poser des questions ressor- » tissant exclusivement du domaine cantonal.

» Si nous nous permettons de vous adresser cette demande, cela est » également dû au fait que tous les groupes politiques ici représentés » le sont également au Grand Conseil. Il est donc facile de transmettre » à l'un ou à l'autre de nos collègues de l'autorité législative cantonale » les questions relatives au canton. »

Le Conseil d'Etat estime que les principes énoncés dans cette communication gardent toute leur valeur et devraient être rappelés au Conseil municipal.

En vous remerciant d'avance de bien vouloir faire le nécessaire à cet effet, je vous prie d'agréer, Madame le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

J.-P. Galland

La présidente. Quatrièmement, nous avons reçu la lettre suivante du président des Services Industriels, concernant le budget de cette administration :

Services Industriels
de Genève

Genève, le 22 avril 1969
Au Conseil municipal
de la Ville de Genève
Hôtel municipal
1204 Genève

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les conseillers,

Au cours de votre séance du 28 janvier dernier, vous avez eu à délibérer sur nos projets de budgets. S'il ne nous appartient pas de nous exprimer sur votre vote, intervenu conformément à l'article 19 de notre loi organique, nous ne pouvons cependant laisser sans réponse les affirmations de M. Gelbert revenant en fin de compte à proposer la disparition de notre service du gaz.

Sans reprendre l'ensemble de son argumentation, nous devons mettre en évidence ce qui suit :

Nous distribuons actuellement le gaz à 75 000 abonnés, dont 71 000 pour le gaz de cuisson, ce qui représente le 56 % des ménages des régions alimentées en gaz.

Renoncer à ce service reviendrait donc à imposer à ces abonnés à se défaire de leurs appareils et à acquérir des appareils électriques.

En admettant un prix d'achat minimum de 400 francs par appareil, cela constitue une dépense de 28,4 millions, ce indépendamment des ustensiles indispensables.

Le raccordement de ces nouveaux appareils, la pose de nouvelles lignes et leur renforcement en raison de l'augmentation de la puissance demandée représenteraient une dépense pouvant être évaluée à 2 à 3 fois le montant de l'acquisition de ces appareils, soit une somme variant entre 60 et 90 millions.

Pour faire face à cette demande accrue de puissance, nous devrions, de notre côté, augmenter la capacité de nos réseaux et ce pour une période limitée dans le temps puisqu'il s'agit généralement de consommation de pointe autour de 12 et 18 heures, se traduisant pour nous par des investissements considérables auxquels s'ajouteraient les achats d'énergie complémentaire.

A midi, la pointe horaire représente en effet une consommation de 20 000 m3 équivalent à une quantité d'énergie électrique de 80 000 kWh. Pour y faire face exclusivement avec cette dernière énergie, il faudrait alors augmenter de 40 % la capacité de transport de notre réseau.

Ces faits font ressortir combien il importe, au contraire, de pratiquer une politique de coordination dans le domaine gaz/électricité, car il s'agit de deux énergies complémentaires si bien que la gestion de ces deux services doit être appréciée conjointement.

Nous devons souligner que l'introduction des nouvelles techniques de craquage d'essences légères a permis de réduire considérablement le déficit du service du gaz qui, de 4 700 000 francs en 1966, est tombé à 1 786 000 francs en 1968, se traduisant par un abaissement du prix de revient du m3.

C'est pourquoi nos efforts doivent tendre à multiplier les ventes de gaz qui abaissent notre prix de revient. Nous nous référons à l'excellent exposé présenté par M. Picot, conseiller administratif, au cours de votre séance du 7 novembre 1968 (*Mémorial,* page 1425 et ss).

Il n'est pas raisonnable d'affirmer que nos installations de craquage peuvent fonctionner sans interruption et qu'ainsi celles-ci ont été surdimensionnées. L'exploitation comporte des revisions périodiques, des arrêts de machines, des incidents techniques auxquels il convient de remédier en disposant de lignes de secours.

Il n'aurait pas été rationnel au surplus de réaliser ces installations sans tenir compte d'une augmentation de consommation.

Or, le montant de 55 millions de m3 articulé n'est nullement utopique si l'on songe qu'il ne représente qu'une augmentation de 27,9 % alors que, de 1952 à 1967, l'augmentation a été de 48,3 %.

C'est pourquoi nous estimons qu'une gestion bien comprise de nos services doit tendre à coordonner harmonieusement l'exploitation de nos services de l'électricité et du gaz et à promouvoir la vente de cette dernière énergie. Nous devons en effet pouvoir disposer de la totalité de nos ressources énergétiques en vue de faire face aux besoins de notre population.

Veuillez agréer, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les conseillers, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom des Services Industriels de Genève :

Le président : *Jules Ducret*

M. Odon Gelbert (V). J'ai juste deux mots à dire, et je serai beaucoup plus bref que la première fois ! *(Satisfaction)*

Je prierai simplement la direction des Services Industriels de vouloir bien se reporter au *Mémorial*, où l'exposé que j'avais préparé a été reproduit d'une façon parfaite. J'ai critiqué l'équipement des nouveaux bâtiments locatifs, dans lesquels je prétendais que l'on devait supprimer la fourniture du gaz, puisque l'on installait déjà l'électricité, les deux énergies se faisant concurrence.

C'est tout ! Je n'ai rien d'autre à ajouter.

M. Germain Case (T . J'ai l'impression de monopoliser les colères du Conseil d'Etat ! Déjà une fois, lorsque j'avais posé une question qui ne lui avait pas plu, sa réponse était si irrévérencieuse qu'elle avait dû être censurée par le bureau du Conseil municipal d'alors, et on ne m'en avait communiqué qu'une partie ! *(Rires)*

Cette fois, j'ai eu le contenu intégral de la réponse, mais cela ne veut pas dire que je m'abstiendrai, à l'avenir, de poser des questions concernant des faits qui concernent la Ville de Genève.

Les conseillers municipaux ne sont pas une machine à voter des crédits à l'usage du Conseil d'Etat. Personnellement, je m'y refuse !

Si des faits se passent dans la République, les habitants de la ville de Genève nous concernant directement en tant qu'êtres humains, en tant aussi que contribuables de la Ville de Genève. Si ces gens sont catapultés à l'extérieur, c'est au détriment des finances de la Ville de Genève. Par conséquent, sur ce plan-là, cela nous intéresse, et également sur le plan humain.

Je veux bien admettre que la question que j'ai posée ennuyait le Conseil d'Etat mais, que voulez-vous, cela ne veut pas dire que la prochaine fois je me tairai !

La présidente. Cinquièmement, nous avons reçu une résolution de l'Union PTT :

Union suisse de
fonctionnaires des PTT

Mademoiselle Jacqueline Wavre
Présidente du Conseil municipal
6, rue de l'Hôtel-de-Ville
1200 Genève

Genève, le 18 avril 1969

Mademoiselle la présidente,

Par la présente, nous nous permettons de vous transmettre la résolution ci-jointe votée par l'assemblée générale du lundi 14 avril 1969,

contre la levée du contrôle des loyers dès le 1er janvier 1970, par le Groupement des PTT de la place de Genève, et contre leur augmentation exagérée qui frappe durement les petites retraites.

Nous vous rmercions d'avance et vous prions de recevoir, Mademoiselle la présidente, nos salutations distinguées.

A. Froidevaux
Président de l'Amicale

Résolution

L'assemblée générale des retraités de l'Union PTT, section de Genève, élève une protestation indignée contre la vague d'augmentations des loyers, véritable atteinte au niveau de vie des salariés et des pensionnés.

L'assemblée unanime exige, tant des autorités fédérales que des autorités cantonales, le maintien d'une protection efficace des locataires contre les hausses de loyers exagérées et contre les congés injustifiés, tant qu'il y aura pénurie de logements.

Devant la grave crise de logement que connaît le canton de Genève, l'assemblée déclare que seule une véritable politique de construction massive, entreprise par les pouvoirs publics, mettra la population, particulièrement la catégorie aux ressources modestes, à l'abri des spéculateurs et des affairistes.
Genève, le 14 avril 1969.

La présidente. Sixièmement, nous avons reçu une pétition des commerçants du Perron, munie des 18 signatures :

Conseil municipal
de la Ville de Genève
4, rue de l'Hôtel-de-Ville
1204 Genève

Genève, le 22 avril 1969

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les conseillers municipaux,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :

Il y a huit années, la place du Perron était complètement reconstruite et prenait l'apparence que nous lui connaissons aujourd'hui.

Cette nouvelle place comprenait notamment quelques bandes de gazon et un petit parking de huit places, très utiles aux commerçants. L'espace destiné apparemment au gazon n'a malheureusement pas été très heureux, l'herbe n'ayant pratiquement pas poussé.

Or, nous constatons aujourd'hui que les quelques rares places de stationnement qui étaient indispensables aux commerçants du Perron vont disparaître pour faire place, vraisemblablement, à de l'herbe. Nous vous rappelons que celle-ci s'obstine à ne pas vouloir pousser au Perron et que l'on trouve à cette place de nombreux papiers crasseux, des détritus et que cet espace ne profite qu'aux chiens du quartier.

Les commerçants du Perron sont donc très inquiets, d'autant plus que le dépavement intervient peu de temps après la mise en place de pavés, qui avait dû coûter fort cher.

Nous vous serons donc reconnaissants de bien vouloir prendre connaissance de la pétition ci-jointe munie de 18 signatures, et demandons instamment à l'assemblée de prendre des mesures, afin de rendre aux commerçants du Perron les places de stationnement qui leur sont indispensables.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les conseillers, nos salutations les meilleures.

Pétition

Les citoyens et citoyennes soussignés demandent instamment aux conseillers municipaux de la Ville de Genève de bien vouloir intervenir afin de recréer, le plus rapidement possible, les places de stationnement que l'on a fait disparaître au Perron.

(18 signatures)

La présidente. Cette pétition sera transmise à la commission des pétitions.

Septièmement, nous avons reçu une autre pétition, adressée au Grand Conseil, dont nous vous donnons connaissance à titre indicatif :

Jean Jost
19, rue des Allobroges
1227 Acacias/Genève

Genève, le 18 avril 1969

Mademoiselle Jacqueline Wavre
Présidente du Conseil municipal
de la Ville de Genève
4, rue de l'Hôtel-de-Ville
1204 Genève

Mademoiselle la présidente,

La section du Parti du travail des Acacias ayant convoqué une assemblée à la suite de l'évacuation probable de certains locataires des immeubles 2-4-6 route des Acacias, 1-3-5-7 rue du Lièvre et 2-4-6 rue Caroline, une pétition a été votée à l'unanimité par lesdits locataires.

Etant donné le problème très grave des logements à Genève, je vous adresse, avec la présente, cette pétition afin que celle-ci soit connue du Conseil municipal, les immeubles précités se trouvant sur la Ville de Genève.

J'ai été mandaté par l'assemblée des locataires pour vous exposer cette requête.

En espérant que le Conseil municipal pourra faire suivre cette pétition au Grand Conseil, je vous prie d'agréer, Mademoiselle la présidente, mes salutations distinguées.

Jean Jost

Pétition

Les locataires des immeubles 2-4-6 route des Acacias, 1-3-5-7 rue du Lièvre et 2-4-6 rue Caroline, réunis en assemblée, décident à l'unanimité de s'adresser au Grand Conseil de la République et canton de Genève afin d'attirer son attention sur l'application de la loi du 17 octobre 1962, restreignant les démolitions et transformations de maisons d'habitation en raison de la pénurie de logements.

Ils soulignent que tous les immeubles énumérés sont en parfait état locatif. Tous les immeubles sont loués et habités, à l'exception d'appartements des Nos 2 et 4, route des Acacias, immeubles qui vont être démolis et dont les locataires ayant reçu leur congé sont obligés de quitter les lieux.

Certains des immeubles ont été complètement transformés et munis du confort.

La plupart des locataires de ces immeubles ont reçu de leur régie un avis qu'ils devraient chercher un autre logement, l'immeuble qu'ils habitent devant être démoli.

Ils rappellent que le nombre de personnes à la recherche d'un appartement, parce que évacuées ou sans logement, se montait le 31 mars à 3 146, dans le canton.

Les locataires sont unanimes à demander au Grand Conseil d'intervenir auprès du Conseil d'Etat, pour lui demander :

a) d'intervenir auprès des propriétaires pour qu'ils renoncent à leur projet,

b) de ne pas donner d'autorisation, en application de la loi du 17 octobre 1962, tant qu'il y aura pénurie de logements à Genève.

Ils demandent qu'une délégation des locataires soit entendue afin de lui permettre d'exposer leur situation.
Genève, le 17 avril 1969.

La présidente. Nous terminons nos communications à l'Abattoir... *(Rires)* Je vous signale en effet qu'une séance d'information sera consacrée, le 30 avril prochain, à la volaille.

M. Efrancey prendra note de vos inscriptions et fournira des détails à ceux qui le désirent.

3. Proposition du Conseil administratif et du Département des travaux publics en vue de l'ouverture d'un crédit de 630 000 francs pour la reconstruction de la rue de la Corraterie. (No 128)

La rue de la Corraterie est une des dernières artères de la Ville de Genève qui soit encore munie d'une chaussée constituée par des pavés de bois ; son état de vétusté entraîne de constants travaux d'entretien.

Le projet de reconstruction de cette artère prévoit le ripage des voies de tram de la ligne 12, dont l'usure avancée nécessitait de toute façon le renouvellement à court terme, sur le côté pair. Ces travaux s'inscrivent, d'une part, dans le cadre des mesures d'ensemble projetées en vue d'améliorer l'écoulement du trafic des transports publics sur la ligne 12 et, d'autre part, dans le programme de réfection des voies de la CGTE.

Rappelons à ce propos les indications contenues dans le rapport présenté au Conseil municipal pour la double ceinture du centre urbain, précisant : « qu'il n'y a pas lieu d'envisager la suppression des trams » sur la ligne 12 avant une longue échéance et que sur cette ligne, ce » mode de transport est le plus avantageux eu égard à l'excellente loca- » lisation de son parcours à travers un secteur d'intense activité com- » merciale, de sa grande capacité de transport et de sa fréquentation » élevée. De plus, la création de deux boucles de rebroussement à la » place des Augustins et à la gare des Eaux-Vives permettra encore » d'améliorer l'exploitation et le renforcement du trafic ferroviaire en- » tre ces deux points. »

Ces mesures se traduisent par un accroissement notable de la vitesse commerciale des trams, notamment dans le sens Bel-Air - place Neuve.

Le projet prévoit la suppression des possibilités de parcage du côté pair, mais en revanche conserve le stationnement limité à 1 heure sur le côté inverse.

A ce sujet, le maintien d'un trottoir de 1,25 m de large longeant la terrasse sur laquelle aboutit le passage de la petite Corraterie a été conservé afin de protéger le petit escalier qui figure déjà sur le plan Billon de 1726, c'est-à-dire qui remonte au moins au début du 18e siècle. Cette disposition a été vivement souhaitée par les Archives de l'Etat, dans l'intention également de conserver la totalité de la terrasse pleine de charme dans son état. En outre, dans le but de sauvegarder un de nos sites municipaux, le Conseil administratif a tenu à protéger la fontaine de la Corraterie avec son mur monumental, faisant suite aux anciennes écuries de la Maison de Saussure, au moyen de plantations, de pavage, de boute-roue, ce qui correspond à l'avis donné par le Conseil administratif le 22 novembre 1968 à la question écrite No 138. En dégageant le bel élément décoratif des quelques véhicules qui le masquent en permanence, cette opération rehausse le cachet d'une des plus belles rues de Genève.

Par ailleurs, à l'occasion de cet aménagement, il sera procédé à la reconstruction de l'égout qui est actuellement d'une section insuffisante et provoque de nombreux refoulements.

Les travaux projetés comportent :

— le renouvellement et déplacement, côté trottoir ouest, des voies de la CGTE donnant ainsi une meilleure fluidité au trafic routier,

— la reconstruction totale de la chaussée, élargie à 10,75 m,

— la reconstruction totale de l'égout,

— la correction et la remise en état des trottoirs dont les largeurs seront respectivement :

côté ouest : env. 3,35 m,

côté est : variant de 1,25 à 2,50 m.

Enfin, dans le cadre de cet aménagement, il sera procédé à la transformation de l'installation de l'éclairage public, à l'établissement d'une bouche à eau pour le service du feu et à la suppression de 4 branchements anciens.

Le détail du crédit se décompose comme suit :

— *Crédit à ouvrir au Conseil d'Etat*

		Fr.
Travaux de voirie pour la reconstruction de la rue de la Corraterie et de l'égout		580 000,—
— *Crédit à ouvrir au Conseil administratif*		
Transformation de l'installation d'éclairage public	42 000,—	
Plantations, bouches à eau pour le service du feu et suppression de branchements anciens	8 000,—	50 000,—
CRÉDIT TOTAL		630 000,—

Au vu de ces explications, nous vous invitons, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après :

PROJET D'ARRÊTÉ

Le Conseil municipal,

vu les articles 67 lettres b) et k) de la loi sur l'administration des communes du 3 juillet 1954 et 18 de la loi sur les routes et la voirie du 28 avril 1967,

sur la proposition du Conseil administratif et du Département des travaux publics,

arrête :

Article premier. - Il est ouvert au Conseil d'Etat un crédit de 580 000 francs en vue de la reconstruction de la rue de la Corraterie. Ce montant sera versé à l'Etat de Genève au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Art. 2. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 50 000 francs en vue :

— de la transformation de l'installation de l'éclairage public,

— de l'établissement d'une bouche à eau pour le service du feu et la suppression de branchements anciens,

— de plantations,

à exécuter dans le cadre des travaux prévus à l'article 1.

Art. 3. - Les dépenses prévues aux articles premier et 2 seront portées à des comptes spéciaux qui seront crédités des recettes éventuelles.

Art. 4. - Il sera provisoirement pourvu aux dépenses prévues aux articles premier et 2 au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève jusqu'à concurrence de 630 000 francs.

Art. 5. - La dépense prévue à l'article premier sera amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève sous No 700.586 « Annuités d'amortissement des crédits extraordinaires ouverts au Conseil d'Etat (travaux de voirie) » des années 1970 à 1977.

Art. 6. - La dépense prévue à l'article 2 sera amortie au moyen de 2 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève sous No 700.581 « Annuités d'amortissements des crédits extraordinaires ouverts au Conseil administratif » des années 1970 et 1971.

Préconsultation

M. Claude Ketterer, conseiller administratif. Je demande le renvoi de cette proposition à la commission des travaux. Vous trouvez le plan affiché au fond, à gauche.

Il y a eu un échange de vues entre les services cantonaux et ceux de la Ville, car il s'agissait, pour notre communauté, de sauvegarder le caractère si typique de cette rue de la Corraterie et de dégager une de ses très belles fontaines qui était masquée, ces derniers temps, par le parcage de quelques voitures.

M. Denis Blondel (L). J'aimerais simplement attirer l'attention de la commission qui va s'occuper de ce projet sur le problème des trottoirs. J'ai rapidement regardé ce plan et j'ai constaté que certains trottoirs sont fort diminués.

Je serais heureux qu'on prenne note de mon observations et que la commission se penche notamment sur la réduction des trottoirs qui est envisagée.

Le projet est renvoyé à la commission des travaux.

4. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 170 000 francs pour l'exécution de différents aménagements de propriétés de la Ville de Genève à la rue de Montbrillant, à la rue des Gares et à l'avenue des Grottes. (No 129)

Au cours de ces dernières années, le Conseil administratif a intensifié l'action engagée pour l'aménagement de différents terrains appartenant à la Ville de Genève dont l'affectation, prévue dans le cadre de réalisations à plus ou moins long terme, permettait d'en envisager une utilisation provisoire.

Il s'agit plus particulièrement de terrains destinés à des installations scolaires ou d'intérêt public ou appelés à participer à des remembrements fonciers, devenus disponibles ensuite notamment de la démolition de bâtiments dont l'état de vétusté aurait nécessité des dépenses disproportionnées même pour un maintien provisoire.

Il est en effet évident que de tels terrains ne peuvent être laissés en l'état jusqu'à leur affectation définitive si celle-ci ne doit pas intervenir avant plusieurs années.

Ces opérations, qui sont réalisées dans le cadre des dotations budgétaires «démolitions» et «entretien et aménagements des terrains et emplacements divers» ont permis soit d'ouvrir au public des parcelles aménagées en parc dans différents secteurs de la ville, soit l'établissement de parkings.

Il s'avère toutefois que le montant budgétaire dont dispose le service immobilier pour l'année 1969 sera insuffisant pour faire face à l'ensemble des aménagements qu'il serait souhaitable d'exécuter en cours d'année ; nous relevons à ce sujet que les prévisions de programme sont particulièrement délicates à apprécier dans ce domaine, car nous ne sommes pas à l'abri d'événements fortuits qui peuvent nécessiter l'engagement de dépenses non prévues.

La présente demande de crédit constitue donc un complément à l'attribution budgétaire pour l'exécution des travaux suivants :

— Aménagement en zone verte d'une parcelle sise rue de Montbrillant, chemin de Vincy.

Il s'agit d'un terrain que la Ville a acquis en vue de la réalisation d'un groupe scolaire, dont la construction ne sera pas entreprise avant plusieurs années.

Cet emplacement a été libéré dernièrement de la plupart des bâtiments vétustes qui y reposaient.

Une partie de ce terrain est actuellement en friche (broussailles, anciens murs, etc.).

Les travaux prévus comportent un débroussaillage, diverses démolitions, un nivellement du terrain avec apport de terre végétale, l'établissement de cheminements et l'ensemencement de l'emplacement, qui pourra ainsi être mis à la disposition du public comme parc. Ce nouveau lieu d'agrément sera sans doute vivement apprécié de la population, et sera doté de jeux pour les enfants.

Le coût de ces aménagements est estimé à . Fr. 65 000,—

— Aménagement d'un parking sur la parcelle 1081 sise rue des Gares - rue de Montbrillant.

La réalisation de cet aménagement est consécutive à l'incendie qui a anéanti, en février dernier, la plupart des bâtiments situés sur ce fonds.

Les locataires sinistrés ayant eu la possibilité de se reloger ailleurs, l'emplacement évacué devient disponible.

L'aménagement comporte la démolition des bâtiments incendiés et l'établissement d'un parking de 50 à 60 cases, particulièrement nécessaire dans ce secteur commercial qui compte de nombreux artisans.

Les travaux sont chiffrés à . . . . . Fr. 69 000,—

De ce montant, les frais d'aménagement du parking, représentent environ Fr. 58 000,—, et pourront être amortis en quelques années grâce à la location des cases.

— Démolition de bâtiments vétustes et aménagement d'un parking sur la parcelle 967 sise rue du Cercle - avenue des Grottes.

Il s'agit de l'établissement d'un parking de 9 cases sur l'emplacement devenu disponible ensuite de la démolition de l'immeuble vétuste existant, dont les locataires ont été relogés.

Les travaux sont chiffrés à . . . . . Fr.	36 000,—
De ce montant, les frais d'aménagement du parking représentent environ Fr. 17 000,— et pourront être amortis en quelques années grâce à la location des cases.	
TOTAL DU CRÉDIT DEMANDÉ . . . Fr.	170 000,—

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après :

PROJET D'ARRÊTÉ

Le Conseil municipal,

vu l'article 67, lettres b) et j) de la loi sur l'administration des communes du 3 juillet 1954,

sur la proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 170 000 francs pour l'exécution de différents aménagements de propriétés de la Ville de Genève à la rue de Montbrillant, à la rue des Gares et à l'avenue des Grottes.

Art. 2. - La dépense prévue à l'article premier sera portée à un compte spécial qui sera crédité des recettes éventuelles.

Art. 3. - Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève à concurrence de 170 000 francs.

Art. 4. - La dépense prévue à l'article premier sera portée au compte rendu de l'exercice 1969 au chapitre du Service immobilier :

— 40 000 francs sous No 2300.747, frais de démolition d'immeubles,

— 130 000 francs sous No 2302.718.01, entretien et aménagement des terrains et emplacements divers.

Préconsultation

M. Claude Ketterer, conseiller administratif. Je demande également le renvoi de cet objet à la commission des travaux. La présentation a été un peu accélérée du fait de l'incendie d'un groupe d'immeubles dans le quartier des Grottes.

M. Joseph Colombo (R). A l'avenue des Grottes, il y a un artisan qui est là depuis 40 ans. Est-ce qu'il sera mis dehors ?

M. François Picot, conseiller administratif. Si M. Colombo veut bien ensuite me donner le nom et l'adresse de cet artisan, j'examinerai quelle est sa situation !

M. Charles Schleer (R) Le projet 129 nous donne le montant du crédit, mais pourrait-on savoir quel est le montant de la location des parkings ? Quelle est la répartition de ces parkings ? En effet, je pense que, dans un quartier aussi populeux que les Grottes, il va y avoir une affluence d'inscriptions. Peut-on nous renseigner sur la façon dont on va répartir ces places ?

M. Claude Ketterer, conseiller administratif. Nous donnerons tous les détails à M. Schleer en commission. Je voudrais simplement faire remarquer qu'à la page 2 de la proposition, vous découvrez des indications sur les frais spécifiques des aménagements de parking et sur le problème des amortissements.

C'est bien sûr le service des loyers et redevances, de mon collègue M. Picot, qui percevra ces locations et je crois pouvoir dire qu'elles seront réservées en priorité aux commerçants et artisans du secteur.

Le projet est renvoyé à la commission des travaux.

5. Proposition du Conseil administratif en vue de l'octroi d'une subvention de 20 000 francs et de la souscription de 15 000 francs au fonds de garantie constitué pour permettre l'organisation, en 1969, des XXIIes Rencontres internationales de Genève. (No 130)

Les Rencontres internationales, qui n'ont plus lieu maintenant que tous les deux ans, se dérouleront à Genève du 2 au 11 septembre prochain, ayant pour thème : « La liberté et l'ordre social. »

Le comité d'organisation, comme précédemment, sollicite l'appui financier de l'Etat et de la Ville de Genève qui lui est nécessaire pour donner à ces manifestations le plus large écho possible. Il s'est déjà assuré le concours de quatre conférenciers de valeur, à savoir :

M. Paul Ricœur, qui prononcera l'exposé inaugural sur le problème philosophique et politique de la liberté, M. Herbert Marcuse, qui traitera de la liberté et des impératifs de l'histoire, M. Raymond Aron, dont l'exposé aura pour titre « Les limites de la liberté dans un ordre libéral », et enfin le révérend Père Daniélou, sur le sujet « Dieu est-il contestataire ? ».

En outre, le comité a entrepris d'autres démarches en vue de s'assurer la participation d'une personnalité capable de traiter le thème choisi sous l'aspect du tiers monde, ainsi que celle d'un économiste et d'un philosophe du droit.

Enfin, comme par le passé, diverses manifestations sont prévues dans le cadre des Rencontres, telles que concert de l'Orchestre de la Suisse romande, séances de cinéma, expositions, etc.

En ce qui concerne l'Etat, celui-ci a prévu une subvention de 35 000 francs à son budget.

Pour ce qui est de la Ville, le Conseil administratif vous propose la même formule d'aide qu'il y a deux ans, soit 20 000 francs de subvention et une participation à concurrence de 15 000 francs à la constitution d'un capital de garantie.

Compte tenu du fait indéniable que les Rencontres internationales occupent une place importante dans la vie intellectuelle et culturelle de notre cité et contribuent au rayonnement de cette dernière, le Conseil administratif estime qu'il appartient aux pouvoirs publics de les favoriser. C'est pourquoi il vous recommande, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les conseillers, de voter le projet d'arrêté ci-après :

PROJET D'ARRÊTÉ

Le Conseil municipal,

vu l'article 67, lettre b) de la loi sur l'administration des communes du 3 juillet 1954,

sur la proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 35 000 francs destiné à permettre l'organisation, en 1969, des XXIIes Rencontres internationales de Genève.

Art. 2. - De cette somme, 20 000 francs seront versés au comité d'organisation à titre de subvention et 15 000 francs serviront de participation de la Ville de Genève au capital de garantie destiné à couvrir le déficit éventuel des manifestations prévues.

Art. 3. - L'engagement de la Ville de Genève est subordonné au versement, par l'Etat, d'une subvention de 35 000 francs.

Art. 4. - Le déficit éventuel sera couvert par la Ville de Genève dans les limites de sa participation au capital de garantie.

Art. 5. - Les comptes détaillés des manifestations seront soumis au Contrôle financier de la Ville.

Art. 6. - Les dépenses effectuées seront justifiées comme suit :

— pour la subvention, au compte rendu de 1969, chiffre 0061.950.02;

— pour le capital de garantie, au compte rendu de l'exercice au cours duquel les comptes des manifestations auront été approuvés, chiffre 0062.950.01.

Préconsultation

Mme Lise Girardin, maire. L'année dernière, lors de la présentation d'une demande de crédit de 12 500 fr pour l'année intermédiaire entre deux années de Rencontres, le Conseil municipal avait déjà abondamment discuté du crédit qu'il accorderait en 1969 et même du programme. En somme, il n'y a rien de nouveau à ajouter.

Pourtant, si le Conseil municipal désire étudier plus à fond et se mettre au courant de la situation actuelle des Rencontres internationales, je demanderai le renvoi à la commission des beaux-arts pour qu'elle puisse le faire.

M. Jean Olivet (R). Notre groupe s'est réuni mercredi dernier et, à l'unanimité, m'avait chargé de donner notre accord avec ce projet — en tout cas avec le renvoi à la commission des beaux-arts. La seule chose que nous aurions peut-être voulu relever, c'était que le Conseil administratif avait fait preuve de trop de modestie en disant que ces Rencontres servaient au rayonnement culturel de notre cité à l'étranger. Nous pensons qu'on aurait pu être un peu plus ambitieux et espérer que ces Rencontres pouvaient apporter une compréhension plus grande entre les individus et, à travers eux, une plus grande compréhension entre les peuples.

Et puis, les jours ayant passé, j'en suis venu à me demander si tous ces efforts valaient la peine d'être tentés. Je vais essayer d'expliquer pourquoi.

J'appartiens... ou du moins mes aïeux appartenaient à la commune de Jussy ; c'étaient probablement des paysans et ils ont adopté la Réforme en même temps que cette commune l'adoptait ; ce qui veut dire que j'appartiens à une vieille famille protestante de Genève.

Quand j'ai appris par la presse, récemment, comme vous tous, que Sa Sainteté le pape Paul VI allait venir dans nos murs, je dois dire que j'ai eu un tressaillement de joie, non pas en pensant que c'était un honneur pour notre ville, non pas en pensant que ça lui ferait de la publicité, mais simplement parce que le pape représente un symbole : il est le chef de l'Eglise catholique, cette Eglise dont toutes les autres Eglises chrétiennes proviennent, que ça leur fasse plaisir ou pas, cette Eglise qui a quand même formé la morale de l'Europe, cette morale qui est la même, pratiquement, aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest.

J'ai pensé que c'était justement un signe de rapprochement entre les hommes.

Et puis, il y a Genève. Genève, qui a vécu cette chose extraordinaire que fut la Réforme, qui a eu Farel, Théodore de Bèze, Calvin qui a fondé l'Académie, qui a été cité de refuge pour tous les persécutés et qu'on a appelée la Rome protestante.

Les siècles ont passé. Plus de tolérances se sont faites entre les hommes. Les guerres de religion ont été supprimées et considérées comme des crimes contre l'humanité. Ainsi, avec cette tolérance, est venu l'es-

prit œcuménique. Genève a été choisie comme siège du Conseil œcuménique des Eglises. C'est un deuxième symbole.

Autre chose s'est produit également dans l'Eglise catholique : Jean XXIII, une véritable révolution. Je suis mal placé pour juger, naturellement, mais je pense que l'histoire montrera que c'est peut-être une révolution aussi grande, même plus grande que celle de Luther.

Devant cet événement extraordinaire, devant ces deux symboles, qui, en somme, pour nous, sont un espoir, c'est quand même un signe, j'ai été vraiment déçu de lire, dans le *Journal de Genève,* la réaction de Mlle Tilka Prince, présidente du Consistoire, qui ne trouve rien d'autre à dire que ceci :

« Le souverain pontife est absolument libre de voyager n'importe » où dans le monde. Je ne vois donc pas pourquoi il ne viendrait pas » à Genève, bien que cette ville, à cause de la Réforme, soit considé- » rée comme la Rome protestante. »

Bien sûr, c'est la même chose que s'il allait à Trifouillis-les-Patates ! *(Rires)*

« Je ne vois pas pourquoi non plus Genève offrirait une position de » résonnance plus considérable que n'importe quelle autre ville où le » pape désire se rendre, puisque c'est une organisation internationale » qui l'a invité à venir.

» Je ne pense pas que cela doive être considéré comme un fait his- » torique plus important parce que c'est de Genève dont il s'agit. »

Je dois dire que j'ai été profondément déçu. Il y a là une volonté de minimiser l'événement — qui est quand même un événement très important — qui fait preuve d'une mesquinerie d'esprit qui est regrettable. Nous pourrions espérer que la présidente du Consistoire appartient à l'élite de la nation et devrait davantage dominer les sentiments qui l'animent, et reconnaître quand quelque chose d'important se passe dans notre pays et dans notre ville.

Je sais bien que ce n'est pas la première fois que le Consistoire déçoit beaucoup de gens et beaucoup de protestants, et pas seulement des protestants. Je pense à son attitude — plus exactement son manque d'attitude — devant un certain nombre de pasteurs que je qualifierai de félons dans la position qu'ils prennent devant la défense nationale. Mais enfin ceci est une parenthèse, je crois que c'est quand même dommage.

Pour cela je me disais : est-ce que véritablement les efforts que nous tentons, nous, à notre échelon, d'essayer un rapprochement entre les hommes, avec les modestes moyens qui sont les nôtres, avec nos Rencontres internationales, valent vraiment la peine d'être continués ?

Pourtant, je dis qu'il ne faut pas jeter le manche après la cognée. Je pense malgré tout que nous avons raison, dans la faible mesure de nos moyens, d'essayer également d'aller à ce but, d'autant plus que ces Rencontres vont avoir un très large écho, surtout si l'on songe qu'un des conférenciers, entre-temps, est même devenu cardinal.

C'est pourquoi, tous comptes faits, je pense que la commission des beaux-arts acceptera, et je l'espère à l'unanimité, cette proposition.

La présidente. Je remercie M. Olivet, bien que sa parenthèse n'avait pas grand-chose à faire avec le point à l'ordre du jour !

M. Pierre Jacquet (S). Je renonce à prendre la parole puisqu'une proposition de renvoi à la commission a été faite.

M. Jean-Jacques Favre (V). Nous avons constaté avec très grand plaisir le sujet choisi pour les Rencontres de cet automne. Nous nous souvenons que, l'an passé, le crédit de 20 000 francs avait eu quelque peine à passer devant ce municipal. On reprochait aux Rencontres internationales de choisir des sujets quelque peu trop abstraits.

Nous devons nous féliciter de l'effort qui a été accompli cette année pour choisir un sujet qui est absolument d'actualité.

Je me félicite également du choix des orateurs qui a été fait, et notre groupe appuie totalement la demande de crédit qui nous est faite ce soir.

Mme Eugénie Chiostergi-Tuscher (T). Je crois que l'étude plus approfondie des Rencontres internationales sera certainement intéressante.

Je voudrais simplement demander à M. Olivet s'il a des nouvelles particulières sur la présence du pape Paul VI et de la présidente du Consistoire aux Rencontres internationales, parce que je ne comprends pas, autrement, ce qu'il voulait nous dire ! *(Sourires)*

M. Henri Livron (S). Je félicite mon ami Olivet de sa courageuse intervention ! *(Exclamations)*

En effet, je n'ai pas toujours été partisan des Rencontres internationales, mais je trouve que, vu le programme de cette année, nous pouvons certainement en être partisans.

Nous sommes partisans des Rencontres internationales. Pourquoi ? Parce que nous voulons éclairer nos esprits. Nous voulons éclairer nos cœurs, aussi. Et toute personne qui s'occupe d'éclairer les esprits et les cœurs doit être entendue.

Si l'on a entendu des catholiques, dont je fais partie comme socialiste, je dis aussi que nos amis les athées doivent faire honneur à ces Rencontres et venir se joindre à tous les hommes de bonne volonté qui recherchent la vérité dans les sentiments de cœur, d'espoir et d'espérance ! *(Bravos)*

C'est pour cela que j'encourage vivement l'assemblée à voter ce crédit et j'espère que bientôt, après ces conférences, nous serons heureux, peut-être, d'être éclairés, d'avoir éclairé nos cœurs et d'avoir rendu encore à Genève un grand service, celui de la liberté d'opinion et d'esprit ! *(Ovations et applaudissements)*

Le projet est renvoyé à la commission des beaux-arts.

6. Proposition du Conseil administratif et du conseil d'administration des Services industriels de Genève en vue de l'acquisition, pour le prix de 122 500 francs, d'une parcelle sise sur la commune de Veyrier. (No 131)

Dans le cadre de l'amélioration de l'alimentation en eau de la région de Troinex, prévue aussi bien pour renforcer la distribution en eau des zones maraîchères pendant la période des cultures que pour faire face au développement de la construction, notre service des eaux a étudié la création d'une nouvelle station de pompage.

En tenant compte de la carte délimitant la nappe souterraine et des conseils du géologue cantonal, il a été possible de déterminer les zones les plus favorables à un pompage. Son choix s'est porté finalement sur une parcelle située en bordure de la route de Troinex, permettant d'obtenir une couche maximum de gravier aquifère, soit près d'une quarantaine de mètres.

Après avoir obtenu l'autorisation préalable relative aux sondages de reconnaissance et à la construction d'une station de pompage, les travaux de forage ont débuté. Il convenait en effet de s'assurer, avant

de procéder à l'acquisition, que les conditions hydrogéologiques étaient satisfaisantes. Le fonds du puits est situé à 82,47 m, au niveau supérieur de la couche de molasse. Les résultats, du point de vue des débits, ont été très encourageants et permettront d'équiper ce puits pour 200 l/sec. Les résultats d'analyses sont favorables, la qualité de l'eau étant très semblable à celle de Saconnex-d'Arve.

Pour mener à bien ces travaux, un accord a été passé avec Mme Marguerite Jeanneret-Kiefer, arrivant à échéance le 30 juin 1969, pour l'acquisition de la parcelle 75 B, feuille 6, d'une superficie de 1750 m2, au prix de 70 francs le m2, soit d'une somme de 122 500 francs. Nous disposons des crédits nécessaires (poste 155.700 du budget de construction des Services Industriels).

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les conseillers, d'approuver le projet d'arrêté ci-après :

PROJET D'ARRÊTÉ

Le Conseil municipal,

vu l'article 19, lettre e), de la loi du 1er avril 1931 sur l'organisation des Services Industriels,

vu l'accord intervenu entre les Services Industriels de Genève et Mme Marguerite Jeanneret-Kiefer en vue de la vente aux Services Industriels, pour le prix de 122 500 francs, de la parcelle 75 B, feuille 6 du cadastre de la commune de Veyrier,

sur la proposition du Conseil administratif et du conseil d'administration des Services Industriels de Genève,

arrête :

Article premier. - Le susdit accord est approuvé et le Conseil administratif et le conseil d'administration des Services Industriels de Genève sont autorisés à le convertir en acte authentique.

Art. 2. - L'inscription de la parcelle sera faite selon les termes de l'accord réalisé en juillet 1949 entre le Conseil administratif de la Ville et les Services Industriels de Genève qui stipule : « La Ville de Genève et les Services Industriels de Genève acquièrent au nom de l'indivision qu'ils déclarent exister entre eux, conformément au compromis intervenu le 16 juin 1933. »

Art. 3. - Cette opération ayant un but d'utilité publique, les Services Industriels sont chargés de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

Préconsultation

M. Claude Ketterer, conseiller administratif. Je demande le renvoi à la commission des travaux.

M. Olivier Barde (L). Il y a deux choses qui devront être examinées par la commission des travaux.

La question principale, dans ce projet, concerne un pompage dans une nappe qui nous inquiète énormément depuis quelques années, car elle baisse régulièrement. Je crois qu'il faut absolument saisir cette occasion de demander aux Services Industriels une étude sérieuse concernant l'alimentation des maraîchers en eau industrielle, donc pompée directement dans l'Arve et indépendante de cette nappe souterraine dont la qualité est absolument parfaite, et que nous ne pouvons pas distraire de l'alimentation du public.

Secondement, je pense et j'espère que la commission pourra demander aux Services Industriels l'utilisation de cette parcelle, une fois que le puits sera terminé. Il est d'usage, dans cette circonstance, de profiter des parcelles pour y construire des villas et pour rentabiliser cette dépense.

M. Claude Paquin (S). Je m'aperçois que, sur la proposition qui nous est faite, sont déjà prévus au budget les crédits nécessaires pour les constructions des Services Industriels, mais je voudrais poser la question suivante : en fait, dans la proposition, nous savons que c'est surtout pour l'amélioration, pour renforcer la distribution en eau des eaux maraîchères. Alors, en fait, on pourrait peut-être disposer d'une autre eau pour arroser les salades. Notez que cette eau est vendue bon marché ; on s'y retrouve peut-être sur le prix de la salade.

Mais où je ne suis pas tout à fait d'accord, c'est que je me pose la question que c'est quand même 70 francs le mètre carré. Il semble que c'est une zone où il n'y a pas de villas, seulement un ruisseau. A mon avis, c'est presque une zone agricole et je trouve ce prix un peu surfait

M. Claude Ketterer, conseiller administratif. Je me réserve de donner en séance de commission tous les détails concernant cette opération. Je voudrais simplement vous faire remarquer que, jusqu'à main-

tenant, le service des eaux des Services Industriels a déjà engagé des travaux de forage de puits, afin de s'assurer préalablement des conditions hydro-géologiques, avec des frais qui représentent le double de l'acquisition de la parcelle en cause. C'est évident que si l'opération n'aboutissait pas, les travaux qui auraient été engagés pour essayer de sonder le sol l'auraient été en pure perte.

Je me réserve donc de donner tous les détails sur cette opération à la commission des travaux.

Le projet est renvoyé à la commission des travaux.

7. Proposition du Conseil administratif en vue de l'acceptation du legs de feu M. Jean Pozzi. (No 127)

Par testament du 15 décembre 1966, déposé chez Me Pierre Champenois, notaire à Paris, M. Jean Pozzi, citoyen français, en son vivant ministre plénipotentiaire en retraite, demeurant à Paris où il est décédé le 2 octobre 1967, a pris certaines dispositions en faveur du Musée d'art et d'histoire et de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève.

Dans ses dernières volontés, M. Pozzi précise que c'est « en souvenir des origines helvétiques des Pozzi et de ses longs séjours au bord du lac dans les conférences internationales » qu'il tenait à mettre Genève au bénéfice de ses généreuses intentions en lui léguant une partie de ses importantes collections d'œuvres d'art et de documents autographes littéraires et historiques.

A. *Legs au Musée d'art et d'histoire*

Le legs au Musée se décompose en trois catégories d'objets :

a) *Tableaux, pastels, dessins, gravures.*

Parmi les tableaux, pastels, etc. destinés au Musée, il y a lieu de mentionner des œuvres d'artistes connus, tels que notamment Ingres, Lebourg, Boldini, Gavarni, Helleu, etc.

Alléguant une imprécision du testament sur ce point, les héritiers du défunt ont élevé des contestations. Finalement, après des tractations serrées, une solution amiable a pu intervenir consistant principalement en l'attribution au Musée d'une toile de E. Boudin « Le Port », qui

n'était pas expressément citée dans le testament, en contrepartie de l'abandon d'un portrait du père de Pozzi par un peintre américain, Sargent. Précisons que cette transaction a permis de donner satisfaction aux deux parties ; en effet, la toile de Boudin, qui est la pièce la plus importante de toute la collection de tableaux de M. Pozzi, est du plus grand intérêt pour le Musée, tandis que les héritiers tenaient essentiellement à conserver le portrait peint par Sargent, qu'ils considèrent comme un tableau de famille.

b) *Miniatures persanes.*

La collection de miniatures persanes léguées à la Ville, commencée à la fin du 19e siècle par le père du défunt, a été poursuivie par ce dernier soit au cours de ses missions diplomatiques au Moyen-Orient, soit avec des éléments provenant des grandes ventes européennes de miniatures. Il est permis d'affirmer qu'il s'agit d'une collection de réputation internationale, comprenant des œuvres rarissimes et recherchées allant du début du 13e siècle au 18e siècle. A lui seul, ce remarquable ensemble de miniatures représente plus de la moitié du legs, du point de vue de la valeur marchande.

c) *Objets précieux.*

Enfin, le legs comprend encore des objets précieux tels que montres et boîtes en or et émail genevois qui constitueront un appoint particulièrement intéressant pour les collections que notre Musée possède déjà dans ce domaine.

B. *Legs à la Bibliothèque publique et universitaire*

Dans son testament, feu M. Pozzi a en outre légué à la Bibliothèque publique et universitaire divers documents autographes, lettres manuscrites, etc., tant littéraires qu'historiques concernant plusieurs rois de France, Napoléon 1er et Napoléon III, le duc de Morny, Thiers, Emile Ollivier, Châteaubriand, Lamartine, etc.

Là également, des difficultés ont surgi en raison de la revendication du Ministère français des Affaires étrangères sur la plupart de ces papiers qu'il a réclamés, compte tenu de leur caractère d'archives d'Etat, donc faisant partie du domaine public et, de ce fait, inaliénables et imprescriptibles en regard de la loi et de la jurisprudence françaises.

Des pourparlers ont été engagés avec le Ministère des Affaires étrangères par l'entremise de l'avocat-conseil de l'ambassade de Suisse à Paris que le Conseil administratif avait été dans l'obligation de manda-

ter pour les diverses démarches à effectuer sur place. Finalement, un accord a pu intervenir aux termes duquel le Ministère des Affaires étrangères a accepté de renoncer à une partie de ses revendications, de telle sorte que la Bibliothèque publique et universitaire pourra conserver en particulier les lots de documents relatifs à Lamartine et Châteaubriand, ce qui, pour elle, était de loin le plus important étant donné les archives qu'elle possède déjà concernant ces deux auteurs.

* * *

Une délégation de l'Administration municipale, comprenant notamment des représentants de la Bibliothèque publique et universitaire et du Musée d'art et d'histoire, s'est rendue à Paris au mois de janvier dernier, d'une part pour voir les objets légués à la Ville et d'autre part pour pouvoir, en meilleure connaissance de cause, permettre l'achèvement des pourparlers engagés tant avec les héritiers du défunt qu'avec le Ministère des Affaires étrangères. A cette occasion, nos représentants ont pu mieux se rendre compte de l'intérêt considérable, pour la Ville, de ce legs qui a naturellement fait l'objet d'un inventaire complet et détaillé et dont la valeur peut être estimée à plusieurs centaines de milliers de francs.

En raison des explications qui précèdent, le Conseil administratif est d'avis que la Ville de Genève peut accepter ce legs en rendant hommage avec une vive gratitude à la mémoire de M. Jean Pozzi, dont la générosité permettra d'enrichir nos collections de pièces de valeur. En conséquence, le Conseil administratif vous recommande d'approuver le projet d'arrêté ci-après : *(Voir ci-après le texte adopté asns modification)*

Préconsultation

Mme Lise Girardin, maire. L'article de l'arrêté dit que « le legs » consenti par M. Jean Pozzi, décédé à Paris le 2 octobre 1967, en » faveur de la Ville de Genève, soit pour elle le Musée d'art et d'his- » toire et la Bibliothèque publique et universitaire, est accepté avec » reconnaissance ». Je pense que, justement parce qu'il doit être accepté avec reconnaissance, je peux demander, au nom du Conseil administratif, la discussion immédiate.

La proposition de Mme Girardin (discussion immédiate) est adoptée sans opposition.

Le projet est adopté en premier puis en deuxième débat.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le projet est adopté dans son ensemble.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

Le Conseil municipal,

vu le testament de feu M. Jean Pozzi du 15 décembre 1966,

vu l'art. 67, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 3 juillet 1954,

sur la proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article unique. - Le legs consenti par M. Jean Pozzi, décédé à Paris le 2 octobre 1967, en faveur de la Ville de Genève, soit pour elle le Musée d'art et d'histoire et la Bibliothèque publique et universitaire, est accepté avec reconnaissance.

M. Jean Olivet (R). Je voudrais simplement, au nom de mon groupe, remercier M. Pozzi de ce legs et faire une toute petite remarque. Il est dit, dans cet arrêté, que c'est accepté avec reconnaissance, ce qui va sans dire, mais dans l'arrêté suivant, que nous allons voir tout à l'heure (132), il est dit que le don de Mme Dapples est accepté avec une «vive» reconnaissance. Alors je ne sais pas s'il y a une règle, une procédure ou une nuance.

Mme Lise Girardin, maire. Je dois dire que, ni le Conseil municipal, je pense, ni le Conseil administratif, ne mesurent avec *reconnaissance* ou *vive reconnaissance* les dons suivant leur importance. Je crois qu'il faut souligner ici que la présence de l'adjectif ne change rien à la qualité de la reconnaissance que nous avons.

Je dois dire que je suis assez émue de la circonstance qui fait qu'à deux numéros de l'ordre du jour de ce soir nous enregistrons des dons qui manifestent un attachement à Genève de personnes qui y ont passé, qui y ont travaillé ou qui ont simplement de la sympathie pour ce que représente la Ville de Genève. Ce n'est pas la présence d'un adjectif en plus ou en moins qui changera quelque chose à nos très profonds sentiments de reconnaissance.

8. Proposition du Conseil administratif en vue de l'acceptation d'un don de Mme E. Dapples de deux pastels de Liotard en faveur du Musée d'art et d'histoire. (No 132)

La Direction du Musée d'art et d'histoire vient d'être informée par Mme E. Dapples, héritière de Mme Carlo Dapples, qu'elle faisait don à la Ville de Genève de deux pastels sur parchemin du peintre genevois J. E. Liotard.

Il s'agit du portrait de J. L. Maisonnet, pasteur à Delft, et de son épouse Marie Anne Maisonnet, née Marconnay. Ces pastels, d'une dimension de 55 × 45 cm, signés et datés de 1755, sont estimés à environ 60 000 francs pièce.

Ces deux pastels, dont l'existence était connue de notre Musée, représente un enrichissement appréciable de nos collections.

La donatrice n'assortit ce don d'aucune condition.

Pour sa part, le Conseil administratif a accepté cette donation, sous réserve de l'approbation du Conseil municipal, étant donné que sa valeur dépasse la somme fixée par la loi sur l'administration des communes.

Vu ce qui précède, le Conseil administratif vous recommande, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les conseillers, d'approuver le projet d'arrêté ci-après : *(Voir ci-après le texte adopté sans modification)*

Préconsultation

Mme Lise Girardin, maire. Je demande également la discussion immédiate pour ce don, d'autant plus qu'il était accordé à la Ville pour autant que nous puissions tout de suite l'accepter. Nous avons pu le mettre dans un coffre de banque en attendant la décision du Conseil municipal qui, selon la loi sur les communes, doit se prononcer sur tout don d'une valeur supérieure à 50 000 francs. Cela nous rendrait donc un immense service, ainsi qu'au Musée d'art et d'histoire, si vous pouviez vous prononcer tout de suite.

Mise au voix, la proposition de Mme Girardin (discussion immédiate) est adoptée sans opposition.

Le projet est adopté en premier puis en deuxième débat.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le projet est adopté dans son ensemble.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

Le Conseil municipal,

vu les articles 67 lettre i) et 73 lettre b) de la loi sur l'administration des communes du 3 juillet 1954,
sur la proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier. - La donation de Mme E. Dapples de deux pastels sur parchemin du peintre genevois J. E. Liotard, en faveur du Musée d'art et d'histoire, est acceptée avec une vive reconnaissance.

Art. 2. - Une expédition de la présente délibération sera adressée à Mme E. Dapples en témoignage de la gratitude des autorités municipales envers elle.

La présidente. Après le vote de ces deux arrêtés, en tant que présidente de ce Conseil municipal et en votre nom à tous, j'aimerais exprimer ici un sentiment de reconnaissance et de gratitude envers ces deux donateurs. Il est émouvant — et je crois que le terme que Mme le maire a déjà utilisé tout à l'heure n'est pas trop fort — de penser que deux personnes, en souvenir de notre ville, de ce qu'elle a représenté pour elles, donnent à nos musées et à nos bibliothèques des legs d'une telle valeur.

Ce geste nous touche et j'espère que nous tous, conseillers municipaux, saurons garder à notre cité et à notre ville ce caractère unique qui la fait tant apprécier.

9. Rapport de la commission des beaux-arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 3 443 500 francs destiné à couvrir la subvention d'exploitation pour la saison 1969/1970 du Grand Théâtre. (No 98 A) *

Mme Blanche Bernasconi, rapporteur (ICS).

La commission des beaux-arts et de la culture, sous la présidence de M. Yves Berchten, et en présence de Mme Lise Girardin, conseiller administratif délégué, s'est réunie six fois pour l'examen du budget 1969/1970 du Grand Théâtre.

* Proposition. 1130. Commission, 1166.

Ce budget a été étudié dans son ensemble, et le travail des commissaires a débuté par un examen approfondi du ballet, problème en attente depuis un an. A juste titre, l'avenir du corps de ballet a inquiété les membres de la commission, les artistes et la population même.

Le départ de M. Golovine, maître de ballet et chorégraphe, a remis en question l'existence même de ce corps de ballet; de ce fait, les artistes sont en pleine insécurité. Il est évident qu'un ballet ne peut rester sans directeur pour l'entraîner. Mais comment engager un nouveau chef alors qu'on ne sait si ce ballet va subsister?

Les membres de la commission des beaux-arts ont examiné ce problème sur le plan artistique et financier.

Plan artistique

Si nous supprimons le corps de ballet du Grand Théâtre, trouverions-nous facilement des artistes disponibles et en nombre suffisant, au moment voulu et pour le nombre de spectacles désirés?

On avait émis l'idée de faire danser les élèves des écoles de danse; une objection à cela: il y avait un manque d'homogénéité et de niveau artistique.

Il reste entendu que ces élèves continuent à travailler dans les figurations par exemple.

Plan financier

Il est coûteux de déplacer un ballet de l'extérieur. Mis à part les cachets d'artistes, il faut rembourser les frais de voyage, les frais de logement à Genève, et ce plusieurs jours avant la première afin d'assurer les répétitions.

Le coût de l'opération peut varier entre 10 500 francs et 25 000 francs selon la qualité et la disponibilité des troupes engagées.

Sur la demande d'un commissaire, une étude a été faite révélant qu'on arriverait peut-être à une économie dérisoire de 30 000 francs, pour la saison, avec des troupes venant de l'extérieur. Et encore, il n'avait pas été tenu compte des frais de pianiste.

Sous la direction Golovine, le ballet a toujours refusé (sauf une fois) de danser sur bandes magnétiques.

Si l'on supprime le ballet, ce ne sont pas seulement deux spectacles de danse qui manqueront au programme durant la saison, mais aussi toutes les parties dansées des opéras (de nombreux opéras ayant toujours une place pour le ballet). Nous savons que pour la saison 1969/1970, huit ouvrages nécessiteront le ballet.

De plus, la Fondation et la Direction avaient pensé présenter le ballet dans d'autres salles de la ville et des grandes communes.

S'il est difficile de déplacer les spectacles lyriques, il s'avère que le ballet est le seul moyen facile d'échange de notre théâtre, chez nous ou à l'étranger. Relevons que notre ballet a remporté un très grand succès lors de ses déplacements à Lausanne, Berne et Aix-les-Bains.

En tournée, le ballet reçoit entre 8 000 et 12 000 francs.

Lors de son passage à la télévision, les critiques avaient été très bonnes.

Revendications du ballet

Lors des entretiens avec la V.P.O.D., deux points importants ont été traités:

1. L'égalité des traitements entre hommes et femmes.
2. La revalorisation de ces traitements.

Nous reconnaissons unanimement que ces revendications sont justifiées.

Toutefois les commissaires estiment que si le ballet est maintenu, ses structures seraient à revoir. De l'avis de tous, notre ballet a trop de danseurs étoiles qui coûtent cher. En les supprimant, cela donnerait le double avantage de permettre une économie sur le coût du ballet et de changer d'artistes étoiles.

Composition du ballet

Il comprend actuellement:

3 étoiles, 10 filles et 7 garçons du corps de ballet, 11 solistes.

La Fondation et la Direction proposent également de diminuer le nombre des étoiles et des solistes, et d'avoir davantage de danseurs.

Cependant, il faut un directeur de danse pour faire travailler les danseurs.

La valeur d'un ballet est changeante: sans directeur il se détériore.

Plusieurs membres de la commission des beaux-arts regrettent que l'on ne voie pas danser notre ballet plus souvent, car ils estiment que le public s'attache aux artistes locaux.

Un petit nombre de commissaires pensent, quant à eux, que l'on devrait faire la différence enre un ballet-vedette et un ballet-figuration d'appoint. Et, ils estiment que l'on pourrait faire appel aux élèves des écoles pour les spectacles lyriques.

Subvention au Grand Théâtre

La commission rappelle sa décision de 1968, disant que la subvention du Grand Théâtre était arrivée à un plafond et que seules les augmentations dépendant du réajustement des traitements du personnel seraient acceptées.

Depuis cette décision, un fait nouveau est intervenu: c'est le boni de 400 000 francs qu'a réalisé notre Grand Théâtre. Grâce à ce dernier, la Fondation a pu rembourser sa dette à la Ville: dernier souvenir de la gestion Lamy.

Compte tenu de ce boni, il est difficile pour les commissaires d'estimer exactement le montant de la subvention nécessaire à notre scène lyrique. Certains postes nous paraissent « enflés ». La commission est d'avis qu'il faut garder une marge suffisante en cas de « coups durs » éventuels, mais pas dans les proportions inscrites au budget.

Rencontre avec la Fondation

La commission des beaux-arts et de la culture a rencontré deux fois les directeurs et la Fondation du Grand Théâtre.

Trois questions principales ont été posées.

1. Connaître le point de vue de la Fondation sur les avantages ou inconvénients de supprimer ou non le corps de ballet.
2. Connaître l'opinion de la Fondation au sujet du fonds de réserve.
3. Connaître les raisons de l'augmentation du budget de 200 000 francs alors que les comptes 1967/1968 laissent apparaître un boni de 403 564,08 francs.

Réponses de la Fondation

La Fondation et la Direction restent persuadées que le ballet fait partie intégrante d'un spectacle lyrique. Pour la saison prochaine, par

exemple, le ballet devrait se produire au minimum 60 fois, sans compter les répétitions. Pour 7 spectacles, il faut 42 séances de répétitions.

Faire venir aussi souvent un ballet de l'extérieur serait trop onéreux.

Les représentants de la Fondation affirment qu'il serait bien d'avoir une école de ballet, mais M. Graf, directeur, relève qu'il est très difficile, actuellement, de recruter des danseurs.

M. Graf fait part à la commission d'un entretien qu'il a eu dernièrement avec M. Balanchine. Ce dernier lui a parlé d'un artiste, danseur très qualifié, qui serait disponible pour venir travailler au Grand Théâtre comme conseiller artistique. Ce serait une solution intéressante pour le ballet.

M. Balanchine viendra à Genève au début d'avril, et donnera certains conseils pour le développement du ballet, et cela dans les limites du budget actuel, sans dépenses supplémentaires.

La direction serait désireuse de faire connaître le ballet en mettant sur pied des représentations d'opéra de chambre dans les salles de quartiers avec le concours des chœurs du Grand Théâtre qui sont très appréciés.

Au terme de cette longue étude concernant le ballet, après deux entretiens avec la Direction et la Fondation, les commissaires ont voté le maintien du ballet avec les modifications exposées dans ce rapport, sans avis contraire.

Concernant le boni d'exercice, le président de la Fondation indique, comme il l'avait déjà relevé l'an dernier, que c'est grâce aux nombreux contacts et relations de M. Graf, directeur, que notre scène de la Place Neuve a pu s'assurer la participation de bons artistes qui n'étant pas des têtes d'affiches, demandent des cachets moins élevés. L'économie sensible réalisée a été confirmée aux commissaires par l'étude comparée des dépenses faites par l'ancienne et la nouvelle direction pour les mêmes ouvrages.

Lors de la saison dernière, il y a eu un taux d'occupation de salle de 97%, taux exceptionnel pour une scène lyrique et qu'il faut souligner.

Le boni a donc été réalisé grâce à l'économie sur les cachets d'artistes et à l'augmentation des recettes.

D'autre part, la direction pense que si une économie a été réalisée sur le plan des charges, il est normal également d'avoir toujours un 10% de sécurité.

De plus, une agréable nouvelle est parvenue de l'Etat de Genève. Après de nombreuses tractations, ce dernier accepte de diminuer de 10% l'impôt à la source prélevé sur les cachets d'artistes, dès le 1er janvier 1969. Il est ainsi escompté une économie de l'ordre de 50 000 à 60 000 francs. L'augmentation de 200 000 francs serait réduite à 140 000 francs environ.

La Fondation préférerait pour sa part consacrer le boni au fonds de réserve, car elle désirerait y prélever une somme afin d'organiser une action pour les vieillards et pour la jeunesse. Elle pense ainsi favoriser l'ouverture de notre scène lyrique à toute une partie de la population qui n'y a jamais accès.

Quant au vœu émis l'an dernier par la commission d'ouvrir au maximum notre théâtre et de le louer à des imprésarios, la direction en a tenu compte en prévoyant 110 représentations et 15 spectacles invités.

Le Fonds de réserve s'élève actuellement à 520 000 francs environ.

La commission des beaux-arts a demandé à la Fondation un projet de règlement du fonds de garantie, pour étude.

Les membres de la commission municipale des beaux-arts estiment qu'ils serait malvenu aux yeux de la population, déjà sensibilisée par les hausses prévues — dont celle des loyers ne sera pas la moindre — d'augmenter la subvention pour le Grand Théâtre alors qu'il y a un boni de 400 000 francs.

Il est préférable de voter une subvention aussi près que possible des besoins réels du Théâtre. S'il y a un déficit en fin d'exercice il sera pris sur le fonds de réserve. S'il y a un bénéfice, ce dernier sera versé au Fonds, ceci d'année en année, jusqu'au plafond. Si la Fondation doit avoir recours au fonds de réserve, la commission en tiendra compte lors de l'étude du budget suivant.

Les membres de la commission des beaux-arts tiennent à préciser que les décisions prises n'ont pas pour but de pénaliser la direction et la Fondation; au contraire, ils reconnaissent la bonne gestion et la bonne administration du Grand Théâtre qui précisément ont permis de réaliser une économie sur la subvention. La commission remercie la Fondation et la Direction de leur travail pour l'amélioration des représentations et souligne que le présent budget accorde les hausses légales et présente davantage de représentations.

En conséquence, la commission prend la décision de ramener la subvention 1969/1970 pour le Grand Théâtre à 3 240 000 francs, somme correspondant à celle accordée pour la saison précédente.

C'est pourquoi la commission à l'unanimité, moins 2 abstentions, vous propose, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les conseillers, d'approuver l'arrêté suivant : *(Voir ci-après le texte adopté sans modification)*

Premier débat

Mme Blanche Bernasconi, rapporteur (ICS). C'est une toute petite remarque, qui n'est pas une question de fond mais de forme. A la page 2, dans la première moitié du premier rapport, j'ai écrit : « Sous la direction Golovine, le ballet a toujours refusé, sauf une fois, de danser sur bandes magnétiques. » Bien entendu, le ballet ne danse pas sur des bandes magnétiques. Il faudra qu'on corrige et dire, par exemple, « au son de bandes magnétiques » ou « sur la musique de bandes magnétiques ».

M. Rolf Zwicky (V). L'exploitation d'une salle comme celle du Grand Théâtre entraîne inévitablement des frais considérables, du fait que l'on ait vu très grand lors de la reconstruction et que l'on n'ait peut-être pas tenu compte de la grandeur de Genève, du nombre de ses habitants, qui n'est malgré tout que de 170 000, et du fait que plusieurs milliers d'habitants, parmi les plus fortunés, ne paient pas d'impôts.

Nous avons beaucoup parlé, en commission — et les conseillers municipaux ont pu s'en rendre compte par la lecture du rapport — du problème du ballet. En effet, ce problème est un serpent de mer qui ressort depuis plusieurs années et, l'année dernière, de nombreux conseillers municipaux ont manifesté l'espoir de le voir enfin résolu.

Nous nous sommes livrés à une enquête approfondie, qui n'avait jamais été faite, et je crois que nous sommes arrivés à nos buts, c'est-à-dire que nous avons eu tous les chiffres pour pouvoir estimer exactement dans quelle mesure il convenait véritablement de garder ce ballet. La question s'est posée, en effet, de savoir s'il n'était pas préférable de faire venir parfois des ballets de l'étranger et si une telle manière de faire ne revenait pas moins cher.

Nous avons donc constaté, grâce aux chiffres et aux informations données par la direction et par la fondation, qu'il était, pour l'instant, et en fonction des chiffres donnés, préférable de garder ce ballet.

Nous avions émis, d'autre part, d'autres désirs, lors des précédentes études du budget et des comptes rendus du Grand Théâtre. L'un de

ces désirs portait notamment sur l'augmentation des spectacles au Grand Théâtre. Ce nombre de spectacles, qui était de 110 la saison dernière, a passé à 125, plus les spectacles organisés par des impresarii. Il y a là un progrès certain et je pense que nous devons remercier et féliciter la fondation d'avoir tenu compte comme elle l'a fait des désirs de la commission des beaux-arts.

J'aimerais également mentionner, en passant, une petite remarque qu'a faite une de mes collègues de l'extrême gauche en commission, remarque que je ne partage absolument pas. En effet, notre collègue a émis le désir de voir organiser, le dimanche après-midi, au Grand Théâtre, des matinées réservées aux ouvriers italiens. Une séance de théâtre réservée aux ouvriers italiens sous-entend, si les mots ont encore un sens, que l'entrée sera interdite au Grand Théâtre à ceux qui ne sont ni ouvriers, ni Italiens.

J'aimerais attirer l'attention de cette collègue sur le fait que s'obstiner dans une telle attitude risque, et ce serait grave, de créer certainement des réactions très vives de la part de la population.

M. Christian Grobet. Quelle population ?

M. Rolf Zwicky. Il est bien évident que les étrangers, comme les Genevois, doivent pouvoir assister aux séances du Grand Théâtre. Je pense qu'il ne serait pas normal, qu'il ne serait pas démocratique et que ce serait faire une opération à caractère ségrégationniste que de vouloir réserver certaines séances à certaines classes d'étrangers. J'ose espérer que ceux qui ont fait cette proposition auront la sagesse de bien vouloir la retirer.

M. Christian Grobet. Proposez de supprimer les premières !

M. Rolf Zwicky. En conclusion, nous aurions mauvaise grâce de ne pas reconnaître la bonne gestion de la direction et de la fondation du Grand Théâtre. Nous émettons le vœu de voir d'ailleurs les théâtres dramatiques nous fournir un budget aussi bien fait, aussi fourni, aussi complet que le Grand Théâtre car, dans ce domaine, il faut constater que la commission des beaux-arts doit se contenter d'appréciations et qu'elle accorde des subventions au petit bonheur la chance.

Notre « oui » ne doit pas être considéré comme une approbation totale du budget qui nous est présenté, mais comme un « oui » d'encouragement à la fondation. Non, ne riez pas, Madame le maire, car — vous le savez — nous n'approuvons pas totalement ce budget, mais nous voulons, par notre « oui », manifester notre satisfaction de voir

que la fondation a tenu compte des remarques qui avaient été faites lors des précédentes années, dans le cadre de la commission des beaux-arts.

Nous avons la certitude que c'est en tenant compte toujours plus des remarques du Conseil municipal que la fondation et la direction pourront consolider ce climat de confiance entre nos diverses instances, pour le plus grand bien du Grand Théâtre.

M. Claude Bossy (S). Une fois de plus, la présentation du budget du Grand Théâtre amène notre groupe à s'interroger sur la politique culturelle de la Ville de Genève. Le Grand Théâtre en est, en effet, l'élément le plus important puisque, sur un budget de plus de 8,5 millions pour les spectacles et concerts, il en absorbe presque 6.

Nous ne voulons pas remettre en question notre théâtre lyrique en tant que tel, mais bien plutôt sa place par rapport aux autres activités culturelles de la Ville.

En effet, le Grand Théâtre existe, c'est une réalité et il est impossible de remettre son existence en question, même si l'on pense que la priorité qui lui est accordée est exorbitante par rapport aux intérêts culturels de la population de notre ville.

Jean Vilar n'a-t-il pas déclaré :

« Le lyrique, avec les grandes œuvres du passé et du présent, est la » forme la plus accomplie du théâtre. D'ailleurs, un mouvement se » dessine déjà : c'est le théâtre d'opéra, qui prendra la primauté sur » le théâtre dramatique dans l'avenir. »

Mais il affirmait également qu'il était urgent de trouver les moyens (financiers en particulier) pour :

« ... défricher, désembourber, libérer ce chemin qui doit permettre » la rencontre des créateurs et du vaste public populaire. Le problème » sera de résoudre cette énorme (et encore sourde) revendication que » lancent inlassablement les travailleurs : le droit à la détente, le droit » à la culture. »

Pour nous, socialistes, le chemin vers le Grand Théâtre n'est pas libre, désembourbé, et une grande partie de la population ne peut y avoir accès. Il ne s'agit d'ailleurs pas seulement de question financière, ou même psychologique, mais de préparation culturelle.

Pour les milieux populaires, cette préparation culturelle, cet accès au Grand Théâtre passent par des lieux où le spectacle, l'art, les artis-

tes sont accessibles, familiers. Je pense aux centres de loisirs, maisons de la culture dans les quartiers, aux théâtres populaires, au Conservatoire populaire.

Or, nous devons constater deux choses à propos de ces institutions qui nous tiennent à cœur : leur très faible importance et leurs difficultés financières.

Il n'y a que trois centres de loisirs dans notre ville et leur activité culturelle est sérieusement limitée par leur budget.

On sait les difficultés du Conservatoire populaire ; quant au Théâtre de l'Atelier, qui s'est plus spécialement consacré au défrichage d'un auditoire populaire, il reçoit la plus faible des subventions de la Ville en faveur des théâtres.

De plus, les améliorations — si minimes soient-elles — de leur situation, intervenues ces toutes dernières années, ont été acquises sur proposition de ce Conseil municipal et non sur celle du Conseil administratif.

Quand on compare le traitement qui leur est appliqué avec les augmentations — que je veux bien normales — de crédits dont bénéficient d'autres institutions, les partisans d'une réelle et profonde démocratisation de la culture ressentent une certaine amertume.

C'est la raison pour laquelle, en fonction de la politique culturelle prise dans son ensemble de la Ville de Genève, nous ne pouvons approuver la subvention qui nous est proposée.

En attendant des jours meilleurs, nous nous abstiendrons ce soir.

Mme Michèle Marco (T). Ce soir, nous nous abstiendrons de voter cet arrêté, ainsi que le suivant.

Concernant le premier, nous avons trouvé très positif que l'ensemble de la commission des beaux-arts refuse la proposition du Conseil administratif qui augmentait la subvention du Grand Théâtre. Cependant, dans le contexte politique général de la Ville, nous ne considérons pas le Grand Théâtre comme une priorité. Nous refusons de le considérer comme une entité dégagée de ce contexte en disant : « Il faut bien qu'il tourne, votons donc les crédits qui lui sont nécessaires. » Et ce d'autant plus que certains secteurs comme, notamment, les équipements sociaux, le logement, et bien d'autres qui, eux, sont prioritaires pour la classe que nous représentons ici, sont sous-développés.

Au vu de cette situation, nous ne pouvons accepter certains choix politiques aboutissant à une politique de prestige, politique qui pré-

détermine certains besoins secondaires comme prioritaires. Je crois que c'est très important, parce que chaque fois que nous parlons de politique de prestige il nous est répondu que nous jouons avec les mots. Je crois cependant que considérer certains besoins comme étant prioritaires aboutit à appliquer une politique de prestige.

Concernant le deuxième, nous ne sommes pas à priori contre le fait d'établir à l'avance un budget d'exploitation. Mais, pour les raisons précitées, nous ne pouvons accepter le montant de la subvention, subvention que nous trouvons trop élevée par rapport aux autres dépenses de la Ville.

Il nous semble également très étonnant que la subvention du Grand Théâtre soit augmentée d'année en année (ou tout au moins plafonne), malgré les bonis réalisés, alors qu'une demande d'augmentation présentée par un petit organisme, telle par exemple une fanfare, ou même le Conservatoire populaire de musique, déchaîne au sein de la commission des beaux-arts un nombre de palabres et de discussions infinies qui, du reste, dépassent souvent — par les frais qui sont occasionnés — le montant de l'augmentation demandée.

Etant donné que le fonds de garantie atteint cette année 500 000 francs environ, que la subvention accordée l'année dernière était de 3 240 000 francs et que, sur cette somme, 400 000 francs n'ont pas été dépensés, il aurait été mathématiquement possible de diminuer la subvention d'autant. Cela d'autant plus que la fondation a donné comme principale motivation du vote anticipé de la subvention 1970-1971 le fait qu'elle pourrait réaliser ainsi des économies très sérieuses grâce à une planification à plus long terme.

Une chose encore me paraît assez étonnante : la fondation pense verser certains bonis à venir à son fonds de réserve et affecter ces sommes à des actions plus particulières en direction des vieillards ou des jeunes... Je trouve cela un peu curieux. Non seulement elle leur impose une certaine éthique culturelle, mais de plus elle leur impose sa propre façon de s'habiller. Et si leur habillement ne correspond pas au « schéma » défini, elle les refoule... Je ne veux pas revenir sur ce problème, mais la réponse à ma question écrite à ce sujet était symptomatique. Mais il se peut que pour attirer et ne pas être obligée de refouler ces « jeunes gens contestataires » ne portant ni costumes foncés ni smokings, elle se promet de faire une action spéciale en offrant, par exemple, un smoking à tout moins de 20 ans qui aurait envie de se rendre au Grand Théâtre et qui, pour l'occasion, pourrait le revêtir. *(Rires)*

M. Joseph Colombo (R). Je demande une modification de ce rapport.

A la page 3, avant-dernier paragraphe, il est dit :

« ... dernier souvenir de la gestion Lamy. »

Je demande la suppression de cette phrase, ou rajouter « and Co. ».

En effet, je voudrais relever ici que la gestion Lamy était contrôlée par une autorité de surveillance. M. Lamy n'était pas seul, et c'est la raison pour laquelle je demande qu'on supprime cette phrase ou que l'on rajoute « and Co. ».

La présidente. Vous savez, monsieur Colombo, que notre rôle est de nous prononcer sur les arrêtés et non sur le contenu d'un rapport. Celui-ci a été soumis à la commission des beaux-arts et vous auriez pu, là, demander qu'on y rajoute « et compagnie », si la majorité de la commission avait été d'accord. Nous ne pouvons que prendre acte de votre remarque. Vous auriez dû faire un rapport de minorité pour que nous puissions modifier... *(Protestations)* Les modifications de M. Colombo figurant au *Mémorial,* « and Co. » y figurera même plusieurs fois !

Mme Lise Girardin, maire. Je dois dire que la discussion, en commission des beaux-arts, s'est portée cette année surtout sur les comptes, et la discussion quant au budget a été consacrée à de grands sujets, ce qui me semble beaucoup plus normal et ce qui a permis un travail plus intéressant. Je remercie la commission des beaux-arts de l'avoir conçu de cette manière.

La question du ballet était effectivement difficile à traiter, elle a demandé un examen sérieux. Le conseil de fondation l'a fait d'abord, il a ensuite soumis ses conclusions dans le rapport à l'appui de la présentation du plan quadriennal du Grand Théâtre. Ce rapport a été commenté d'abord par moi-même — chronologiquement — ensuite par le conseil de fondation, et les conseillers municipaux ont pu se rendre compte de l'avantage du maintien du ballet, ce qui est particulièrement utile pour la suite des opérations. Mais il faut encore que nous engagions maintenant quelqu'un qui puisse faire travailler ce ballet et qui remplace M. Golovine. Les pourparlers sont en cours et nous avons bon espoir de trouver une solution extrêmement favorable.

Une deuxième question a été posée, par M. Bossy : c'est cette décentralisation de la culture, avec laquelle je crois que nous pouvons être d'accord dans une certaine mesure.

Lorsque M. Bossy pense qu'il faut établir des contacts entre les comédiens ou les chanteurs et cantatrices, les danseurs et le public, il a raison, mais ces contacts existent déjà maintenant. Mais pas dans les centres de loisirs, et c'est peut-être là qu'il y a une formule à trouver.

Les Amis de l'opéra, en effet — je vous donne l'exemple du dernier spectacle de Mozart — ont présenté le spectacle et les chanteurs ont pu répondre à toutes les questions du public. Ils ont dialogué et les gens qui ont assisté après au spectacle de Mozart ont affirmé en avoir tiré un beaucoup plus grand profit.

Il est donc bien exact que le désir de participation, qui se retrouve également dans le domaine culturel, est un besoin réel de la population, et peut-être, Monsieur Bossy, pas seulement de ceux que vous pensez être de la classe populaire. C'est un besoin de culture qui n'a aucun rapport avec les moyens financiers.

Je crois simplement que des gens qui ont un goût pour la musique, par exemple, trouvent un appui certain dans une information telle qu'elle peut être donnée. Que nous étendions cette information dans les centres de loisirs ou dans des centres de quartier, je n'y vois pas du tout d'inconvénient ! L'Atelier, que vous avez mentionné, essaie une expérience avec le centre des loisirs des Pâquis. Nous avons autorisé ces spectacles qui seront donnés en plein air pour établir ce contact avec le public au cours de la saison d'été. Eh bien ! je pense que tous ces efforts vont dans le même sens et que c'est en tout cas un essai qui mérite d'être encouragé.

Je ne suis pas d'accord avec Mme Marco lorsqu'elle dit que nous considérons des besoins secondaires comme prioritaires. Si elle dit que ces besoins secondaires sont des besoins culturels, elle est d'ailleurs en parfaite contradiction avec M. Bossy, qui venait de dire le contraire juste avant ! Je ne pense pas que les besoins culturels soient des besoins secondaires, au contraire !

Mme Michèle Marco. Par rapport au logement !

Mme Lise Girardin, maire. Par rapport au logement ! Je ne sais pas si ça vaut la peine de loger des gens sans rien leur fournir d'autre ! Je pense qu'on s'est suffisamment élevé contre les cités dortoirs, je pense qu'on a signalé suffisamment le danger de cités sans âme et le fait qu'elles recherchent ce supplément d'âme — et Dieu sait si l'on a employé l'expression — pour que, lorsque ce supplément d'âme existe dans une ville, on ne vienne pas le lui reprocher !

Au sujet de ce que M. Zwicky dit pour les spectacles du dimanche après-midi, réservés aux ouvriers italiens, je ne suis pas du tout d'accord avec des séances réservées à une catégorie de la population, quelle qu'elle soit ! Je ne suis même pas d'accord avec certains spectacles pour la jeunesse. Je pense que le mélange des publics est extrêmement satisfaisant. Mais je crois que ce n'était pas du tout dans ce sens-là que la proposition était faite ; la proposition tendait à rendre le théâtre abordable à des gens qui n'y iraient pas autrement.

Je me rappelle d'ailleurs des spectacles vus en Italie et je pense peut-être que les ouvriers italiens seraient les meilleurs connaisseurs de toute la ville en matière d'opéras !

Tout de même, au sujet de l'accès au théâtre que l'on prône et que l'on recherche, je voudrais que l'on détruise la légende qu'il n'y a jamais de places au Théâtre. Je voudrais vous donner comme exemple le dernier spectacle de Mozart. Nombreuses sont les personnes qui nous ont dit n'avoir pas pu trouver de place. Eh bien ! pour les deux premières représentations, il y avait vraiment un nombre de places en abondance et cette légende va finir par faire du tort au Grand Théâtre. Il vaudra peut-être la peine d'essayer d'autres formules de location, nous sommes prêts à les étudier, de façon que le public ait un accès plus rapide et plus direct pour arriver à voir le spectacle qu'il désire.

Au sujet de l'abstention des groupes, je pense que la discussion que nous avons eue à la commission des beaux-arts montre que le conseil de fondation a tenu point par point à respecter les différentes propositions émises dans le rapport établi par M. Jacquet, sauf erreur, l'année dernière, au nom de la commission des beaux-arts ; il a répondu extrêmement fidèlement à toutes les demandes qui avaient été faites au nom du Conseil municipal.

Je crois, dans ces conditions, qu'il est difficile de ne pas approuver un budget qui a été établi dans des limites absolument strictes, et imposées par le Conseil municipal.

Je ne veux pas intervenir, naturellement, pour influencer votre vote, mais je trouve qu'il est curieux et je me demande ce qui serait arrivé si le conseil de fondation avait fait un budget sans tenir aucun compte des remarques qui lui avaient été présentées.

On a parlé tout à l'heure, Monsieur Zwicky — c'est pourquoi je riais — d'un « oui d'encouragement ». Je pense que le « oui » peut être un encouragement, mais je ne comprends pas le « non » ! C'est un « non » que je trouve décourageant pour la bonne gestion qui a été faite par le conseil de fondation et par la direction cette année.

Malgré tout, je préfère l'abstention à l'opposition et je pense que, dans l'équilibre que nous essayons de réaliser entre les différents théâtres, qu'ils soient d'expression dramatique ou lyrique, et les autres modes d'expression de la vie culturelle, nous arriverons peut-être une fois à l'unanimité et j'espère que cela sera prochainement.

M. Claude Bossy (S). Je dois constater avec un certain regret que Mme le maire n'a pas répondu aux deux remarques que je faisais finalement, qui étaient la conclusion de mon intervention, sur les moyens extrêmement faibles dont bénéficiaient les institutions dont j'ai parlé, et également le manque d'appui total dont les a gratifiées le Conseil administratif.

Mme Lise Girardin, maire. Au sujet de la première remarque — je m'excuse, Monsieur Bossy, de n'y avoir pas répondu avant — les subventions extrêmement faibles accordées, disiez-vous, au Conservatoire populaire et au Théâtre de l'Atelier, vous avez dit tout à l'heure que c'était à la demande du Conseil municipal seulement que le Conseil administratif apportait certaines subventions.

M. Claude Bossy. Des augmentations de subventions !

Mme Lise Girardin, maire. Des augmentations de subventions !

Je vous ferai remarquer que les 121 000 francs que j'ai proposés l'année dernière, en séance plénière, n'émanaient pas du Conseil municipal, mais que je les ai proposés parce qu'étant en possession du plan quadriennal des Cartels des théâtres, j'avais trouvé qu'il était nécessaire d'augmenter la subvention.

Quant au Théâtre de l'Atelier, il ne participait pas, avant, à la vie des théâtres. Il n'était subventionné que comme activité de la Maison des jeunes. Je crois que le pas que nous avons fait tous ensemble — vous et nous ! — de le considérer comme une partie du Cartel et de le consacrer théâtre était certainement un encouragement pour eux (ils me l'ont dit) mais encore un apport à la vie culturelle. Je pense qu'il a su profiter des chances qui lui ont été données. Il n'est pas exempt de toute critique. C'est un jeune théâtre. Après ce jeune théâtre, il y a eu d'autres mouvements qui se sont formés, et je vous répète ce que je crois être alors la seule possibilité pour une administration municipale : c'est qu'il est difficile pour nous d'aller faire de la prospection. Il faut tout de même que des gens nous donnent des preuves avant de pouvoir être encouragés, avant que nous puissions répondre à leur appel.

Il y a actuellement un jeune théâtre qui se forme. Je ne pourrais pas, honnêtement, vous proposer une subvention avant de savoir de quoi il est capable. Je pense que c'est une bonne, une saine politique que de ne pas encourager tout le monde dans n'importe quel domaine, mais de choisir ceux qui méritent de l'être.

Le Théâtre de l'Atelier a largement prouvé qu'il méritait d'être encouragé. Il l'est et il existe dans le milieu du Cartel où il a sa place et dont il voulait faire partie.

Vous dites que vous avez insisté : eh bien, tant mieux ! C'est parce que vous avez reconnu, en amateur de spectacle, tout de suite peut-être, des acteurs de votre génération. Honneur à vous et tant mieux pour eux !

Mais ne dites pas que nous n'encourageons pas !

Le cas du Conservatoire populaire est beaucoup plus grave parce que, si nous comparons les trois écoles de musique — et Mme Christinat le sait puisqu'elle a déposé une motion ou une résolution dans ce sens-là — l'ancienne Ecole sociale de musique joue un rôle maintenant, non pas seulement complémentaire aux autres institutions existantes, Conservatoire de musique de la place Neuve et Institut Jaques-Dalcroze, mais il est vraiment un des trois éléments qui probablement, plus tard, formeront l'Ecole genevoise de musique et qui est à l'étude sur le plan de l'Etat.

N'oubliez pas que ces écoles seront plus tard probablement groupées par la force des choses sur le plan de l'instruction musicale et rattachées au Département de l'instruction publique. C'est en étroite collaboration avec M. Chavanne — à qui je ferai part de vos remarques sur la vie culturelle — avec le Département de l'instruction publique que nous pourrons arriver à trouver une solution heureuse.

Jusqu'à présent, nous savons que le Conservatoire populaire est dans une situation extrêmement difficile. Nous faisons des études extrêmement serrées au service des spectacles et concerts pour pouvoir vous proposer, dans le budget de l'année prochaine, de nouvelles augmentations de subventions. Je ne pense pas que ce soit un manque d'intérêt que le Conseil administratif manifeste à cet égard ! C'est un souci, ce sont des soucis que nous connaissons par ce qu'on nous en dit, et parce qu'ils sont prouvés par les chiffres, par les comptes et par la réalité et l'efficacité des actions. De telles actions doivent être encouragées. Mais la prospection de nouveaux talents ne peut pas appartenir à une administration municipale.

Mme Eugénie Chiostergi-Tuscher (T). Mme le maire a noté qu'à propos des théâtres dramatiques nous étions arrivés, après une rude lutte, à un certain aboutissement. Mais le fait qu'il a fallu un tel effort pour arriver au point où nous en sommes montre que nous avons parfaitement raison de continuer dans une voie qui tend à obtenir une manifestation, sur le plan culturel, qui satisfasse aux besoins de toute la population, ce qui n'est pas encore le cas pour le moment.

Notre abstention est donc très claire à ce sens-là également. Nous continuons dans une direction qui est la nôtre depuis des années. En nous abstenant, nous reconnaissons que nous avons obtenu quelque succès mais que le travail reste à faire.

J'avais cru comprendre que vous aviez l'intention de répondre à une question que je vous avais posée, celle du directeur technique du Grand Théâtre. Mais vous avez déjà personnellement pu m'expliquer qu'au Grand Théâtre, tout a été bien étudié, qu'il existe un directeur technique du personnel, puis un directeur pour autre chose, puis un autre directeur pour encore autre chose !

Je me permets de dire publiquement ce que je vous ai dit il y a un instant : le Grand Théâtre est connu à l'étranger pour être un théâtre où beaucoup de personnes font le même travail au même moment. Les études serrées (dont vous parlez à propos du Conservatoire) n'empêchent pas que l'on prend tout de même des décisions qui, en ce qui concerne le Grand Théâtre, maintiennent cette situation.

J'ai lu, je ne sais plus dans quel quotidien de Genève, que M. Balanchine allait diriger notre ballet tout en restant aux Etats-Unis, alors que quelqu'un le représente ici pour faire le travail.

Cela me fait justement penser que nous risquons de nous retrouver dans une situation de ce genre. M. Balanchine, je crois, sera représenté ici par un jeune talent qui fera le travail. Je crois que c'est là qu'une différence est faite aussi au point de vue argent dépensé, suivant le niveau de la classe qui s'intéresse à un certain spectacle.

Au point de vue de la prise de position très juste de M. Zwicky contre toute ségrégation dans les spectacles, nous avons déjà eu l'occasion de faire nos réserves quant à une certaine organisation des spectacles populaires. Mais aucun de nous n'a encore trouvé la bonne formule.

Mme Lise Girardin, maire. Moi non plus !

Mme Eugénie Chiostergi-Tuscher. Nous sommes en train d'arriver à la conclusion que la formule existante est mauvaise, mais nous n'en

avons pas trouvé une autre pour le moment. C'est une étude qu'il faut faire.

Dans l'organisation des spectacles populaires, il est clair, et vous le savez, qu'il y a une liste d'organisations auxquelles s'adresse la Ville pour avoir des spectateurs à ces spectacles populaires.

Nous avons proposé, et non pas seulement en commission mais ici: M. Case, d'une part, qu'un effort particulier soit fait en direction des vieillards, et moi-même en direction des travailleurs étrangers, c'est parce qu'il s'agit là, dans le cadre d'une action générale dont il faut modifier si possible le caractère ségrégationniste, de faire une prospection en direction d'une grande masse de travailleurs qui, comme disait Mme le maire, dans l'opéra, par exemple dans *Aïda,* trouvent une façon toute naturelle de chanter, parce qu'ils l'ont chanté et l'ont entendu depuis leur plus jeune âge. Ce n'était donc pas de la ségrégation, c'était autre chose. Et le fait d'ouvrir le Grand Théâtre le dimanche après-midi est une question importante parce que, pour beaucoup de travailleurs, le fait de sortir à minuit le soir est une fatigue supplémentaire. Le dimanche après-midi est un moment de spectacle qui est important et qui est intéressant pour les travailleurs.

D'autre part, dans la discussion générale sur les lieux et genres de spectacle, je suis d'accord avec M. Bossy : il n'y a pas un lyrique qui est nécessairement bourgeois et un dramatique qui est nécessairement populaire. Il y a du dramatique qui n'est pas populaire et il y a un dramatique classique qui peut être interprété de façon archaïque et « culturelle » — entre guillemets — ou de façon populaire. Le problème est celui des possibilités de contacts avec la population et celui de l'expression des différentes couches de la population.

Et là encore, je voudrais attirer votre attention sur quelque chose qui nous laisse un peu gênés en ce qui concerne le spectacle d'été.

Certes, nous sommes heureux que l'on fasse un effort qui permette de travailler aux artistes genevois. Cela est positif et c'est une ligne que nous avons suivie tout au long de ces dernières années.

Par contre, c'est avec surprise que nous avons vu disparaître tout d'un coup la Patinoire des lieux de spectacles. M. Raisin, conseiller administratif, avait dit qu'elle n'était pas occupable pendant un certain nombre de jours, avez-vous précisé. Mais vous avez ajouté que les sièges n'avaient pas été jugés confortables par un certain public de l'année dernière. Mais la Patinoire peut être un lieu de spectacles très populaires, il y a là quelque chose qui n'est pas sorti clairement.

Quand nous discuterons du résultat des spectacles d'été, il faudra voir aussi l'influence d'une certaine conception de la localisation, de l'organisation, de même que des vêtements qui sont nécessaires pour y aller, sans parler de la Piscine et des cheveux longs de certains jeunes.

Je crois que le discours est encore long, et c'est pour cette raison que nous nous abstenons.

M. Rolf Zwicky (V). Nous venons d'entendre une mise au point extrêmement heureuse de la part de Mme Chiostergi-Tuscher. Je constate avec satisfaction que la position du parti du travail est beaucoup plus raisonnable que certains propos avaient pu me le faire comprendre.

Cependant, je dois noter que certains membres du parti du travail cherchent à ce que la grande masse des travailleurs se rendent au Théâtre. Mais il y a un taux d'occupation du Grand Théâtre de 97 %. Si je compte bien, il reste 3 % de places libres. Je vois donc difficilement comment la grande masse des travailleurs pourra occuper ces 3 % !

Par ailleurs, vous parlez des séances le dimanche après-midi. Je tiens à préciser que, pour notre part, nous aussi, nous avons toujours préconisé un nombre de séances plus important.

Enfin, en ce qui concerne le prix des places, je vous rappelle qu'en ce moment passe au Grand Théâtre une pièce — je ne sais pas si beaucoup d'entre vous l'ont vue — qui s'appelle *Les Anabaptistes*. On vend, pour cette pièce, des billets à 2 francs pièce ! Je ne pense pas que ce soit là un barrage insurmontable, même pour des ouvriers. Je sais bien que le choix de cette pièce n'est peut-être pas heureux, et tous les sièges vides que nous pouvons voir à chaque soirée sont autant de témoignages muets que ce choix n'a peut-être pas été très bon.

Mme Lise Girardin, maire. Maintenant que j'ai répondu aux questions qui m'ont été posées, je voudrais revenir, au sein de ce Conseil municipal, sur deux anciennes questions qui sont restées en suspens.

Mme Chiostergi avait demandé au Conseil administratif, par une motion, de revoir la nécessité d'engager un directeur technique. Je dois dire que ce nom de directeur technique avait induit la commission des beaux-arts en erreur. On se disait : il y a un directeur général au Grand Théâtre, il y a un directeur administratif, et on va y mettre encore un directeur technique ! Combien de directeurs faudra-t-il ?

D'autre part, le mot de directeur technique semblait recouvrir une position qui est déjà occupée actuellement par le chef du personnel technique qui a souvent dû — étant donné l'absence du nouveau personnage dont nous parlons maintenant — faire le travail de cet absent. Il y avait donc une ambiguïté certaine.

Cette ambiguïté s'est encore accentuée du fait que, l'année dernière, les maisons qui ont installé techniquement le Grand Théâtre s'étant retirées, ayant livré définitivement leur travail, nous avons besoin d'un technicien qui contrôle ces installations techniques.

Naturellement il y a eu confusion, dans la commission des beaux-arts — et pas seulement là ! — entre tous ces termes : directeur technique, technicien, chef du personnel technique. Il s'agit de personnages différents.

Pour que la Fondation puisse engager ce directeur technique qui, en réalité, est plutôt un dessinateur ou un architecte, et qui est chargé d'une mission bien spéciale : celle de mettre les décors et les costumes en place, je voudrais citer comment le directeur du Grand Théâtre le définit :

« Le directeur de la danse est responsable du ballet, le metteur en » scène général du travail des artistes sur le plateau et de la mise en » scène, le directeur des chœurs du travail des chœurs, le directeur » technique est responsable de la préparation, de l'exécution, de l'ins- » tallation et du fonctionnement des décors et de la réalisation des » costumes. Comme les trois autres directeurs, il n'est pas employé » de la Ville mais il est engagé par le directeur comme artiste et tech- » nicien. Mais c'est sur le terme d'artiste qu'il faut insister.

» Il est responsable de l'achat des matériaux dans les meilleures » conditions, de l'exécution des décors, costumes, accessoires et effets » spéciaux d'éclairage.

» Il est responsable de la coordination du travail, de la bonne livrai- » son des décors, de leur disposition et installation sur le plateau sur » la base des plans techniques. Il est responsable de l'exécution des » plans techniques définitifs des décors. »

Il n'y a donc pas double emploi, il n'y a pas emploi réparti entre trois personnes. Ce terme de technique recouvre des réalités différentes. Ainsi donc, il n'est pas inutile d'engager ce directeur technique.

La seule chose qui soit à revoir, c'est son nom, qui est une traduction de l'allemand. Je pense qu'il faudrait lui donner le titre de dessi-

nateur chargé de l'implantation des décors. Cela correspondrait beaucoup mieux à la réalité que ce terme trop général de directeur.

Quant à la motion de M. Grobet, j'ai souvent eu l'occasion de lui dire que j'étais d'accord avec lui sur le fond du problème, c'est-à-dire que, comme il est normal, pour le théâtre lyrique, de pouvoir engager bien d'avance, parce que c'est plus avantageux, les chanteurs, les cantatrices ou les chefs d'orchestre, il est beaucoup plus avantageux dans tous les domaines artistiques, pour les directeurs de n'importe quels groupes, de pouvoir faire des engagements d'avance.

Il serait donc très souhaitable que, soit dans le domaine de la musique, soit dans le domaine de l'art dramatique, les directeurs sachent sur quelle somme ils peuvent compter, non pas pour l'année en cours mais pour l'année qui va venir. Je pense que cela faciliterait le travail de tout le monde.

Ainsi donc, je voudrais demander — c'est une simple question de travail — à M. Grobet s'il serait d'accord de changer sa motion en résolution, de façon que la commission des beaux-arts, qui est en train d'examiner, et qui va le faire plus sérieusement encore, tout le domaine des subventions, puisse garder à l'esprit cette présentation globale des différentes subventions, dans le but avoué par M. Grobet dans sa motion de garder un juste équilibre entre les différents éléments de la vie culturelle.

Il y a de grosses difficultés du point de vue des services, qui n'aiment pas que l'année civile soit l'unité pour la majorité des services et la saison pour les services des spectacles et concerts. C'est une complication. Dans la vie artistique il y a non seulement des questions d'engagement d'artistes, il y a toutes les questions de chauffage des bâtiments, des employés techniques qui sont du personnel fixe de la Ville et qui sont comptés par année civile... Ce n'est pas extrêmement facile de faire une exception pour quelques groupes qui dépendraient spécialement du service des spectacles et concerts.

Je pense qu'il y aurait un moyen de trouver un accommodement en adoptant, pour les théâtres dramatiques, ou pour les grands groupes (par exemple l'Orchestre de la Suisse romande, le Grand Théâtre, etc.) ce que nous avons adopté pour le théâtre, c'est-à-dire de voter la somme par année civile, mais de la voter une année à l'avance.

Il faudrait donc que, provisoirement et une seule année, nous puissions voter deux ans de budget et, ainsi, nous aurions établi ce recul nécessaire qui permettrait, d'une part, de garder l'unité budgétaire et,

d'autre part, aux différentes institutions de pouvoir avoir une marge de manœuvre devant elles, plus grande, pour l'engagement des artistes.

C'est pourquoi j'aimerais que l'ensemble de la question — si vous transformez votre motion en résolution — puisse être étudiée par la commission des beaux-arts dans le cadre de l'étude des subventions.

M. Christian Grobet (S). Puisque Mme le maire vient de faire allusion à la motion que j'avais présentée à ce Conseil municipal et qui a été acceptée par la majorité de ce Conseil, je me permettrai d'ajouter certaines remarques.

Tout d'abord, j'aimerais rappeler que ma demande vise à ce que les théâtres et les orchestres puissent bénéficier de l'attribution de leur subvention avant d'entamer leur saison. Je l'avais déjà suggéré lors du vote de la subvention au Grand Théâtre, il y a exactement une année, et ce n'est que le 11 juin que j'ai confirmé cette demande sous forme de motion.

Je constate que, depuis lors, il s'est au fond passé une année sans que l'on ait trouvé une solution à ce problème, ce qui me paraît regrettable.

On a été beaucoup plus vite en ce qui concerne le Grand Théâtre, puisque l'on nous propose ce soir, dans la seconde proposition, ni plus ni moins de voter une subvention pour une seconde année en avance pour le Grand Théâtre.

Une fois de plus, on s'aperçoit que le Grand Théâtre bénéficie d'une compréhension toute particulière de nos autorités municipales, compréhension qui n'existe pas lorsqu'il s'agit d'autres groupements culturels, ce qu'on peut regretter.

J'ai eu l'occasion de vous dire tout à l'heure, Madame le maire, que je ne voyais pas les raisons pour lesquelles je devais transformer ma motion en résolution, étant donné que cette motion a été acceptée par le Conseil municipal et que rien ne vous empêche d'aller au-devant de la commission des beaux-arts, sur la base de la motion qui a été votée. Je crois du reste que ce n'est pas la première fois que ce Conseil a voté une motion et qu'à la suite du vote de cette motion le Conseil administratif concerné s'en est référé du sujet auprès de la commission concernée. Cela a notamment été le cas dans le domaine des affaires sociales. Je crois que, sans devoir procéder à un nouveau vote, ce problème peut être examiné sans autre devant la commission des beaux-arts.

Cela dit, en ce qui concerne les théâtres et les orchestres, je pense que le problème est plus simple qu'en ce qui concerne le Grand Théâ-

tre. En effet, au Grand Théâtre, il peut y avoir un conflit au sujet de la saison mais, en ce qui concerne les théâtres, nous ne votons pas les charges du personnel, nous leur attribuons des subventions.

Ce que nous voulons, c'est que le vote de ces subventions soit fait suffisamment à l'avance, afin de faciliter le travail de ces divers groupements. J'ai entendu dire que le Cartel des théâtres avait déposé, il y a déjà un certain temps — au moins un mois, si ce n'est plus — sa demande de subvention pour la saison prochaine. Or, notre Conseil n'a toujours pas été saisi de cette demande et vous m'avez dit tout à l'heure, Madame le maire, que le Cartel de la musique avait également déposé sa demande de subvention pour la saison prochaine.

Je pense par conséquent qu'il est urgent que notre Conseil municipal soit saisi des demandes des autres groupements pour que nous puissions nous prononcer à ce sujet et que nous puissions envisager une politique globale dans le domaine de la culture.

J'aimerais enfin faire une remarque. M. Zwicky avait l'air d'avoir des doléances à l'égard des théâtres, de la façon dont leur budget et leurs comptes ont été présentés. Mme le maire pourra peut-être apporter des précisions. En tout cas, j'ai ouï dire que le budget du Cartel des théâtres a été déposé et, en tout état de cause, je rappelle à M. Zwicky que les théâtres n'ont pas les moyens financiers similaires qui leur sont attribués par la Ville pour engager du personnel administratif, comme peut le faire le Grand Théâtre, pour dresser son budget et ses comptes. Il y a une situation d'inégalité entre ces différents groupements, qui fait que nous ne pouvons pas les mettre sur un pied d'égalité et faire une comparaison.

C'est pourquoi j'adjure Mme le maire de donner une réponse satisfaisante à cette motion, et je crois que notre groupe réserve sa position sur le second vote de ce soir, étant donné que nous n'avons toujours pas eu de réponse au sujet de cette motion.

Mme Lise Girardin, maire. Si les théâtres présentent actuellement leur budget, c'est à la demande du service des spectacles et concerts de la Ville. Comment pensez-vous que les services de la Ville établissent leur propre budget pour vous le soumettre ? Nous ne prenons pas des chiffres en l'air ! Nous sommes bien obligés de demander à nos subventionnés des renseignements extrêmement précis pour qu'ensuite ces chiffres figurent dans le projet de budget qui est étudié par le Conseil administratif, et ensuite soumis au Conseil municipal.

C'est ce travail de préparation que les théâtres dramatiques sont en train de faire. Donc, il n'y a pas d'étonnement à avoir ! C'est bien à

notre demande qu'ils établissent leurs besoins, leur budget, de façon que nous traduisions par des chiffres les réelles nécessités devant lesquelles ils se trouvent.

Deuxièmement, je ne veux pas suggérer que, par le changement de la motion en résolution, il faille faire un second vote. Pas du tout ! Je pense en effet que la commission des beaux-arts peut parfaitement étudier votre motion en tant que telle.

Ce que j'aimerais, c'est avoir le temps de vous expliquer, à la commission des beaux-arts, les difficultés extrêmement nombreuses — pas du tout insurmontables, mais extrêmement nombreuses — devant lesquelles nous allons nous trouver si nous adoptons ce système et si nous le généralisons.

Je pense que, lors de l'étude des subventions, dans la commission des beaux-arts, il sera tout à fait possible de reprendre les termes de votre motion et de voir comment les traduire dans la réalité.

Si j'ai écarté cette motion longtemps, c'est parce que je trouve qu'elle entre dans le cadre de l'examen du budget, de la préparation du budget. C'est donc le moment — c'est pourquoi j'ai choisi d'en parler ce soir — d'aborder cette question, puisque nous sommes au moment de la préparation du budget.

M. Christian Grobet (S). Je souhaiterais — comme je l'avais du reste demandé à M. Picot — que ce problème, qui a également un caractère financier, soit peut-être abordé à la commission des finances, puisqu'il y a des problèmes d'ordre technique et financier qui sont en cause.

Le projet est adopté en premier puis en deuxième débat.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le projet est adopté dans son ensemble.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

Le Conseil municipal,

sur la proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 240 000 francs pour couvrir la subvention d'exploitation destinée

au Grand Théâtre de Genève et nécessaire à assurer la saison 1969/1970.

Art. 2. - Le montant de ladite subvention sera porté dans le budget de la Ville de Genève pour l'exercice 1970, chapitre 3394, Grand Théâtre, chiffre 950 « Subvention d'exploitation ».

Art. 3. - Cette dépense sera justifiée par la présentation au Conseil municipal des comptes d'exploitation du Grand Théâtre, arrêtés au 30 juin 1970.

10. Rapport de la commission des beaux-arts et de la culture chargée d'examiner la proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 240 000 francs destiné à couvrir la subvention d'exploitation pour la saison 1970/1971 du Grand Théâtre. (No 124 A) *

Mme Blanche Bernasconi, rapporteur (ICS).

Aux termes de leurs travaux, dans le cadre de l'examen de la proposition No 98 concernant la subvention d'exploitation pour la saison 1969/1970, et pour les raisons invoquées dans le précédent rapport, les commissaires ont estimé qu'il convenait de donner à la direction du Grand Théâtre les moyens de travailler.

En accordant la subvention pour 2 ans, la direction a ainsi la possibilité de prévoir les engagements d'artistes suffisamment à l'avance, ce qui aura l'avantage de permettre aussi des économies.

Quant au reste, la proposition No 124 est assez claire ; nous vous prions, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les conseillers, de vous y référer.

Pour ces motifs, la commission des beaux-arts et de la culture, à l'unanimité, vous recommande d'approuver l'arrêté suivant : *(Voir ci-après le texte adopté sans modification)*

Le projet est adopté en premier puis en deuxième débat.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le projet est adopté dans son ensemble.

L'arrêté est ainsi conçu :

* Projet, 2436. Commission, 2439.

ARRÊTÉ

Le Conseil municipal,

sur la proposition de la commission des beaux-arts et de la culture,

arrête :

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 240 000 francs pour couvrir la subvention d'exploitation destinée au Grand Théâtre de Genève et nécessaire à assurer la saison 1970/1971.

Cette somme pourra être réajustée au moment de la présentation par la Fondation des comptes de la saison 1968/1969.

Art. 2. - Le montant de ladite subvention sera porté dans le budget de la Ville de Genève pour l'exercice 1971, chapitre 3394, Grand Théâtre, chiffre 950 « Subvention d'exploitation ».

Art. 3. - Cette dépense sera justifiée par la présentation au Conseil municipal des comptes d'exploitation du Grand Théâtre, arrêtés au 30 juin 1971.

11. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du plan d'aménagement No 25 610-155, avenue Soret - chemin du Trait-d'Union. (No 115 A) *

M. Jean Rest, rapporteur (T).

La commission des travaux s'est réunie le 26 mars pour examiner cette proposition après s'être rendue sur les lieux. Elle a entendu les explications données par M. Gainon, représentant le Département des travaux publics, et par M. Canavèse, du Service immobilier.

Au cours du débat, il est clairement apparu que les commissaires estiment unanimement que la construction de logements ne saurait être retardée et que le plan d'aménagement en question ne saurait être refusé dès lors qu'il s'agit de faire face à la pénurie de logements.

Cependant, plusieurs commissaires ont estimé que le plan directeur dans lequel s'inscrit ledit plan d'aménagement était notoirement insuf-

* Projet, 2295. Commission, 2298.

fisant, notamment en ce qui concerne les compléments indispensables aux logements et les équipements sociaux dépendants de la collectivité.

A la suite d'une question d'un de ses membres, la commission a eu la confirmation que le plan directeur qui sert de base au développement de l'agglomération urbaine n'avait jamais été officiellement adopté, mais que les divers fragments soumis isolément et successivement à l'approbation des conseils cantonaux ou municipaux lui conféraient une certaine valeur.

En outre, le règlement de quartier qui est légalement lié au plan d'aménagement dans le périmètre de développement de l'agglomération urbaine (loi de 1957) devrait prévoir les espaces réservés à divers équipements sociaux, ainsi que certaines mesures de limitation des loyers. M. Gainon précise que le contrôle des loyers se fait lors de la délivrance des autorisations de construire.

D'autre part, il est bien évident que l'esprit de la loi de 1957, encore plus que celle de 1929, qui subordonne les réalisations immobilières dans la périphérie de la ville à des plans d'aménagement harmonieux, complets et équilibrés ne peut pas être satisfait par un plan aussi restreint que celui qui fait l'objet de la présente proposition.

C'est pourquoi cette proposition a finalement rencontré 7 abstentions motivées par l'insuffisance du plan directeur. C'est donc par une majorité de 8 voix que la commission des travaux vous recommande, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les conseillers, d'accepter le projet d'arrêté suivant : *(Voir ci-après le texte adopté sans modification)*

Premier débat

M. Hermann Jenni (V). Je voudrais motiver l'abstention que nous avons cru devoir prendre en commission au sujet de ce projet.

Nous voterons ce soir, en définitive, ce projet, car nous estimons qu'il est nécessaire de construire des logements et qu'un refus de ce projet viserait en somme à côté de la cible.

Notre abstention avait pour motif toujours la même raison : les plans d'aménagement qui nous sont soumis sont toujours sur des terrains trop petits, qui ne comprennent pas une vue d'ensemble, bien qu'on nous ait soumis à cette occasion le plan directeur qui prévoit un certain taux d'occupation du sol, qui prévoit une définition des volumes, mais qui ne prévoit pas les réservations de terrain nécessaires pour l'équipement et pour les réalisations sociales.

C'est dans le but d'obtenir enfin une documentation plus fouillée de l'équipement de ce quartier que nous avons jugé bon de nous abstenir en commission.

En revanche, étant donné la pénurie de logements, nous approuverons néanmoins cet arrêté.

Le projet est adopté en premier puis en deuxième débat.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le projet est adopté dans son ensemble.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

Le Conseil municipal,

vu les articles 2 et 6 de la loi sur le développement de l'agglomération urbaine du 29 juin 1957 et 4 de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités du 9 mars 1929,

vu l'article 67, lettre j) de la loi sur l'administration des communes du 3 juillet 1954,

sur la proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article unique. - De donner un préavis favorable au plan No 25 610-155 établi par le Département des travaux publics le 12 juillet 1968 en vue de l'aménagement des terrains sis avenue Soret - chemin du Trait-d'Union.

12. Rapport de la commission des travaux chargée de l'examen de la proposition du Conseil administratif en vue de l'approbation du projet d'aménagement du quartier No 205, dit de Sous-Terre, selon les plans 26089 et 26090. (No 117 A) *

M. Robert Pattaroni, rapporteur (ICS).

La commission des travaux s'est réunie mercredi 2 avril dernier pour examiner le projet d'aménagement du quartier dit de Sous-Terre,

* Projet, 2298. Commission, 2304.

appelé également du quai du Seujet. Présidée par M. Emile Piguet, conseiller municipal, elle a reçu toutes les informations nécessaires de MM. Ketterer, conseiller administratif, Bolliger et Julliard, architectes et auteurs du nouveau projet, ainsi que des représentants du Département des travaux publics et du Service immobilier.

Il n'est pas nécessaire de reprendre l'historique de ce nouveau projet, qui figure en détail dans la proposition, mais il convient d'en relever les principales caractéristiques :

1. Renoncement à la tour.
2. Allégement de l'ensemble de la construction grâce à:
   — une échancrure à l'endroit même où aurait dû se trouver la tour,
   — une séparation très nette, sur toute la longueur de la construction et au niveau de la rue de Saint-Jean, entre la partie inférieure et la partie supérieure par un évidement de façon à créer des accès pour les piétons et permettant d'admirer le panorama de la ville.
3. Implantation d'une série de terrasses à l'usage des piétons offrant la possibilité de passer du jardin de Saint-Jean aux Délices.
4. Limitation de la hauteur maximum au niveau de celle de l'Ecole de commerce.

Il faut noter que le plan d'aménagement prévoit des constructions conçues en fonction des normes de la 2e zone et que le Grand Conseil devra déclasser la partie du périmtère située encore en zone 5 A, qui concerne surtout les parcelles appartenant à la Ville.

Le projet prévoyant la suppression de l'actuel chemin du Creux-de-St-Jean, son acceptation par le Conseil municipal signifierait également l'accord avec cette suppression.

L'objet des délibérations de la commission était uniquement l'implantation et les gabarits des futurs bâtiments. Les problèmes fonciers feront l'objet d'autres propositions.

D'une manière générale, les commissaires se sont déclarés satisfaits du nouveau projet.

Parmi les divers points soulevés au cours de la séance, relevons les suivants :

— il faut admettre que l'ensemble de l'opération ne pourra pas se faire en une seule fois. Une construction par étapes est, sur le plan architectural, parfaitement possible ;

— sur ses propres terrains, la Ville construira principalement des logements de diverses catégories et prévoira des locaux artisanaux, ainsi que les équipements sociaux nécessaires au quartier ;

— le Conseil administratif pense que, d'une part, la répartition actuelle des parcelles par rapport au plan d'aménagement et, d'autre part, les surfaces appartenant à la Ville lui permettront, de par la nécessité pour tout promoteur d'entrer en transactions avec elle, de contrôler l'ensemble de l'opération et, notamment, de chercher à ce que soient construits suffisamment de logements et à réserver des surfaces pour divers équipements. La Ville pourra faire valoir auprès des propriétaires la plus-value qu'ils vont retirer du déclassement et du projet d'aménagement, dont les frais d'étude ont été supportés par la municipalité ;

— en ce qui concerne le rachat des parcelles appartenant à des tiers, en particulier la Brasserie Feldschlösschen, il s'agira de reprendre les tractations. Mais la Ville ne disposera pas de la somme qu'elle aurait pu obtenir en permettant l'édification de la tour ;

— à propos de la circulation, le quai du Seujet ne deviendra pas une voie expresse. D'autre part, l'arche permettant le passage sous le pont de la Coulouvrenière n'aura pas besoin d'être élargie car l'abaissement de la chaussée aura pour résultat d'obtenir une largeur suffisante pour une voie de circulation secondaire ;

— enfin, l'Etat n'a plus de raisons de s'intéresser à ce projet pour regrouper ses bâtiments car, à cet effet, il vient de faire voter par le Grand Conseil la construction d'un très important bâtiment à la rue David-Dufour.

Deux commissaires se sont abstenus et ont tenu à préciser qu'ils regrettaient que, pour un projet aussi important, la documentation soit aussi succincte et que les solutions concernant les problèmes de circulation ne figurent pas dans la proposition.

En conclusion, la commission vous invite, à l'unanimité moins deux abstentions, à adopter l'arrêté suivant : *(Voir ci-après le texte adopté sans modification)*

Premier débat

M. Olivier Barde (L). Je voudrais reprendre très brièvement cette question en ressortant le plan qui nous est donné dans la proposition No 117.

Nous avons ici une image merveilleuse. Il est rare, je dois le dire, qu'on voie un plan qui présente une élévation aussi légère et aussi aérée. Les évidements dont il est question, aussi bien en long qu'en large, sont absolument remarquables.

Je crois malheureusement que cette construction est irréalisable en pratique et, renseignements pris, les piliers seront bien entendu beaucoup plus rapprochés et serrés dans les deux sens.

Je suis tout à fait d'accord de voter le projet en ce qui me concerne, mais je trouve regrettable que le document joint à cette proposition soit loin de ce qui sera certainement réalisé en pratique.

M. Jean-Jacques Favre (V). Nous sommes ce soir enfin devant un projet qui sera certes encore discuté, comme vient de le dire avant M. Barde, mais qui ne comprend plus de tour, ce qui est donc logique. Notre mouvement, tant critiqué et décrié, doit être en quelque mesure associé à cette disparition de tour ; et nous en sommes très contents ce soir, je tiens à le souligner ici.

Il y a peut-être deux ou trois points à soulever au sujet de ce remaniement du quartier du Seujet. Avant tout, une question me paraît très importante. Il va y avoir toute une question de logements qui va se poser et, une fois de plus — ce n'est pas une sonnette électorale — je demande que l'on pense à la classe moyenne, cette classe moyenne qui gagne trop pour habiter dans un HLM mais pas assez pour habiter à Malagnou, Florissant ou Champel. Il n'y a, à l'heure actuelle, à Genève, rien pour la loger. Je pense que le Seujet offre une occasion merveilleuse de construire pour la classe moyenne qui, de ce fait, pourrait libérer les HLM pour les gens qui en ont réellement besoin.

D'autre part, il est effectivement regrettable qu'un plan de circulation non détaillé ait été à disposition de la commission des travaux. Je pense que cette lacune devrait être comblée par la suite.

La dernière chose : il serait bon que le service immobilier étudie quand même la possibilité de créer dans toute sa longueur au moins une traversée pour piétons entre le quai du Seujet et la rue de St-Jean.

M. Denis Blondel (L). Le projet qui nous est soumis, tout le monde l'a reconnu, est bien meilleur que celui qui nous avait été présenté en premier lieu et qui comprenait une tour. On nous dit même que cette tour devait se trouver à la place de l'échancrure qui a été créée dans le projet actuel.

Cela me permet de vous rappeler que c'est à peu près à ce moment-là qu'on a parlé d'un certain plan d'épannelage — un mot très nouveau — qui devait permettre de situer où se trouvent les bâtiments élevés dans notre canton.

Pour l'édification de ces bâtiments élevés, nous n'avons pas voix au chapitre pour les discuter. Je vous rappelle notamment que la tour de la télévision pousse hardiment et qu'on ne nous a pas consultés à son sujet, bien qu'elle soit sur le territoire de la Ville de Genève. Il est évident qu'elle sera très visible et qu'elle sera «découverte» par beaucoup de Genevois qui ignoraient qu'il allait se faire quelque chose d'aussi considérable.

Ce soir, nous nous trouvons devant un projet qui nous a été soumis, qu'on a pu rediscuter, qu'on a pu modifier. C'est très bien. Mais j'aimerais rendre attentif ce Conseil municipal sur le fait que nous allons avoir un projet extrêmement important en forme et en dimension, le plus important qu'on ait construit au sein de la Ville depuis très longtemps.

Nous aurons un mur de 500 mètres de long. C'est le Lignon transporté au bord du Rhône. On dit qu'il sera aéré. Il faut voir ce que seront ces aérations. Elles apparaîtront plutôt comme des écoutilles ! *(Sourires)* Ce mur aura par endroit 50 mètres de haut. Je ne sais pas si vous êtes conscients de ce que cela représente ? C'est 10 mètres au-dessus du tablier du pont Butin !

Par conséquent, la colline qui se trouve derrière ne se verra plus. L'Ecole de commerce sera cachée. D'aucuns peuvent en être contents. Mais on ne verra plus qu'il y a une colline !

Je pense que, comme pour l'Observatoire, beaucoup découvriront qu'on est en train de construire quelque chose d'énorme et ils diront : « On ne nous a jamais rien dit ! »

Le but de mon intervention de ce soir est de rendre ce Conseil attentif au fait que le projet est très considérable et qu'il aura une importance énorme sur l'âme de notre cité et sur son aspect. Cette importance sera certainement ressentie par la population.

Je dois dire que, personnellement, j'ai un peu de peine à me prononcer sur ce projet. J'ai l'impression qu'il est trop gros. Mais je n'ai pas autre chose à proposer et je voterai ce projet sans enthousiasme, parce que je pense qu'il va toucher de très près l'âme de notre cité et changer considérablement sa physionomie. Je ne peux pas me prononcer et savoir si c'est un progrès.

M. Germain Case (T). Je voudrais poser deux questions à M. Ketterer, conseiller administratif, qui m'ont été posées par un architecte à qui je n'ai pas pu donner une réponse.

Voici ces deux questions :

Pourquoi n'a-t-on pas pu faire un concours d'idées pour la reconstruction de ce quartier ?

Pourquoi s'est-on adressé à un architecte qui, au point de vue de sa fortune, est le plus important de la place de Genève ?

Je me suis laissé dire aussi que ce citoyen architecte était comme les écrivains qui faisaient écrire les livres par d'autres et dont le seul travail pour eux consistait à les signer ! Il me semble que si un architecte quelconque peut établir des plans, il peut aussi les signer. Je me demande donc pourquoi vous vous êtes adressés à un seul architecte.

M. Pierre Karlen (T). Juste quelques mots à propos du problème du logement qui a été soulevé par un de nos collègues.

Il est bien évident que ce projet d'aménagement du quartier du Seujet laisse entrevoir la réalisation possible d'un certain nombre de ces logements qui font actuellement si cruellement défaut. Le collègue qui a abordé ce problème avant moi a fait un plaidoyer en faveur des logements pour la classe moyenne. Je ne m'y opposerai pas, bien entendu.

Néanmoins, je voudrais relever qu'il y a, parmi la population de condition modeste, des besoins tout aussi importants en matière de logements que dans la classe moyenne. Je dirai même que ces besoins seront de plus en plus importants, notamment si l'on pense aux perspectives de la transformation du quartier des Grottes où il y a là toute une population de condition plus que modeste qui mériterait des conditions de logement acceptables. Dans une certaine mesure, on peut d'ores et déjà prévoir que ce n'est pas sur l'emplacement actuel du quartier des Grottes que cela pourra se faire. Il serait donc utile de penser également au relogement de ces gens.

Cela d'ailleurs fait l'objet d'une motion ou d'une résolution qui a été votée par ce Conseil il y a un an environ. Il serait bon de ne pas l'oublier.

Je voudrais pour terminer, au nom de notre groupe, inviter le Conseil administratif à mettre le plus rapidement possible sur pied un projet de construction sur les terrains qui appartiennent à la Ville,

compte tenu des délais nécessaires pour les autorisations et pour les déclassements, puisque l'on sait qu'il y a encore un déclassement qui doit passer par le Grand Conseil.

Nous voulons insister auprès du Conseil administratif, et notamment auprès de M. Ketterer qui est responsable du service immobilier, pour que le projet de construction de logements sur les emplacements de la Ville soit étudié dans les plus brefs délais et puisse être mis en chantier le plus rapidement possible.

M. Jean Brulhart (S). Il est vrai — comme l'a dit M. Blondel — qu'une construction de cette importance va changer passablement le caractère, non pas de toute la ville, mais du quartier. Il me semble nécessaire d'attirer l'attention du Conseil administratif sur la nécessité, au fur et à mesure de l'édification des immeubles, de construire parallèlement l'équipement complémentaire. En effet, il ne faut pas qu'il y ait seulement les routes et les parkings, mais tout ce qui concerne le prolongement du logement (crèches, équipements sociaux, etc.).

Je crois que cela est très important. C'est déjà signalé dans le rapport, mais ceci doit être pris en charge par la Ville de Genève et qui doit pouvoir inciter très vivement les constructeurs à mettre à disposition en même temps — et non pas quelques années après, comme au Lignon — tout l'équipement complémentaire.

Un conseiller a dit qu'on devrait loger la classe moyenne pour libérer les HLM. On sait que les HLM sont, pour la plupart, en dehors de la ville. Je pense que la classe populaire habitant des HLM a également le droit d'être au bord d'un quai, dans un site privilégié. Il ne devrait pas y avoir seulement des logements pour la classe moyenne, mais une priorité pour les logements HLM.

M. Yves Parade (S). Je voudrais simplement dire que, pour notre part, nous voyons disparaître sans regret les immeubles actuels du quai du Seujet, qui sont vétustes et qui n'ont même pas l'excuse du pittoresque.

La seule crainte que nous puissions formuler, en dehors de celle déjà exprimée par mon collègue, c'est le fait que les voies de dévestiture soient un peu insuffisantes, et il est à craindre que le quai du Seujet, lorsque le complexe sera complètement habité, soit sérieusement embouteillé par la circulation

M. Hermann Jenni (V). En commission, nous nous sommes déjà élevés contre le manque de documentation qui a accompagné ce projet. En effet, on nous avait présenté des profils en élévation de ces bâtiments sans aucun détail, alors que nous savions fort bien que des sommes déjà importantes ont été dépensées pour mandater un bureau privé pour l'étude de ce bâtiment.

Si, en outre, comme vient de le faire remarquer M. Barde, ces dessins succincts qui nous ont été soumis se révèlent encore faux pardessus le marché, je pense que c'est extrêmement grave, parce que non seulement on ne donne pas suffisamment de documentation à la commission des travaux, mais on donne une documentation qui ne correspond pas à la réalité. Comment voulez-vous vous faire une opinion valable sur un projet si la documentation qu'on vous donne est trafiquée ?

M. Claude Ketterer, conseiller administratif. Les différentes interventions qui viennent de se produire prouvent l'intérêt manifeste et le souci de tous les conseillers municipaux d'aboutir rapidement à une solution satisfaisante.

J'aimerais m'efforcer de donner quelques explications et de rassurer les uns et les autres.

Tout d'abord, dire à M. Barde, en même temps qu'à M. Jenni, que le dessin que vous voyez, en soi, n'est pas faux. Quand vous déposez un plan d'aménagement, vous savez bien — je le répète à l'intention de M. Jenni — qu'il s'agit tout d'abord de faire admettre ou refuser une implantation générale et des gabarits.

En ce qui concerne les gabarits, même si ce plan-là n'était pas soumis et accepté, je rappelle que les dispositions légales n'empêchent pas les propriétaires possédant des immeubles en front du quai du Seujet et de la rue de Saint-Jean de construire à 24 mètres. Cela, vous le savez.

Par conséquent, il s'agit d'un plan d'aménagement global qui nous donnait l'occasion d'avoir un ensemble esthétique architectural unique à Genève ; nous n'avons que la rue de la Corraterie qui a quelques centaines de mètres de long et qui forme un ensemble. Sinon nous n'avons rien d'autre, sauf peut-être le quai des Bergues. Nous avions l'occasion de grouper dans un plan d'aménagement la totalité des bâtiments sur cette étroite bande de terrain qui forme le quai du Seujet. Mais si nous n'avions pas présenté ce plan, demain, un propriétaire privé pouvait construire avec des gabarits légaux, puisqu'il n'y avait pas de dérogation dans le cas particulier.

Ceci dit, j'aimerais indiquer à MM. Blondel et Jenni que, véritablement, tout le souci sera porté ensuite sur des éléments qui n'avaient pas à être présentés dans la demande d'aménagement, c'est-à-dire le traitement des façades et l'ensemble architectural de l'œuvre. Vous pensez bien que ce Conseil municipal y sera associé de manière très étroite, mais surtout pour montrer la différence avec le Lignon ; le Lignon s'est construit pratiquement en un bloc qui s'est étalé sur un certain nombre d'années. Mais dans le cas particulier, vous pensez bien que nous allons agir avec célérité.

Or, il se trouve que le premier tronçon où nous voulons construire est précisément celui qui devra faire l'objet d'un déclassement du Grand Conseil, c'est-à-dire de cette petite enclave qui se trouve encore en zone 5 A et dont nous avons tout lieu de croire que le Grand Conseil se hâtera de voter le déclassement. Mais là, nous pourrons commencer rapidement ; il s'agit donc des terrains qui se trouvent le plus près possible du nouveau pont Sous-Terre.

Mais plus vous remontez le quai du Seujet jusqu'à la hauteur de l'immeuble des syndicats patronaux, à la rue de la Pisciculture, je vous laisse à penser que le tout s'étendra sur une génération entière, entre les parties extrêmes ! Vous le savez bien, et nous l'avons dit.

Par conséquent, il faut bien considérer cela comme une série d'étapes, les premières consistant à construire d'urgence sur les terrains de la Ville une fois qu'ils sont déclassés, et la deuxième les négociations foncières pour acquérir éventuellement, au profit de la collectivité et de la Ville, les terrains qui appartiennent encore à d'autres propriétaires (je pense entre autres à la Brasserie Feldschlösschen).

En ce qui concerne les liaisons souhaitées quai du Seujet - St-Jean, je puis vous dire qu'il est bien projeté de créer même, en plus des cheminements pédestres, des escalators pour permettre aux gens d'accéder sans difficulté du quai du Seujet à la hauteur du niveau de St-Jean.

Qant au plan d'épannelage, comme l'a relevé M. Blondel, on en a beaucoup parlé effectivement lors du dépôt du premier projet pour la tour du Seujet. Depuis, évidemment, on a eu encore la tour de la télévision avec ses 17 étages et la tour de Tivoli-Résidence, qui domine le bois de la Bâtie ; il fallait s'y attendre, nous en verrons encore bien d'autres. Si nous avons présenté un projet avec une échancrure, ce n'est pas à nous de nous étonner qu'il y ait d'autres éléments hauts dans le canton, et je crois que nous risquons d'en voir encore au cours des prochaines années.

Mais il serait bon, effectivement, que nous demandions au Conseil d'Etat où il en est avec ce plan d'épannelage dont on a tant parlé à l'occasion de l'éventuelle tour du Seujet. N'aurait-elle eu que ce mérite-là, de faire étudier un plan d'épannelage, qu'il ne serait pas mince. Mais encore faudrait-il qu'on nous en donne les résultats.

Je dirai en conséquence que nous nous sommes déjà exprimés à plusieurs reprises, mais je le répète : si nous avons mandaté le bureau d'architectes Bolliger et Julliard, c'est parce que, à l'origine, ils avaient été, eux, lauréats d'un concours pour la construction de l'Ecole de commerce — l'élément qui a été bâti en haut de la rampe de St-Jean — ils avaient été mandatés pour faire une étude générale du quai.

Or par la suite, après les études engagées, il s'est avéré — et les diverses commissions, entre autres celle d'architecture, étaient d'accord — qu'il n'y avait pas lieu d'ouvrir un concours sur une bande de terrain aussi mince et aussi longue parce que, entre la colline et le Rhône, il n'y avait pas 36 possibilités de prévoir, avec des gabarits légaux, des implantations de bâtiments.

Autrement dit, le but même du concours perdait beaucoup de sa valeur, parce qu'on ne pouvait pas laisser prise à beaucoup d'imagination, vous le voyez vous-même en regardant le plan sur la proposition qui est annexée.

Et alors, étant engagés avec des frais déjà assez élevés, il a semblé plus judicieux, préférable, plus rationnel et en fin de compte plus économique de continuer avec cette solution-là.

Quant au logement, je crois aussi, avec M. Karlen, que nous devrons donner l'accent — sans du tout négliger les logements de catégorie moyenne — sur les HLM, parce que je vous rappelle que, selon les possibilités de construire de la Ville ou des mises en droit de superficie, un certain nombre de coopératives ou de fondations se sont déjà intéressées à des constructions de logements à cet endroit, et je pense entre autres aux employés des services publics, qui ont des horaires irréguliers, qui travaillent de nuit, le dimanche (CFF, PTT, Services Industriels). Il me paraîtrait normal de faciliter la construction de logements en favorisant plus ou moins ces gens qui ont des horaires impossibles. Tout cela, évidemment, doit encore être réservé, mais c'est une intention qui devrait être marquée.

Toujours pour revenir à M. Blondel, vous dites que l'âme de notre cité va un peu se transformer. Eh bien ! je vous dirai, en faisant partie moi-même de l'Association des intérêts de St-Jean - Charmilles, qu'on s'aperçoit que ce quartier de St-Jean vieillit. Il est coincé entre la ligne

du chemin de fer et le Rhône. Il n'y a plus beaucoup de modifications possibles dans un certain nombre de rues — et je ne parle pas des petites rues perpendiculaires à St-Jean, comme la rue du Belvédère, la rue du Château, la rue Beau-Site — et quand on pense à ce cul-de-sac du quai du Seujet qui, comme l'a dit M. Favre, est occupé par des bâtiments extrêmement laids et vétustes, on va pouvoir, j'en suis persuadé, recréer, pour autant que ce soit harmonieux, même en ville, un nouveau quartier dont nous n'avons pas idée actuellement, parce qu'il est magnifiquement bien abrité.

Que l'âme de la cité se transforme, eh bien ! nous ne devons pas nous figer dans l'époque dans laquelle nous vivons !

Vous avez fait allusion à l'Observatoire, Monsieur Blondel. Je dois vous dire que nous avons fait des découvertes en démolissant l'Observatoire de 1829-1831, construit par le général Dufour ! Lui-même ne s'était pas gêné de démolir l'ancien Observatoire Mallet, qui datait de 1770 seulement, c'est-à-dire un demi-siècle avant ; et, derrière cet Observatoire, nous avons découvert les fondations de la Poudrière ; et sous la Poudrière, il y avait encore des fortifications de 1720 !

Par conséquent, on s'aperçoit que, de génération en génération, il y a une évolution qui se fait et qui ne doit pas nous effrayer. L'essentiel est d'arriver à un urbanisme humain et je crois que, dans le plan d'aménagement qui vous est proposé, lequel réserve surtout cette esplanade dans la partie terminale, nous aurons obtenu ce que j'espère être un heureux résultat.

Pour conclure, je voudrais remercier le Conseil municipal de s'être prononcé favorablement sur ce projet et rappeler ici encore une fois à M. Karlen que, dès que le Grand Conseil sera saisi de la demande de déclassement et que ce déclassement aura été opéré, nous nous mettrons immédiatement à l'ouvrage pour accélérer la construction dans ce secteur.

M. Pierre Karlen (T). Juste un mot !

La question du déclassement par le Grand Conseil devrait être acquise en principe. Alors, ne serait-il pas possible de commencer les études de réalisation sans attendre d'avoir obtenu le déclassement ?

M. Hermann Jenni (V). Ce que M. Ketterer vient de nous dire est très intéressant, mais il n'a pas répondu en ce qui concerne les vides permettant d'avoir la vue à travers ce mur.

Je crains qu'en ayant adopté le plan d'aménagement il n'y ait aucune garantie que nous obtenions ces lumières à travers ce mur et j'aimerais avoir des assurances formelles à ce sujet, car ce qu'a dit M. Barde tout à l'heure nous a profondément ébranlés et je me demande si, pour finir, nous n'aurons pas là moins qu'un judas de porte d'entrée.

M. Claude Ketterer, conseiller administratif. Je rassure M. Jenni: le vide existant y sera ! Vous donner exactement les dimensions, ça ne m'est pas possible actuellement. Vous connaissez l'exemple de l'Ecole de commerce, d'ailleurs, qui présente par certains côtés des vides avec des piliers porteurs... Je puis vous assurer que ce ne sera pas les toutes petites ouvertures dont vous parlez et que vous aurez sur toute la longueur un vide suffisant. Maintenant, les détails doivent forcément faire l'objet d'une étude plus poussée, c'est bien clair !

Quant à M. Karlen, officiellement, nous n'entreprenons pas des plans de construction avant la décision de déclassement. Administrativement, c'est autre chose !

Le projet est adopté en premier puis en deuxième débat.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le projet est adopté dans son ensemble.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

Le Conseil municipal,

vu les articles 4 de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités du 9 mars 1929 et 6 de la loi sur le développement de l'agglomération urbaine du 29 juin 1957,

vu l'article 67 lettre j) de la loi sur l'administration des communes du 3 juillet 1954,

sur la proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article unique. - De donner un préavis favorable aux plans 26 089 et 26 090 établis par le Département des travaux publics le 6 août 1968, en vue de l'aménagement du quartier No 205 dit de Sous-Terre.

13. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'acquisition, pour le prix de 400 000 francs, du capital-actions de la Société Immobilière rue J.-J.-de-Sellon 6, propriétaire de l'immeuble rue J.-J.-de-Sellon 6. (No 121 A) *

M. Claude Paquin, rapporteur (S).

La commission des travaux s'est réunie le 26 mars 1969, sous la présidence de M. Emile Piguet. Après s'être rendue sur place, tous renseignements utiles ont été donnés par M. Canavèse, directeur adjoint du Service immobilier.

Considérant qu'il s'agit de poursuivre la politique d'achat de terrains dans ce quartier, la commission reconnaît l'intérêt de cette nouvelle opération.

Rappelons qu'il s'agit d'une parcelle d'une surface totale de 272 m2, avec bâtiment locatif de 4 étages sur rez.

Les conditions financières qui paraissent normales pour le marché actuel permettront à la Ville de Genève un rendement brut de 7,43 %.

Au vu de tous les renseignements figurant dans la proposition No 121 et jugeant superflu d'y revenir, la commission des travaux vous recommande à l'unanimité, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les conseillers, d'approuver le projet d'arrêté ci-après : *(Voir ci-après le texte adopté sans modification)*

Le projet est adopté en premier puis en deuxième débat.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le projet est adopté dans son ensemble.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

Le Conseil municipal,

vu l'article 67 lettre g) de la loi sur l'administration des communes du 3 juillet 1954 ;

* Proposition, 2317. Commission, 2318.

vu l'accord intervenu entre le Conseil administratif et le représentant de la Société immobilière rue J.-J.-de-Sellon 6, propriétaire des parcelles 1966 et 1967 fe 70 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, rue J.-J.-de-Sellon 6, en vue de l'acquisition par la Ville de Genève du capital-actions de ladite société pour le prix de 400 000 francs dont à déduire l'hypothèque 1er rang, actuellement de 208 000 francs, grevant l'immeuble en cause,

sur la proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier. - Le susdit accord est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à passer les actes utiles.

Art. 2. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 400 000 francs, frais d'acte non compris, en vue de cette acquisition. Cette dépense sera portée provisoirement au compte «Acquisitions de valeurs immobilières, bâtiments locatifs », et sera ultérieurement virée suivant l'affectation du fonds en question.

Art. 3. - Il sera provisoirement pourvu à la dépense indiquée à l'art. 2 au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 400 000 francs.

Art. 4. - Le Conseil administratif est autorisé à reprendre l'hypothèque 1er rang, actuellement de 208 000 francs, inscrite sur l'immeuble rue J.-J.-de-Sellon 6.

Art. 5. - Cette acquisition ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat :

a) la garantie de l'Etat de Genève à la reprise des biens de la Société immobilière rue J.-J.-de-Sellon 6 par la Ville de Genève, conformément à l'art. 751 du Code des obligations, en vue de la dissolution de cette société anonyme sans liquidation ;

b) l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier, relatifs à la reprise de l'immeuble au nom de la Ville de Genève, après dissolution de la Société immobilière J.-J.-de-Sellon 6.

14. Interpellation de Mme Amélia Christinat, conseiller municipal: création d'un bureau d'information et de réclamation pour les consommateurs. *

Mme Amélia Christinat (S). Vu l'heure tardive, je suis d'accord de renvoyer mon interpellation à la prochaine séance. Comme c'est un 13 (le 13 mai), cela me portera sûrement bonheur !

La présidente. Je vous remercie!

15. Résolution de M. Christian Grobet, conseiller administratif: plan quadriennal. **

M. Christian Grobet (S). Lors de la dernière séance, j'avais annoncé, au nom de mon groupe, le dépôt d'une résolution ayant trait au plan quadriennal.

Je regrette que cette résolution, qui avait été déposée lors de la dernière séance, n'ait pas pu être transmise en annexe à l'ordre du jour, ce qui aurait permis à chacun d'en prendre connaissance.

C'est la raison pour laquelle je lirai d'abord le texte de cette résolution :

« *Concerne :* plan quadriennal.

» Lors de la séance du Conseil municipal du 28 mai 1968, le Conseil » administratif a présenté un programme financier quadriennal pour » la Ville de Genève portant sur la période 1968-1971. Ce programme » financier constitue un progrès très important, puisqu'il permet de se » faire une idée assez précise des engagements financiers prévus pour » la Ville, que ce soit sous forme de crédits ordinaires ou extraordi- » naires, durant les quatre années de la législature.

» Ce programme financier, qui est avant tout un inventaire des » projets du Conseil administratif, ne constitue cependant pas à pro- » prement parler un plan quadriennal définissant les priorités que doit » consentir notre municipalité dans le cadre de ses possibilités finan- » cières. Un plan quadriennal présuppose un inventaire préalable de » l'équipement et des services à la disposition de la population, ainsi

* Annoncée, 2476.
** Annoncée, 2641.

» qu'un inventaire des besoins à satisfaire. Dans ces conditions, il » serait alors possible d'effectuer des choix politiques en toute con- » naissance de cause et d'associer le Conseil municipal à ces choix. En » ce qui concerne le présent programme financier, le Conseil municipal » s'est trouvé devant un état de fait, auquel il n'était pas possible d'ap- » porter des modifications. Bien que le Conseil municipal ne se soit » pas prononcé par un vote sur le programme financier présenté par » le Conseil administratif, il se trouve en fait « enfermé » dans le » cadre de celui-ci, alors même qu'il était totalement étranger à son » élaboration.

» C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif est invité à » consulter le Conseil municipal dans l'élaboration d'un prochain plan » quadriennal pour la période au terme du présent programme finan- » cier, afin qu'il puisse se prononcer sur le choix des objectifs à réali- » ser et non laisser ce choix uniquement au Conseil administratif. »

Je pense avoir dit, dans le cadre de cette résolution, les motifs essentiels qui sont à son origine. Je crois que plusieurs membres de ce Conseil, de différents groupes, ont éprouvé, depuis que le plan financier du Conseil administratif a été présenté à ce Conseil, un certain malaise. Un malaise en ce sens que nous nous trouvons devant un programme détaillé qui fixe les possibilités financières de la Ville dans un certain nombre de secteurs, et lorsque nous abordons une question, que ce soit par exemple dans le domaine de l'équipement sportif, on se trouve devant la difficulté de modifier ou d'envisager d'autres projets, étant donné que ce plan, bien que nous n'ayons pas voté le programme quadriennal, nous implique un cadre duquel nous ne saurions sortir.

Nous avons justement eu ce problème lors de l'examen du crédit d'équipement sportif, où l'on a bien insisté sur la nécessité de se maintenir dans le cadre des crédits qui avaient été envisagés dans le cadre du plan quadriennal.

Or, ce choix des réalisations qui doit se faire dans le cadre du programme quadriennal a été décidé par le Conseil administratif, et il nous est dorénavant très difficile d'envisager d'attribuer des priorités qui seraient éventuellement différentes.

Il n'est pas dans mon esprit de critiquer le plan quadriennal actuel. Celui-ci, du reste, a été étudié par certaines commissions. Mais il m'apparaît essentiel, dans la prise de décision des priorités futures que devra aborder notre municipalité, que dans l'étude et la détermination de ces priorités notre Conseil municipal soit également associé à cette décision.

Je pense en avoir assez dit. Mon souhait aurait été que cette résolution soit renvoyée ce soir à la commission des finances, pour que cette dernière puisse examiner les modalités pratiques qui pourraient éventuellement être envisagées pour lui donner satisfaction.

C'est dans ce sens-là que je fais cette proposition de résolution ce soir.

La présidente. Je vous rappelle qu'une fois que l'interpellateur a développé sa résolution, je dois mettre aux voix la prise en considération.

M. François Picot, conseiller administratif. Oui, mais il y a un débat...

La présidente. « Le président ouvre un tour de préconsultation et l'assemblée se prononce sur la prise en considération du projet... » Monsieur Picot, vous avez la parole.

M. François Picot, conseiller administratif. C'est justement dans le cadre de ce tour de préconsultation que je désirerais exprimer l'avis du Conseil administratif au sujet de la résolution de M. Grobet concernant le plan quadriennal.

M. Grobet relève que c'est lors de la séance du 28 mai 1968 que le Conseil administratif a présenté au Conseil municipal le programme financier quadriennal de la Ville de Genève pour la période 1968 à 1971.

M. Grobet relève également, et je l'en remercie, que ce programme financier quadriennal était une nouveauté dans l'administration de la Ville de Genève et qu'il constituait un progrès important puisqu'il permettait de se faire une idée des engagements financiers prévus par la Ville de Genève sous forme de crédits ordinaires ou extraordinaires durant les quatre années de la législature.

Lorsque ce plan quadriennal a été présenté, il a été précisé par le Conseil administratif qu'il constituait une déclaration d'intentions du Conseil administratif et j'ai déclaré, au nom de ce Conseil, lors de notre séance du 28 mai :

« Il s'agit du cadre dans lequel nous avons l'intention d'insérer les » budgets de ces prochaines années et les demandes de crédit extra- » ordinaires que nous vous soumettons. »

Ce plan a été admis comme tel par le Conseil municipal. Il n'y a pas eu de vote à ce sujet, mais il a été décidé que le plan quadriennal serait examiné par le Conseil municipal de différentes manières. Nous avons envisagé trois modalités pour l'examen de ce programme quadriennal, de cette déclaration d'intentions présentée par le Conseil administratif:

1. Il a été décidé que ce plan serait examiné par diverses commissions, permanentes ou non ;

2. Il a été décidé d'organiser une séance de discussion avec la collaboration de M. Biucchi, professeur de science des finances à l'Université ;

3. Il avait été envisagé une séance extraordinaire au cours de laquelle les diverses commissions auraient rapporté sur leur conclusion au sujet du plan quadriennal, de manière à instaurer un débat.

Je crois que les deux premiers éléments de cette discussion ont eu lieu. Certaines commissions se sont penchées sur le plan quadriennal et l'ont examiné. La séance avec le professeur Biucchi a eu lieu. En ce qui concerne la troisième, la séance au cours de laquelle les diverses commissions auraient donné leur opinion au sujet de ce plan quadriennal, celle-ci n'a pas eu lieu. Je pense que chacun était chargé, il y a eu de nombreux objets à l'ordre du jour, cela n'a peut-être pas été possible. Mais cette séance aurait parfaitement pu avoir lieu, séance au cours de laquelle on aurait indiqué aux conseillers administratifs qu'on était d'accord avec tels points et qu'on n'était pas d'accord avec tels autres.

On peut donc dire que le Conseil administratif a soumis sa déclaration d'intentions au Conseil municipal et qu'il était prêt à recueillir tous les avis qui seraient exprimés à ce sujet. Il en a d'ailleurs recueilli certains qui se sont fait jour soit au cours de séances de commissions, soit au cours de séances plénières.

En ce moment, comme j'ai eu l'occasion de le dire dans une dernière séance, le Conseil administratif est en train de préparer un nouveau plan quadriennal pour les années 1970, 1971, 1972 et 1973.

En ce qui concerne les années 1970 et 1971, celles-ci sont déjà couvertes par le premier plan quadriennal. Mais nous estimons nécessaire, au vu des expériences faites pendant ces deux dernières années du plan quadriennal, de rajuster nos prévisions pour les deux années qui viennent, compte tenu de la situation, et de projeter le plan quadriennal sur deux années de plus qui sont, celles-là, entièrement nouvelles.

Comme pour le premier plan quadriennal, nous présenterons, dans le courant de cet automne j'espère, au moment de la présentation du budget, ce nouveau plan quadriennal au Conseil municipal, qui pourra, comme précédemment, faire toutes remarques utiles, les soumettre éventuellement à l'examen de commissions pour l'examen de ce plan quadriennal.

M. Grobet, dans sa résolution, formule d'une part une critique, et d'autre part un vœu.

La critique, c'est que le Conseil municipal se serait trouvé devant un état de fait auquel il n'était pas possible d'apporter des modifications. Le Conseil municipal, selon les termes de M. Grobet, se serait trouvé enfermé dans le cadre du plan quadriennal, alors qu'il aurait été totalement étranger à son élaboration.

Cette critique nous nous apparaît pas justifiée. En effet, le plan quadriennal est une déclaration d'intentions de l'exécutif. Vous demandez à l'exécutif de prendre ses responsabilités, de vous dire où il va. Je crois que c'est bien à l'exécutif de vous dire quelles sont ses intentions. Il doit bien les formuler ! Il ne peut pas aller demander au Conseil municipal quelles sont les intentions de l'exécutif ! Puisque vous lui demandez comment il entend faire un programme pour les quatre ans, c'est bien à lui de vous le présenter.

Par ailleurs, ce plan quadriennal est une déclaration d'intentions, comme on l'a dit. Il n'a pas la valeur d'engagement comme un budget. Ce n'est pas un document si rigide qu'il soit capable d'enfermer ce Conseil municipal comme dans un carcan. Ce n'est pas là du tout notre intention.

Nous présentons au Conseil municipal des choix pour une période relativement longue de quatre ans. Nous avons donné et nous donnerons toute latitude au Conseil municipal et à ses commissions pour s'exprimer au sujet de ce plan et, du reste, pour chacune des réalisations qui figurent à l'intérieur de ce plan le Conseil municipal doit se prononcer par le vote d'un crédit extraordinaire. Donc, le Conseil municipal a toutes les possibilités, soit par des observations, des motions au moment de la présentation et de la discussion du plan quadriennal, soit lorsque lui sont présentés les crédits extraordinaires qui résultent de ce plan quadriennal, pour s'exprimer et pour obtenir peu à peu que le Conseil administratif infléchisse son plan quadriennal dans tel sens ou dans tel autre.

Je crois donc que cette critique n'est pas exacte.

Par ailleurs, le vœu. M. Grobet désire que le Conseil municipal soit associé à l'élaboration de ce plan quadriennal. Il y a là deux problèmes qui se posent.

Tout d'abord, je crois que M. Grobet ne se rend pas compte des difficultés que présente l'élaboration d'un plan quadriennal. C'est un travail extrêmement délicat que nous effectuons en collaboration avec les principaux chefs de service de l'administration, qui demande un examen de la situation passée, de la situation existante de la Ville, qui demande de nombreux calculs sur les possibilités financières, sur les besoins, sur les possibilités techniques d'établir ce plan quadriennal.

Un document d'une telle importance et d'une telle complexité doit être établi par une équipe relativement peu nombreuse. Je ne vois pas la possibilité de le faire établir par une assemblée délibérante de 80 personnes. Je crois que ce n'est pas possible, et que nous arriverions là à une confusion.

Je reviens à ce que je disais tout à l'heure, c'est également une question de compétences. Je crois qu'il ne faut pas faire une confusion.

Vous nous demandez une déclaration d'intentions, un plan, une nouvelle présentation. Nous vous présentons ce plan. L'exécutif le propose. Il dit : « Voici ce que nous vous proposons. » Ensuite, vous avez toute latitude pour le discuter. Peut-être que nous nous sommes trouvés les uns et les autres dans une situation un peu difficile pour le premier plan quadriennal. C'était la première fois que nous établissions un plan quadriennal. Cela nous a demandé un gros travail. Le second sera peut-être un peu plus facile à établir, parce que nous serons familiarisés avec la technique de l'élaboration de ce plan.

Vous-mêmes, vous avez reçu le premier. Vous recevrez le second. Vous pourrez faire des comparaisons, vous pourrez voir s'il y a une évolution, quelles sont les modifications que nous avons présentées, et il vous sera peut-être plus facile que cela n'a été le cas pour la première fois de présenter, lorsque nous vous l'aurons soumis, des propositions, des critiques.

Je crois que c'est de cette manière-là que vous pourrez collaborer, peut-être pas à l'élaboration du plan quadriennal mais collaborer à son application, en ce sens que, lorsque nous vous l'aurons présenté, vous pourrez dire : « Il faudrait, sur tel ou tel point, nous présenter des modifications, ou renoncer à la présentation de tels projets. » Vous pourrez même suggérer la présentation de tel ou tel autre projet.

De cette manière, vous serez dans votre rôle d'assemblée délibérante qui a le contrôle de l'exécutif. Mais je crois que, si nous suivons votre proposition, nous n'arriverons qu'à une confusion.

Je voudrais donner encore un élément. Nous avons une équipe de fonctionnaires des différents services qui travaillent en collaboration avec tous les chefs de service à l'élaboration de ce plan quadriennal. Il y a là un travail très considérable qui se fait, qui demande un gros surcroît de travail pour ces fonctionnaires. Ils sont en train de le faire en ce moment, dans l'espoir de parvenir à vous présenter au début de l'automne un plan quadriennal nouveau.

Si, maintenant, vous désirez modifier la méthode de travail, introduire des réunions périodiques avec le Conseil municipal pour qu'à chaque stade de l'élaboration vous puissiez le contrôler, je crois que nous allons tout retarder. Il ne sera plus possible de présenter ce plan en automne et vous arriverez à créer un certain découragement parmi les équipes qui travaillent à ce plan avec, je dois dire, beaucoup de zèle et même un certain enthousiasme.

On créerait, en acceptant votre motion — comme je l'ai dit — une sorte de confusion. Pas une confusion des pouvoirs, mais une confusion entre le rôle qui est celui de l'exécutif et le rôle qui est celui du Conseil municipal. On aboutirait à décourager ceux qui travaillent à l'élaboration de ce plan.

Je comprends, je dois dire, l'intention de votre motion qui est que le Conseil municipal soit très étroitement associé au plan quadriennal et puisse s'exprimer à ce sujet.

Peut-être que, par un surcroît de travail, parce que l'on était au début de la législature, il ne vous a pas été possible de donner vos avis autant que vous l'auriez voulu sur ce plan quadriennal. Je pense que, les uns et les autres, étant un peu plus « rodés » dans notre méthode de travail, vous pourrez parvenir à donner votre opinion de manière plus efficace sur le second plan quadriennal. Mais je crois que ce qu'il faut en tout cas, c'est laisser au Conseil administratif le soin de présenter ce plan et, ensuite, vous vous exprimerez à ce sujet.

C'est pourquoi, tout en reconnaissant l'intérêt de l'intention de M. Grobet, je vous demande de repousser cette motion, de manière que nous puissions vous présenter dans les délais voulus le nouveau plan quadriennal.

M. Jean Olivet (R). Vu l'heure tardive, je serai extrêmement bref.

Notre groupe, quant à lui, partage le point de vue exprimé par M. Picot et, en conséquence, nous nous opposerons à cette résolution.

M. Emile Piguet (ICS). Je serai bref. Cependant, nous devons justifier le refus à la proposition de M. Grobet. Son initiative est généreuse, nous l'admettons volontiers, et ce n'est pas sans autres que nous l'écartons.

Tout d'abord, nous pensons que la mise en pratique des idées de M. Grobet, comme l'a dit M. Picot, est extrêmement difficile et, dans une certaine mesure, elle retardera passablement l'élaboration du nouveau plan quadriennal que le Conseil administratif a promis pour le début de l'automne.

Je dois dire également que, dans une certaine mesure — j'en fais le premier mon mea culpa, en tant que président de la commission des travaux — nous n'avons pas réussi à examiner le plan quadriennal qui se termine maintenant, et on peut penser que la présidence, lors du dépôt du plan quadriennal, avait engagé les commissions parlementaires spécialisées à étudier ce plan quadriennal, à faire des rapports. On avait même parlé d'une réunion générale où les commissions auraient pu faire des recommandations au Conseil administratif sur le plan qui se termine maintenant.

Il est possible — je ne veux pas incriminer toutes les commissions, celle des sports s'est réunie et a discuté de son secteur, mais je parle de celle que j'ai présidée pendant une année, et il y en a d'autres, qui n'ont pas eu la possibilité matérielle de faire ce travail — que si toutes les commissions avaient examiné ce plan quadriennal, on peut penser que certaines recommandations faites au Conseil administratif en ce qui concerne celui qui va sortir auraient pu être prises en considération.

Mais, je le répète, nous n'avons pas formulé d'objections en ce qui concerne surtout un secteur extrêmement important de notre administration municipale, le service immobilier, pour ne pas le citer. Dans ces conditions je crois que la plupart des conseillers municipaux peuvent ne s'en prendre qu'à eux-mêmes !

Je voudrais me permettre une suggestion à M. Grobet. Je ne sais pas quelle sera l'issue du vote, mais le plan quadriennal qui nous a été promis par le Conseil administratif pour cet automne devra être cette fois étudié d'une manière formelle. Le prochain bureau du Conseil municipal pourrait imposer des délais à nos différentes commissions permanentes pour l'examen du nouveau plan quadriennal et, surtout, qu'elles tirent des conclusions et rédigent un rapport sur chacun des dicastères.

La présidente. Je m'excuse de vous interrompre, mais c'est ce que le présent bureau a déjà fait ! J'espère que le prochain le fera également !

M. Emile Piguet. Si vous me permettez de continuer, Mademoiselle la présidente, je vous dirai comment vous l'avez fait ! Vous l'avez fait avec un vœu très pie, vous ne nous avez pas imposé quoi que ce soit ! C'était très gracieux et élégant de votre part, je l'admets volontiers, et c'est la raison pour laquelle c'était si gentiment dit, comme quand on punit un gosse en lui donnant une sucette ! Ça n'apporte pas beaucoup de remède, on est d'accord !

Je demande donc déjà au prochain bureau du Conseil municipal d'organiser cela d'une façon beaucoup plus impérative et d'imposer des délais aux rapports des commissions.

Voilà pourquoi je me permets de demander à M. Grobet, in fine, qu'il retire sa résolution pour cette année ; si les commissions ne font pas leur travail sur le prochain plan quadriennal, alors là, nous vous suivrons volontiers et nous pourrons accepter une résolution telle que celle que vous nous proposez ce soir.

M. Christian Grobet (S). Je voudrais répondre brièvement à M. Picot.

Il ne s'agit pas, bien entendu, d'élaborer un plan quadriennal par une assemblée ; il ne s'agit nullement de cela !

Vous avez dit que l'exécutif propose ; c'est au législatif de disposer ! Or, sur la question du programme quadriennal — vous l'avez dit vous-même — nous n'avons pas eu l'occasion de nous prononcer. C'est un simple programme d'intentions. Or, en fait, ce programme d'intentions modèle toute la politique que va suivre la Ville et je crois qu'au sein de ce Conseil — et M. Piguet vient de le dire lui-même — il y a un désir de participation aux options politiques qui sont prises dans le cadre du plan quadriennal.

Or, qu'on le veuille ou non, indépendamment du travail d'élaboration de ce plan, il y a un moment où une décision ou des choix politiques sont effectués. Combien d'argent allons-nous consacrer, par exemple, aux logements ? Combien d'argent allons-nous consacrer à l'équipement sportif ? Combien d'argent allons-nous consacrer à l'équipement culturel ? Il y a là un certain nombre de choix. Il y a eu du reste, sur les bancs de ce Conseil, des remarques, des critiques qui ont été faites à l'égard du programme actuel. C'est pourquoi il est important de trouver une méthode de travail.

On a dit tout à l'heure que la méthode actuelle n'avait pas marché. C'est clair, pour le plan quadriennal, la méthode n'a pas marché ! Ce que je demande simplement, c'est que cette résolution soit envoyée à la commission des finances.

Je m'étonne que certains refusent la discussion. Du reste, je crois, Monsieur Piguet, que c'était sur vos bancs qu'un conseiller disait que vous étiez en tout temps prêt à la discussion !

C'est cela que nous souhaitons : c'est que nous discutions cette question de la méthode de travail en ce qui concerne le plan quadriennal. Je ne dis pas du tout que la solution que je propose ici, qui est du reste formulée de manière fort générale, puisse être la solution qu'il faille adopter. Mais il y a un malaise et je demande que ce problème soit examiné.

Je regretterais quant à moi que l'on refuse de discuter cela au sein de la commission des finances, et je suis persuadé que cette discussion ne gênerait nullement l'élaboration du prochain plan quadriennal.

Mme Eugénie Chiostergi-Tuscher (T). Pour nous, le problème est un peu différent. Notre groupe a étudié le plan quadriennal. Il l'a même étudié à plusieurs reprises. Il a pris position contre les options du plan quadriennal, en particulier en ce qui concerne la courbe descendante pour le logement et pour les achats de terrains.

Donc, pour nous, à notre avis, nous avons joué notre rôle dans l'élaboration. Si nous avions pu...

Ce que nous avons vu, c'est qu'une majorité existe pour appuyer les options du plan quadriennal. Et c'est ce problème politique que nous continuerons à poser pour modifier la situation, avec l'appui de la population qui a besoin de logements. Un point c'est tout !

C'est sur ce problème qu'il s'agit de discuter, c'est-à-dire sur le contenu politique. Et c'est pourquoi, étant donné que nous en discuterons n'importe comment, soit ici, soit à la commission des finances, je ne vois pas tout à fait la nécessité de cette résolution et, surtout, je ne pourrai pas — et notre groupe ne pourra pas — appuyer M. Grobet, puisqu'il n'a pas pris position sur le contenu du plan quadriennal. C'est pourquoi je pense que nous nous abstiendrons.

Mise aux voix, la prise en considération de la résolution est rejetée à la majorité.

16. Questions.

a) *écrites :*

No 151

de Monsieur Alfred OBERSON (V)
Conseiller municipal

Dans quelles circonstances un citoyen peut-il faire appel à la police pour arrêter la circulation automobile sur la voie publique, pendant plusieurs heures, lors de réception privée comme cela s'est fait récemment à la Grand-Rue, à la rue de la Terrasse, à la rue de la Cité, à l'initiative de Me Sciclounof ?

RÉPONSE DU DÉPARTEMENT DE JUSTICE ET POLICE

Le département décide dans chaque cas si un service d'ordre doit être organisé à l'occasion d'une réception ou autre manifestation de caractère privé.

Le principe même de cette activité n'est pas contestable. Le règlement concernant les frais et émoluments consécutifs aux interventions de police, du 9 juillet 1946 (F 1 12), prévoit expressément le cas des services spéciaux nécessités par des manifestations sportives, noces, réceptions, etc.

Un particulier a le droit de recevoir à son domicile autant d'invités qu'il lui plaît. L'usage de l'automobile étant de plus en plus généralisé, l'organisation d'un service d'ordre est le seul moyen d'éviter des embouteillages et d'assurer l'écoulement du trafic, ce qui est en définitive dans l'intérêt de tous les usagers de la voie publique.

Le dispositif à mettre en place varie selon les circonstances. Dans le cas auquel fait allusion l'auteur de la question, la police a été amenée, en raison du grand nombre des invités et de l'étroitesse des voies d'accès, à détourner le trafic de transit par la rue Henri-Fazy et la rampe de la Treille, pour ne laisser accéder à la Grand-Rue que les véhicules des invités et ceux des bordiers. La notion de bordier a été interprétée de façon très large et comprenait notamment les taxis, de même que les voitures privées qui transportaient des personnes se rendant dans les établissements publics de la Grand-Rue et des rues adjacentes.

Lorsqu'un service d'ordre est organisé à la demande d'une personne privée, le Département perçoit des frais et émoluments, en conformité du tarif prévu par le règlement du Conseil d'Etat plus haut cité. Il en a été ainsi dans le cas évoqué par l'auteur de la question.

Le conseiller d'Etat
chargé du Département de justice et police :
Henri Schmitt

Le 2 avril 1969.

No 153

de Monsieur Denis BLONDEL (L)
Conseiller municipal

Concerne : stationnement à la rue du Vieux-Collège.

A l'heure actuelle, le stationnement des automobiles est autorisé côté colline de la rue du Vieux-Collège entre la rue Verdaine et le bâtiment de l'ancienne caserne des pompiers.

Ce stationnement a l'inconvénient de créer un goulot d'étranglement pour la circulation au débouché de la rue du Vieux-Collège sur la rue Ferdinand-Hodler, notamment pour les voitures se dirigeant de la rue du Vieux-Collège vers la rue Ferdinand-Hodler ou vice-versa.

Les services responsables ne pourraient-ils pas, en conséquence, faire supprimer le stationnement côté colline sur ce tronçon de la rue du Vieux-Collège ?

RÉPONSE DU DÉPARTEMENT DE JUSTICE ET POLICE

Le parcage des véhicules à moteur est interdit côté pair de la rue du Vieux-Collège, soit du côté colline de ladite rue, entre la rue Verdaine et le bâtiment de l'ancienne caserne des pompiers. Exceptionnellement, le stationnement des cycles et motos est autorisé dans l'évitement créé par une surlargeur de la chaussée à la hauteur des immeubles portant les Nos 10 et 10 bis de ladite rue.

Trois poteaux surmontés des signaux réglementaires « Interdiction de parquer », munis de plaquettes portant la mention relative aux facilités accordées aux détenteurs de cycles et motos, signalent à l'attention des conducteurs ces restrictions et exceptions signalées ci-dessus. Le stationnement des automobiles est donc dûment interdit côté colline de la rue du Vieux-Collège. Restent cependant à observer

le mauvais état des dits signaux et la nécessité d'une surveillance accrue par la gendarmerie pour faire respecter cette réglementation. Les instructions nécessaires à cet effet ont été données aux organes intéressés.

Si ces mesures ne donnaient pas les résultats escomptés, resterait au Département la possibilité d'interdire cette fois-ci l'arrêt de tout véhicule à cet endroit, mesure qui gênerait évidemment le service de livraison des commerçants établis dans le secteur.

Le conseiller d'Etat
chargé du Département de justice et police :
Par intérim : *André Chavanne*

Le 2 avril 1969.

No 165

de Monsieur Georges BOBILLIER (V)
Conseiller municipal

Par avis paru dans la « Feuille d'avis officielle » du 28 février écoulé, le Département des travaux publics a informé la population de la ville que la levée des ordures n'aurait plus lieu que trois fois par semaine, le lundi, le mercredi et le vendredi, dès 6 h 30.

D'autre part, les concierges d'immeubles ont été invités récemment à ne plus placer les poubelles sur le trottoir avant 6 h le matin, et certains ont été mis en contravention parce qu'ils les sortaient le soir à 22 h. A ce sujet, on peut constater qu'une large tolérance règne dans certains quartiers, ce qui provoque des commentaires désobligeants à l'égard de la Voirie et de la Police.

De telles mesures ne peuvent qu'irriter le public. Elles sont d'autre part nettement contraires aux règles élémentaires de l'hygiène collective, car on constate déjà que bien des gens se débarrassent de leurs déchets ménagers dans la rue, le long des trottoirs, à l'abri des voitures en stationnement et dans les parcs.

D'autre part, l'hygiène exige que les appartements soient débarrassés le plus souvent possible de tout ce qui fermente, répand des odeurs et peut être source de culture pour certains microbes.

En conséquence, je prie le Conseil administratif d'intervenir auprès du Département des travaux publics pour que le service de la Voirie rapporte le plus vite possible une mesure qui me paraît contraire à l'hygiène, à la santé publique comme à la propreté des rues.

RÉPONSE DU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

L'application du règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publique en ce qui concerne la sortie des poubelles sur les trottoirs par les concierges des immeubles dépend de la police municipale. En conséquence, nous n'évoquerons pas ce problème.

La propreté des rues de la Ville de Genève est le souci constant des services de nettoiement ; toutefois, il ne suffit pas d'évoquer un problème pour qu'il soit résolu. Il faut prendre toutes décisions utiles pouvant apporter des améliorations, en tenant compte des possibilités du marché de l'emploi et des possibilités budgétaires.

C'est dans cette optique que les services du Département des travaux publics ont étudié la rationalisation de la levée des ordures ménagères en vue d'utiliser au mieux les véhicules et le personnel.

La suppression de la levée des ordures ménagères le mardi ne doit pas apporter de complication pour les habitants et les concierges, étant donné que celle-ci ne se faisait pas les jeudis, samedis et dimanches et que chacun devait déjà prendre toutes dispositions pour le stockage des ordures du vendredi, du samedi et du dimanche.

La question des déchets ménagers déposés le long des trottoirs ou en tout autre lieu est un problème qui peut se résoudre en :

— intensifiant les travaux de nettoyage des rues (le personnel libéré par la suppression de la levée du mardi est affecté à cette nouvelle tâche),
— procédant à l'éducation des personnes peu respectueuses de la propreté de notre ville, au besoin par des sanctions infligées par les gardes municipaux.

Parallèlement à la rationalisation de la levée des ordures ménagères, des études sont en cours pour une utilisation intensive de moyens mécaniques pour le nettoyage des rues de la ville. Cependant, le stationnement des véhicules le long des trottoirs interdit dans la plupart des cas l'usage de machines et nous aurons encore besoin pour de très nombreuses années de balayeurs.

Le conseiller d'Etat
chargé du Département des travaux publics :

F. Peyrot

Le 2 avril 1969.

No 167

de Monsieur Christian GROBET (S)
Conseiller municipal

Les habitants de la ville de Genève ont reçu ces derniers temps une circulaire les informant de la suppression de la levée des ordures ménagères du mardi, à partir du 4 mars 1969. Dorénavant, la levée des ordures ménagères n'aura lieu par conséquent que trois fois par semaine, le lundi, le mercredi, le vendredi ; lors du vote du budget de la Voirie en décembre dernier, le Conseil municipal n'avait pas été informé de cette modification d'horaire, pas plus que par la suite. Il eût été souhaitable que le Conseil municipal soit consulté à ce sujet et connaisse les raisons qui ont incité le Département des travaux publics à prendre sa décision. Le Conseil administratif pourrait-il indiquer les motifs à l'origine de ladite décision ?

RÉPONSE DU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Les services du Département des travaux publics ont engagé dans le deuxième semestre de 1968 un ingénieur technicien chargé d'étudier l'ensemble des problèmes ayant trait au nettoiement de la Ville de Genève.

Sa première tâche a été la rationalisation de la levée des ordures ménagères en coordonnant mieux les différents parcours des véhicules et en tenant compte de leur capacité et de leur rendement.

Cette étude remise à fin janvier 1969 a fait apparaître que la levée des mardis et mercredis représentait le 50 % du tonnage des levées des lundis et vendredis, sans pour cela ramener le temps de travail à 50 %, celui-ci oscillant entre 80 et 90 %.

La suppression de la levée du mardi permet d'économiser un parcours de levée et de libérer 10 000 heures de chauffeur et 39 000 heures de manœuvre. De ce fait, il sera possible au service de la voirie d'affecter la plus grande partie de ce personnel au nettoiement des chaussées, répondant ainsi aux vœux souvent exprimés tant par les citoyens que par les membres du législatif, d'améliorer la propreté et l'aspect des rues principales de notre ville. D'autre part, il est à noter que le recrutement de la main-d'œuvre pour ce genre de travail est toujours difficile.

Cette décision ne doit pas apporter en ce qui concerne les poubelles de grandes difficultés à la population puisqu'il y avait déjà antérieurement dans la semaine un jour d'interruption le jeudi, et deux jours le samedi et le dimanche.

Le conseiller d'Etat
chargé du Département des travaux publics :
F. Peyrot

Le 2 avril 1969.

No 168

de Monsieur Marcel GROS (R)
Conseiller municipal

D'importants travaux de réfection, à l'extérieur, et de transformation, à l'intérieur, ont été exécutés à la Salle communale de Plainpalais.

Par contre, depuis plusieurs années, l'horloge qui se trouve sur la façade de la rue de Carouge, à proximité de la porte d'accès aux divers locaux, indique une heure fantaisiste ou est arrêtée.

Le Conseil administratif peut-il se renseigner auprès des services compétents pour savoir si le mécanisme de cette horloge est hors d'usage, ou si le fonctionnement anormal chronique est dû à d'autres causes.

Une réfection ou un remplacement de cette horloge peut-il faire l'objet d'une demande de crédit extraordinaire pour le cas où il ne serait pas possible d'en assurer le paiement par le poste « Entretien des immeubles » du budget ordinaire ?

A l'instar des autres salles communales de la ville de Genève, celle de Plainpalais vaut bien une horloge en état de bon fonctionnement.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'horloge de la façade sur rue de Carouge, de la Salle communale de Plainpalais, n'est pas indépendante, mais est raccordée à une horloge-mère.

Dans le cadre des travaux entrepris en 1968 (réfection de la salle Pitoëff, transformation du chauffage, nettoyage des façades), cette horloge a été revisée et remise en état de marche pour l'inauguration de la salle Pitoëff le 9 décembre 1968.

Or, effectivement, cette horloge a été arrêtée ces derniers temps en raison des travaux d'électricité entrepris dans les sous-sols et au rez-de-chaussée, par simple débranchement des connections.

Dès la fin prochaine du chantier, l'horloge sera remise en marche.

Le vice-président :
Claude Ketterer

Le 21 mars 1969.

No 169

de Madame Madeleine MORAND (ICS)
Conseiller municipal

Le service de la Voirie avise la population que la levée des ordures ménagères est supprimée le mardi dès le 4 mars 1969.

Cette suppression va poser des problèmes à une grande partie de la population, soit à tous ceux qui utilisent de plus en plus des « emballages perdus » et va obliger beaucoup de ménagères à acheter une poubelle supplémentaire.

L'explication fournie à la presse, qui suppose voir diminuer l'alignement des poubelles sur les trottoirs grâce à cette nouvelle disposition, me semble bien peu défendable, puisque ces mêmes poubelles s'ajouteront à celles du mercredi. L'argument avancé d'une métamorphose des transporteurs de poubelles ou balayeurs est également peu défendable, puisque les balayeurs sont déjà en activité les autres jours de levées des poubelles.

Ma question : l'économie réalisée grâce à la suppression de la levée des ordures ménagères le mardi justifie-t-elle tous les inconvénients qui en résulteront ?

RÉPONSE DU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

La suppression de la levée des ordures ménagères le mardi sur le territoire de la Ville de Genève ne doit pas poser de problèmes particuliers aux habitants et aux concierges d'immeubles quant à la capacité des poubelles des ménages et de celles des immeubles. En effet, le système en vigueur antérieurement au 3 mars 1969 exigeait déjà le stockage des ordures ménagères pendant 2 jours du mercredi au vendredi et 3 jours du vendredi au lundi.

Cette rationalisation permet d'équilibrer le tonnage des levées des ordures ménagères (la levée du mardi et celle du mercredi représentaient le 50 % du poids de la levée du lundi et du vendredi) et de mettre à disposition pour d'autres tâches 10 000 heures de chauffeur et 39 000 heures de manœuvre. Le personnel de manutention ainsi libéré est affecté le mardi au balayage des rues de la ville. Il est à noter que par suite des difficultés de circulation, les hommes de la levée du mardi et du mercredi ne terminaient leur travail que dans le courant de l'après-midi, ce qui ne permettait plus de les utiliser pour des travaux rentables en dehors du dépôt.

Nous espérons que le vieil adage « La propreté appelle la propreté » sera entendu par la population et qu'elle s'abstiendra de jeter dans la rue toutes sortes de déchets, ceci pour le bon renom de Genève.

Le conseiller d'Etat
chargé du Département des travaux publics :
F. Peyrot

Le 2 avril 1969.

No 170

de Mademoiselle Anne-Marie PERRET (V)
Conseiller municipal

Concerne : bancs pour les piétons.

Depuis plusieurs années les quelques hâvres qui faisaient le bonheur des gens circulant en ville pour y faire leurs courses et désirant se reposer un peu ont diminué pour faire place, bien entendu, aux autos.

Ne pourrait-on s'ingénier à trouver quelques endroits où placer des bancs, peut-être devant l'église de la Fusterie, à Longemalle ou le long du Rhône ? Tant de gens en seraient reconnaissants, chacun n'ayant pas le désir ou le moyen de s'installer dans un café ou à une terrasse.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il existe actuellement quelques bancs à la place du Molard et à la place Longemalle. L'un de ceux-ci a été momentanément enlevé pour permettre au Service des téléphones d'exécuter certains travaux. Dès que ces derniers seront terminés, le banc sera remis en place.

Par ailleurs, et pour donner suite à la suggestion de Mlle Perret, deux bancs seront placés à gauche et à droite du porche d'entrée du temple de la Fusterie et deux autres bancs le long du Rhône, au quai Bezançon-Hugues.

Enfin, dès que les travaux d'aménagement de la place du Molard auront été exécutés, de nouveaux bancs seront placés sur l'aire destinée aux piétons.

Le conseiller délégué :
Jean-Paul Buensod

Le 25 mars 1969.

No 171

de Monsieur Hans STETTLER (V)
Conseiller municipal

A la fin de 1968, le Conseil administratif de la Ville de Genève se proposait de déclencher une campagne de salubrité, et a pour ce faire acquis une troisième balayeuse fort coûteuse.

Non seulement ce projet a été abandonné, mais ce nouveau parc de machines semble partiellement inutilisable ou inefficace. Ce qui explique peut-être pourquoi les rues de la ville sont extrêmement sales, ou deviennent comme par exemple la rue des Pavillons et la rue des Maraîchers (spécialement devant le Musée d'ethnographie) de véritables lieux d'aisances pour quadrupèdes.

Le Conseil administratif ne pourrait-il pas envisager de faire laver les rues à la fin de la saison d'hiver ? Si ce n'était que pour apporter son concours à la santé des citoyens.

RÉPONSE DU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

A la fin de la saison d'hiver, d'une manière générale, les routes ne sont pas très propres à la suite de l'utilisation intensive des fondants chimiques pendant l'hiver pour lutter efficacement contre la neige et le verglas.

Ces produits chimiques ont la faculté de coller au sol les suies provenant des combustibles utilisés pour le chauffage domestique ou industriel et la marche des véhicules, ainsi que des poussières provenant

notamment de l'usure des revêtements des chaussées par les pneus à clous. Le dégel accélérant dans certains cas le processus de désagrégation des chaussées provoque également des poussières et des déchets graveleux. Des moyens mécaniques peuvent seulement venir à bout rapidement de ces poussières et déchets.

Dès que les conditions atmosphériques le permettent, temps sec et température en dessus de 0 degré, les services de la Voirie mettent en œuvre de nuit les balayeuses et les arroseuses, afin de bénéficier de conditions de travail favorables ; de jour, ces engins seraient une entrave à la circulation.

Cependant, vu le faible effectif de ce parc de machines spécialisées, les services de la Voirie ne peuvent pas assurer en quelques jours le lavage et le nettoyage de toutes les artères de la Ville, à la sortie de l'hiver.

Le conseiller d'Etat
chargé du Département des travaux publics :
F. Peyrot

Le 2 avril 1969.

b) *déposées :*

No 178, de M. *Dominique Föllmi* (ICS) (concours public d'idées).

No 179, de M. *Dominique Föllmi* (ICS) (affectation de l'ancienne école enfantine de Villereuse).

No 180, de M. *Dominique Föllmi* (ICS) (répartition des services de la Ville).

No 181, de M. *Christian Grobet* (S) (circulation à l'avenue de France).

No 182, de M. *Christian Grobet* (S) (aménagement d'un talus à la rue de la Tour-de-Boël).

No 183, de M. *Robert Pattaroni* (ICS) (incident à la Centrale de Lucens).

c) *orales :*

Mme Lise Girardin, maire. En réponse à une question de **M. Case,** le Département des travaux publics nous communique :

Le conseiller d'Etat chargé du
Département des travaux publics

Genève, le 31 mars 1969

Monsieur Germain Case
Conseiller municipal
Hôtel municipal
Genève

Monsieur le conseiller municipal,

Lors de la séance du Conseil municipal de la Ville de Genève du 3 décembre 1968, vous avez évoqué le problème du rétrécissement du trottoir en face de l'école de Saint-Jean.

Ces travaux ont été entrepris afin de supprimer le parcage de voitures sur le trottoir et leur donner, comme au boulevard Carl-Vogt, la possibilité de stationner entre les arbres. A toutes fins utiles, nous vous précisons que le trottoir a une largeur de 2,50 m, sauf aux intersections de rues où la cote minimum est de 1,90 m.

Veuillez agréer, Monsieur le conseiller municipal, l'assurance de notre considération distinguée.

François Peyrot

M. Claude Segond (L). Lors de la dernière séance de ce Conseil, c'est-à-dire il y a à peu près un mois, j'étais intervenu auprès de M. Ketterer, conseiller administratif, pour lui poser une question concernant les travaux de transformation de la place du Molard en place semi-fermée.

J'aimerais rappeler qu'à cette occasion, M. Ketterer m'avait affirmé que les travaux débuteraient au début d'avril. Je constate aujourd'hui qu'à la fin de ce mois, rien ne s'est fait !

Or, j'aimerais rappeler encore une fois que la commission des travaux avait pris sa décision avec beaucoup de diligence, de façon à éviter aux commerçants de la place du Molard d'avoir le désagrément de travaux pendant la période d'été, c'est-à-dire en juillet et août.

Sur ce plan-là, j'aimerais demander à M. Ketterer si les travaux vont bientôt débuter ou s'il faut s'attendre à ce qu'ils soient renvoyés à cet automne.

M. Claude Ketterer, conseiller administratif. Vous pensez bien que nous avons relancé à plusieurs reprises le département intéressé au sujet du début de ces travaux. Ils ont commencé d'une manière extrêmement timide — vous avez pu le voir — par l'abattage d'un platane malade et son remplacement par un autre. C'est très peu de réalisé, mais ça commence comme cela.

Quant au reste, il faudrait consulter le *Mémorial,* je ne l'ai pas sous les yeux. Je crois avoir dit que les travaux commenceraient en avril. Si j'ai dit « au début », c'était peut-être présomptueux de ma part mais, enfin, j'ai relancé encore une fois les services qui m'avaient affirmé que, ce mois-ci, les travaux commençaient.

Je dois dire que, de toute manière, il n'est pas question de les remettre à l'automne. D'autre part, puisque ces travaux doivent être entrepris incessamment, il ne s'agit pas seulement de faire venir les entreprises et leur main-d'œuvre, mais d'obtenir des commerçants qu'ils veuillent bien concourir à l'amélioration esthétique de cette place en acquérant le matériel nécessaire — je pense aux tables, aux parasols et autres — et non pas en cédant à n'importe quelle offre de maison d'apéritifs !

Monsieur Segond, je suis heureux d'entendre votre intervention, parce qu'elle ne fera que renforcer la démarche que nous ferons demain et qui sera la ixième de ce mois pour que les travaux débutent sans tarder !

M. Yves Parade (S). Ma question concerne la circulation et elle est suscitée par la réponse qu'a faite le Département de justice et police à la question posée par le conseiller municipal Föllmi, réponse qui a été envoyée le 18 février 1969. Elle se termine par la phrase suivante :

« Quant aux usagers venant du pont de Sous-Terre et désirant ga-
» gner Plainpalais, ils seront dirigés sur le quai de l'Ecole-de-Médecine
» et ne passeront pas par la rue du Stand et le boulevard de Saint-
» Georges. »

Ma question est la suivante : quelles sont les mesures qu'on envisage de prendre pour améliorer la circulation au carrefour du quai de l'Ecole-de-Médecine et de la passerelle militaire ? La circulation, qui sera incontestablement beaucoup plus élevée qu'elle ne l'est actuellement, posera des problèmes extrêmement critiques, et le carrefour tel qu'il est aménagé actuellement ne sera pas à même d'absorber sans grave inconvénient la circulation accrue dans ce secteur.

M. Germain Case (T). J'ai juste deux petites questions à poser.

Je voudrais tout d'abord demander, concernant la place du Molard, s'il a été prévu un stationnement pour les vélos pendant ces travaux. C'est important ! Il y a une quantité de vélos qui arrivent là. Il y en a encore pas mal dans la République, il n'y a pas que des voitures, et je m'intéresse aux vélos !

Deuxièmement, je voudrais demander à M. Picot, conseiller administratif, si ses services ont été atteints du même virus que les régies... Je constate que la location de la salle du Palladium a passé de 875 fr à 1000 fr par soirée.

J'attire l'attention de M. Picot sur le fait que ce sont des sociétés de quartier qui louent le Palladium. Les soirées sont organisées pour remplir leurs caisses. Or, si vous leur prenez toujours plus de frais de location... Il me semble que 875 francs est déjà pas mal. Quand il faut sortir cette somme du bénéfice d'une soirée, cela demande beaucoup de travail.

M. François Picot, conseiller administratif. Il est exact qu'en raison de l'augmentation constante des frais, nous avons revu le tarif de location de certains salles, dont le Palladium.

Dans une prochaine séance, je pourrai donner le tarif exact à M. Case — que je n'ai pas ici en main — et commenter cette augmentation.

La présidente. MM. Farine, Pattaroni, Mlle Zumthor et MM. Colombo et Jenni ont encore demandé la parole pour des questions. *(Lassitude, protestations ; plusieurs conseillers quittent la salle)*

M. Jacky Farine (T). J'aimerais demander au Conseil administratif s'il peut nous donner des renseignements concernant l'évacuation du Pavillon des sports.

Il est dommage que M. Raisin, conseiller administratif, ne soit pas là ce soir, parce qu'il doit mieux connaître la question. Il paraîtrait que le Pavillon doit être évacué pour le 31 octobre. On va se trouver de nouveau sans pavillon des sports à Genève, car il paraîtrait toujours que la Fondation aurait loué les locaux à une société privée pour en faire des entrepôts.

Peut-on nous dire si c'est exact, et ce que compte faire le Conseil administratif pour remplacer le Pavillon des sports ?

M. Claude Ketterer, conseiller administratif. Sur ce point, et en l'absence de mon collègue Raisin, je voudrais dire ceci à M. Farine, d'autant plus que je participe à la Fondation pour le Palais des expositions.

Il est inexact que le Pavillon des sports cesse totalement son exploitation déjà au mois d'octobre ou que la Ville soit mise à la porte. En revanche, ce qui est juste, c'est que la durée de location de la Fondation du Palais des expositions à la Ville de Genève est réduite dès l'année prochaine, parce que vous savez que, dès 1970, le Salon de l'automobile, qui a besoin de toujours plus de place, se fera en deux temps. Il organisera, au mois de janvier déjà, une exposition de poids lourds.

Cela fait que la durée actuelle d'exploitation de la Ville est réduite. Il était bien entendu difficile pour la Ville, et entre autres pour le service des sports, d'accepter de se contenter d'une période si courte. Nous nous sommes mis immédiatement à l'étude d'un pavillon sur un terrain de la Ville. Nous vous donnerons des détails quand l'étude aura été faite d'une manière sérieuse et approfondie, aussi bien quant à son implantation qu'à son utilité et qu'à son coût. C'est depuis aujourd'hui à l'étude dans mes services.

Pour le moment, il est certain que la Fondation du Palais des expositions ne met pas, à proprement parler, la Ville ou ces sociétés dehors, mais elle nous complique singulièrement la vie, c'est vrai.

Le secrétaire de la Fondation, Me Jaques-Dalcroze, écrivait encore il y a quelques jours à mon collègue Raisin qu'il était bien entendu que, dès le mois de janvier, les locaux devaient être réservés pour le Salon de l'automobile, poids lourds.

Evidemment, cela revient à dire que si, en plein hiver, le Pavillon des sports, avec une de ses halles principales, n'est plus à disposition, on ne peut plus faire grand-chose. C'est vrai !

C'est pourquoi nous étudions maintenant immédiatement une solution de rechange, ailleurs qu'au terrain des Vernets où l'on a fini par se rendre compte qu'il n'était pas pensable de coincer un pavillon entre le dépôt central de la voirie et la piscine. Dès que nous serons en possession de détails un peu plus substantiels, nous vous renseignerons.

Donc, l'avenir reste un peu incertain quant à la saison prochaine. Mais la Fondation du Palais des expositions, quant à elle, n'a pas voulu prendre sur elle de ne pas accepter la Ville à la reprise des activités d'automne. Elle l'a rendue attentive qu'elle aurait besoin d'un local principal depuis le mois de janvier.

M. Robert Pattaroni (ICS). Je voudrais simplement demander à M. Ketterer, conseiller administratif, quand vont commencer les travaux de démolition du Grand Casino.

M. Claude Ketterer, conseiller administratif. Je dirai à M. Pattaroni qu'une séance a encore eu lieu avant-hier dans nos bureaux à ce propos. Il semble que nous devions recevoir des éléments importants qui doivent nous permettre d'aller de l'avant cette semaine encore.

En ce qui concerne la démolition, nous ne voulions justement pas commencer toute la procédure avant que les pièces que nous demandons soient en notre possession.

D'après la séance qui s'est tenue... hier (oui, puisque nous sommes mardi aujourd'hui), nous devrions recevoir ces éléments cette semaine encore et, après, nous pourrons procéder aux travaux.

Mlle Cécile Zumthor (ICS). Je voudrais simplement demander s'il ne serait pas possible de réparer assez rapidement l'escalier qui sépare le jardin de l'Ariana du jardin du Restaurant du Vieux-Bois, au-dessus du petit étang. Une des marches de cet escalier a un énorme trou et, quand on descend, on ne voit pas ce trou, si bien qu'on risque vraiment un accident très grave en mettant son talon dedans.

M. Jean-Paul Buensod, conseiller administratif. Nous aviserons.

M. Joseph Colombo (R). Nous sommes invités par M. Ketterer à visiter l'exposition des projets du service immobilier. Est-ce que nous y verrons l'inventaire des terrains disponibles de la Ville ? *(Rires)*

M. Claude Ketterer, conseiller administratif. Il y aura mieux que cela, Monsieur Colombo !

Une de mes collaboratrices travaille depuis des semaines à une carte au 250e avec une série de plaques qui seront juxtaposées et vous aurez un tableau de la Ville avec, en rouge, comme nous vous le présentons par petits bouts ici-même, toutes les propriétés de la Ville.

Mon collègue Picot et moi-même allons tenir encore une rencontre demain pour savoir comment donner à ce Conseil municipal — probablement d'ici la prochaine séance — la situation exacte des terrains à bâtir, à court, moyen et long terme.

M. Joseph Colombo. Bravo !

M. Hermann Jenni (V). J'aimerais poser la question suivante au Conseil administratif : de qui dépendent les plantations qui ont été faites sur la berme centrale de la Servette ?

Vous savez très bien que les prescriptions fédérales nous ont pris un certain nombre de places de parc dans la ville par la nécessité de prévoir une zone de sécurité avant les passages à piétons. Je pense que c'est un peu illogique d'avoir planté sur cette berme centrale des buissons d'une hauteur telle qu'elle cache le passage des enfants, ce d'autant plus que cette berme n'ayant guère que 1,50 m de large, on ne peut exiger d'un enfant qui aurait commencé à traverser la rue qu'il s'arrête avant de traverser la deuxième moitié. Et, comme il s'agit de la piste centrale, là où les véhicules vont le plus vite, je pense que nous pourrions avoir à déplorer des accidents.

J'aime beaucoup la verdure en ville, mais il faut qu'elle soit placée d'une façon judicieuse.

J'ai une deuxième question à poser... *(Exclamations)* ... concernant la halle provisoire de Rive dont les occupants ont émigré dans la halle définitive.

Je me suis laissé dire qu'on avait d'ores et déjà prévu de nouvelles affectations provisoires de cette halle, ce que je regretterais. J'aimerais que l'on voie si possible à restituer à cette place son aspect antérieur le plus vite possible.

M. Claude Ketterer, conseiller administratif. Je commencerai par cette dernière question en disant à M. Jenni que la halle provisoire de Rive, qui était convoitée par beaucoup d'instances, de bureaux, d'offices sociaux, etc, a été adjugée à une entreprise de démolition.

Par conséquent, elle va être prochainement débarrassée, et il n'est pas question de transformer le terrain du Pré-l'Evêque en autre chose qu'une promenade publique, ce à quoi il était primitivement destiné. *(Bravos)*

M. Jacky Farine (T). Je voudrais faire remarquer à M. Ketterer qu'il n'est pas tout à fait au courant de ce qui se passe au Pavillon des sports.

Les sociétés qui occupent le Pavillon des sports ont toutes reçu un avis disant que le 31 octobre, elles ne pourraient plus l'utiliser.

La présidente. M. Raisin vous répondra!

M. Claude Ketterer, conseiller administratif. C'est pour répondre sur le cas de la berme centrale de la Servette. J'aimerais dire à M. Jenni que les plantations sont faites par les soins diligents des parcs et promenades. Une surveillance constante sera faite pour que ces plantations ne masquent pas l'avenue.

Une chose est certaine : tout le monde — vous êtes presque le premier à donner un avis contraire — a apprécié que le haut de la Servette soit aménagé de cette façon, parce que ou bien c'était l'autodrome, ou bien c'était la rue avec deux flots de circulation qui ne permettaient plus, évidemment, les transversales, mais avec une berme centrale agrémentée de plantations que nous voudrions les plus belles, mais aussi les plus basses possible pour que ça ne gêne pas la vue, et d'autre part qui permettraient la pose de candélabres avec l'éclairage des deux côtés.

Nous veillerons particulièrement à ce que ces plantations ne soient pas trop grimpantes et à ce qu'elles ne provoquent pas des accidents.

Quant à M. Farine, M. Raisin lui répondra d'une manière plus particulière, mais je crois que c'est la Ville qui a signifié aux sociétés que c'est au 31 octobre que ça prenait fin. C'était une question tactique.

La présidente. Je lève cette séance et je vous souhaite une bonne rentrée chez vous.

La séance est levée à 23 h 45.

SOMMAIRE

		Pages
1.	Communications du Conseil administratif	2660
2.	Communications du bureau du Conseil municipal	2666
3.	Proposition du Conseil administratif et du Département des travaux publics en vue de l'ouverture d'un crédit de 630 000 francs pour la reconstruction de la rue de la Corraterie (No 128)	2675
4.	Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 170 000 francs pour l'exécution de différents aménagements de propriétés de la Ville de Genève à la rue de Montbrillant, à la rue des Gares et à l'avenue des Grottes (No 129)	2679
5.	Proposition du Conseil administratif en vue de l'octroi d'une subvention de 20 000 francs et de la souscription de 15 000 francs au fonds de garantie constitué pour permettre l'organisation, en 1969, des XXIIes Rencontres internationales de Genève (No 130) .	2683
6.	Proposition du Conseil administratif et du conseil d'administration des Services Industriels de Genève en vue de l'acquisition, pour le prix de 122 500 francs, d'une parcelle sise sur la commune de Veyrier (No 131)	2688
7.	Proposition du Conseil administratif en vue de l'acceptation du legs de feu M. Jean Pozzi (No 127) .	2691
8.	Proposition du Conseil administratif en vue de l'acceptation d'un don de Mme E. Dapples de deux pastels de Liotard en faveur du Musée d'art et d'histoire (No 132)	2695
9.	Rapport de la commission des beaux-arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de 3 443 500 francs destiné à couvrir la subvention d'exploitation pour la saison 1969/70 du Grand Théâtre (No 98 A)	2696

10. Rapport de la commission des beaux-arts et de la culture chargée d'examiner la proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 240 000 francs destiné à couvrir la subvention d'exploitation pour la saison 1970/1971 du Grand Théâtre (No 124 A) . . . 2720

11. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du plan d'aménagement No 25 610-155, avenue Soret-chemin du Trait-d'Union (No 115 A) 2721

12. Rapport de la commission des travaux chargée de l'examen de la proposition du Conseil administratif en vue de l'approbation du projet d'aménagement du quartier No 205, dit de Sous-Terre, selon les plans 26 089 et 26 090 (No 117 A) 2723

13. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'acquisition, pour le prix de 400 000 francs, du capital-actions de la Société Immobilière rue J.-J.-de-Sellon 6, propriétaire de l'immeuble rue J.-J.-de-Sellon 6 (No 121 A) 2735

14. Interpellation de Mme Amélia Christinat, conseiller municipal : création d'un bureau d'information et de réclamations pour les consommateurs 2737

15. Résolution de M. Christian Grobet, conseiller municipal : plan quadriennal 2737

16. Questions :

a) *écrites :*

No 151, de M. *Alfred Oberson* (services spéciaux de la police) 2747

No 153, de M. *Denis Blondel* (stationnement à la rue du Vieux-Collège) 2748

No 165, de M. *Georges Bobillier* (levée des ordures) 2749

No 167, de M. *Christian Grobet* (levée des ordures) 2751

No 168, de M. *Marcel Gros* (horloge de la Salle communale de Plainpalais) 2752

No 169, de Mme *Madeleine Morand* (levée des ordures) 2753

No 170, de Mlle *Anne-Marie Perret* (bancs pour les piétons) 2754

No 171, de M. *Hans Stettler* (propreté des rues) . 2755

b) *déposées :*

No 178, de M. *Dominique Föllmi* (concours d'idées) 2756

No 179, de M. *Dominique Föllmi* (affectation de l'école de Villereuse) 2756

No 180, de M. *Dominique Föllmi* (répartition des services de la Ville) 2756

No 181, de M. *Christian Grobet* (circulation à l'avenue de France) 2756

No 182, de M. *Christian Grobet* (aménagement à la Tour-de-Boël) 2756

No 183, de M. *Robert Pattaroni* (incident à la Centrale de Lucens) 2756

c) *orales :*

Réponse à M. *Germain Case* (trottoirs à Saint-Jean) 2756

— de M. *Claude Segond* (travaux de la place du Molard) 2757

Réponse du Conseil administratif 2758

— de M. *Yves Parade* (circulation au quai de l'Ecole-de-Médecine) 2758

— de M. *Germain Case* (stationnement pour vélos au Molard - location du Palladium 2758

Réponse du Conseil administratif 2759
— de M. *Jacky Farine* (évacuation du Pavillon des sports) 2759
Réponse du Conseil administratif 2760
— de M. *Robert Pattaroni* (démolition du Grand Casino) 2761
Réponse du Conseil administratif 2761
— de Mlle *Cécile Zumthor* (réparation d'un escalier à l'Ariana) 2761
— de M. *Joseph Colombo* (terrains disponibles) . 2761
Réponse du Conseil administratif 2761
— de M. *Hermann Jenni* (aménagement de la Servette - terrains des halles de Rive) 2762
Réponse du Conseil administratif 2762

Le mémorialiste :

Pierre Stoller

Chancellerie d'Etat

MÉMORIAL

DES SÉANCES
DU

CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

MÉMORIAL

DES SÉANCES
DU

CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cent vingt-sixième année

1968 - 1969

Table des matières

contenues dans le

MÉMORIAL DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GENÈVE
de la 126e année
(1968-1969)

La table des matières se subdivise comme suit :

I. Table alphabétique des renvois 2774
II. Table des propositions 2800
III. Table des interpellations 2814
IV. Table des motions 2815
V. Table des résolutions 2819
VI. Table des questions écrites 2821
VII. Table des questions orales 2834
VIII. Table des pétitions 2845
IX. Table de la correspondance 2846
X. Table des élections 2849
XI. Table des rapports et divers 2851
XII. Table des orateurs 2857
XIII. Table des séances 2913
XIV. Errata 2915

I. Table alphabétique des renvois

Cette liste, dans laquelle les matières sont classées par ordre alphabétique, renvoie à chacune des tables suivantes :

A

ABRI. Voir: question écrite 106.

ADMINISTRATION DES COMMUNES. Voir: question écrite 120.

AFFICHAGE. Voir: question orale 123.

AIDES FAMILIALES. Voir: interpellation 15.

AIDE A LA VIEILLESSE. Voir: motion 35.

AIRE (route de l'). Voir: proposition 83.

ALBERT-THOMAS (place). Voir: proposition 46.

ALLOBROGES (rue des). Voir: question orale 67.

ALLOCATION DE CHAUFFAGE. Voir: rapport 99.

ALLOCATION PROVISIONNELLE.
Voir: propositions 44, 51, 95, 103.

ALLOCATION DE VIE CHÈRE. Voir: question 117.
Motion 29.

ANSERMET (Ernest). Voir: rapport 90.

APPARTEMENTS EN SOUS-SOL. Voir: question écrite 67.

APPELS DE FONDS. Voir: proposition 56.

APPEL NOMINAL. Voir: propositions 44, 56, 70, 84, 76, 111, 118.
Résolutions 4, 8.

ARBRES. Voir: question écrite 64.
Question orale 133.

ARIANA (parc de l'). Voir: question orale 170.

ARQUEBUSE. Voir: rapport 67.

ARRÊT DES DÉBATS. Voir: motion 19.

ASSIETTE FINANCIÈRE. Voir: question écrite 83.

ASSOCIATION DES ARTISTES. Voir: question orale 64.

ASSOCIATION DES MÉDECINS. Voir: lettre 20.

ASTERS. Voir: question écrite 161.

ATHLÉTISME. Voir: propositions 107, 108.

AUBERGE DE JEUNESSE. Voir: rapport 83.
Proposition 122.
Motion 39.

AVANCHET. Voir: proposition 54.

AVENIR. Voir: proposition 77.

AVIVO. Voir: lettre 27.

B

BABY-CITY. Voir: question orale 86.

BABY-PLAGE. Voir: questions écrites 23, 133, 176.
Lettre 23.

BALAYEUSE ASPIRATRICE. Voir: proposition 62.
Rapport 71.

BALE (rue de). Voir: pétition 75.
Résolution 3.
Question orale 94.

BALLET. Voir: question orale 144.

BANCS POUR PIÉTONS. Voir: question écrite 170.

BARBOTOIRE. Voir: proposition 60.

BARRIÈRES. Voir: questions écrites 69, 95.

BARTHOLONY (rue). Voir : proposition 120.

BASKET. Voir: questions orales 121, 127.

BASSIN. Voir: proposition 60.

BASTIONS. Voir: question orale 135.

BATEAUX. Voir: question orale 75.

BATIE (bois de la). Voir: questions écrites 62, 84, 113, 124.
Pétition.

BATTOIRS (rue des). Voir: pétition 61.

BEAUX-ARTS. Voir: élection 23.

BERGUES (pont des). Voir: question écrite 91.
Proposition 102.
Motion 30.

BERME. Voir: question orale 172.

BERTRAND (parc). Voir: question orale 65.

BIAFRA. Voir: rapport 60.

BIBLIOTHÈQUE. Voir: proposition 49.

BIUCCHI (Basilio). Voir: rapport 61.

BLANC (avenue). Voir: proposition 46.

BOUCHE A EAU. Voir: question 137.

BOUT-DU-MONDE. Voir: question orale 91.

BUDÉ (campagne de). Voir: question écrite 53.

BUDGET. Voir: rapport 56.
Proposition 89.

BUREAU DU CONSEIL ADMINISTRATIF. Voir: lettre 11.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL. Voir: élection 22.

BUREAU D'INFORMATION. Voir: interpellation 18.

BUTIN (pont). Voir: proposition 79.

BUTINI. Voir: question écrite 147.

BUVETTE. Voir: question écrite 123.
Question orale 102.

C

CAISSE D'ÉPARGNE. Voir: question orale 89.

CAMPAGNE DE PROPRETÉ. Voir: question orale 122.

CAROUGE (rue de). Voir: propositions 113, 119.

CÉARD (rue). Voir: question orale 119.

CENTRALE DE LUCENS. Voir: question écrite 183.

CENTRE CIVIQUE. Voir: proposition 49.

CFF. Voir: question écrite 113.

CGTE. Voir: lettre 19.
Questions écrites 66, 103, 106, 122, 146.
Questions orales 103, 108, 113.
Interpellation 17.

CHAMPEL (stade de). Voir: propositions 107, 108.

CHAMPIONNATS DU MONDE DE PATINAGE. Voir: rapport 42.

CHANTIERS. Voir: question écrite 141.

CHAPELLE (rue de la). Voir: question orale 161.

CHARLES-GALLAND (rue). Voir: question orale 163.

CHARMILLES (place des). Voir: question écrite 93.

CHATEAUBRIAND (place). Voir: question écrite 75.
Question orale 82.

CHAUDRONNIERS (rue des). Voir: question écrite 76.

CHAUFFAGE. Voir: questions orales 128, 129.

CHOUET (rue J.-R.). Voir: proposition 81.

CHAUSSÉES. Voir: question écrite 171.

CIRCULATION. Voir: questions écrites 18, 60, 66, 72, 73, 84, 88, 93, 94, 115, 151, 181.
Questions orales 73, 79, 120, 160, 161, 163, 165.

CIRQUE (place du). Voir: question écrite 119.
Proposition 120.

CITÉ-DE-LA-CORDERIE (rue de la). Voir: proposition 81.

CITÉ JONCTION. Voir: proposition 49.

CLAIRE-FONTAINE. Voir: proposition 69.
Motion 18.

CLASSES GARDIENNES. Voir: question écrite 95.

CLUSE (boulevard de la). Voir: proposition 114.

COLLECTEUR. Voir: propositions 54, 59, 92.

COMMERCE. Voir: question orale 74.

COMMISSIONS. Voir: élections 23-32.

COMPTES RENDUS. Voir: propositions 52, 123.
Rapport 88.

CONCESSIONS S.I. Voir: proposition 73.

CONCOURS D'IDÉES. Voir: question écrite 178.

CONDOLÉANCES. Voir: rapports 54, 64.
Lettre 18.

CONFÉRENCE. Voir: rapport 61.

CONFÉRENCE EUROPÉENNE DES POUVOIRS LOCAUX.
Voir: rapport 68.

CONSEILLERS ADMINISTRATIFS. Voir: question orale 63.
Proposition 76.
Résolution 7.

CONSEIL MUNICIPAL. Voir: questions orales 81, 159.

CONSEILLER ARTISTIQUE. Voir: question orale 144.

CONSERVATOIRE BOTANIQUE. Voir: proposition 91.

CONTAMINES. Voir: proposition 57.

CONTRAT-SOCIAL (rue du). Voir: question écrite 106.

COORDINATION DES TRAVAUX. Voir: question écrite 112.
Question orale 136.

CORNAVIN (rue de). Voir: questions écrites 73, 74.

CORRATERIE (rue de la). Voir: question écrite 108.
Proposition 128.

CORRESPONDANCE. Voir: table de la correspondance.

CORNAVIN (place de). Voir: question orale 35.

COTTAGES (chemin des). Voir: question écrite 18.

COUCHANT (rue du). Voir: proposition 50.

COULOUVRENIÈRE (école de la). Voir: proposition 122.

COURSES D'ÉCOLE. Voir: question écrite 89.

CRÉDIT LYONNAIS. Voir: propositions 70, 118.
Rapport 78.

CRUE DE L'ARVE. Voir: lettre 21.

CUISINES SCOLAIRES. Voir: question écrite 77.
Question orale 72.

CULTURE. Voir: élection 23.

D

DANIEL-COLLADON (chemin). Voir: proposition 101.

DAPPLES (Mme). Voir: proposition 132.

DASSIER (rue). Voir: question orale 154.

DÉBARRAS. Voir: question orale 68.

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME. Voir: résolution 6.

DÉCORATEUR. Voir: question orale 96.

DÉMISSION. Voir: lettres 10, 17, 22, 25, 26.

DÉMOLITION. Voir: question orale 154.
Lettre 32.

DÉPARTEMENT DE JUSTICE ET POLICE.
Voir: question orale 87.

DÉPENSES. Voir: question écrite 33.

DERMATITE. Voir: rapport 42.

DEUX-PONTS (rue des). Voir: proposition 80.

DROIT DE SUPERFICIE. Voir: motion 27.

DUFOUR (général). Voir: question écrite 99.

E

EAUX-VIVES. Voir: question orale 75.

EAUX-VIVES (parc des). Voir: proposition 68.

ÉCLAIRAGE. Voir: questions orales 76, 139.
Proposition 72.
Question écrite 124.

ÉCOLE-DE-MÉDECINE (rue de l'). Voir: question orale 165.

ÉCOLE ENFANTINE. Voir: questions écrites 76, 179.

ÉCOLES. Voir: élection 24.
Question orale 93.

ÉCOLES PRIVÉES. Voir: question écrite 110.

ÉDITION. Voir: question écrite 173.

ÉLECTIONS. Voir: table des élections.

EMPRUNTS. Voir: propositions 65, 85, 112.

ENFANCE. Voir: élection 25.

ENFANTS MENTALEMENT DÉFICIENTS. Voir: proposition 69.
Motion 18.

ÉQUIPEMENT SANITAIRE. Voir: question écrite 159.

ÉQUIPEMENTS SOCIAUX. Voir: motion 38.

ERMENONVILLE (parc d'). Voir: question orale 71.

ÉTAT. Voir: question écrite 152.

EXPOSÉ DES MOTIFS. Voir: motion 23.

EXPOSITIONS. Voir: question écrite 116.
Rapport 98.

F

FAUCILLE (rue de la). Voir: proposition 58.

FÊTE NATIONALE. Voir: interpellation 1.

FÊTES DE GENÈVE. Voir: proposition 64.

FILM DU CONSEIL MUNICIPAL. Voir: question orale 159.

FINANCES. Voir: élections 26, 27.
Rapport 58.

FINANCES PUBLIQUES. Voir: rapport 61.

FLORISSANT (route de). Voir: question orale 136.

FONCTIONNAIRES. Voir: propositions 44, 95.
Rapport 65.

FONDS DE COURSES. Voir: question orale 155.

FONTAINES. Voir: question écrite 138.
Questions orales 125, 134.

FONTAINE (rue de la). Voir: question orale 125.

FOOTBALL. Voir: question écrite 154.

FOSSÉS (chemin des). Voir: proposition 74.

FOUILLES. Voir: question écrite 157.

FRANCE (avenue de). Voir: questions écrites 81, 181.

FRANCHISES. Voir: rapport 62.

FRANÇOIS-DUSSAUD (rue). Voir: proposition 100.

FRANÇOIS-GRAST (rue). Voir: question écrite 361.

FRÈRES (bois des). Voir: proposition 54.

FRIGORIFIQUES. Voir: question écrite 114.

FRONTENEX (route de). Voir: question orale 133.

FUMÉE. Voir: question écrite 361.

G

GARAGES. Voir: question orale 67.

GARE-DES-EAUX-VIVES (avenue de la). Voir: question écrite 55.
Question orale 90.

GARES (rue des). Voir: propositions 81, 129.

GAZ. Voir: interpellation 11.

GEISENDORF (école de). Voir: proposition 84.
Question écrite 126.

GÉNÉRAL-GUISAN (quai). Voir: question écrite 57.

GOLOVINE (Serge). Voir: question orale 85.

GRAND CASINO. Voir: proposition 66.
Questions orales 98, 169.
Motions 27, 28.
Rapports 79, 87.
Lettre 28.

GRAND THÉATRE. Voir: propositions 63, 97, 98, 124.
Questions écrites 92, 143, 149, 150.
Questions orales 88, 96, 108, 109, 153, 158.
Rapport 66.
Motion 15.
Election 38.

GRAVIÈRE (chemin de la). Voir: proposition 100.

GROTTES. Voir: proposition 67.
Motions 17, 37.
Rapport 52.
Lettres 15, 16, 29.
Résolution 9.
Question orale 157.

GROTTES (rue des). Voir: propositions 50, 81, 125, 129.
Question orale 76.
Motion 25.

GROUPEMENTS ARTISTIQUES. Voir: motion 16.

GUIDE DE GENÈVE. Voir: question écrite 90.

GUTENBERG (rue). Voir: question écrite 94.

H

HALLES DE L'ILE. Voir: question orale 150.

HALLES DE RIVE. Voir: questions orales 83, 173.
Question écrite 166.

HALTE-GARDERIE. Voir: question orale 86.

HENRI-MUSSARD (rue). Voir: question écrite 70.

HLM. Voir: question écrite 142.
Motions 32, 33.
Proposition 118.

HORLOGE. Voir: question écrite 168.

HOTELLERIE. Voir: question écrite 25.

HUMIDIFICATEURS. Voir: question orale 116.

HYGIÈNE. Voir: question écrite 131.

I

IMPÉRATRICE (chemin de l'). Voir: proposition 91.

INCOMPATIBILITÉ. Voir: résolution 7.

INFORMATION. Voir: questions écrites 71, 127.
Motions 25, 26, 40.
Question orale 100.

INTERPELLATIONS. Voir: table des interpellations.

INVALIDES. Voir: question orale 92.

INVENTAIRE. Voir: question orale 171.

IRRADIATIONS. Voir: question écrite 82.

ISOLATION PHONIQUE. Voir: question 122.

J

JAMES-FAZY (boulevard). Voir: question écrite 125.

JARDIN ANGLAIS. Voir: question orale 135.

JARDIN BOTANIQUE. Voir: questions orales 70, 104.

JARDINIÈRES D'ENFANTS. Voir: interpellation 15.

JARDINS (rue des). Voir: proposition 92.

JEAN-JACQUES-DE-SELLON (rue). Voir: proposition 121.

JEAN-ROBERT-CHOUET (rue). Voir: proposition 93.

JETÉE DES PAQUIS. Voir: question écrite 65.

JETONS DE PRÉSENCE. Voir : proposition 78, Colombo.
Rapport 60.

JEUX. Voir: question orale 77.

JONCTION. Voir: question orale 74.

JOURNALISTES. Voir: lettre 14.

JOURS ET HEURES DES SÉANCES.
Voir: rapports 49, 59, 72, 77, 81, 86, 92, 96.
Questions orales 132, 142.

JURA. Voir: résolution 5.

JURÉS. Voir: rapport 93.

L

LAMARTINE (rue). Voir: questions orales 120, 152.

LAUSANNE (rue de). Voir: proposition 46.
Question écrite 29.

LEGS. Voir: propositions 127, 132.

LETTRES. Voir: table de la correspondance.

LEVÉE DES ORDURES. Voir: questions écrites 165, 167, 169.

LITEAUX. Voir: question orale 113.

LIVING THEATER. Voir: question écrite 105.

LOGEMENTS. Voir: question orale 140.

LOMBARD (rue). Voir: proposition 114.

LYON (rue de). Voir: question écrites 59, 60.
Question orale 111.

LYRE (La). Voir: lettre 12.

M

MAIRIE DES EAUX-VIVES. Voir: question écrite 69.

MALAGNOU (parc de). Voir: question orale 77.
Proposition 126.

MALAGNOU (route de). Voir: question orale 79.

MALPROPRETÉ. Voir: question écrite 65.

MANIFESTATIONS CULTURELLES. Voir: question écrite 110.

MÉDECINS. Voir: lettre 20.

MÉMORIALISTE ADJOINTE. Voir: rapport 91.

MÈRES DE FAMILLE. Voir: interpellation 15.

MÉTROPOLE (place de la). Voir: rapport 46.
Questions écrites 132, 136.

MIDI (rue du). Voir: proposition 125.

MINES (chemin des). Voir: proposition 46.

MOïSE-DUBOULE (chemin). Voir: proposition 109.

MOLARD (place du). Voir: proposition 105.
Questions orales 156, 164, 166.

MOLE (rue du). Voir: pétition 75.
Résolution 3.

MONT-BLANC (pont du). Voir: question orale 78.

MONT-BLANC (quai du). Voir: question écrite 140.

MONTBRILLANT (rue de). Voir: propositions 81, 129.

MOTIONS. Voir: table des motions.

MUSÉE DE L'ARIANA. Voir: question orale 105.

MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE. Voir: question écrite 123.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.
Voir: questions écrites 82, 111, 163.

MUSÉE DES INSTRUMENTS ANCIENS. Voir: question orale 101.

N

NANT (rue du). Voir: question 158.

NANT-CAYLA (promenade du). Voir: question écrite 78.

NATURALISATIONS. Voir: rapports 50, 53, 73, 75, 82, 97.

NEIGE. Voir: question orale 151.

NETTOIEMENT. Voir: proposition 62.
Motion 31.

NOMS DES RUES. Voir: question écrite 100.

O

OBSERVATOIRE. Voir: question orale 80.
Proposition 82.

OFFICE DU TOURISME. Voir: question orale 97.

ORANGERIE (chemin de l'). Voir: question écrite 68.

ORDRE DU JOUR. Voir: rapports 47, 51.

P

PAIX (avenue de la). Voir: proposition 46.

PALAIS EYNARD. Voir: question écrite 177.

PALLADIUM. Voir: question écrite 107.
Question orale 167.

PANNEAUX D'AFFICHAGE. Voir: question orale 123.

PARKING. Voir: questions orales 78, 149.

PASSAGES DE SÉCURITÉ.
Voir: questions écrites 51, 54, 59, 134, 155.
Questions orales 146, 148, 152.

PATAUGEOIRES. Voir: motion 20.

PATINOIRE. Voir: question orale 92.

PAVILLONS (rue des). Voir: question écrite 98.

PAVILLONS SCOLAIRES. Voir: proposition 57.

PAVILLON DES SPORTS.
Voir: questions orales 106, 127, 128, 129, 168.

PAYS SOUS-DÉVELOPPÉS. Voir: rapport 74.

PELOUSES. Voir: question orale 66.

PÉNURIE DE MÉDECINS. Voir: motion 8.

PERLE-DU-LAC. Voir: question écrite 115.

PERRON (place du). Voir: rapports 44, 76.
Question orale 134.
Pétition.

PESTALOZZI (rue). Voir: proposition 96.

PÉTITIONS. Voir: table des pétitions.
Election 28.

PETIT-SACONNEX. Voir: question écrite 164.

PIGEONS. Voir: question écrite 130.

PISCINE. Voir: rapport 42.
Proposition 60.
Motion 21.

PITOËFF (salle). Voir: question écrite 50.
Questions orales 99, 112.

PLACES DE JEUX. Voir: pétition 75.
Résolution 3.

PLACES PUBLIQUES. Voir: question écrite 144.

PLACEMENTS FAMILIAUX. Voir: interpellation 16.

PLAINPALAIS (plaine de). Voir: question orale 141.
Proposition 120.

PLAINPALAIS (rond-point de). Voir: question orale 69.

PLAN D'AMÉNAGEMENT. Voir: question écrite 164.
Motion 36.

PLANTAPORRÊTS (rue des). Voir: proposition 80.

PLAQUETTE. Voir: question orale 131.

PLASTIQUE. Voir: question écrite 172.

PNEUMATIQUES. Voir: question écrite 49.

PORT-GITANA. Voir: question orale 64.
Question écrite 101.

POZZI (Jean). Voir: proposition 127.

PRADET. Voir: question orale 93.

PRÉ-JÉROME (rue du). Voir: question orale 68.

PRÉ-L'ÉVÊQUE. Voir: question écrite 109.

PREMIER AOUT. Voir: interpellation 1.

PREMIER JUIN. Voir: lettre 13

PRESSE. Voir: lettre 14.
Question orale 107.

PRESSION SANGUINE. Voir: question écrite 85.

PRESTATION DE SERMENT. Voir: élections 21, 33, 34, 35, 36.

PRÉVOST-MARTIN (rue). Voir: proposition 110.

PRIMES DE FIDÉLITÉ. Voir: question orale 103.
Proposition 44.

PRIX DE LA VILLE. Voir: motion 34.

PROGRAMME FINANCIER QUADRIENNAL.
Voir: propositions 55, 116.
Résolution 11.

PROMOTIONS. Voir: rapport 95.

PROMOTIONS CIVIQUES. Voir: question écrite 156.

PROPOSITIONS. Voir: table des propositions.
Motion 23.

PROPRETÉ. Voir: question orale 122.

PROTECTION CIVILE. Voir: lettre 21.
Proposition 84.

PROTOCOLE. Voir: questions écrites 148, 160.

PUBLICITÉ. Voir: question orale 145.

PUBLIC RELATIONS. Voir: question orale 158.

Q

QUESTIONS ÉCRITES. Voir: table des questions écrites.
Rapport 69.

QUESTIONS ORALES. Voir: table des questions orales.
Question orale 139.

R

RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION. Voir: élection 37.

RAPPORTS. Voir: table des rapports.

RATS ET SOURIS. Voir: question écrite 135.

RÉFORMATION (salle de la). Voir: question écrite 79.

RÈGLEMENT. Voir: proposition 78.

REMBRANDT. Voir: rapport 80.

RENCONTRES INTERNATIONALES. Voir: proposition 130.

RÉSOLUTIONS. Voir: table des résolutions.

RETRAITES. Voir: question orale 117.
Motion 29.

RHONE (rue du). Voir: question orale 160.

ROCHES (chemin de). Voir: question orale 73.

ROIS (rue des). Voir: proposition 72.

ROSSI (rue). Voir: question écrite 131.

ROUSSEAU (Ile). Voir: question écrite 104.

S

SAINTE-CLOTILDE (avenue). Voir: question écrite 145.

SAINTE-CLOTILDE (école de). Voir: question orale 162.

SAINT-GEORGES (boulevard). Voir: question écrite 54.
Proposition 72.
Question orale 146.

SAINT-GEORGES (pont de). Voir: proposition 88.

SAINT-GEORGES (route de). Voir: proposition 83.

SAINT-JEAN (rue de). Voir: question orale 114, 124.

SAINT-VICTOR (rue). Voir: question orale 163.

SALLE COMMUNALE DE PLAINPALAIS.
Voir: question écrite 168.

SALLE DE GYMNASTIQUE. Voir: propositions 84, 126.

SAUTTER (chemin). Voir: question écrite 86.

SATYRES. Voir: question orale 138.

SCHAUB (rue). Voir: proposition 96.

SÉANCES. Voir: table des séances.
Question orale 81.
Rapport 55.

SERVETTE (rue de la). Voir: proposition 81.
Question orale 172.

SERVICE COMPRIS. Voir: question écrite 25.

SERVICES INDUSTRIELS. Voir: élection 27.
Propositions 51, 56, 73, 85, 94, 103, budget.
Motions 22, 24.
Rapports 63, 94.
Question écrite 121.
Lettre 30.

SERVICE SOCIAL. Voir: rapport 84.

SERVICES MUNICIPAUX. Voir: question écrite 180.

SEUJET (quai du). Voir: rapport 45.
Question orale 143.

SIBÉRIE (rue de la). Voir: proposition 58.

SIGNAUX LUMINEUX. Voir: questions écrites 58, 119.

SIGNAUX SONORES. Voir: question écrite 129.

SILLEM (rue). Voir: proposition 77.

SITES ARCHÉOLOGIQUES. Voir: question orale 110.
Question écrite 157.

SOCIALE. Voir: élection 29.
Question orale 62.

SOLDATS DE GENÈVE. Voir: rapport 70.

SORET (avenue). Voir: proposition 115.

SORTIE DES CLASSES. Voir: question écrite 96.

SOUS-TERRE (pont de). Voir: question écrite 72.
Question orale 147.

SOUS-TERRE (quartier de). Voir: proposition 117.

SPORTS. Voir: élection 30.

STAND (rue du). Voir: rapport 67.
Question écrite 134.

STATION DE FILTRATION DES EAUX.
Voir: question écrite 147.

STATIONNEMENT. Voir: questions écrites 55, 81, 125, 145, 153.
Questions orales 91, 126.

STATISTIQUE. Voir: question orale 140.

SURNUMÉRAIRES. Voir: question écrite 175.

SURVEILLANCE DES LOYERS. Voir: résolution 10.

T

TABLEAU DE SESSION. Voir: rapports 48, 57, 85.

TAXE PROFESSIONNELLE FIXE. Voir: proposition 90.
Rapport 89.

TCHÉCOSLOVAQUIE. Voir: résolution 4.

TEA-ROOMS. Voir: question écrite 117.
Question orale 135.

TÉLÉPHONES. Voir: rapport 67.

TENNIS-CLUB. Voir: proposition 68.

TERRAILLET (passage du). Voir: question orale 118.

TERRAIN DE JEUX. Voir: pétition 61.
Proposition 106.

TERRAINS DE LA VILLE. Voir: question orale 171.

TERRASSIÈRE (rue de la). Voir: questions orales 95, 126.

THÉATRE DE L'ATELIER. Voir: question écrite 87.

THÉATRES DRAMATIQUES. Voir: proposition 43.

THÉATRE DE VERDURE. Voir: proposition 104.

TOBOGGAN. Voir: question orale 104.

TOUR (passage de la). Voir: proposition 110.

TOUR-DE-BOEL (rue de la). Voir: question écrite 182.

TOURELLE (chemin de la). Voir: proposition 101.

TOURISME. Voir: élection 31.
Interpellation 14.
Question orale 145.

TRACTS. Voir: lettre 24.
Résolution 8.

TRAIT-D'UNION (chemin du). Voir: proposition 115.

TRANCHÉES (boulevard des). Voir: question écrite 139.

TRANSPORTS EN COMMUN. Voir: interpellation 17.

TRAVAUX. Voir: élection 32.

TREILLE. Voir: question orale 138.

TRIBUNE DE LA PRESSE. Voir: question orale 115.

TROTTOIRS. Voir: questions écrites 29, 102.
Question orale 214.

TUYAU. Voir: question écrite 57.

U

UNION PTT. Voir: lettre 31.

USINE-A-GAZ (chemin de l'). Voir: proposition 74.

V

VAREMBÉ (stade de). Voir: proposition 106.

VÉLOS. Voir: question orale 166.

VERNETS (pont des). Voir: question écrite 137.

VERNIER. Voir: propositions 71, 74.

VERSONNEX (rue). Voir: proposition 99.

VÊTEMENTS. Voir: question écrite 150.

VEYRIER. Voir: proposition 131.

VICTORIA-HALL. Voir: questions écrites 80, 97, 162.

VIDOLLET (rue du). Voir: question écrite 51.

VIEILLE-VILLE. Voir: question écrite 118.

VIEUX-BILLARD (rue du). Voir: propositions 86, 120.

VIEUX-COLLÈGE (rue du). Voir: question écrite 153.

VILLAGE-SUISSE (rue du). Voir: proposition 86.

VILLEREUSE (rue de). Voir: question écrite 179.

VINGT-DEUX-CANTONS (place des). Voir: question écrite 88.

VISITE DU CONSEIL MUNICIPAL. Voir: question écrite 174.

VITRINES. Voir: question écrite 128.
Question orale 130.

VOIRIE. Voir: questions écrites 118, 171, 172.
Proposition 89.
Motion 31.

VOLAILLE. Voir: rapport 100.

W

WC. Voir: question orale 58.

Z

ZONE INDUSTRIELLE. Voir: proposition 71.

II. Table des propositions

Cette table renferme l'intitulé exact de toutes les propositions dont le Conseil municipal s'est occupé au cours de l'année, ainsi que les numéros de pages y relatives. Quand les projets n'émanent pas du Conseil administratif, le nom de l'auteur figure entre parenthèses.

42 Proposition en vue de :

a) l'ouverture d'un crédit de 770 000 francs destinés à couvrir la participation de la Ville de Genève pour l'exécution des travaux motivés par la suppression des trams de ceinture 1 A et 1 B et leur remplacement par deux lignes d'autobus, ainsi que par l'amélioration de la ligne du tram 12 et divers aménagements ;

b) l'ouverture d'un crédit de 95 000 francs destinés à l'amélioration des installations de l'éclairage public des rues des Glacis-de-Rive et Ferdinand-Hodler.

Rapports, 387, 402. Délibérations, 405.

43 Proposition pour l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 121 000 francs en faveur des théâtres dramatiques de Genève.

Rapports, 387, 402. Délibérations, 405.

44 Proposition du Conseil administratif en vue de la modification de l'article 50 du statut du personnel et de la création d'une allocation provisionnelle spéciale en faveur des magistrats et du personnel municipal.

Rapport, 527. Délibérations, 534. Appel nominal, 547.

46 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 750 000 francs pour :

a) l'élargissement de la rue de Lausanne, sur le tronçon compris entre l'avenue Blanc et l'avenue de la Paix, au droit des nouveaux bâtiments réalisés ;

b) l'aménagement du chemin des Mines et la création d'un nouveau débouché sur la rue de Lausanne ;

c) l'aménagement de la place Albert-Thomas ;

d) la reconstruction du tronçon de l'avenue de la Paix compris entre la place Albert-Thomas et le pont CFF ;

e) la construction d'un nouvel égout dans le chemin des Mines et son raccord dans les canalisations existantes dans la propriété de la Console et du Conservatoire botanique.

Rapport, 425. Délibérations, 428.

49 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 265 000 francs pour la construction à la Cité Jonction de la bibliothèque de quartier, du centre civique et de loisirs et de locaux commerciaux.

Rapport, 247. Délibérations, 248.

50 Proposition en vue de l'acquisition, pour le prix de 250 000 francs, du capital-actions de la Société Immobilière Grottes-Couchant.

Rapport, 253. Délibérations, 253.

51 Proposition en vue de la ratification des décisions du conseil d'administration des Services Industriels de Genève modifiant l'article 45 du statut du personnel des SI et de la création d'une allocation provisionnelle spéciale en faveur des administrateurs et du personnel des Services Industriels.

Rapport, 642. Délibérations, 644.

52 Comptes rendus financier et administratif de l'administration municipale pour 1967.

Rapport, 1217. Délibérations, 1268, 1334, 1433.

54 Proposition en vue de l'octroi d'une servitude de passage de canalisation au profit de l'Etat de Genève, sur des terrains appartenant à la Ville de Genève ou inscrits au nom de l'indivision Ville de Genève - Services Industriels de Genève dans le secteur du Bois des Frères à Vernier, pour l'établissement du collecteur Avanchet II.

Rapport, 255. Délibérations, 256.

55 Programme financier quadriennal de la Ville de Genève 1968-1971.

Présentation, 96. Débats, 178. Commission, 277.

56 Proposition relative à l'approbation d'un appel de fonds pour permettre à l'administration des Services Industriels de faire partiellement face à ses nouveaux investissements pour 1968.

Proposition, 90. Commission, 92. Rapport, 649. Délibérations, 650. Appel nominal, 656.

57 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 238 000 francs pour l'installation d'un cinquième pavillon scolaire à Contamines.

Proposition, 26. Commission, 29. Déclaration, 276. Rapport, 580. Délibérations, 583. Observation, 800.

58 Proposition en vue de l'acquisition, pour le prix de 325 000 francs, d'un immeuble sis rue de la Faucille 3 - rue de la Sibérie.

Proposition, 29. Commission, 30. Rapport, 440. Délibérations, 441.

59 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 400 000 francs, pour la construction d'un collecteur d'évacuation des eaux pluviales du secteur Florissant - Rieu à l'Arve.

Proposition, 30. Commission, 32. Rapport, 442. Délibérations, 442.

60 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 430 000 francs pour la construction d'un bassin de plongeons et d'une barbotoire aux abords de la piscine couverte.

Proposition, 33. Commission, 37. Rapport, 585. Délibérations, 588.

62 Proposition en vue de l'achat, pour le prix de 140 000 francs, d'une balayeuse aspiratrice pour le service voirie et nettoiement Ville.

Proposition, 38. Commission, 39. Rapport, 578. Délibérations, 578.

63 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 205 000 francs pour l'exécution de divers travaux d'amélioration, de transformation et d'équipement du Grand Théâtre.

Proposition, 40. Commission, 58. Rapport, 609. Délibérations, 612.

64 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 30 000 francs à titre de participation de la Ville de Genève au capital de garantie constitué par l'Office du tourisme de Genève pour l'organisation des Fêtes de Genève 1968.

Proposition, 58. Commission, 62. Retirée, 470. Rapport, 550.

65 Proposition autorisant le Conseil administratif à contracter un emprunt de 15 millions de francs auprès de l'administration fédérale des finances en remplacement de deux prêts.

Proposition, 92. Délibérations, 93.

66 Proposition en vue de :

a) la constitution d'un droit de superficie sur les parcelles Nos 3312 et 3313, feuille 51 du cadastre de Genève-Cité, quai du Mont-Blanc, rue de la Cloche, rue de Monthoux (ancien Grand Casino) ;

b) l'approbation des statuts de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA et l'ouverture d'un crédit de 200 000 francs pour la constitution de cette société et de son capital social.

Proposition, 278. Commission, 310. Rapport, 1471. Délibérations, 1487, 1528.

67 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 million de francs, destinés à couvrir les frais des études préliminaires de l'aménagement du quartier des Grottes.

Proposition, 310. Commission, 362. Rapport, 841. Délibérations, 845. Ajournement, 853. Divers, 1682. Troisième débat, 1970. Renvoi, 1992. Rapport, 2439. Délibérations, 2441.

68 Proposition en vue d'accorder au Tennis-Club de Genève l'autorisation de procéder à ses frais, sur le terrain du parc des

Eaux-Vives dont il est locataire, aux travaux d'agrandissement du bâtiment du club-house, travaux estimés à 145 000 francs environ.

Proposition, 363. Commission, 368. Rapport, 634. Délibérations, 636.

69 Proposition en vue du versement d'une subvention extraordinaire de 50 000 francs à l'Association genevoise de parents d'enfants mentalement déficients, comme participation de la Ville de Genève aux frais d'aménagement du home-atelier de Claire-Fontaine à Grange-Canal.

Proposition, 368. Délibérations, 373.

70 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 millions de francs destiné à acquérir une part de copropriété dans la parcelle No 5049 fe 30 de Genève-Cité (Crédit Lyonnais), à incorporer ultérieurement au domaine public.

Proposition, 474. Commission, 486. Rapport, 854. Délibérations, 856. Appel nominal, 872.

71 Proposition en vue de la cession au domaine public de la commune de Vernier des routes réalisées dans le cadre de la première étape de l'aménagement de la zone industrielle de Vernier à proximité de l'usine à gaz.

Proposition, 486. Commission, 489. Rapport, 874. Délibérations, 875.

72 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 445 000 francs pour :

a) l'aménagement du prolongement de la rue des Rois et son raccord sur le boulevard Saint-Georges ;

b) la transformation et l'installation de l'éclairage public sur toute la longueur de la rue des Rois ;

c) l'installation de réglages des signalisations lumineuses liées à l'exploitation de la caserne des pompiers dans le cadre des travaux prévus sous lettre a).

Proposition, 489. Commission, 495. Rapport, 996. Délibérations, 997.

73 Proposition en vue de demander à l'Etat de Genève le renouvellement des concessions de la force motrice du Rhône accordées à la Ville de Genève.

Proposition, 501. Délibérations, 502.

74 Proposition en vue d'un échange entre la Ville de Genève et la commune de Vernier de parcelles sises chemin de l'Usine-à-Gaz et chemin des Fossés à Vernier.

Proposition, 496. Commission, 500. Rapport, 1617. Délibérations, 1620.

76 Proposition concernant la revalorisation des traitements des conseillers administratifs.

Proposition, 602. Commission, 609. Rapport, 1582. Délibérations, 1590. Appels nominaux, 1608, 1613.

77 Proposition en vue de l'acquisition, pour le prix de 300 000 francs, d'un immeuble sis rue de l'Avenir 21 - rue Sillem.

Proposition, 699. Commission, 701. Rapport, 1005. Délibérations, 1005.

78 Proposition en vue de la modification de l'article 121 du règlement du Conseil municipal du 17 décembre 1954 (bureau).

Proposition, 725. Commission, 731. Rapport, 1166. Délibérations, 1167.

79 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 540 000 francs, représentant la part de la Ville de Genève à l'aménagement et à la construction du carrefour dénivelé situé à l'extrémité nord du pont Butin.

Proposition, 701. Commission, 708. Rapport, 1006. Délibérations, 1008.

80 Proposition en vue de l'acquisition, pour le prix de 700 000 francs, des immeubles rue des Plantaporrêts 2-4 - angle rue des Deux-Ponts.

Proposition, 708. Commission, 710. Rapport, 1011. Délibérations, 1012.

81 Proposition en vue de l'acquisition, pour le prix de 1 600 000 francs, des immeubles rue des Gares 25 - rue de Montbrillant 6-8, rue des Grottes 12-14, Cité de la Corderie 12, 53 et 53 bis et du capital-actions de la SI rue de la Servette 40, propriétaire de l'immeuble rue de la Servette 40 - rue J.-R.-Chouet 2.

Proposition, 710. Commission, 718. Rapport, 1017. Délibérations, 1019.

82 Proposition en vue de l'incorporation au domaine privé de la Ville de Genève de la parcelle 4364, feuille 13 du cadastre de Genève-Cité, appartenant à l'Etat de Genève.

Proposition, 718. Commission, 725. Rapport, 1026. Délibérations, 1027.

83 Proposition en vue de l'acquisition, pour le prix de 700 000 francs, d'un terrain sis route de l'Aire - route de Saint-Georges.

Proposition, 834. Commission, 836. Rapport, 1201. Délibérations, 1202.

84 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 460 000 francs dont à déduire 980 000 francs de subventions fédérale et cantonale concernant la protection civile, soit net 1 480 000 francs pour la construction à Geisendorf :

a) d'une deuxième salle de gymnastique ;

b) d'installations de protection civile ;

c) du raccordement de l'installation thermique de l'école enfantine à la chaufferie centrale.

Proposition, 837. Commission, 841. Rapport, 1178. Délibérations, 1180. Appel nominal, 1197.

85 Proposition en vue de l'émission d'un emprunt de 25 millions de francs.

Proposition, 821. Délibérations, 822.

86 Proposition en vue de l'acquisition, pour le prix de 900 000 francs, d'immeubles sis angle rue du Vieux-Billard 25 - rue du Village-Suisse 3.

Proposition, 978. Commission, 980. Rapport, 1203. Délibérations, 1204.

87 Proposition en vue de l'inscription de servitudes concernant la chaufferie commune établie dans le bâtiment réalisé par la Ville de Genève à l'avenue de Sainte-Clotilde.

Proposition, 981. Commission, 983. Rapport, 1209. Délibérations, 1209.

88 Proposition en vue de l'affectation d'un montant de 2 020 000 francs à la démolition et à la reconstruction du pont de Saint-Georges actuel, à prélever sur le crédit voté par le Conseil municipal le 27 septembre 1966 pour l'aménagement de la liaison Saint-Jean - La Praille.

Proposition, 983. Commission, 988. Rapport, 1210. Délibérations, 1211.

89 Projet de budget de la Ville de Genève pour 1969.

Projet, 886. Commission, 928. Rapport, 1754, 1768. Délibérations, 1760, 1862, 1916, 1969, 1993.

90 Proposition en vue d'un nouveau dégrèvement exceptionnel pour 1969, en faveur des contribuables assujettis au paiement de la taxe professionnelle fixe.

Proposition, 928. Commission, 930. Rapport, 1728. Délibérations, 1728.

91 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 775 000 francs, destiné à l'aménagement de locaux administratifs et universitaires du Conservatoire botanique, dans le domaine du Chêne, au chemin de l'Impératrice.

Proposition, 988. Commission, 996. Rapport, 1215. Délibérations, 1216.

92 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 600 000 francs pour la construction d'un collecteur à la rue des Jardins.

Proposition, 1056. Commission, 1058. Rapport, 1637. Délibérations, 1637.

93 Proposition en vue de l'acquisition, pour le prix de 760 000 francs, des immeubles rue Jean-Robert-Chouet 10 et 12.

Proposition, 1059. Commission, 1060. Rapport, 1564. Délibérations, 1564.

94 Comptes rendus administratif et financier des Services Industriels de Genève pour l'exercice 1967.

Proposition, 212. Commission, 247. Rapport, 1395. Délibérations, 1418, 1434.

95 Proposition en vue de la modification de l'arrêté du Conseil municipal du 25 juin 1968 en tant qu'il fixe les modalités de l'allocation provisionnelle spéciale des magistrats et du personnel municipal.

Proposition, 1064. Délibérations, 1065.

96 Proposition en vue de l'approbation du plan d'aménagement No 25 762-212 concernant les parcelles situées entre la rue Pestalozzi et la rue Schaub.

Proposition, 1060. Commission, 1064. Rapport, 1565. Délibérations, 1566.

97 Proposition en vue de l'approbation des comptes de la saison 1967-1968 de la Fondation « Grand Théâtre de Genève ».

Proposition, 1067. Commission, 1130. Rapport, 2073. Délibérations, 2075.

98 Proposition pour l'ouverture d'un crédit de 3 443 050 francs, destiné à couvrir la subvention d'exploitation pour la saison 1969-1970 du Grand Théâtre.

Proposition, 1130. Commission, 1166. Rapport, 2696. Délibérations, 2702.

99 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 640 000 francs pour l'aménagement de la rue Versonnex.

Proposition, 1445. Commission, 1449. Rapport, 1708. Délibérations, 1708.

100 Proposition en vue de l'approbation du plan d'aménagement No 25 957-57 concernant les terrains situés entre l'Arve et la rue François-Dussaud, à la hauteur du chemin de la Gravière.

Proposition, 1449. Commission, 1453. Rapport, 2030. Délibérations, 2031.

101 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 320 000 francs pour l'aménagement des chemins de la Tourelle et Daniel-Colladon, constituant la deuxième étape de l'équipement du quartier de la Tourelle.

Proposition, 1453. Commission, 1457, Rapport, 1711. Délibérations, 1712.

102 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 250 000 francs pour la reconstruction du pont des Bergues.

Proposition, 1457. Commission, 1461. Rapport, 1713. Délibérations, 1714.

103 Proposition en vue de la ratification des décisions des Services Industriels de Genève modifiant les articles 35 et 45 du statut du personnel des SI et l'allocation provisionnelle spéciale en faveur des administrateurs et du personnel des Services Industriels.

Proposition, 1461. Délibérations, 1463.

104 Proposition pour l'ouverture d'un crédit de 90 000 francs en vue de favoriser une saison d'été 1969 au Théâtre de Verdure du parc La Grange.

Proposition, 1466. Commission, 1470. Rapport, 2380. Délibérations, 2384.

105 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 136 000 francs pour aménager le Molard en place semi-fermée.

Proposition, 1690. Commission, 1697. Rapports, 2032, 2220. Délibérations, 2034, 2221. Renvoi, 2048.

106 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 165 000 francs pour l'installation de l'éclairage du terrain principal de football du stade de Varembé.

Proposition, 1697. Commission, 1699. Rapport, 2065. Délibérations, 2066.

107 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 260 000 francs pour la construction, au stade de Champel, d'une tribune couverte avec vestiaires et buvette pour le terrain d'athlétisme.

Proposition, 1699. Commission, 1703. Rapport, 2453. Délibérations, 2459.

108 Proposition en vue de l'ouverture de :

a) un crédit de 570 000 francs en vue de l'installation de l'éclairage du terrain d'athlétisme au stade de Champel ;

b) un crédit complémentaire de 410 000 francs en vue de poser un meilleur revêtement sur les pistes d'athlétisme du stade de Champel.

Proposition, 1703. Commission, 1707. Rapport, 2069. Délibérations, 2071.

109 Proposition en vue :

— de la cession gratuite par l'Etat de Genève à la Ville de Genève d'une parcelle sise chemin Moïse-Duboule 2,

— de l'acquisition, pour le prix de 210 000 francs, d'une parcelle sise chemin Moïse-Duboule 6-8, appartenant à l'Etat de Genève.

Proposition, 2007. Commission, 2010. Rapport, 2460. Délibérations, 2461.

110 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 050 000 francs pour la construction de deux bâtiments locatifs sis à la rue Prévost-Martin - passage de la Tour.

Proposition, 2011. Commission, 2018. Rapport, 2227. Délibérations, 2229.

111 Budget d'exploitation et de construction des Services Industriels de Genève pour 1969.

Proposition, 931. Commission, 962. Rapport, 2077. Délibérations, 2122, 2178. Appels nominaux, 2168, 2179.

112 Proposition autorisant le Conseil administratif à renouveler deux emprunts de 10 et 15 millions de francs contractés auprès du Fonds de compensation.

Proposition, 2022. Délibérations, 2023.

113 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 120 000 francs pour l'aménagement de la rue de Carouge.

Proposition, 2018. Commission, 2022. Rapport, 2378. Délibérations, 2379.

114 Proposition en vue de l'acquisition, pour le prix de 1 300 000 francs, d'immeubles sis rue Lombard 9-11-13 et boulevard de la Cluse 99 et 101, propriété de l'Etat de Genève.

Proposition, 2214. Commission, 2219. Rapport, 2463. Délibérations, 2466.

115 Proposition en vue de l'approbation du plan d'aménagement No 25 610-155, avenue Soret - chemin du Trait-d'Union.

Proposition, 2295. Commission, 2298. Rapport, 2721. Délibérations, 2722.

116 Proposition en vue d'inviter le Conseil administratif à modifier ses prévisions concernant les crédits extraordinaires telles qu'elles figurent dans le programme financier quadriennal 1968-1971. (Pierre Karlen)

Annoncée, 2254. Proposition, 2326. Délibérations, 2332.

117 Proposition en vue de l'approbation du projet d'aménagement du quartier No 205 dit de Sous-Terre, selon les plans 26 089 et 26 090.

Proposition, 2298. Commission, 2304. Rapport, 2723. Délibérations, 2725.

118 Proposition en vue d'attribuer la somme de 4 millions de francs destinée à l'achat de la parcelle du Crédit Lyonnais à l'achat de terrains pour la construction de logements HLM.

(Mme Solange Schmid)

Annoncée, 2254. Projet, 2352. Délibérations, 2354. Appel nominal, 2375.

119 Proposition en vue de l'acquisition, pour le prix de 600 000 francs, d'un immeuble sis rue de Carouge 102.

Proposition, 2304. Commission, 2306. Rapport, 2486. Délibérations, 2487.

120 Proposition en vue de l'ouverture :

— d'un crédit de 785 000 francs pour l'aménagement de la place du Cirque et pour la construction d'une artère de liaison entre les rues du Vieux-Billard et Bartholony ;

— d'un crédit de 620 000 francs pour l'exécution de différents aménagements dans le cadre de la recomposition de la plaine de Plainpalais.

Proposition, 2307. Commission, 2316.

121 Proposition en vue de l'acquisition, pour le prix de 400 000 francs, du capital-actions de la Société Immobilière rue Jean-Jacques-de-Sellon 6, propriétaire de l'immeuble rue Jean-Jacques-de-Sellon 6.

Proposition, 2317. Commission, 2318. Rapport, 2735. Délibérations, 2735.

122 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 700 000 francs destiné à l'aménagement d'une auberge de jeunesse dans l'école désaffectée de la Coulouvrenière.

Proposition, 2319. Commission, 2325. Rapport, 2488. Délibérations, 2490.

123 Comptes rendus administratif et financier de l'exercice 1968.

Proposition, 2510. Commission, 2640.

124 Proposition pour l'ouverture d'un crédit de 3 240 000 francs destiné à couvrir la subvention d'exploitation pour la saison 1970-1971 du Grand Théâtre. (Commission des beaux-arts)

Proposition, 2436. Commission, 2439. Rapport, 2720. Délibérations, 2720.

125 Proposition en vue de l'acquisition, pour le prix de 440 000 francs, du capital-actions de la Société Universal-Tours SA,

propriétaire d'un immeuble sis rue du Midi 1 - rue des Grottes - avenue des Grottes.
Proposition, 2429. Commission, 2431.

126 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 428 000 francs pour la construction d'une salle de gymnastique à l'école de Malagnou-Roches.
Proposition, 2432. Commission, 2436.

127 Proposition en vue de l'acceptation du legs de feu M. Jean Pozzi.
Proposition, 2691. Délibérations, 2693.

128 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 630 000 francs pour la reconstruction de la rue de la Corraterie.
Proposition, 2675. Commission, 2679.

129 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 170 000 francs pour l'exécution de différents aménagements de propriétés de la Ville de Genève à la rue de Montbrillant, à la rue des Gares et à l'avenue des Grottes.
Proposition, 2679. Commission, 2682.

130 Proposition en vue de l'octroi d'une subvention de 20 000 francs et de la souscription de 15 000 francs au fonds de garantie constitué pour permettre l'organisation, en 1969, des XXIIes Rencontres internationales de Genève.
Proposition, 2683. Commission, 2688.

131 Proposition en vue de l'acquisition, pour le prix de 122 500 francs, d'une parcelle sise sur la commune de Veyrier.
Proposition, 2688. Commission, 2691.

132 Proposition en vue de l'acceptation d'un don de Mme E. Dapples de deux pastels de Liotard en faveur du Musée d'art et d'histoire.
Proposition, 2695. Délibérations, 2695.

s. n. Proposition concernant l'augmentation des jetons de présence des conseillers municipaux. (Joseph Colombo)
Annoncée, 658.

III. Table des interpellations

Cette liste renferme l'intitulé exact de toutes les interpellations développées, annoncées ou closes au cours de l'année, ainsi que les numéros de pages y relatives. Le nom de l'interpellateur figure entre parenthèses.

1 L'organisation de la manifestation de la fête nationale du 1er Août à Genève. (Mme Amélia Christinat)
Réponse, 3.

11 Politique de prévention et utilisation future du gaz. (Christian Grobet)
Réponse, 1422.

14 Tourisme et Ville de Genève. (Henri Livron)
Retirée, 377.

15 La mère de famille et les services mis à sa disposition. (Mlle Cécile Zumthor)
Annoncée, 62. Développée, 378. Réponses, 381, 667.

16 Politique en matière de placements familiaux. (Mme Michèle Marco)
Annoncée, 451. Renvoi, 658. Développée, 732. Réponse, 735.

17 La paralysie des transports en commun en ville. (Jean Brulhart)
Annoncée, 1429. Renvois, 1519, 1567. Développée, 1639. Réponse, 1644.

18 Création d'un bureau d'information et de réclamation pour les consommateurs. (Mme Amélia Christinat)
Annoncée, 2476. Reportée, 2737.

IV. Table des motions

Cette liste renferme la nomenclature de toutes les motions dont le Conseil municipal s'est occupé au cours de l'année, ainsi que les numéros de pages y relatives. Le nom du motionnaire figure entre parenthèses.

8 Motion concernant la pénurie de médecins. (Francis Thévoz)

Réponse, 2387.

15 Motion concernant le Grand Théâtre. (Pierre Jacquet)

Réponse, 1050.

16 Motion concernant le subventionnement des groupements artistiques. (Christian Grobet)

Annoncée, 62. Développée, 383. Votée, 386.

17 Motion concernant le relogement des habitants des Grottes. (Jean Olivet)

Déposée, 349. Votée, 356. Réponse du Conseil administratif, 800.

18 Motion concernant l'étude du problème des maisons et institutions d'enfants mentalement déficients. (Jean Brulhart)

Déposée, 373. Votée, 377. Réponse, 1998.

19 Motion concernant l'arrêt des débats. (Raymond Anna)

Page 392.

20 Motion concernant l'implantation de pataugeoires en ville. (Dominique Föllmi)

Déposée, 592. Adoptée, 601.

21 Motions concernant le renvoi de la proposition 60 A. (Jean-Jacques Favre)

Déposée, 601. Rejetée, 601.

22 Motion concernant l'égalité de traitement du personnel des Services Industriels et de la Ville de Genève. (Bernard Jaton)

Déposée, 645. Votée, 647.

23 Motion concernant la teneur des exposés des motifs à l'appui des propositions du Conseil administratif. (Jean Olivet)

Déposée, 714. Votée, 717.

24 Motion concernant la répartition de la charge des Services Industriels sur l'ensemble du canton. (Mme Amélia Christinat)

Déposée, 825. Adoptée, 832. Réponse, 1998.

25 Motion concernant l'information de la population à propos de l'aménagement du quartier des Grottes.

Déposée, 847. Adoptée, 851.

26 Motion concernant l'information de la population. (Robert Pattaroni)

Développée, 1373. Adoptée, 1386.

27 Motion concernant le droit de superficie du Grand Casino. (Christian Grobet)

Annoncée, 1556. Rejetée, 1558.

28 Motion concernant l'exploitation artistique de la salle du Grand Casino. (Christian Grobet)

Développée, 1558. Rejetée, 1560.

29 Motion concernant l'allocation de renchérissement aux retraités. (René Perrin)

Annoncée, 1630. Développée, 1649. Adoptée, 1651. Réponse, 1916.

30 Motion concernant l'affectation du pont des Bergues à la circulation des piétons. (Pierre Karlen)

Développée, 1721. Rejetée, 1727.

31 Motion concernant la rationalisation du nettoyage de la Ville. (Jean-Jacques Favre)

Développée, 1760. Rejetée, 1768.

32 Motion concernant la politique du logement HLM. (Albert Chauffat)

Développée, 1870. Rejetée, 1912.

33 Motion concernant les logements à loyers modérés. (Dominique Micheli).

Développée, 1928. Retirée, 1934.

34 Motion concernant le Prix de la Ville de Genève. (Pierre Jacquet)

Développée, 1940. Adoptée, 1941.

35 Motion concernant l'aide à la vieillesse.

Annoncée, 2206. Développée, 2253. Adoptée, 2254. Réponse, 2662.

36 Motion concernant les plans d'aménagement de quartier. (Commission des travaux)

Annoncée, 2395. Développée, 2396. Adoptée, 2397.

37 Motion concernant la durée des études pour l'aménagement des Grottes. (Pierre Karlen)

Développée, 2446. Rejetée, 2450.

38 Motion concernant les équipements sociaux, culturels et sportifs. (Pierre Karlen)

Développée, 2467. Transformée en résolution, 2473. Adoptée, 2474.

39 Motion demandant la construction d'une nouvelle auberge de jeunesse. (Robet Pattaroni)

Développée, 2490. Adoptée, 2508.

40 Motion concernant l'information des citoyens. (Dominique Föllmi, Christian Grobet)

Développée, 2641. Adoptée, 2643. Réponse, 2660.

V. Table des résolutions

Cette liste renferme la nomenclature de toutes les résolutions dont le Conseil municipal s'est occupé au cours de l'année, ainsi que les numéros de pages y relatives. Le nom de l'auteur figure entre parenthèses.

3 Résolution concernant l'agrandissement de la place de jeux située à la rue du Môle - rue de Bâle.

Pages 642, 669.

4 Résolution concernant les événements tragiques de Tchécoslovaquie. (Dominique Micheli, Jean Olivet, Emile Piguet, Jean-Jacques Favre)

Déposée, 739. Appel nominal, 743. Votée, 743. Remerciements, 885.

5 Résolution concernant l'intervention de l'armée dans le Jura. (Jacky Farine)

Annoncée, 1174. Divers, 1286. Développée, 1315.

6 Résolution concernant la Déclaration universelle des droits de l'homme. (Dominique Föllmi)

Annoncée, 1287. Développée, 1323. Lettre, 1440.

7 Résolution concernant l'incompatibilité de fonctions des conseillers administratifs. (Claude Bossy et Raymond Anna)

Annoncée, 1568. Divers, 1577. Développée, 1578. Adoptée, 1581.

8 Résolution demandant au Département de justice et police de renoncer à une enquête au sujet d'une distribution de tracts. (Christian Grobet)

Page 1652. Adoptée, 1665.

9 Résolution concernant la Fondation pour l'aménagement du quartier des Grottes. (Christian Grobet)

Développée, 1978. Adoptée, 1992.

10 Résolution concernant la prorogation du régime de la surveillance des loyers. (Christian Grobet, Jean Olivet, Jean-Jacques Favre, Emile Piguet)

Annoncée, 2397. Développée, 2398. Adoptée, 2404.

11 Résolution concernant le plan quadriennal. (Christian Grobet)

Annoncée, 2641. Développée, 2737. Rejetée, 2746.

VI. Table des questions écrites

Cette liste renferme la nomenclature de toutes les questions écrites (déposées ou qui ont reçu réponse au cours de l'année), ainsi que les numéros de pages y relatives. Le nom de l'auteur figure entre parenthèses.

361 Fumée à la rue François-Grast. (Fernand Mouron)
Réponse, 2254.

18 Sens unique au chemin des Cottages. (Mlle Colette Oltramare)
Réponse, 1288.

23 Equipement de Baby-Plage. (Henri Perrig)
Réponse, 963.

25 Service compris dans l'hôtellerie. (Germain Case)
Réponse, 63.

29 Trottoirs de la rue de Lausanne. (Jean Bobillier)
Réponse, 553.

33 Dépenses de la Ville au profit des habitants des autres communes. (Robert Pattaroni)
Réponse, 1289.

49 Entrepôt de pneumatiques dans la cave du Centre de loisirs des Pâquis. (Claude Bossy)
Réponse, 452.

50 Rénovation de la salle Pitoëff. (Jacky Farine)
Réponse, 554.

51 Passage à piétons à la rue du Vidollet. (Jean Olivet)
Réponse, 65.

53 Etat d'abandon de la propriété de Budé. (André Clerc)
Réponse, 555.

54 Passage de sécurité au boulevard Saint-Georges. (Hermann Jenni)
Réponse, 66.

55 Stationnement des poids lourds à l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives. (Jacky Farine)
Réponse, 68.

57 Tuyau pendant d'une façade au quai Général-Guisan. (Robert Pattaroni)
Réponse, 69.

58 Signaux lumineux pour trolleybus. (René Perrin)
Réponse, 745.

59 Passage de sécurité à la rue de Lyon. (Mme Amélia Christinat)
Réponse, 70.

60 Circulation à la rue de Lyon. (Mme Amélia Christinat)
Réponse, 71.

62 Chemin au bois de la Bâtie. (Jean Grob)
Réponse, 452.

64 Plantation d'arbres en ville. (Yves Parade)
Réponse, 74.

65 Malpropreté de la jetée des Pâquis. (Yves Parade)
Réponse, 75.

66 Couloirs réservés aux transports en commun. (Olivier Barde)
Rappel, 1743. Réponse, 2255.

67 Appartements en sous-sol. (Jean Brulhart)
Réponse, 746.

68 Chemin de l'Orangerie. (Germain Case)
Réponse, 556, 2269.

69 Barrières entourant la mairie des Eaux-Vives. (Yves Berchten)
Déposée, 76. Réponse, 453.

70 Aménagement du terre-plein de la rue Henri-Mussard. (Dominique Föllmi)
Déposée, 76. Réponse, 557.

71 Information des habitants lors de travaux. (Dominique Föllmi)
Déposée, 76. Réponse, 747.

72 Circulation sur le futur pont de Sous-Terre. (Dominique Föllmi)
Déposée, 76. Réponse, 2405.

73 Circulation à la rue de Cornavin. (Christian Grobet)
Déposée, 76. Réponse, 2261.

74 Immeuble démoli en haut de la rue de Cornavin. (Christian Grobet)
Déposée, 76. Réponse, 454.

75 Aménagement d'un terrain à la place Châteaubriand. (Christian Grobet)
Déposée, 76. Réponse, 558.

76 Ecole enfantine des Chaudronniers. (Mlle Juliette Matile)
Déposée, 76. Réponse, 877.

77 Fermeture des cuisines scolaires le jeudi. (Mlle Juliette Matile)
Déposée, 76. Réponse, 2262.

78 Promenade du Nant-Cayla. (Mlle Juliette Matile)
Déposée, 76. Réponse, 2643.

79 Vente de la Salle de la Réformation. (Jacky Farine)
Déposée, 271. Réponse, 559.

80 Réfection du Victoria-Hall. (Mme Madeleine Morand)
Déposée, 271. Réponse, 559.

81 Stationnement à l'avenue de France. (Maurice Sulliger)
Déposée, 271. Réponse, 749.

82 Contrôle des irradiations au Musée d'histoire naturelle. (Mlle Cécile Zumthor)
Déposée, 271. Réponse, 561.

83 Assiette financière de la Ville. (Georges Bobillier)
Déposée, 455. Réponse, 750.

84 Circulation au bois de la Bâtie. (Dominique Föllmi)
Déposée, 455. Réponse, 2048.

85 Contrôle de la pression sanguine. (Christian Grobet)
Déposée, 455. Réponse, 751.

86 Aménagement de la campagne au chemin Sous-Terre. (Mlle Cécile Zumthor)
Déposée, 455. Réponse, 752.

87 Théâtre de l'Atelier. (Rolf Zwicky)
Déposée, 455. Réponse, 964.

88 Circulation à la place des Vingt-Deux-Cantons. (Mlle Simone Chevalley)

Déposée, 563.

89 Courses d'école. (Mme Eugénie Chiostergi-Tuscher)

Déposée, 563. Réponse, 1519.

90 Guide de M. Eugène-Louis Dumont. (Mme Eugénie Chiostergi-Tuscher)

Déposée, 563. Réponse, 2409.

91 Reconstruction du pont des Bergues. (Jacky Farine)

Déposée, 563. Réponse, 753.

92 Places gratuites au Grand Théâtre. (Jacky Farine)

Déposées, 563.

93 Aménagement de la place des Charmilles. (Jean Fahrni)

Déposée, 659. Réponse, 2409. Remarque, 2420.

94 Sens unique à la rue Gutenberg. (Yves Parade)

Déposée, 659. Réponse, 754.

95 Classes gardiennes. (Maurice Sulliger)

Déposée, 659. Réponse, 755.

96 Agent de police à la sortie des classes. (Maurice Sulliger)

Déposée, 659. Réponse, 965.

97 Location du Victoria-Hall. (Jacky Farine)

Déposée, 757. Réponse, 1732.

98 Sens unique à la rue des Pavillons. (Jacky Farine)

Déposée, 757. Réponse, 1295.

99 Réfection des marches du monument du général Dufour. (Jean-Jacques Favre)
Déposée, 757. Réponse, 966.

100 Indication des noms de rues. (Odon Gelbert)
Déposée, 757. Réponse, 1296.

101 Situation du théâtre de Port-Gitana. (Christian Grobet)
Déposée, 757. Réponse, 1298.

102 Dessins sur les trottoirs. (Christian Grobet)
Déposée, 757.

103 Bruit des tramways de la CGTE. (Christian Grobet)
Déposée, 757. Réponse, 2644.

104 Pavillon de l'Ile Rousseau. (Hans Stettler)
Déposée, 757. Réponse, 967.

105 Location au Living Theater. (Rolf Zwicky)
Déposée, 757. Réponse, 968.

106 Abri CGTE à la rue du Contrat-Social. (Germain Case)
Déposée, 877. Réponse, 1300.

107 Salle de réunions au Palladium. (Jacky Farine)
Déposée, 877. Réponse, 2049.

108 Protection de la Corraterie. (Jacky Farine)
Déposée, 877. Réponse, 1520.

109 Aménagement du Pré-l'Evêque. (Jacky Farine)
Déposée, 877. Réponse, 1300.

110 Participation des élèves des écoles privées aux manifestations culturelles. (Dominique Föllmi)

Déposée, 877.

111 Stores au Musée d'histoire naturelle. (Gabriel Kissling)

Déposée, 878.

112 Coordination des travaux. (Gabriel Kissling)

Déposée, 878. Réponse, 1733.

113 Passerelle CFF au bois de la Bâtie. (Gabriel Kissling)

Déposée, 878. Réponse, 1521.

114 Entretiens des appareils frigorifiques. (Mme Madeleine Morand)

Déposée, 878. Réponse, 1301.

115 Circulation à la Perle-du-Lac. (Mlle Cécile Zumthor)

Déposée, 878. Réponse, 1302.

116 Horaire des expositions. (Mlle Cécile Zumthor)

Déposée, 878. Réponse, 1303.

117 Tea-rooms en plein air. (Mlle Cécile Zumthor)

Déposée, 878.

118 Insuffisance de la voirie dans la vieille ville. (Maurice Aubert)

Déposée, 970. Réponse, 1522.

119 Signaux lumineux à la place du Cirque. (Marcel Bischof)

Déposée, 970. Réponse, 1524.

120 Loi sur l'administration des communes. (Joseph Colombo)

Déposée, 971.

121 Tarifs des Services Industriels. (Jean-Jacques Favre)
Déposée, 971.

122 Isolation phonique des rails de trams. (Hermann Jenni)
Déposée, 971. Réponse, 1304.

123 Buvette au Musée d'art et d'histoire. (Mlle Anne-Marie Perret)
Déposée, 971. Réponse, 1666.

124 Eclairage du bois de la Bâtie. (René Perrin)
Déposée, 971. Réponse, 1735.

125 Stationnement au boulevard James-Fazy. (Hans Stettler)
Déposée, 971. Réponse, 2050.

126 Toilettes dans le jardin de Geisendorf. (Claude Bossy)
Déposée, 1033. Réponse, 1736.

127 Information des habitants lors de travaux. (Christian Grobet)
Déposée, 1033. Réponse, 1306.

128 Vitrine pour les projets de la Ville. (Christian Grobet)
Déposée, 1033. Réponse, 1667.

129 Signalisation sonore de certains véhicules. (Mme Madeleine Morand)
Déposée, 1033. Réponse, 2264.

130 Prolifération des pigeons. (Marcel Bischof)
Déposée, 1307.

131 Hygiène à la rue Rossi. (Jacky Farine)
Déposée, 1307.

132 Aménagement de la place Métropole. (Jean-Jacques Favre)
Déposée, 1307. Réponse, 1737.

133 Egout à Baby-Plage. (Odon Gelbert)
Déposée, 1307. Réponse, 2265.

134 Passage pour piétons à la rue du Stand. (Mlle Juliette Matile)
Déposée, 1307. Réponse, 2051.

135 Pullulation des rats et des souris. (Mlle Anne-Marie Perret)
Déposée, 1307.

136 Aménagement de la place Métropole. (Charles Schleer)
Déposée, 1307. Réponse, 1738.

137 Elargissement du pont des Vernets. (Jacky Farine)
Déposée, 1429. Réponse, 2052.

138 Fontaines de la ville de Genève. (Mlle Juliette Matile)
Déposée, 1429. Réponse, 1739, 2175.

139 Eclairage aux Tranchées. (Mme Madeleine Morand)
Déposée, 1429. Réponse, 2052.

140 Animation du quai du Mont-Blanc. (Mlle Juliette Matile)
Déposée, 1568.

141 Chantiers ouverts près des écoles. (Mlle Juliette Matile)
Déposée, 1568. Réponse, 2053.

142 Appartements à loyers modérés. (Christian Grobet)
Déposée, 1568.

143 Spectacle au Grand Théâtre pour les enfants. (Marcel Bischof)
Déposée, 1668. Réponse, 2411.

144 Aménagement des places publiques. (Jean Brulhart)
Déposée, 1668. Réponse, 2412.

145 Stationnement à l'avenue Sainte-Clotilde. (Germain Case)

Déposée, 1668. Réponse, 2266.

146 Largeur des portes dans les nouveaux bus. (Mlle Cécile Zumthor)

Déposée, 1668. Réponse, 2054.

147 Station de filtration des eaux de Butini. (Jean Brulhart)

Déposée, 1741. Réponse, 2267.

148 Protocole de la Ville. (Jacky Farine)

Déposée, 1913. Réponse, 2056.

149 Bénéficiaires de billets gratuits au Grand Théâtre. (Jacky Farine)

Déposée, 1913.

150 Tenue vestimentaire au Grand Théâtre. (Mme Michèle Marco)

Déposée, 1913. Réponse, 2645.

151 Arrêt de la circulation. (Alfred Oberson)

Déposée, 1913. Réponse, 2747.

152 Rapports entre l'Etat et la Ville. (Pierre Karlen)

Déposée, 1995.

153 Stationnement à la rue du Vieux-Collège. (Denis Blondel)

Déposée, 2171. Réponse, 2748.

154 Matches de football internationaux. (Germain Case)

Déposée, 2171. Réponse, 2646.

155 Passage de sécurité pour piétons. (Christian Grobet)

Déposée, 2171. Réponse, 2647.

156 Promotions civiques. (Christian Grobet)

Déposée, 2171. Réponse, 2413.

157 Fouilles du Prieuré de Saint-Jean. (Dominique Micheli)

Déposée, 2171. Réponse, 2415.

158 Percement de la rue du Nant. (Charles Schleer)

Question, 2057. Réponse, 2417.

159 Equipement sanitaire des écoles en cas d'accident. (Mlle Simone Chevalley)

Déposée, 2269.

160 Protocole en préséance. (Mme Amélia Christinat)

Déposée, 2269.

161 Utilisation des façades du complexe des Asters à des fins publicitaires. (Commission des travaux)

Déposée, 2269.

162 Agrandissement de la loge des artistes au Victoria-Hall. (Jacky Farine)

Déposée, 2269.

163 Musée d'histoire naturelle. (Gabriel Kissling)

Déposée, 2269. Retirée, 2418.

164 Plan d'aménagement au Petit-Saconnex. (Jean Olivet)

Déposée, 2269.

165 Levée des ordures. (Georges Bobillier)

Déposée, 2418. Réponse, 2749.

166 Halles provisoires de Rive. (Dominique Föllmi)

Déposée, 2418.

167 Levée des ordures. (Christian Grobet)
Déposée, 2418. Réponse, 2751.

168 Horloge de la Salle communale de Plainpalais. (Marcel Gros)
Déposée, 2418. Réponse, 2752.

169 Levée des ordures. (Mme Madeleine Morand)
Déposée, 2418. Réponse, 2753.

170 Bancs pour piétons. (Mlle Anne-Marie Perret)
Déposée, 2418. Réponse, 2754.

171 Nettoiement des chaussées. (Hans Stettler)
Déposée, 2418.

172 Emploi de matériel plastique dans la voirie. (Maurice Aubert)
Déposée, 2476.

173 Edition d'un livre de grand luxe. (Michel Eggly)
Déposée, 2476.

174 Visite du Conseil municipal à une autre municipalité. (Christian Grobet)
Déposée, 2476.

175 Personnel surnuméraire. (Dominique Föllmi)
Déposée, 2650.

176 Installation sanitaire à Baby-Plage. (Dominique Föllmi)
Déposée, 2650.

177 Affectation du Palais Eynard. (Dominique Föllmi)
Déposée, 2650.

178 Concours publics d'idées. (Dominique Föllmi)

Déposée, 2756.

179 Affectation de l'ancienne école enfantine de Villereuse. (Dominique Föllmi)

Déposée, 2756.

180 Répartition des services de la Ville. (Dominique Föllmi)

Déposée, 2756.

181 Circulation à l'avenue de France. (Christian Grobet)

Déposée, 2756.

182 Aménagement d'un talus à la rue de la Tour-de-Boël. (Christion Grobet)

Déposée, 2756.

183 Incident à la Centrale de Lucens. (Robert Pattaroni)

Déposée, 2756.

VII. Table des questions orales

Cette liste renferme la nomenclature de toutes les questions orales (posées ou ayant reçu réponse au cours de l'année), ainsi que les numéros de pages y relatives. Le nom de l'auteur figure entre parenthèses.

35 Descellement d'une pierre à la place de Cornavin. (Mlle Simone Chevalley)

Réponse, 884.

58 Toilettes pour enfants à Saint-Jean. (Mme Nelly Wicky)

Réponse, 666.

62 Convocation de la commission sociale. (Mlle Claire Marti)

Question, 76.

63 Age des conseillers administratifs. (Mme Amélia Christinat)

Question, 76. Réponse, 77.

64 Difficultés à Port-Gitana. (Jacky Farine)

Question, 77. Réponse, 77.

65 Déprédations au parc Bertrand. (Raymond Anna)

Question, 78. Réponse, 78.

66 Interdiction de marcher sur les pelouses. (Jean Brulhart)

Question, 79. Réponse, 79.

67 Garages à la rue des Allobroges. (Raymond Anna)

Question, 79. Réponses, 80, 470, 2058.

68 Débarras à la rue du Pré-Jérôme. (Edouard Rémy)
Question, 80. Réponses, 80, 455.

69 Entretien du rond-point de Plainpalais. (Georges Bobillier)
Question, 80. Réponses, 80, 670, 2271.

70 Débit de boissons au Jardin botanique. (Germain Case)
Question, 271. Réponse, 272.

71 Etat des allées du parc de la rue d'Ermenonville. (Germain Case)
Question, 271. Réponse, 272.

72 Fermeture avancée des cuisines scolaires. (Francis Thévoz)
Question, 272. Réponse, 276.

73 Circulation au chemin de Roches. (Dominique Föllmi)
Question, 456. Réponses, 456, 802.

74 Tort causé aux petits commerçants par l'implantation d'un centre commercial à la Jonction. (André Blatter)
Question, 457. Réponse, 458, 471.

75 Bateaux au quai marchand des Eaux-Vives. (Denis Blondel)
Question, 458. Réponse, 665.

76 Eclairage de la rue des Grottes. (Mlle Cécile Zumthor)
Question, 458. Réponses, 459, 472.

77 Jeux pour enfants au parc de Malagnou. (Claude Paquin)
Question, 459. Réponse, 666.

78 Parking du pont du Mont-Blanc. (Pierre Karlen)
Question, 459. Réponse, 460.

79 Circulation à la route de Malagnou. (Claude Paquin)
Question, 460. Réponse, 666.

80 Affectation des anciens locaux de l'Observatoire. (Henri Livron)
Question, 461. Réponse, 461.

81 Session du Conseil municipal. (Mme Amélia Christinat)
Question, 463. Réponse, 572.

82 Aménagement d'un terrain à la place Châteaubriand. (Christian Grobet)
Question, 563. Réponse, 668.

83 Inauguration des halles de Rive. (Jacky Farine)
Question, 563. Réponse, 563.

84 Pose des bouches à incendie. (Claude Paquin)
Question, 659. Réponses, 660, 664.

85 Départ de Serge Golovine. (Germain Case)
Question, 758. Réponse, 758.

86 Halte-garderie de Baby-City. (Mlle Claire Marti)
Question, 758. Réponse, 758.

87 Valeur des réponses du Département de justice et police. (René Perrin)
Question, 760.

88 Location de la salle du Grand Théâtre. (Jacky Farine)
Question, 761. Réponse, 761.

89 Nouvel immeuble de la Caisse d'Epargne. (Jacky Farine)
Question, 761. Réponse, 762.

90 Mise à sac de la place de la Gare-des-Eaux-Vives. (Jacky Farine)

Question, 878. Réponse, 884.

91 Stationnement au Bout-du-Monde. (Christian Grobet)

Question, 971. Réponses, 972, 1051, 2272.

92 Entrée d'invalides à la Patinoire. (Raymond Anna)

Question, 972. Réponse, 972.

93 Voyage de la commission des écoles au Pradet. (Jean-Jacques Favre)

Question, 1033. Réponse, 1034.

94 Aménagement d'un terrain à la rue de Bâle. (Pierre Karlen)

Question, 1035. Réponse, 1036.

95 Pose d'une barrière à la rue de la Terrassière. (Robert Pattaroni)

Question, 1038. Réponses, 1039, 2059.

96 Départ du chef décorateur du Grand Théâtre. (Mme Nelly Wicky)

Question, 1040. Réponse, 1040.

97 Subvention à l'Office du tourisme. (Jacky Farine)

Question, 1040. Réponse, 1041.

98 Avenir du Grand Casino. (Jacky Farine)

Question, 1040. Réponse, 1042.

99 Usage de la salle Pitoëff. (Jacky Farine)

Question, 1040. Réponse, 1042.

100 Information de la population. (René Perrin)

Question, 1043. Réponse, 1043.

101 Situation du Musée des instruments anciens. (Pierre Jacquet)
Question, 1044. Réponse, 1044.

102 Salaire du personnel de la buvette. (Mme Amélia Christinat)
Question, 1045.

103 Primes de fidélité à la CGTE. (René Perrin)
Question, 883. Réponses, 1054, 2064.

104 Toboggan du Jardin botanique. (Jean Brulhart)
Question, 1307. Réponse, 1308.

105 Ouverture du Musée de l'Ariana. (Maurice Aubert)
Question, 1308. Réponse, 1308.

106 Futur pavillon des sports. (Jacky Farine)
Question, 1308. Réponse, 1308.

107 Communications de la presse. (Joseph Colombo)
Question, 1309.

108 Services de la CGTE pour le Grand Théâtre. (Jacky Farine)
Réponse, 1314.

109 Démission de l'administrateur du Grand Théâtre. (Jacky Farine)
Question, 1353. Réponse, 1358.

110 Mise en valeur des sites archéologiques. (Hermann Jenni)
Question, 1430. Réponse, 1430.

111 Circulation à la rue de Lyon. (Yves Parade)
Question, 1430. Réponses, 1430, 2172.

112 Réfection de la salle Pitoëff. (Jacky Farine)
Question, 1430. Réponse, 1430.

113 Liteaux dans les trams. (Henri Livron)
Question, 1431. Réponses, 1432, 1438.

114 Travaux à la rue de Saint-Jean. (Germain Case)
Question, 1569.

115 Paroi à la tribune de la presse. (Jacky Farine)
Question, 1569. Réponse, 1569.

116 Humidificateurs dans les écoles. (Mme Amélia Christinat)
Question, 1569. Réponses, 1569, 1576.

117 Allocations de vie chère aux retraités. (René Perrin)
Question, 1630. Réponse, 1630.

118 Aménagement du passage du Terraillet. (Maurice Aubert)
Question, 1631. Réponse, 1631, 2173.

119 Aménagement d'un immeuble à la rue Céard. (Pierre Karlen)
Question, 1632. Réponse, 2173.

120 Circulation à la rue Lamartine. (Mme Amélia Christinat)
Question, 1668. Réponse, 1741.

121 Matches de basket et aménagement de salles. (Jacky Farine)
Question, 1669. Réponses, 1669, 1742.

122 Campagne de propreté à Genève. (Pierre Dolder)
Question, 1669. Réponse, 1670.

123 Panneaux d'affichage. (Claude Segond)
Question, 1671. Réponses, 1672, 2272.

124 Rétrécissement d'un trottoir à la rue de Sain-Jean. (Germain Case)

Question, 1673. Réponses, 1674, 2756.

125 Circulation à la rue de la Fontaine et protection d'une fontaine. (Mlle Juliette Matile)

Question, 1673. Réponses, 1674, 1742, 2174.

126 Stationnement à la Terrassière. (Charles Schleer)

Question, 1743. Réponse, 2173.

127 Panneaux de basket au Pavillon des sports. (Jacky Farine)

Question, 1743. Réponses, 1744, 2059.

128 Chauffages à infrarouge au Pavillon des sports. (Jacky Farine)

Question, 1743.

129 Chauffage du Pavillon des sports. (Mme Nelly Wicky)

Question, 1744.

130 Installation de vitrines dans les passages sous-voies. (Edmond Gilliéron)

Question, 1744. Réponse, 1744.

131 Plaquette des spectacles. (Yves Parade)

Question, 1745. Réponse, 1745.

132 Horaire des séances. (Emile Piguet)

Question, 1746. Réponse, 1747.

133 Abattage d'un arbre à la route de Frontenex. (Jacky Farine)

Question, 2175. Réponses, 2176, 2273.

134 Fontaine de la place du Perron. (Germain Case)

Question, 2176. Réponse, 2177.

135 Tea-rooms des Bastions et du Jardin anglais. (Mlle Cécile Zumthor)

Question, 2176. Réponse, 2177.

136 Coordination des travaux à la route de Florissant. (Hermann Jenni)

Question, 2177. Réponse, 2273.

137 Bouche à eau en face de l'Hôtel Résidence. (Hermann Jenni)

Question, 2177. Réponse, 2273.

138 Satyres sur la Treille. (Edouard Rémy)

Question, 2178.

139 Réponse écrite à une question orale. (Yves Parade)

Question, 2178.

140 Statistique des appartements demandés. (Mme Nelly Wicky)

Question, 2274. Réponse, 2274.

141 Aménagement de la plaine de Plainpalais. (Denis Blondel)

Question, 2274. Réponse, 2278.

142 Durée des séances. (Charles Leppin)

Question, 2274. Réponse, 2275.

143 Aménagement du quai du Seujet. (Pierre Karlen)

Question, 2275. Réponse, 2278.

144 Engagement d'un conseiller artistique du ballet. (Jacky Farine)

Question, 2275. Réponse, 2276.

145 Publicité touristique en Amérique. (Jacky Farine)

Question, 2275. Réponse, 2276.

146 Passage de sécurité au boulevard Saint-Georges. (Hermann Jenni)

Question, 2277. Réponse, 2278. Rappel, 2478.

147 Travaux au pont Sous-Terre. (Hermann Jenni)

Question, 2277. Réponse, 2279.

148 Signalisation des passages de sécurité. (Christian Grobet)

Question, 2279. Réponse, 2281.

149 Parking souterrain sous le Rhône. (Christian Grobet)

Question, 2280. Réponse, 2281.

150 Reconstruction des halles de l'Ile. (Christian Grobet)

Question, 2280. Réponse, 2281.

151 Enlèvementde la neige. (Germain Case)

Question, 2282.

152 Passage de sécurité dans la rue Lamartine. (Mme Amélia Christinat)

Question, 2282.

153 Répétitions du Grand Théâtre. (Jacky Farine)

Question, 2282. Réponse, 2283.

154 Démolition d'un appartement habité. (Germain Case)

Question, 2419. Réponse, 2666.

155 Fonds de course au Cycle d'Orientation. (Mme Eugénie Chiostergi-Tuscher)

Question, 2420. Réponse, 2420.

156 Travaux à la place du Molard. (Claude Segond)

Question, 2476. Réponse, 2476.

157 Lecture du «Mémorial». (Edmond Gilliéron)

Question, 2476.

158 Engagement d'un public relations au Grand Théâtre. (Jacky Farine)

Question, 2477. Réponse, 2477.

159 Possibilité de filmer les débats du Conseil municipal. (Yves Parade)

Question, 2479.

160 Circulation à la rue du Rhône. (Christian Grobet)

Question, 2479.

161 Débouché de la rue de la Chapelle. (René Perrin)

Question, 2650.

162 Essais techniques à l'école de Sainte-Clotilde. (Hans Stettler)

Question, 2651. Réponse, 2651.

163 Pose des stops à la rue Charles-Galland et à la rue Saint-Victor. (Jacky Farine)

Question, 2651.

164 Travaux à la place du Molard. (Claude Segond)

Question, 2757. Réponse, 2758.

165 Circulation au carrefour du quai de l'Ecole-de-Médecine. (Yves Parade)

Question, 2758.

166 Stationnement des vélos à la place du Molard. (Germain Case)

Question, 2759.

167 Location de la salle du Palladium. (Germain Case)

Question, 2759.

168 Evacuation du Pavillon des sports. (Jacky Farine)
Question, 2759. Réponse, 2760.

169 Travaux de démolition du Grand Casino. (Robert Pattaroni)
Question, 2761. Réponse, 2761.

170 Réparation d'un escalier au Jardin de l'Ariana. (Mlle Cécile Zumthor)
Question, 2761.

171 Inventaire des terrains de la Ville. (Joseph Colombo)
Question, 2761. Réponse, 2761.

172 Berme centrale de la Servette. (Hermann Jenni)
Question, 2762. Réponse, 2763.

173 Terrains de la halle provisoire de Rive. (Hermann Jenni)
Question, 2762. Réponse, 2762.

VIII. Table des pétitions

Cette liste renferme la nomenclature de toutes les pétitions dont le Conseil municipal s'est occupé au cours de l'année, ainsi que les numéros de pages y relatives.

61 Pétition des habitants de l'immeuble 2, rue des Battoirs, concernant l'aménagement d'un terrain de jeux en face de l'immeuble.

Rapport, 261.

75 Pétition concernant l'agrandissement de la place de jeux située à la rue du Môle - rue de Bâle.

Rapport, 640. Résolution, 642.

Pétition de la Fédération des cheminots concernant l'éclairage du bois de la Bâtie.

Annoncée, 2426.

Pétition des habitants et commerçants du Perron.

Annoncée, 2672.

IX. Table de la correspondance

Cette liste renferme le résumé de toutes les lettres adressées au Conseil municipal, ainsi que les numéros de pages y relatives.

10 Lettre de M. André Corbat : démission de son mandat de conseiller municipal.

Page 7.

11 Lettre du Conseil administratif : formation de son bureau.

Page 9.

12 Lettre de La Lyre : remerciements pour la subvention.

Page 10.

13 Lettre de la Société de la Restauration et du 1er Juin : cérémonie du Port-Noir.

Page 14.

14 Lettre de l'Association de la presse genevoise : arrêt du compte rendu des journaux à 23 h.

Page 14.

15 Lettre de l'Association des intérêts Grottes-Montbrillant-Servette : transformation du quartier des Grottes.

Page 473.

16 Lettre du Parti du travail, groupe des Grottes : transformation des Grottes.

Page 473.

17 Lettre de M. Schopfer : démission de son mandat de conseiller municipal.

Page 664.

18 Lettre de M. Cornut : remerciements pour condoléances.

Page 670.

19 Lettre de la CGTE concernant le bruit des trams.

Page 670.

20 Lettre de l'Association des médecins : motion de M. Thévoz sur la pénurie de médecins.

Page 689.

21 Lettre de la mairie de Carouge : remerciements pour l'aide apportée lors de la crue de l'Arve.

Page 803.

22 Lettre de M. Jean Grob : démission de son mandat de conseiller municipal.

Page 885.

23 Lettre de l'Hospice Général : halte-garderie Baby-City.

Page 1442.

24 Lettre du Département de justice et police : enquête au sujet d'un tract.

Page 1636.

25 Lettre de M. Francis Thévoz : démission de son mandat de conseiller municipal.

Page 2005.

26 Lettre de M. Maurice Sulliger : démission de son mandat de conseiller municipal.

Page 2197.

27 Lettre et résolution de l'AVIVO : hausses diverses.

Page 2198.

28 Lettre du Parti socialiste : évacuation des locataires du Grand Casino.

Page 2199.

29 Lettre de l'Association des intérêts Grottes-Montbrillant-Servette : pétition transmise au Grand Conseil.

Page 2427.

30 Lettre des Services Industriels : réponse à des remarques de M. Gelbert.

Page 2669.

31 Lettre de l'Union PTT communiquant une résolution.

Page 2671.

32 Lettre de M. Jean Jost communiquant une pétition adressée au Grand Conseil.

Page 2673.

X. Table des élections

Cette liste renferme la nomenclature de toutes les élections, nominations, désignations et prestations de serment auxquelles le Conseil municipal a procédé au cours de l'année, ainsi que les numéros de pages y relatives.

21 Prestation de serment de M. Jean-Pierre Messerli, conseiller municipal.

Page 8.

22 Election du bureau du Conseil municipal.

Page 16.

23 Election de la commission des beaux-arts et de la culture.

Page 24.

24 Election de la commission des écoles.

Page 24. Modification, 1754.

25 Election de la commission de l'enfance.

Pages 24, 821.

26 Election de la commission des finances de l'administration municipale.

Pages 25, 1056.

27 Election de la commission des finances des Services Industriels.

Pages 25, 821.

28 Election de la commission des pétitions.

Pages 25, 697, 821.

29 Election de la commission sociale.

Pages 25, 821, 1056, 1754, 2206.

30 Election de la commission des sports.

Pages 25, 2294.

31 Election de la commission du tourisme.

Pages 25, 697, 2294.

32 Election de la commission des travaux.

Page 26.

33 Prestation de serment de M. Michel Eggly, conseiller municipal.

Page 664.

34 Prestation de serment de M. Albert Chauffat, conseiller municipal.

Page 1050.

35 Prestation de serment de M. Pierre Frely, conseiller municipal.

Page 2192.

36 Prestation de M. Jean-Marc Cougnard, conseiller municipal.

Page 2288.

37 Election d'un membre de la Fondation de radiodiffusion et télévision à Genève.

Page 2288.

38 Election d'un membre de la Fondation Grand Théâtre de Genève.

Page 2288.

XI. Table des rapports et divers

Cette liste contient, outre les rapports proprement dits, tous les objets ne trouvant pas place dans les autres tables.

42 Déclaration concernant une prétendue dermatite à la piscine des Vernets.

Page 2.

43 Déclaration concernant les résultats des Championnats du monde de patinage artistique.

Page 2.

44 Déclaration concernant l'amnéagement de la place du Perron.

Page 4.

45 Déclaration concernant un préavis favorable pour un nouvel aménagement du quai du Seujet.

Page 5.

46 Déclaration concernant l'aménagement de la place de la Métropole.

Page 6.

47 Présentation des propositions avant les rapports dans l'ordre du jour.

Page 11.

48 Tableau de la 1re session.

Page 11.

49 Fixation des jours et heures des séances.
Page 16.

50 7e liste de requêtes en naturalisation.
Page 82.

51 Ordre du jour des prochaines séances.
Page 400.

52 Aménagement du quartier des Grottes.
Page 471.

53 8e liste de requêtes en naturalisation.
Page 565.

54 Décès de la mère de M. André Cornut.
Page 572.

55 Planning des séances du Conseil municipal.
Page 572.

56 Déclaration concernant la future présentation du budget.
Page 669.

57 Tableau de la 2e session.
Page 692.

58 Convocation d'une séance d'information sur les finances publiques.
Page 696.

59 Fixation des jours et heures des séances.
Page 697.

60 Abandon des jetons de présence pour le Biafra. (Maurice Sulliger)

Page 744.

61 Conférence de M. Biucchi sur les comptes de la Ville de Genève dans l'optique des finances publiques modernes.

Page 768.

62 Communication concernant le pavillon scolaire des Franchises.

Page 801.

63 Communications concernant les Services Industriels.

Page 804.

64 Décès de M. Jean Treina, ancien conseiller d'Etat.

Page 820.

65 Déclaration concernant le traitement des fonctionnaires.

Page 882.

66 Déclaration concernant le conseil de Fondation du Grand Théâtre.

Page 1050.

67 Déclaration concernant des travaux à la rue de l'Arquebuse.

Page 1051.

68 Déclaration concernant la délégation suisse à la Conférence européenne des pouvoirs locaux.

Page 1053.

69 Déclaration concernant la multiplicité des questions.

Page 1055.

70 Invitation à la cérémonie des soldats de Genève morts au service de la patrie.

Page 1315.

71 Communication concernant le solde d'un crédit pour l'acquisition d'une balayeuse.

Page 1439.

72 Séances tenues à 17 heures.

Page 1445.

73 9e liste de requêtes en naturalisation.

Page 1570.

74 Communication concernant l'aide aux pays en voie de développement.

Page 1576.

75 10e liste de requêtes en naturalisation.

Page 1676.

76 Résultats du concours pour une décoration à la place du Perron.

Page 1684.

77 Fixation des jours et heures des séances.

Page 1686.

78 Déclaration concernant le résultat de la votation sur l'achat du Crédit Lyonnais.

Page 1998.

79 Déclaration concernant le départ des locataires du Grand Casino.

Page 1999.

80 Récupération d'un Rembrandt volé.

Page 2005.

81 Fixation de l'heure d'une séance.

Page 2181.

82 11e et 12e listes de requêtes en naturalisation.

Page 2184.

83 Déclaration concernant les futurs locaux de l'auberge de jeunesse.

Page 2192.

84 Déclaration concernant les nouveaux locaux du service social.

Page 2192.

85 Tableau de la 3e session.

Page 2193.

86 Fixation des jours et heures des séances.

Page 2207.

87 Communication concernant le résultat de la votation référendaire sur le Grand Casino.

Page 2289.

88 Communication concernant les comptes rendus.

Page 2289.

89 Communication concernant la loi sur la taxe professionnelle fixe.

Page 2291.

90 Hommage à Me Ernest Ansermet.

Page 2293.

91 Remplacement de la mémorialiste adjointe.

Page 2293.

92 Tableau des prochaines séances.
Page 2293.

93 Liste des jurés auprès des tribunaux pour l'année 1969.
Page 2294.

94 Augmentation des tarifs des Services Industriels.
Pages 2426, 2484.

95 Programme officiel des promotions et exclusion de certains conseillers municipaux.
Page 2429.

96 Fixation du jour d'une prochaine séance.
Page 2651.

97 13e liste de requêtes en naturalisation.
Page 2654.

98 Exposition des réalisations et projets de la Ville de Genève.
Page 2661.

99 Distribution d'une allocation supplémentaire de chauffage.
Page 2662.

100 Séance d'information sur la volaille.
Page 2675.

XII. Table des orateurs

Cette liste contient les noms et prénoms des conseillers administratifs et des conseillers municipaux, ainsi que la mention des objets sur lesquels ils se sont exprimés, avec les numéros de pages y relatives.

ANNA Raymond (T):

Propositions :

No 42 (circulation) : 392.
No 46 (rue de Lausanne) : 433.
No 51 (Services Industriels) : 646.
No 52 (comptes rendus) : 1274, 1378.
No 55 (programme quadriennal) : 199.
No 57 (pavillon scolaire) : 584.
No 58 (Faucille) : 440.
No 60 (piscine) : 593.
No 66 (Grand Casino) : 1501.
No 67 (Grottes) : 1685, 1979.
No 68 (Tennis-Club) : 365.
No 73 (Services Industriels) : 507.
No 76 (conseillers administratifs) : 1611.
No 88 (pont de Saint-Georges) : 1213.
No 89 (budget) : 1761, 1765, 1967.
No 105 (Molard) : 2043.
No 110 (Prévost-Martin) : 2018, 2249.
No (Services Industriels) : 952.

Questions orales :

No 65 (parc Bertrand) : 78.
No 67 (garages) : 80, 470, 2058.
No 92 (invalides) : 972, 973.

Motions :

No 19 (arrêt des débats) : 392.

Résolutions :

No 7 (conseillers administratifs) : 1568, 1578.

Pétitions :

No 61 (terrain de jeux) : 268.

Lettres :

No 20 (pénurie de médecins) : 691.
No 28 (Grand Casino) : 2204.

Elections :

No 22 (bureau CM) : 17, 21, 22, 23.

Rapports :

No 63 (Services Industriels) : 815.
No 77 (heures des séances) : 1687.
No 79 (Grand Casino) : 2004.
No 86 (jours et heures des séances) : 2211.
No 94 (Services Industriels) : 2485.
No 95 (promotions) : 2429.

AUBERT Maurice (L) :

Projets :

No 63 (Grand Théâtre) : 55.
No 85 (Services Industriels) : 826.
No 89 (budget) : 1939.
No 105 (Molard) : 2038.
No 110 (Prévost-Martin) : 2016.
No 122 (auberge de jeunesse) : 2494.

Questions écrites :

No 118 (vieille ville) : 970, 1522.
No 172 (plastique) : 2476.

Questions orales :

No 105 (Musée de l'Ariana) : 1308.
No 117 (retraités) : 1630.
No 118 (Terraillet) : 1631, 2173.

Elections :

No 22 (bureau CM) : 17, 23.

Rapports :

No 86 (jours et heures des séances) : 2211.
No 96 (jours et heures des séances) : 2651.

BARDE Olivier (L) :

Projets :

No 102 (pont des Bergues) : 1715.
No 105 (Molard) : 2221.
No 117 (Sous-Terre) : 2725.
No 131 (Veyrier) : 2690.

Questions écrites :

No 66 (circulation) : 1743, 2255.

Questions orales :

No 133 (arbres) : 2176.

Pétitions :

No 61 (terrain de jeux) : 261, 264.

BERCHTEN Yves (R) :

Projets :

No 89 (budget) : 1945.
No 124 (Grand Théâtre) : 2437.

Questions écrites :

No 69 (mairie des Eaux-Vives) : 76, 453.

BERNASCONI Blanche Mme (ICS):

Projets :

No 52 (comptes rendus) : 1360.
No 63 (Grand Théâtre) : 613.
No 97 (Grand Théâtre) : 2073.
No 98 (Grand Théâtre) : 2696, 2702.
No 124 (Grand Théâtre) : 2720.

BERNER Charles (R):

Projets :

No 51 (Services Industriels) : 645, 647.
No 52 (comptes rendus) : 1345, 1375.
No 55 (programme quadriennal) : 202.
No 56 (Services Industriels) : 655.
No 67 (Grottes) : 1981.
No 73 (Services Industriels) : 510, 524.
No 76 (conseillers administratifs) : 1608.
No 78 (règlement CM) : 731.
No 79 (pont Butin) : 707.
No 89 (budget) : 1907, 1911.
No 94 (Services Industriels) : 1428.
No 111 (Services Industriels) : 2145.
No (Services Industriels) : 955, 960.

Rapports :

No 63 (Services Industriels) : 819.

BISCHOF Marcel (S):

Questions écrites :

No 119 (place du Cirque) : 970, 1524.
No 130 (pigeons) : 1307.
No 143 (Grand Théâtre) : 1668, 2411.

BLATTER André (T):

Projets :

No 49 (Cité Jonction) : 249.

Questions orales :

No 74 (commerce) : 457, 458, 471.

BLONDEL Denis (L):

Projets :

No 44 (allocation provisionnelle) : 533, 535, 543.
No 46 (rue de Lausanne) : 432, 434.
No 73 (Services Industriels) : 512.
No 99 (rue Versonnex) : 1708.
No 105 (Molard) : 2039.
No 111 (Services Industriels) : 2105, 2149, 2159.
No 117 (Sous-Terre) : 2726.
No 128 (Corraterie) : 2678.
No (Services Industriels) : 952.

Questions écrites :

No 153 (stationnement) : 2171, 2748.

Questions orales :

No 75 (bateaux) : 458, 665.
No 141 (plaine de Plainpalais) : 2274, 2278.

Motions :

No 24 (Services Industriels) : 831.

Résolutions :

No 8 (tracts) : 1665.

BOBILLIER Georges (V):

Projets :

No 51 (Services Industriels) : 644.
No 56 (Services Industriels) : 650, 654.
No 64 (Fêtes de Genève) : 61.
No 78 (règlement Conseil municipal) : 1166.
No 97 (Grand Théâtre) : 1120.
No 118 (HLM) : 2355.

Questions écrites :

No 83 (assiette financière) : 455, 750.
No 165 (levée des ordures) : 2418, 2749.

Questions orales :

No 69 (rond-point de Plainpalais) : 80, 670, 2271.

Résolutions :

No 6 (droits de l'homme) : 1328, 1331.

BOSSY Claude (S):

Projets :

No 55 (programme quadriennal) : 195, 199, 204.
No 67 (Grottes) : 352, 358, 847, 849.
No 68 (Tennis-Club) : 637.
No 73 (Services Industriels) : 516, 523.
No 76 (conseillers administratifs): 606, 1594, 1604, 1611, 1613.
No 78 (règlement) : 730.
No 89 (budget): 916, 920, 1877, 1907, 1908, 1911, 1934, 1966.
No 98 (Grand Théâtre) : 1161, 2704, 2710.
No 102 (pont des Bergues) : 1727.
No 104 (Théâtre de Verdure) : 1469.
No 105 (Molard) : 2224.
No 110 (Prévost-Martin) : 2016, 2018, 2243.
No 116 (plan quadriennal) : 2339, 2350.
No 122 (auberge de jeunesse) : 2323.

Interpellations :

No 16 (placements familiaux) : 658.

Questions écrites :

No 49 (pneumatiques) : 452.
No 126 (Geisendorf) : 1033, 1736.

Motions :

No 25 (Grottes) : 847, 849.

Résolutions :

No 4 (Tchécoslovaquie) : 740.
No 7 (conseillers administratifs) : 1568, 1579, 1580.
No 8 (tracts) : 1653, 1655.

Pétitions :

No 75 (place de jeux) : 640, 642, 670.

Lettres :

No 24 (tracts) : 1636.

Elections :

No 22 (bureau Conseil municipal) : 17.

Rapports :

No 81 (jours et heures des séances) : 2181.

BRULHART Jean (S) :

Projets :

No 52 (comptes rendus) : 1281, 1378.
No 54 (collecteur Avanchet) : 257.
No 55 (programme quadriennal) : 210.
No 60 (piscine) : 599.
No 63 (Grand Théâtre) : 615, 626.
No 66 (Grand Casino) · 301.

No 67 (Grottes) : 354.
No 69 (enfants déficients) : 372, 373.
No 70 (Crédit Lyonnais) : 482.
No 74 (Vernier) : 1629.
No 78 (règlement Conseil municipal) : 1169.
No 79 (pont Butin) : 1008, 1010.
No 81 (Grottes) : 1022.
No 84 (protection civile) : 1180, 1187.
No 86 (Vieux-Billard): 1206.
No 93 (rue Chouet) : 1564.
No 102 (pont des Bergues) : 1715, 1722, 1723.
No 105 (Molard) : 2039, 2046.
No 110 (Prévost-Martin) : 2014.
No 114 (rue Lombard) : 2471.
No 117 (Sous-Terre) : 2729.
No 118 (HLM) : 2365, 2371.
No 120 (plaine de Plainpalais) : 2316.
No 122 (auberge de jeunesse) : 2496, 2499, 2506.

Interpellations :

No 17 (transports en commun) : 1429, 1567, 1639.

Questions écrites :

No 29 (rue de Lausanne) : 553.
No 67 (sous-sol) : 746.
No 144 (places publiques) : 1668, 2412.
No 147 (filtration des eaux) : 1741, 2267.

Questions orales :

No 66 (pelouses) : 79.
No 104 (toboggan) : 1307.

Motions :

No 18 (enfants déficients) : 373.

Elections :

No 22 (bureau Conseil municipal) : 23.

Résolutions :

No 8 (tracts) : 1656.

BUENSOD Jean-Paul, conseiller administratif:

Projets :

No 49 (Cité Jonction) : 251.
No 52 (comptes rendus) : 1278, 1359, 1360, 1369, 1370, 1394.
No 57 (pavillons scolaires) : 28.
No 69 (enfants déficients) : 370, 371, 373, 375.
No 84 (protection civile) : 841.
No 89 (budget) : 1926, 1961, 1963, 1964, 1965.
No 122 (auberge de jeunesse) : 2497.
No 126 (salle de gymnastique) : 2435.

Questions orales :

Réponses : 3, 272, 276, 381, 666, 735, 739, 758, 1034, 1308, 1569, 1576, 2272, 2420, 2650, 2761.

Motions :

No 18 (enfants déficients) : 1998.

Rapports :

No 84 (service social) : 2192.
No 99 (allocation de chauffage) : 2662.

CARETTI Yvan (ICS):

Néant.

CASE Germain (T):

Projets :

No 44 (allocation provisionnelle) : 539.
No 52 (comptes rendus) : 1269, 1371.
No 66 (Grand Casino) : 1546.
No 67 (Grottes) : 2451.

No 70 (Crédit Lyonnais) : 869.
No 84 (protection civile) : 1188, 1195.
No 88 (pont de Saint-Georges) : 988.
No 89 (budget) : 1767, 1935, 1963, 1964.
No 97 (Grand Théâtre) : 1129.
No 98 (Grand Théâtre) : 1166.
No 105 (Molard) : 2040.
No 111 (Services Industriels) : 2151.
No 117 (Sous-Terre) : 2728.
No 123 (comptes rendus) : 2639.

Questions écrites :

No 25 (hôtellerie) : 63.
No 68 (Orangerie) : 556, 2269.
No 106 (abri CGTE) : 877, 1300.
No 145 (stationnement) : 1668, 2266.
No 154 (football) : 2171, 2646.

Questions orales :

No 70 (Jardin botanique) : 271.
No 71 (parc d'Ermenonville) : 271.
No 85 (Serge Golovine) : 758.
No 114 (travaux) : 1569.
No 124 (trottoir) : 1673, 1675, 2756.
No 134 (Perron) : 2176.
No 151 (neige) : 2282.
No 154 (démolition) : 2419, 2666, 2671.
No 166 (Molard) : 2759.
No 167 (location du Palladium) : 2759.

Rapports :

No 61 (finances publiques) : 785.

CERRUTI Robert (S) :

Projets :

No 94 (Services Industriels) : 1414.

CHAUFFAT Albert (ICS):

Projets :

No 89 (budget) : 1868, 1898, 1905, 1909, 1923, 1929, 1930.
No 104 (Théâtre de Verdure) : 1470.
No 110 (Prévost-Martin) : 2017, 2232, 2248.
No 118 (HLM) : 2357.

Questions orales :

No 158 (public relations) : 2480.

Motions :

No 32 (HLM) : 1870.

Lettres :

No 28 (Grand Casino) : 2204.

Elections :

No 34 (prestation de serment) : 1050.

Rapports :

No 86 (jours et heures des séances) : 2211, 2213.
No 96 (jours et heures des séances) : 2652.

CHEVALLEY Simone Mlle (R):

Questions écrites :

No 88 (circulation) : 563.
No 159 (équipement sanitaire) : 2269.

Questions orales :

No 35 (place Cornavin) : 884.

CHIOSTERGI-TUSCHER Eugénie Mme (T):

Projets :

No 52 (comptes rendus) : 1270, 1359, 1369, 1391.
No 55 (programme quadriennal) : 190.
No 66 (Grand Casino) : 306, 1550.
No 67 (Grottes) : 2448.
No 70 (Crédit Lyonnais) : 865.
No 73 (Services Industriels) : 509, 514, 524, 526.
No 78 (règlement Conseil municipal) : 731, 1171.
No 84 (protection civile) : 1196.
No 89 (budget) : 914, 1850, 1880, 1923, 1967, 1968.
No 98 (Grand Théâtre) : 1161, 2712.
No 102 (pont des Bergues) : 1725.
No 118 (HLM) : 2362.
No 122 (auberge de jeunesse) : 2324.
No 123 (comptes rendus) : 2637.
No 124 (Grand Théâtre) : 2438.
No 130 (Rencontres internationales) : 2687.

Questions écrites :

No 89 (courses d'école) : 563, 1519.
No 90 (guide de Genève) : 563, 2409.

Questions orales :

No 155 (fonds de course) : 2420.

Motions :

No 16 (documents artistiques) : 385.

Résolutions :

No 4 (Tchécoslovaquie) : 740.
No 6 (droits de l'homme) : 1325, 1333.
No 10 (surveillance des loyers) : 2402, 2403.
No 11 (plan quadriennal) : 2746.

Elections :

No 22 (bureau Conseil municipal) : 20, 24.

Rapports :

No 61 (finances publiques) : 783.
No 63 (Services Industriels) : 820.

CHRISTINAT Amélia Mme (S):

Projets :

No 52 (comptes rendus) : 1368.
No 63 (Grand Théâtre) : 55.
No 73 (Services Industriels) : 519, 520.
No 78 (règlement Conseil municipal) : 1170.
No 84 (protection civile) : 1192.
No 85 (Services Industriels) : 825, 833.
No 89 (budget) : 1943, 1948.
No 94 (Services Industriels) : 1418, 1428.
No 111 (Services Industriels) : 953, 2077, 2122, 2158.

Interpellations :

No 1 (1er Août) : 4.
No 18 (bureau d'information) : 2476, 2737.

Questions écrites :

No 59 (passage de sécurité) : 70.
No 60 (circulation) : 71.
No 160 (protocole) : 2269.

Questions orales :

No 63 (conseillers administratifs) : 76.
No 81 (séances) : 463.
No 102 (buvette) : 1045.
No 116 (humidificateurs) : 1569.
No 120 (rue Lamartine) : 1668, 1741.
No 152 (passage de sécurité) : 2282.

Motions :

No 24 (Services Industriels) : 825, 832.

Résolutions :

No 6 (droits de l'homme) : 1327.

Rapports :

No 55 (séances) : 575, 577.
No 77 (heures des séances) : 1688.
No 86 (jours et heures des séances) : 2209.

CLERC André (S) :

Projets :

No 52 (comptes rendus) : 1268, 1362, 1377.
No 60 (piscine) : 592.
No 76 (conseillers administratifs) : 1599, 1607.
No 89 (budget) : 1934, 1961, 1968.
No 104 (Théâtre de Verdure) : 2385.
No 112 (emprunts) : 2025.
No 116 (plan quadriennal) : 2342.

Questions écrites :

No 53 (propriété de Budé) : 555.

Rapports :

No 61 (finances publiques) : 787.

CLERC Marcel (R) :

Projets :

No 52 (comptes rendus) : 1242.
No 89 (budget) : 1867.
No 90 (taxe professionnelle fixe) : 1728.
No 107 (stade de Champel) : 2453.
No 116 (programme quadriennal) : 2349.

COLOMBO Joseph (R):

Projets :

No 44 (allocation provisionnelle) : 544, 545.
No 52 (comptes rendus) : 1361.
No 56 (Services Industriels) : 655.
No 60 (piscine) : 591, 598.
No 63 (Grand Théâtre) : 616, 626, 632.
No 70 (Crédit Lyonnais) : 861.
No 76 (conseillers administratifs) : 608.
No 78 (règlement Conseil municipal) : 1170.
No 81 (Grottes) : 716, 717.
No 90 (taxe professionnelle fixe) : 1729.
No 97 (Grand Théâtre) : 1121.
No 98 (Grand Théâtre) : 2707.
No 110 (Prévost-Martin) : 2247, 2249, 2251.
No 118 (HLM) : 2369.
No 122 (auberge de jeunesse) : 2504.
No 129 (Grottes) : 2682.
No (jetons de présence) : 658.

Questions écrites :

No 120 (administration des communes) : 971.

Questions orales :

No 107 (presse) : 1309.
No 171 (terrains de la Ville) : 2761.

Rapports :

No 63 (Services Industriels) : 816.
No 79 (Grand Casino) : 2004.

CORNUT André (R):

Projets :

No 60 (piscine) : 585.

CORTHAY Edmond (L):

Néant.

COUGNARD Jean-Marc (L):

Elections :

No 36 (prestation de serment) : 2288.

DOLDER Pierre (L):

Projets :

No 43 (théâtres) : 444.
No 55 (programme quadriennal) : 202.
No 66 (Grand Casino) : 303.
No 67 (Grottes) : 354.
No 89 (budget) : 1765.

Questions orales :

No 122 (propreté) : 1669, 1671.
No 132 (heures des séances) : 1747.

Résolutions :

No 4 (Tchécoslovaquie) : 743.

Rapports :

No 72 (séances) : 1445.

EGGLY Michel (V):

Projets :

No 89 (budget) : 1966.

Questions écrites :

No 173 (édition) : 2476.

Elections :

No 33 (prestation de serment) : 664.

FAHRNI Jean (T):

Projets :

No 76 (conseillers administratifs) : 1598.
No 89 (budget) : 1896, 1939.
No 112 (emprunts) : 2024, 2026.

Questions écrites :

No 93 (place des Charmilles) : 659, 2409, 2420.

Lettres :

No 29 (Grottes) : 2428.

Résolutions :

No 7 (conseillers administratifs) : 1580.

FARINE Jacky (T):

Projets :

No 52 (comptes rendus) : 1365.
No 60 (piscine) : 36.
No 63 (Grand Théâtre) : 47, 614, 624.
No 64 (Fêtes de Genève) : 60.
No 66 (Grand Casino) : 305, 1563.
No 68 (Tennis-Club) : 367, 638.
No 70 (Crédit Lyonnais) : 871.
No 89 (budget) : 1954, 1955, 1959.
No 97 (Grand Théâtre) : 1119, 1128.
No 98 (Grand Théâtre) : 1160.
No 108 (stade de Champel) : 2071.
No 114 (rue Lombard) : 2467.

Questions écrites :

No 50 (salle Pitoëff) : 554.
No 55 (stationnement) : 68.
No 79 (Réformation) : 271, 559.
No 91 (pont des Bergues) : 563, 753.

No 92 (Grand Théâtre) : 563.
No 97 (Victoria-Hall) : 757, 1732.
No 98 (rue des Pavillons) : 757, 1295.
No 107 (Palladium) : 877, 2049.
No 108 (Corraterie) : 877, 1520.
No 109 (Pré-l'Evêque) : 877, 1300.
No 131 (hygiène) : 1307.
No 137 (pont des Vernets) : 1429, 2052.
No 148 (protocole) : 1913, 2056.
No 149 (Grand Théâtre) : 1913.
No 162 (Victoria-Hall) : 2269.

Questions orales :

No 64 (Port-Gitana) : 77.
No 83 (Halles de Rive) : 563.
No 88 (Grand Théâtre) : 761.
No 89 (Caisse d'Epargne) : 761, 762.
No 90 (place de la Gare-des-Eaux-Vives) : 878, 884.
No 97 (Office du tourisme) : 1040.
No 98 (Grand Casino) : 1040, 1042.
No 99 (salle Pitoëff) : 1040.
No 106 (Pavillon des sports) : 1308.
No 108 (CGTE) : 1314, 1315.
No 112 (salle Pitoëff) : 1430.
No 115 (tribune de la presse) : 1569.
No 121 (basket) : 1669, 1742.
No 127 (basket) : 1743, 2059.
No 128 (chauffage) : 1743.
No 133 (arbre) : 2175, 2273.
No 144 (ballet) : 2275, 2276.
No 145 (tourisme) : 2275, 2276.
No 153 (Grand Théâtre) : 2282, 2283.
No 158 (public relations) : 2247, 2479, 2480.
No 163 (stops) : 2651.
No 168 (Pavillon des sports) : 2759, 2762.

Lettres :

No 28 (Grand Casino) : 2206.

Résolutions :

No 5 (Jura) : 1174, 1286, 1287, 1315, 1321.

FAVRE Jean-Jacques (V) :

Projets :

No 42 (circulation) : 409.
No 52 (comptes rendus) : 1269, 1274.
No 56 (Services Industriels) : 655.
No 60 (piscine) : 596.
No 66 (Grand Casino) : 300, 1489, 1518, 1546.
No 67 (Grottes) : 1979, 1982, 1994, 2441, 2444, 2448.
No 70 (Crédit Lyonnais) : 480, 856, 866.
No 76 (conseillers administratifs) : 1591.
No 78 (règlement Conseil municipal) : 727, 1167, 1172.
No 82 (Observatoire) : 724.
No 89 (budget) : 1760, 1764, 1908, 1935, 1952, 1961.
No 92 (collecteur) : 1058.
No 108 (stade de Champel) : 2069.
No 111 (Services Industriels) : 2130, 2167.
No 117 (Sous-Terre) : 2726.
No 118 (HLM) : 2360.
No 122 (auberge de jeunesse) : 2323, 2495, 2505.
No 130 (Rencontres internationales) : 2687.
No (Services Industriels) : 951.

Questions écrites :

No 99 (statue du général Dufour) : 757, 966.
No 121 (Services Industriels) : 971.
No 132 (place Métropole) : 1307, 1737.

Questions orales :

No 93 (visite du Pradet) : 1033.
No 132 (heures des séances) : 1748.

Motions :

No 21 (piscine) : 601.
No 31 (nettoiement) : 1760, 1764.

Résolutions :

No 5 (Jura) : 1322.
No 6 (droits de l'homme) : 1327.
No 8 (tracts) : 1653.

Lettres :

No 28 (Grand Casino) : 2204.

Elections :

No 22 (bureau Conseil municipal) : 22, 23.

Rapports :

No 51 (ordre du jour) : 401.
No 55 (séances) : 574, 757.
No 61 (finances publiques) : 792.
No 94 (Services Industriels) : 2485.

FÖLLMI Dominique (ICS) :

Projets :

No 42 (circulation) : 407, 419.
No 52 (comptes rendus) : 1217, 1268, 1285, 1334, 1350, 1367.
No 55 (programme quadriennal) : 189, 203.
No 60 (piscine) : 591, 599.
No 66 (Grand Casino) : 1502, 1552.
No 81 (Grottes) : 1022.
No 89 (budget) : 907, 926, 1768, 1862, 1942, 1952, 1961.
No 116 (plan quadriennal) : 2343, 2350.
No 123 (comptes rendus) : 2635.

Interpellations :

No 16 (placements familiaux) : 658.

Questions écrites :

No 70 (aménagement) : 76, 557.
No 71 (information) : 76, 747.
No 72 (circulation) : 76, 2405.
No 84 (bois de la Bâtie) : 455, 2048.
No 110 (manifestations culturelles) : 877.
No 166 (halles de Rive) : 2418.
No 175 (surnuméraires) : 2650.
No 176 (Baby-Plage) : 2650.
No 177 (palais Eynard) : 2650.
No 178 (concours d'idées) : 2756.
No 179 (école de Villereuse) : 2756.
No 180 (répartition des services municipaux) : 2756.

Questions orales :

No 73 (circulation) : 456, 802.

Motions :

No 20 (pataugeoires) : 592.
No 40 (information) : 2641, 2661, 2662.

Résolutions :

No 6 (droits de l'homme) : 1287, 1288, 1323, 1331, 1332.

Pétitions :

No 61 (terrain de jeux) : 265.

FRELY Pierre (T) :

Elections :

No 35 (prestation de serment) : 2192.

GEISER Marcel (T) :

Projets :

No 94 (Services Industriels) : 1420.
No 111 (Services Industriels) : 2127, 2157.

GELBERT Odon (V):

Projets :

No 57 (pavillon scolaire) : 29.
No 60 (piscine) : 589.
No 85 (Services Industriels) : 823, 829.
No 94 (Services Industriels) : 246, 1405, 1428.
No 111 (Services Industriels) : 2133.

Questions écrites :

No 100 (noms des rues) : 757, 1296.
No 133 (Baby-Plage) : 1307, 2265.

Lettres :

No 30 (Services Industriels) : 2671.

GILLIÉRON Edmond (T):

Projets :

No 42 (circulation) : 420.
No 49 (Cité Jonction) : 251.
No 52 (comptes rendus) : 1261, 1368, 1372.
No 55 (programme quadriennal) : 201.
No 60 (piscine) : 590, 599.
No 63 (Grand Théâtre) : 56.
No 64 (Fêtes de Genève) : 61.
No 66 (Grand Casino) : 299.
No 67 (Grottes) : 1985, 2450.
No 70 (Crédit Lyonnais) : 481, 484.
No 72 (rue des Rois) : 494.
No 73 (Services Industriels) : 511, 512, 517, 523.
No 76 (conseillers administratifs) : 607.
No 81 (Grottes) : 1019. 1021.
No 84 (protection civile) : 1181, 1190.
No 88 (pont de Saint-Georges) : 986.
No 89 (budget) : 1767, 1813, 1892, 1934.
No 91 (Conservatoire botanique) : 994.

No 97 (Grand Théâtre) : 1116, 1122.
No 105 (Molard) : 2038.
No 112 (emprunts) : 2026.
No (Services Industriels) : 961.

Questions orales :

No 130 (vitrines d'exposition) : 1744.
No 157 (Grottes) : 2476.

Résolutions :

No 8 (tracts) : 1652, 1659, 1662.

Pétitions :

No 61 (terrain de jeux) : 264, 266.

Lettres :

No 27 (AVIVO): 2206.

Rapports :

No 61 (finances publiques) : 793, 794.
No 96 (promotions) : 2429.

GIRARDIN Lise Mme, conseiller administratif:

Projets :

No 42 (circulation) : 394.
No 52 (comptes rendus) : 1275, 1364, 1365.
No 62 (Grand Théâtre) : 53.
No 64 (Fêtes de Genève) : 60, 61, 470.
No 67 (Grottes) : 351, 1995.
No 69 (enfants déficients) : 374.
No 73 (Services Industriels) : 519.
No 89 (budget) : 918, 928, 1899, 1938, 1941, 1946, 1948, 1949, 1951, 1952, 1953, 1954, 1955, 1957, 1959.
No 91 (Conservatoire botanique) : 994.
No 97 (Grand Théâtre) : 1115, 1123, 1127, 1128.

No 98 (Grand Théâtre) : 1158, 1162, 1164, 1165, 1166, 2707, 2710, 2714, 2718.
No 104 (Théâtre de Verdure) : 2386.
No 105 (Molard) : 2224, 2226.
No 124 (Grand Théâtre) : 2438.
No 127 (legs Pozzi) : 2693, 2694.
No 128 (legs Dapples) : 2695.
No 130 (Rencontres internationales) : 2684.

Questions orales :

Réponses : 77, 272, 377, 664, 758, 761, 802, 1040, 1041, 1042, 1044, 1055, 1308, 1314, 1353, 1358, 1741, 1744, 1745, 2171, 2269, 2271, 2272, 2276, 2277, 2280, 2283, 2477, 2479, 2660, 2662, 2756.

Motions :

No 16 (documents artistiques) : 384, 386.

Lettres :

No 11 (bureau du Conseil administratif) : 10, 77.

Rapports :

No 66 (Grand Théâtre) : 1050.
No 78 (Crédit Lyonnais) : 1998.
No 80 (Rembrandt) : 2005.
No 87 (Grand Casino) : 2289.

GONCERUT Robert (T) :

Projets :

No 42 (circulation) : 387, 394, 395, 402.
No 52 (comptes rendus) : 1379.
No 60 (piscine) : 586, 588, 590, 593.
No 63 (Grand Théâtre) : 632.
No 67 (Grottes) : 841, 1989, 2439, 2444.
No 76 (conseillers administratifs) : 1607.
No 84 (protection civile) : 1183.

No 89 (budget) : 1964, 1966.
No 100 (rue François-Dussaud) : 2030.
No 105 (Molard) : 2040.
No 106 (stade de Varembé) : 2065.
No 113 (rue de Carouge) : 2378, 2379.
No 114 (rue Lombard) : 2473.
No 120 (plaine de Plainpalais) : 2313, 2315.

Résolutions :

No 8 (tracts) : 1658.

Rapports :

No 67 (téléphones) : 1053.

GROB Jean (ICS) :

Projets :

No 52 (comptes rendus) : 1255.

Questions écrites :

No 62 (bois de la Bâtie) : 452.

Lettres :

No 22 (démission) : 885.

GROBET Christian (S) :

Projets :

No 42 (circulation) : 423.
No 44 (allocation provisionnelle) : 545, 546.
No 46 (rue de Lausanne) : 431, 434.
No 52 (comptes rendus) : 1256, 1336, 1349.
No 55 (programme quadriennal) : 200, 208.
No 60 (piscine) : 37, 592, 598.
No 63 (Grand Théâtre) : 47, 54, 627.
No 66 (Grand Casino) : 310, 1493, 1547, 1556, 1558.
No 67 (Grottes) : 361, 1977, 2442.

No 69 (enfants déficients) : 374.
No 70 (Crédit Lyonnais) : 485, 866.
No 72 (rue des Rois) : 493, 494.
No 73 (Services Industriels) : 505, 509, 525.
No 81 (Grottes) : 717, 1980, 1991.
No 84 (protection civile) : 1189.
No 89 (budget) : 912, 1754, 1885, 1911, 1927, 1949, 1950, 1965.
No 97 (Grand Théâtre) : 1123, 1127.
No 98 (Grand Théâtre) : 1163, 2717, 2719.
No 105 (Molard) : 1695.
No 110 (Prévost-Martin) : 2231, 2235, 2241, 2252.
No 111 (Services Industriels) : 2154, 2168.
No 116 (plan quadriennal) : 2339.
No 118 (HLM) : 2371.
No 122 (auberge de jeunesse) : 2507.
No 123 (comptes rendus) : 2633.
No 124 (Grand Théâtre) : 2437, 2438.
No (Services Industriels) : 960.

Interpellations :

No 11 (gaz) : 1422, 1427.

Questions écrites :

No 73 (circulation) : 76, 2261.
No 74 (rue de Cornavin) : 76, 454.
No 75 (place Châteaubriand) : 76, 558.
No 85 (pression sanguine) : 455, 751.
No 101 (Port-Gitana) : 757, 1298.
No 102 (dessins sur les trottoirs) : 757.
No 103 (CGTE) : 757, 2644.
No 127 (information) : 1033, 1306.
No 128 (vitrine) : 1033, 1667.
No 142 (HLM) : 1568.
No 155 (passage de sécurité) : 2171, 2647.
No 156 (promotions civiques) : 2171, 2413.
No 167 (levée des ordures) : 2418, 2751.

No 174 (visite du Conseil municipal) : 2476.
No 181 (avenue de France) : 2756.
No 182 (Tour-de-Boël) : 2756.

Questions orales :

No 82 (place Châteaubriand) : 563, 668.
No 91 (Bout-du-Monde) : 971, 972, 1051, 2272.
No 132 (heures des séances) : 1748.
No 148 (passage de sécurité) : 2279, 2280, 2281.
No 149 (parking sous le Rhône) : 2280, 2281.
No 150 (halles de l'Ile) : 2280, 2281.
No 160 (rue du Rhône) : 2479.

Motions :

No 16 (groupements artistiques) : 62, 383, 385.
No 27 (Grand Casino) : 1556.
No 28 (Grand Casino) : 1558.

Résolutions :

No 8 (tracts) : 1654, 1662.
No 9 (Grottes) : 1978.
No 10 (surveillance des loyers) : 2398.
No 11 (plan quadriennal) : 2641, 2737, 2745.

Pétitions :

No 61 (terrain de jeux) : 266.

Lettres :

No 28 (Grand Casino) : 2202, 2205.

Rapports :

No 61 (finances publiques) : 788.
No 63 (Services Industriels) : 814.
No 77 (heures des séances) : 1689.
No 79 (Grand Casino) : 2001, 2003, 2005.
No 81 (jours et heures des séances) : 2181.
No 86 (jours et heures des séances) : 2213.

GROS Marcel (R):

Projets :

No 56 (Services Industriels) : 649.
No 94 (Services Industriels) : 1407.
No 111 (Services Industriels) : 2082.

Questions écrites :

No 168 (horloge) : 2418, 2752.

HEDIGER André (T):

Projets :

No 80 (Plantaporrêts) : 1012.
No 85 (Services Industriels) : 829.
No 89 (budget) : 1764.
No 111 (Services Industriels) : 2151.
No 114 (rue Lombard) : 2217.

JACQUET Pierre (S):

Projets :

No 76 (conseillers administratifs) : 1612.
No 78 (règlement Conseil municipal) : 728, 1173.
No 82 (Observatoire) : 1029.
No 89 (budget) : 1940, 1950, 1952.
No 97 (Grand Théâtre) : 1121.
No 105 (Molard) : 2048.
No 118 (HLM) : 2374.
No 130 (Rencontres internationales) : 2687.

Questions orales :

No 101 (Musée des instruments anciens) : 1044.
No 134 (Perron) : 2177.

Motions :

No 34 (Prix de la Ville) : 1940.

JATON Bernard (S):

Projets :

No 44 (allocation provisionnelle) : 543, 545.
No 51 (Services Industriels) : 645.
No 103 (Services Industriels) : 1464.
No 107 (stade de Champel) : 1703.
No 111 (Services Industriels) : 2109.

Motions :

No 22 (Services Industriels) : 645.

JENNI Hermann (V):

Projets :

No 52 (comptes rendus) : 1376, 1390.
No 54 (collecteur Avanchet) : 256, 260.
No 55 (programme quadriennal) : 194.
No 67 (Grottes) : 354, 356, 362, 846, 1977.
No 68 (Tennis-Club) : 366, 634, 637.
No 73 (Services Industriels) : 513, 522.
No 74 (Vernier) : 1620, 1624.
No 82 (Observatoire) : 1026, 1029.
No 83 (route de l'Aire) : 1202.
No 84 (protection civile) : 1182.
No 86 (Vieux-Billard) : 1206.
No 89 (budget) : 1959.
No 99 (rue Versonnex) : 1448.
No 105 (Molard) : 2222, 2224.
No 107 (stade de Champel) : 2459.
No 110 (Prévost-Martin) : 2227, 2244.
No 114 (rue Lombard) : 2472.
No 115 (avenue Soret) : 2722.
No 117 (Sous-Terre) : 2730, 2733.
No 122 (auberge de jeunesse) : 2505.

Questions écrites :

No 54 (passage de sécurité) : 66.
No 122 (isolation des rails) : 971, 1304.

Questions orales :

No 110 (sites archéologiques) : 1430.
No 136 (route de Florissant) : 2177, 2273.
No 137 (bouche à eau) : 2177, 2273.
No 146 (passage de sécurité) : 2277, 2278, 2478.
No 147 (pont Sous-Terre) : 2277, 2279.
No 172 (berme de la Servette) : 2762.
No 173 (halles de Rive) : 2762.

Résolutions :

No 8 (tracts) : 1657.

Rapports :

No 86 (jours et heures des séances) : 2212.

KARLEN Pierre (T) :

Projets :

No 42 (circulation) : 405.
No 50 (Grottes-Couchant) : 253.
No 52 (comptes rendus) : 1337, 1349.
No 54 (collecteur Avanchet) : 258.
No 63 (Grand Théâtre) : 50, 57, 625.
No 67 (Grottes) : 351, 355, 362, 2446.
No 70 (Crédit Lyonnais) : 858.
No 72 (rue des Rois) : 997, 1001.
No 81 (Grottes) : 718, 1017, 1022.
No 89 (budget) : 1888, 1897.
No 99 (rue Versonnex) : 1708.
No 102 (pont des Bergues) : 1721, 1725.
No 105 (Molard) : 2047, 2220, 2225.
No 106 (stade de Varembé) : 2067.

No 110 (Prévost-Martin) : 2243.
No 114 (rue Lombard) : 2219, 2465, 2466, 2470, 2473, 2474.
No 116 (programme quadriennal) : 2254, 2326, 2332, 2345.
No 117 (Sous-Terre) : 2303, 2728, 2733.

Questions écrites :

No 152 (Etat-Ville) : 1995.

Questions orales :

No 78 (parking) : 459.
No 94 (rue de Bâle) : 1035, 1038.
No 119 (rue Céard) : 1632, 2173.
No 143 (Seujet) : 2275, 2278.

Motions :

No 30 (pont des Bergues) : 1721, 1725.
No 37 (Grottes) : 2446.
No 38 (équipements sociaux) : 2465.

Rapports :

No 94 (Services Industriels) : 2426.

KETTERER Claude, conseiller administratif:

Projets :

No 42 (circulation) : 393, 412, 418, 420, 421, 423.
No 46 (rue de Lausanne) : 435, 437.
No 49 (Cité Jonction) : 250, 251.
No 50 (Grottes-Couchant) : 253.
No 52 (comptes rendus) : 1271, 1276, 1282, 1346, 1352, 1360, 1361, 1363, 1380.
No 54 (collecteur Avanchet) : 257, 259, 260.
No 57 (pavillon scolaire) : 28, 276, 584.
No 58 (immeuble Faucille) : 30.
No 59 (collecteur) : 32, 443.
No 60 (piscine) : 35, 598, 601.
No 62 (balayeuse) : 39.

No 63 (Grand Théâtre) : 44, 46, 51, 53, 58, 619, 629.
No 66 (Grand Casino) . 294, 304, 307, 309, 1509, 1543, 1551.
No 67 (Grottes) : 348, 353, 359, 361, 1682, 1686, 1983, 1986, 1991, 1995, 2444, 2447.
No 68 (Tennis-Club) : 365, 368.
No 70 (Crédit Lyonnais) : 477, 484, 486, 861, 870.
No 71 (Vernier) : 489.
No 72 (rue des Rois) : 493, 495, 1002.
No 74 (Vernier) : 500, 1625.
No 77 (Sillem) : 701.
No 79 (pont Butin) : 707, 1009.
No 80 (Plantaporrêts) : 710, 1013, 1015.
No 81 (Grottes) : 713, 714, 716, 717, 1020, 1023, 1024.
No 82 (Observatoire) : 720, 721, 723, 725, 1030.
No 83 (route de l'Aire) : 836, 1203.
No 84 (protection civile) : 841, 1183, 1193, 1196.
No 86 (Vieux-Billard) : 980, 1205, 1207.
No 87 (Sainte-Clotilde) : 983.
No 88 (pont de Saint-Georges) : 986, 987, 1212, 1213.
No 89 (budget) : 927, 1893, 1899, 1909, 1930, 1937, 1940.
No 91 (Conservatoire botanique) : 992, 994, 995.
No 92 (collecteur) : 1058, 1638.
No 93 (rue Chouet) : 1060.
No 96 (rue Pestalozzi) : 1064.
No 99 (rue Versonnex) : 1448, 1709.
No 100 (rue François-Dussaud) : 1453.
No 101 (La Tourelle) : 1456, 1457.
No 102 (pont des Bergues) : 1461, 1718, 1724, 1726.
No 105 (Molard) : 1693, 1694, 1696, 2043, 2222, 2224.
No 106 (Varembé) : 1699, 2067.
No 107 (stade de Champel) : 1702.
No 108 (stade de Champel) : 1707.
No 109 (Moïse-Duboule) : 2010.
No 110 (Prévost-Martin) : 2013, 2016, 2018, 2236, 2246, 2248, 2250.
No 113 (rue de Carouge) : 2022.

No 114 (rue Lombard) : 2217, 2218, 2468.
No 115 (avenue Soret) : 2298.
No 117 (Sous-Terre) : 2303, 2304, 2730, 2734.
No 118 (HLM) : 2362, 2372.
No 119 (Carouge) : 2306.
No 120 (plaine de Plainpalais) : 2312, 2314, 2316.
No 121 (rue Jean-Jacques-de-Sellon) : 2318.
No 122 (auberge de jeunesse) : 2322, 2324, 2501, 2508.
No 125 (Grottes) : 2431.
No 126 (salle de gymnastique) : 2435.
No 218 (Corraterie) : 2678.
No 129 (Grottes) : 2682.
No 131 (Veyrier) : 2690.

Questions orales :

Réponses : 80, 81, 455, 456, 457, 459, 460, 461, 463, 472, 563, 669, 762, 800, 1036, 1042, 1043, 1430, 1432, 1438, 1569, 1631, 1644, 1669, 1670, 1671, 1672, 1674, 2059, 2175, 2177, 2273, 2278, 2281, 2476, 2661, 2758, 2760, 2761, 2762, 2763.

Pétitions :

No 61 (terrain de jeux) : 265, 268.

Rapports :

No 44 (place du Perron) : 4.
No 45 (quai du Seujet) : 5.
No 46 (place de la Métropole) : 6.
No 51 (ordre du jour) · 400.
No 67 (téléphones) : 1051.
No 76 (place du Perron) : 1684.
No 83 (auberge de jeunesse) : 2192.

KISSLING Gabriel (V):

Projets :

No 46 (rue de Lausanne) : 428.
No 56 (Services Industriels) : 653.
No 88 (pont de Saint-Georges) : 1211, 1213.
No 94 (Services Industriels) : 1419, 1429.
No 111 (Services Industriels) : 2102, 2131.

Questions écrites :

No 111 (Musée d'histoire naturelle) : 878.
No 112 (coordination des travaux) : 878, 1733.
No 113 (passerelle CFF) : 878, 1521.
No 163 (musée) : 2269.

LEPPIN Charles (L):

Projets :

No 55 (programme quadriennal) : 209, 210.
No 66 (Grand Casino) : 1530, 1557.
No 73 (Services Industriels) : 507, 510.
No 89 (budget) : 1763, 1889.
No 104 (Théâtre de Verdure) : 1470.
No 111 (Services Industriels) : 2125.

Questions orales :

No 142 (durée des séances) : 2274, 2275.

LIVRON Henri (S):

Projets :

No 42 (circulation) : 410.
No 46 (rue de Lausanne) : 437, 438.
No 52 (comptes rendus) : 1283, 1379.
No 55 (programme quadriennal) : 196, 206.
No 63 (Grand Théâtre) : 52, 55, 57, 58, 617.
No 66 (Grand Casino) : 1529, 1531, 1559, 1560.

No 67 (Grottes) : 353 ,206, 1984.
No 69 (enfants déficients) : 371.
No 70 (Crédit Lyonnais) : 483, 860.
No 73 (Services Industriels) : 520.
No 76 (conseillers administratifs) : 1594, 1597, 1602.
No 79 (pont Butin) : 1009.
No 82 (Observatoire) : 720, 722, 1027, 1029, 1031.
No 86 (Vieux-Billard) : 1207.
No 89 (budget) : 1890, 1956, 1958, 1959.
No 91 (Conservatoire botanique) : 995.
No 97 (Grand Théâtre) : 1126, 1128.
No 98 (Grand Théâtre) : 1165.
No 101 (La Tourelle) : 1456.
No 102 (pont des Bergues) : 1716, 1718.
No 105 (Molard) : 2038, 2047.
No 112 (emprunts) : 2024.
No 130 (Rencontres internationales) : 2687.

Interpellations :

No 14 (tourisme) : 377.

Questions orales :

No 80 (Observatoire) : 461, 462.
No 93 (visite du Pradet) : 1033.
No 113 (CGTE) : 1431, 1438.

Résolutions :

No 5 (Jura) : 1316.
No 6 (droits de l'homme) : 1330.
No 8 (tracts) : 1656.

LOUIS Noël (ICS) :

Projets :

No 94 (Services Industriels) : 1395.

MARCO Michèle Mme (T):

Projets :

No 52 (comptes rendus) : 1360.
No 69 (enfants déficients) : 371, 375.
No 89 (budget) : 921.
No 97 (Grand Théâtre) : 1123, 1127, 2075.
No 98 (Grand Théâtre) : 2705.

Interpellations :

No 16 (placements familiaux) : 451, 658, 732, 738.

Questions écrites :

No 150 (Grand Théâtre) : 1913, 2645.

MARTI Claire Mlle (L):

Projets :

No 49 (Cité Jonction) : 248.
No 55 (programme quadriennal) : 207.
No 97 (Grand Théâtre) : 1121.

Questions orales :

No 62 (commission sociale) : 76.
No 86 (Baby-City) : 758.

MATILE Juliette Mlle (R):

Questions écrites :

No 76 (école des Chaudronniers) : 76, 877.
No 77 (cuisines scolaires) : 76, 2262.
No 78 (Nant-Cayla) : 76, 2643.
No 134 (passage pour piétons) : 1307, 2051.
No 138 (fontaines) : 1429, 1739, 2175.
No 140 (quai du Mont-Blanc) : 1568.
No 141 (chantiers) : 1568, 2053.

Questions orales :

No 125 (rue de la Fontaine) : 1673, 1742, 2174.

MESSERLI Jean-Pierre (L) :

Elections :

No 21 (prestation de serment) : 8.

MICHELI Dominique (L) :

Projets :

No 52 (comptes rendus) : 1251, 1384, 1395.
No 66 (Grand Casino) : 1507.
No 67 (Grottes) : 848, 851, 1981, 2449.
No 70 (Crédit Lyonnais) : 870.
No 76 (conseillers administratifs) : 1582, 1590, 1601.
No 78 (règlement Conseil municipal) : 730, 1168.
No 81 (Grottes) : 1020, 1022.
No 89 (budget) : 920, 1819, 1883, 1906, 1928, 1933.
No 112 (emprunts) : 2025.
No 116 (plan quadriennal) : 2341.
No 118 (HLM) : 2366.
No 123 (comptes rendus) : 2634.

Questions écrites :

No 157 (fouilles à Saint-Jean) : 2171, 2415.

Motions :

No 33 (HLM) : 1928.

Résolutions :

No 4 (Tchécoslovaquie) : 739, 742.
No 5 (Jura) : 1319, 1322.
No 6 (droits de l'homme) : 1329.
No 8 (tracts) : 1657.
No 10 (surveillance des loyers) : 2401.

Elections :

No 22 (bureau Conseil municipal) : 22.
No 37 (radiodiffusion) : 2288.

Rapports :

No 77 (heures des séances) : 1688.

MONNEY Emile (L) :

Projets :

No 46 (rue de Lausanne) : 425.
No 54 (collecteur Avanchet) : 255, 258.
No 63 (Grand Théâtre) : 629.
No 71 (Vernier) : 874.
No 74 (Vernier) : 1617, 1623.
No 84 (protection civile) : 1179, 1194, 1195, 1197.
No 88 (pont de Saint-Georges) : 988, 1210.
No 102 (pont des Bergues) : 1717.
No 109 (Moïse-Duboule) : 2460.
No 110 (Prévost-Martin) : 2235.
No 111 (Services Industriels) : 2167, 2178.
No 118 (HLM) : 2370, 2373.
No 122 (auberge de jeunesse) : 2495.

Pétitions :

No 61 (terrain de jeux) : 268.

MORAND Madeleine Mme (ICS) :

Projets :

No 57 (pavillon scolaire) : 583.
No 89 (budget) : 1953.

Questions écrites

No 80 (Victoria-Hall) : 271, 559.
No 114 (frigorifiques) : 878, 1301.
No 129 (signalisation sonore) : 1033, 2264.
No 169 (levée des ordures) : 2418, 2753.

Questions orales :

No 93 (visite du Pradet) : 1033.
No 139 (éclairage) : 1429, 2052.

NYFFENEGGER Louis (T) :

Projets :

No 104 (Théâtre de Verdure) : 2385.

OBERSON Alfred (V) :

Projets :

No 52 (comptes rendus) : 1244, 1284, 1348, 1361, 1362, 1364, 1368, 1386, 1391.
No 55 (programme quadriennal) : 200, 205.
No 65 (emprunt) : 94.
No 66 (Grand Casino) : 1492, 1558, 1561.
No 67 (Grottes) : 1990, 2451.
No 72 (rue des Rois) : 1000.
No 80 (Plantaporrêts) : 1014.
No 81 (Grottes) : 1021, 1024.
No 85 (Services Industriels) : 831.
No 89 (budget) : 910, 926, 1843, 1871, 1910, 1925, 1927, 1936, 1938, 1959.
No 90 (taxe professionnelle fixe) : 1728, 1729.
No 104 (Théâtre de Verdure) : 2384.
No 106 (Varembé) : 1699.
No 111 (Services Industriels) : 2153.
No 112 (emprunts) : 2025.
No 122 (auberge de jeunesse) : 2500.
No 123 (comptes rendus) : 2631.

Questions écrites :

No 151 (circulation) : 1913, 2747.

Rapports :

No 61 (finances publiques) : 791.
No 63 (Services Industriels) : 816.
No 86 (jours et heures des séances) : 2210, 2212.

OLIVET Jean (R):

Projets :

No 44 (allocation provisionnelle) : 536, 546.
No 54 (collecteur Avanchet) : 257.
No 55 (programme quadriennal) : 188, 203.
No 63 (Grand Théâtre) : 56.
No 66 (Grand Casino) : 298, 310, 1491.
No 67 (Grottes) : 350, 352, 356, 851, 852, 2443, 2444, 2451.
No 69 (enfants déficients) : 370, 373.
No 70 (Crédit Lyonnais) : 482, 864.
No 72 (rue des Rois) : 998.
No 73 (Services Industriels) : 508, 513, 522, 526.
No 76 (conseillers administratifs) : 1592, 1596, 1606, 1611, 1613.
No 79 (pont Butin) : 1006.
No 80 (Plantaporrêts) : 1016.
No 81 (Grottes) : 713, 715.
No 85 (Services Industriels) : 830.
No 89 (budget) : 909, 1875, 1905.
No 91 (Conservatoire botanique) : 1215.
No 97 (Grand Théâtre) : 1125.
No 98 (Grand Théâtre) : 1163.
No 99 (rue Versonnex) : 1449.
No 102 (pont des Bergues) : 1713, 1721, 1726.
No 103 (Services Industriels) : 1463.
No 105 (Molard) : 2039, 2221, 2226.
No 110 (Prévost-Martin) : 2014, 2234, 2245.
No 111 (Services Industriels) : 2168.
No 112 (emprunts) : 2026.
No 118 (HLM) : 2358, 2361.

No 122 (auberge de jeunesse) : 2492.
No 123 (comptes rendus) : 2632.
No 127 (legs Pozzi) : 2694.
No 130 (Rencontres internationales) : 2685.
No (Services Industriels) : 243, 247.

Questions écrites :

No 51 (passage de sécurité) : 65.
No 164 (Petit-Saconnex) : 2269.

Questions orales :

No 93 (visite du Pradet) : 1035.
No 132 (heures des séances) : 1748.

Motions :

No 17 (Grottes) : 350.
No 23 (propositions) : 714.

Résolutions :

No 5 (Jura) : 1318, 1322.
No 6 (droits de l'homme) : 1330.
No 7 (conseillers administratifs) : 1580.
No 8 (tracts) : 1653, 1655, 1660, 1661.
No 10 (surveillance des loyers) : 2400, 2403.
No 11 (plan quadriennal) : 2743.

Elections :

No 22 (bureau Conseil municipal) : 21.
No 38 (Grand Théâtre) : 2288.

Rapports :

No 77 (heures des séances) : 1689.
No 86 (jours et heures des séances) : 2207.

OLTRAMARE Colette Mlle (L) :

Projets :

No 104 (Théâtre de Verdure) : 2380, 2385.

Questions écrites :

No 18 (circulation) : 1288.

PAQUIN Claude (S):

Projets :

No 42 (circulation) : 412, 416, 422.
No 46 (rue de Lausanne) : 433.
No 59 (collecteur) : 442.
No 63 (Grand Théâtre) : 610, 612, 632.
No 66 (Grand Casino) : 1528, 1547.
No 70 (Crédit Lyonnais) : 858.
No 86 (Vieux-Billard) : 1203.
No 105 (Molard) : 1696.
No 131 (Veyrier) : 2690.
No 121 (Jean-Jacques-de-Sellon) : 2735.

Questions orales :

No 77 (jeux) : 459, 666.
No 79 (circulation) : 460, 666.
No 84 (bouches à incendie) : 659, 660, 664.

Rapports :

No 60 (Biafra) : 744.

PARADE Yves (S):

Projets :

No 42 (circulation) : 392, 422.
No 46 (rue de Lausanne) : 430, 434.
No 49 (Cité Jonction) : 247.
No 52 (comptes rendus) : 1366, 1377, 1385.
No 55 (programme quadriennal) : 206.
No 66 (Grand Casino) : 303, 1552.
No 67 (Grottes) : 2446.
No 70 (Crédit Lyonnais) : 870.

No 72 (rue des Rois) : 996, 1000.
No 76 (conseillers administratifs) : 1600, 1608.
No 78 (règlement Conseil municipal) : 1170.
No 82 (Observatoire) : 1028.
No 84 (protection civile) : 1193.
No 105 (Molard) : 2041.
No 110 (Prévost-Martin) : 2236, 2245.
No 117 (Sous-Terre) : 2729.
No 122 (auberge de jeunesse) : 2492, 2500.
No 126 (salle de gymnastique) : 2435.

Questions écrites :

No 64 (arbres) : 74.
No 65 (jetée des Pâquis) : 75.
No 94 (rue Gutenberg) : 659, 754.

Questions orales :

No 111 (rue de Lyon) : 1430, 2172.
No 131 (plaquette) : 1745.
No 139 (question orale) : 2178.
No 159 (film du Conseil municipal) : 2479.
No 165 (quai de l'Ecole-de-Médecine) : 2758.

Résolutions :

No 5 (Jura) : 1322.
No 7 (conseillers administratifs) : 1577.

PATTARONI Robert (ICS) :

Projets :

No 42 (circulation) : 416.
No 52 (comptes rendus) : 1274, 1335, 1372, 1382.
No 55 (programme quadriennal) : 211.
No 62 (balayeuse) : 578.
No 67 (Grottes) : 354, 357, 1986.
No 81 (Grottes) : 1021.
No 88 (pont de Saint-Georges) : 987.

No 89 (budget) : 1912.
No 96 (rue Pestalozzi) : 1565.
No 110 (Prévost-Martin) : 2015.
No 111 (Services Industriels) : 2099, 2148.
No 117 (Sous-Terre) : 2723.
No 119 (rue de Carouge) : 2486.
No 122 (auberge de jeunesse) : 2323, 2490, 2505.

Questions écrites :

No 33 (dépenses) : 1289.
No 57 (façades) : 69.
No 183 (Centrale de Lucens) : 2756.

Questions orales :

No 95 (Terrassière) : 1038, 1039, 2059.
No 169 (Grand Casino) : 2761.

Motions :

No 26 (information) : 1373.
No 39 (auberge de jeunesse) : 2490.

PERRET Anne-Marie Mlle (V):

Questions écrites :

No 123 (Musée d'art et d'histoire) : 971, 1666.
No 135 (rats et souris) : 1307.
No 170 (bancs pour piétons) : 2418, 2754.

PERRIG Henri (R):

Projets :

No 66 (Grand Casino) : 1471, 1487.
No 89 (budget) : 1805.

Questions écrites :

No 23 (Baby-Plage) : 963.

PERRIN René (T):

Projets :

No 44 (allocation provisionnelle) : 538, 544, 547.
No 67 (Grottes) : 846, 1986.
No 72 (rue des Rois) : 1003.
No 89 (budget) : 1767, 1921.
No 102 (pont des Bergues) : 1714, 1718, 1724.
No 116 (programme quadriennal) : 2349.

Questions écrites :

No 58 (signaux lumineux) : 745.
No 124 (bois de la Bâtie) : 971, 1735.

Questions orales :

No 87 (justice et police) : 760.
No 100 (information) : 1043.
No 103 (prime de fidélité) : 883, 1054, 1055, 2064.
No 161 (rue de la Chapelle) : 2650.

Motions :

No 29 (retraités) : 1630, 1649, 1651, 1921.

Rapports :

No 65 (fonctionnaires) : 883.

PEYROT François, conseiller d'Etat:

Projets :

No 52 (comptes rendus) : 1343, 1346, 1350, 1371, 1376, 1391.
No 70 (Crédit Lyonnais) : 867, 870.
No 89 (budget) : 1762, 1763, 1765, 1767.

PICOT François, conseiller administratif:

Projets :

No 44 (allocation provisionnelle) : 539, 545, 546, 547.
No 51 (Services Industriels) : 646.

No 52 (comptes rendus) : 1279, 1285, 1341, 1351, 1358, 1359, 1364, 1381, 1388, 1393.
No 55 (programme quadriennal) : 178, 197, 205.
No 56 (Services Industriels) : 92, 653, 656.
No 65 (emprunt) : 93, 94.
No 66 (Grand Casino) : 1531, 1553, 1559, 1560.
No 67 (Grottes) : 845, 1988, 2449.
No 70 (Crédit Lyonnais) : 479, 485.
No 72 (rue des Rois) : 493.
No 73 (Services Industriels) : 502, 507, 513, 515, 518, 523, 525.
No 76 (conseillers administratifs) : 605, 1590, 1591, 1607.
No 78 (règlement Conseil municipal) : 1168.
No 85 (Services Industriels) : 822, 827, 831.
No 89 (budget) : 905, 920, 922, 926, 927, 1866, 1901, 1908, 1916, 1922, 1923, 1932, 1943, 1967.
No 90 (taxe professionnelle fixe) : 929, 1729, 1730.
No 94 (Services Industriels) : 243, 246, 247, 1421.
No 95 (allocation provisionnelle) : 1065, 1066.
No 103 (Services Industriels) : 1463, 1464.
No 104 (Théâtre de Verdure) : 1464, 1470.
No 107 (stade de Champel) : 2459.
No 110 (Prévost-Martin) : 2240, 2248, 2250, 2252.
No 111 (Services Industriels) : 950, 958, 962, 2160.
No 112 (emprunts) : 2023, 2027.
No 116 (plan quadriennal) : 2334, 2344, 2349.
No 118 (HLM) : 2367.
No 123 (comptes rendus) : 2624, 2639.
No 129 (Grottes) : 2682.

Questions orales :

Réponses : 80, 458, 470, 471, 658, 660, 669, 1054, 1055, 1422, 1630, 2058, 2064, 2177, 2274, 2420, 2729.

Motions :

No 24 (Services Industriels) : 1998.
No 29 (retraités) : 1650, 1916, 1922.

Résolutions :

No 11 (plan quadriennal) : 2739.

Lettres :

No 23 (Baby-City) : 1443.
No 28 (Grand Casino) : 2200, 2203.

Rapports :

No 61 (finances publiques) : 795.
No 63 (Services Industriels) : 804, 817.
No 65 (fonctionnaires) : 882, 883.
No 68 (conférence pouvoirs locaux) : 1053.
No 74 (pays en voie de développement) : 1576.
No 79 (Grand Casino) : 2200, 2203.
No 88 (comptes rendus) : 2289.
No 89 (taxe professionnelle fixe) : 2291.
No 94 (Services Industriels) : 2484, 2486.

PIGUET Emile (ICS) :

Projets :

No 42 (circulation) : 394, 421, 422.
No 44 (allocation provisionnelle) : 535, 543, 544.
No 46 (rue de Lausanne) : 438.
No 51 (Services Industriels) : 647.
No 52 (comptes rendus) : 1269, 1335, 1373, 1378, 1385.
No 55 (programme quadriennal) : 207.
No 57 (pavillons scolaires) : 277.
No 60 (piscine) : 35.
No 63 (Grand Théâtre) : 57.
No 66 (Grand Casino) : 296, 309, 310, 1516, 1549.
No 67 (Grottes) : 1980, 1983, 1989, 1991, 2448.
No 68 (Tennis-Club) : 638.
No 73 (Services Industriels) : 509.
No 76 (conseillers administratifs) : 1590, 1603, 1607, 1612.
No 78 (règlement Conseil municipal) : 728, 1172.

No 84 (protection civile) : 1183.
No 89 (budget) : 1947.
No 91 (Conservatoire botanique) : 993.
No 95 (allocation provisionnelle) : 1066.
No 99 (rue Versonnex) : 1710.
No 102 (pont des Bergues) : 1720, 1722.
No 105 (Molard) : 2034, 2045.
No 107 (stade de Champel) : 1703.
No 114 (rue Lombard) · 2472.
No 115 (avenue Soret) : 2298.
No 116 (programme quadriennal) : 2347.
No 117 (Sous-Terre) : 2304.
No 118 (HLM) : 2374.

Questions orales :

No 132 (heures des séances) : 1746, 1748.

Motions :

No 36 (plans d'aménagement) : 2395.

Résolutions :

No 5 (Jura) : 1286, 1319, 1322, 1323.
No 8 (tracts) : 1658, 1662.
No 11 (plan quadriennal) : 2744.

Elections :

No 22 (bureau Conseil municipal) : 20, 21.

Rapports :

No 51 (ordre du jours) : 401.
No 55 (séances) : 575.
No 77 (heures des séances) : 1688.

RAISIN Pierre, conseiller administratif:

Projets :

No 42 (circulation) : 422.
No 44 (allocation provisionnelle) : 547.

No 52 (comptes rendus) : 1353, 1365, 1366, 1368, 1369.
No 60 (piscine) : 35, 36, 593, 597, 600.
No 66 (Grand Casino) : 310.
No 67 (Grottes) : 1980.
No 68 (Tennis Club) : 366, 367, 636, 637.
No 73 (Services Industriels) : 509.
No 84 (protection civile) : 1184, 1191, 1194.
No 89 (budget) : 1959, 1960, 1968.
No 105 (Molard) : 2048.
No 106 (Varembé) : 1699, 2066.
No 107 (stade de Champel) : 1702.
No 108 (stade de Champel) : 2071.
No 116 (plan quadriennal) : 2351.
No 118 (HLM) : 2373.

Questions orales :

Réponses : 78, 79, 81, 563, 660, 972, 973, 1308, 1742, 1743, 2059.

Rapports :

No 93 (liste des jurés) · 2294, 2295.
No 96 (jours et heures des séances) : 2652.

REMY Edouard (S) :

Projets :

No 70 (Crédit Lyonnais) : 485.

Questions orales :

No 68 (débarras) : 80.
No 138 (satyres) : 2178.

REST Jean (T) :

Projets :

No 42 (circulation) : 393, 414, 421.
No 46 (rue de Lausanne) : 429, 432.

No 115 (avenue Soret) : 2721.
No 120 (plaine de Plainpalais) : 2313.

Elections :

No 37 (radiodiffusion) : 2288.

ROD André (V) :

Projets :

No 57 (pavillon scolaire) : 584.
No 78 (règlement Conseil municipal) : 1169.

SCHLEER Charles (S) :

Projets :

No 42 (circulation) : 415.
No 46 (rue de Lausanne) : 430.
No 57 (pavillon scolaire) : 580.
No 77 (Sillem) : 1005.
No 105 (Molard) : 1695.
No 107 (stade de Champel) : 2455.
No 108 (stade de Champel) : 2070.
No 110 (Prévost-Martin) : 2229, 2242.
No 114 (rue Lombard) : 2463, 2470.
No 129 (Grottes) : 2682.

Questions écrites :

No 136 (place Métropole) : 1307, 1738.
No 158 (rue du Nant) : 2057, 2417.

Questions orales :

No 126 (Terrassière) : 1743, 2173.

Rapports :

No 81 (jours et heures des séances) : 2181.

SCHMID Pierre (ICS):

Néant.

SCHMID Solange Mme (S):

Projets :

No 89 (budget) : 921.
No 110 (Prévost-Martin) : 2016.
No 118 (HLM) : 2254, 2352, 2354, 2361.

Résolutions :

No 8 (tracts) : 1661.

SCHOPFER Frédéric (V):

Projets ;

No 44 (allocation provisionnelle) : 527.
No 51 (Services Industriels) : 642.

Lettres :

No 17 (démission) : 664.

SEGOND Claude (L):

Projets :

No 70 (Crédit Lyonnais) : 854.
No 78 (règlement Conseil municipal) : 726.
No 80 (Plantaporrêts) : 1011.
No 87 (Sainte-Clotilde) : 1209.
No 92 (collecteur) : 1637.
No 101 (La Tourelle) : 1711.
No 105 (Molard) : 2032.
No 122 (auberge de jeunesse) : 2488.

Questions orales :

No 123 (affichage) : 1671, 1673, 2272.
No 156 (Molard) : 2476.
No 164 (Molard) : 2757.

STETTLER Hans (V) :

Projets :

No 42 (circulation) : 392.
No 57 (pavillon scolaire) : 581.
No 59 (collecteur) : 442, 443.
No 62 (balayeuse) : 578.
No 63 (Grand Théâtre) : 615.
No 66 (Grand Casino) : 1483, 1491.
No 72 (rue des Rois) : 999.
No 82 (Observatoire) : 1028.
No 83 (route de l'Aire) : 1201.
No 86 (Vieux-Billard) : 1204.
No 92 (collecteur) : 1637, 1638.
No 105 (Molard) : 1693.
No 106 (stade de Varembé) : 2066, 2067.
No 108 (stade de Champel) : 2071.
No 122 (auberge de jeunesse) : 2491.

Questions écrites :

No 104 (Ile Rousseau) : 757, 967.
No 125 (boulevard James-Fazy) : 971, 2050.
No 171 (nettoiement des chaussées) : 2418, 2755.

Questions orales :

No 162 (essais techniques) : 2651.

SULLIGER Maurice (L) :

Projets :

No 44 (allocation provisionnelle) : 543, 548.
No 46 (rue de Lausanne) : 434.

No 64 (Fêtes de Genève) : 550.
No 76 (conseillers administratifs) : 1607, 1612.
No 94 (Services Industriels) : 1401.
No 103 (Services Industriels) : 1464.
No 106 (stade de Varembé) : 2065.

Questions écrites :

No 81 (stationnement) : 271, 749.
No 95 (classes gardiennes) : 659, 755.
No 96 (sortie des classes) : 659, 965.

Résolutions :

No 8 (tracts) : 1661.

Lettres :

No 26 (démission) : 2197.

Rapports :

No 60 (Biafra) : 744.

SUPPECK Charles (V) :

Néant.

THÉVOZ Francis (T) :

Projets :

No 69 (enfants déficients) : 327, 376.
No 76 (conseillers administratifs) : 1605.
No 80 (Plantaporrêts) : 1014.
No 89 (budget) : 1961, 1963.
No 99 (rue Versonnex) : 1709.

Questions orales :

No 72 (cuisines scolaires) : 272.

Motions :

No 8 (pénurie de médecins) : 2387.

Lettres :

No 20 (pénurie de médecins) : 690.
No 25 (démission) : 2005.

TOCHON Robert (ICS) :

Projets :

No 63 (Grand Théâtre) : 45.
No 97 (Grand Théâtre) : 1118.
No 98 (Grand Théâtre) : 1164.
No 105 (Molard) : 2042.

Motions :

No 16 (documents artistiques) : 385.

Rapports :

No 55 (séances) : 573.
No 86 (jours et heures des séances) : 2211.

WAVRE Jacqueline Mlle (S) :

Elections :

No 22 (bureau Conseil municipal) : 18, 22.

WICKY Nelly Mme (T) :

Projets :

No 79 (pont Butin) : 1009.
No 84 (protection civile) : 1178.
No 122 (auberge de jeunesse) : 2495.

Questions orales :

No 58 (toilettes) : 666.
No 96 (chef décorateur) : 1040.
No 129 (chauffage) : 1744.
No 140 (logements) : 2274.

Elections :

No 21 (prestation de serment) : 8.

ZBINDEN Fernand (R) :

Néant.

ZUMTHOR Cécile Mlle (ICS) :

Projets :

No 44 (allocation provisionnelle) : 537.
No 67 (Grottes) : 355.
No 110 (Prévost-Martin) : 2229, 2235.

Interpellations :

No 15 (aides familiales) : 62, 378, 383, 667.

Questions écrites :

No 82 (irradiations) : 271, 561.
No 86 (chemin Sautter) : 455.
No 115 (Perle-du-Lac) : 878, 1302.
No 116 (expositions) : 878, 1303.
No 117 (tea-rooms) : 878.
No 146 (CGTE) : 1668, 2054.

Questions orales :

No 76 (éclairage) : 458.
No 135 (tea-rooms) : 2176, 2177.
No 170 (Ariana) : 2761.

Motions :

No 35 (aide vieillesse) : 2205, 2206, 2253.

Pétitions :

No 61 (terrain de jeux) : 267.

Rapports :

No 55 (séances) : 577.

ZWICKY Rolf (V) :

Projets :

No 63 (Grand Théâtre) : 609, 612.
No 89 (budget) : 925.
No 98 (Grand Théâtre) : 2702, 2714.
No 116 (plan quadriennal) : 2333.

Questions écrites :

No 87 (Théâtre de l'Atelier) : 455, 964.
No 105 (Living Theater) : 757, 968.

Résolutions :

No 5 (Jura) : 1321.

Pétitions :

No 61 (terrain de jeux) : 267.

Rapports :

No 61 (finances publiques) : 782.

XIII. Table des séances

Cette liste renferme la date des séances du Conseil municipal de l'année, précédée du numéro du *Mémorial* correspondant, et suivie du numéro de page y relative.

1.	21 mai 1968	1
	28 mai 1968	81
2.	28 mai 1968	89
3.	11 juin 1968	275
4.	13 juin 1968	399
5.	25 juin 1968	469
	27 juin 1968	565
6.	27 juin 1968	571
7.	10 septembre 1968	663
8.	10 septembre 1968	767
9.	24 septembre 1968	799
10.	8 octobre 1968	881
11.	8 octobre 1968	977
12.	5 novembre 1968	1049
13.	5 novembre 1968	1177
14.	7 novembre 1968	1313
15.	7 novembre 1968	1357
16.	19 novembre 1968	1437
17.	19 novembre 1968	1527
18.	3 décembre 1968	1575
19.	3 décembre 1968	1635
20.	17 décembre 1968	1681
21.	17 décembre 1968	1753
22.	19 décembre 1968	1915
23.	28 janvier 1969	1997
24.	28 janvier 1969	2063
	4 février 1969	2182

Séances

25. 18 février 1969 2191
26. 11 mars 1969 2287
27. 27 mars 1969 2425
28. 27 mars 1969 2483
15 avril 1969 2653
29. 22 avril 1969 2659

XIV. Errata

Cette liste renferme les corrections à apporter au *Mémorial* de l'année courante.

Aux pages 548 et 657, M. Charles Schleer était « excusé à la séance » et non pas « absent au moment du vote ».

Le mémorialiste :

Pierre Stoller

Chancellerie d'Etat

MÉMORIAL

DES SÉANCES

DU

CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE